A
0
0
0
8
9
0
8
5
2
7
UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY

LE MANUEL DE DHUODA

(843)

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lemanueldedhuoda00dhuo

sepulta · Super ipso tecto sepulchri · qd'm̃m
operuerit corp.' hos ũsiculos iube trans
scribere firmatim · Vt cernentes ipsũ
epythaphiũ sepulchri pme indigna ·
dignas addm̃ iubeant fundere p̃ces · · · ·

Sed & istũ Manualẽ quẽ legis · quile
gerit umquã ũba quę subt.' secunt̃ me
dtre ipse · Et meã quasi int.' reclusã · dõ
cõmenda & soluendã LXIII · hic Le
ge Lector; Versiculos: Est ita
Est hic; ⊢—o—⊣ : ⊢o⊣ D ⊢o⊣

M ⊢o⊣

D etra formatũ · hoc in tumulo · Duodane
corp.' iace & humatũ · Rex ĩmse suscipe illã ·
Hęc nãq · fragile tell.' undiq · suũ suscipit

cęnũ adymma · R exbenign: illuenãda ·
V lceris rigata solũ illi sup restat densa se
pulchri · I ure ei: solue delicta ·
O mis ęras & sexus · uadensq · & ireũtens · hic
rogo dicte tta · A gyos magne ei: diluee uũcla ·
D iri uulneris antro defixa · Septa fllis · uta
fimuit cęnosa · I ure suis parce peccatis ·
A nguis ne ille sua obscur: amam capter · oran
tes dicte tta · D selem: · illi succurre ·
D e hinc peransear quis · usq · dũ legat · cõiuro
omsuto rẽt tta dicites · R eqẽ illi tribue alme ·
E tlucẽ ppetua eicũsis tube benign: in finẽ
largiri · AM recipiat p: funeris ipsa · ⊢ ⊃ ⊣
Q VALIT · OLDINE PSALMI EXPLAN ⊥ ⊥ ⊥ ω ·
D E septenis horis ut TE COLONENS ·
cantes tibi sup · admonui · Hũc tcerũ quale

L'ÉDUCATION CAROLINGIENNE

LE

MANUEL DE DHUODA

(843)

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

de M. le Ministre de l'Instruction publique
et de l'Académie de Nimes

PAR

ÉDOUARD BONDURAND
Archiviste du Gard.

PARIS
ALPHONSE PICARD, ÉDITEUR
Rue Bonaparte, 82

1887

Nimes. — Typ. F. Chastanier, 12, Rue Pradier.

D5

Par décision du 31 décembre 1886, et sur l'avis du Comité des Travaux historiques, M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu accorder à l'Académie de Nimes une subvention de mille francs pour la publication du Manuel de Dhuoda.

ABRÉVIATIONS.

—

b. l.	bonne leçon.
m. l.	mauvaise leçon.
N	ms. de Nimes.
P	ms. de Paris.

INTRODUCTION

—

Dans le courant de 1885, la bibliothèque de Nimes a fait l'acquisition des papiers de feu M. E. Germer-Durand, membre non résident du Comité des Travaux historiques, et l'un des membres les plus distingués de l'Académie de Nimes. Parmi ces papiers, se sont trouvés des fragments d'un manuscrit carolingien du *Manuel de Dhuoda*.

Jusqu'alors, on ne connaissait point de manuscrit ancien de ce curieux traité, écrit à Uzès, de 841 à 843, pour l'éducation de Guillaume, fils aîné de Bernard, duc de Septimanie. La seule copie connue du *Manuel* faisait partie du ms. du fonds latin de la Bibliothèque Nationale n° 12293, où elle occupe 90 feuillets. Cette copie, faite au XVIIe siècle, dérivait d'un manuscrit ancien de l'abbaye de La Grasse, que Pierre de Marca avait communiqué à dom Luc d'Achery. On ne sait ce qu'est devenu ce manuscrit, qui ne saurait être confondu avec les fragments de Nimes.

Le ms. carolingien de Nimes se compose de 32 feuillets, dont l'héliogravure qui accompagne la présente

publication me dispense de faire la description (1). Les fragments qui le composent, et que j'ai rangés en me guidant sur le ms. de Paris, ne représentent malheureusement qu'une faible partie du texte total, et ce n'est qu'à la fin que les feuillets se suivent.

Si M. E. Germer-Durand n'a pas entrepris la publication de ses fragments, c'est qu'il a dû reconnaître qu'une publication de ce genre n'offrirait d'utilité réelle que combinée avec la publication du ms. de Paris.

Dès que j'eus la certitude que les fragments de Nimes étaient les restes d'un exemplaire ancien du *Manuel de Dhuoda*, j'informai de cette fortune M. Léopold Delisle, membre de l'Institut et Administrateur général de la Bibliothèque Nationale. Sans tarder, le 10 juillet 1885, il communiquait cette nouvelle à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et, dans une note lumineuse, comparant le fac-simile de la souscription du ms. de Nimes au texte de la souscription du ms. de Paris, il établissait l'indépendance des deux mss., et l'intérêt qui s'attacherait à une publication du Manuel au moyen des deux textes combinés. D'ores et déjà il montrait, par l'examen de la première phrase de la souscription du ms. de Nimes, qu'il fallait « renoncer formellement à l'idée de mettre Dhuoda au nombre des enfants de Charlemagne. »

J'avais fait part à M. L. Delisle de mon projet de publier le Manuel de Dhuoda, malgré la lourdeur de la tâche. La bonté avec laquelle il a bien voulu m'encourager m'a fait entreprendre ce travail. C'est le ms.

(1) Il faut dire, toutefois, que les lettres et les ornements rouges de l'original n'ont pas été reproduits en rouge. Sont en rouge dans les deux pages du ms. données par notre planche : la plupart des majuscules initiales, le numéro LXXIII du chapitre, les dessins géométriques, les sigles D. M., la phrase : *Hic lege, lector, versiculos epitaphii*, et le titre : *Qualiter ordinem psalmi ex parte componens.*

de Paris qui en est la base. Pour les parties du texte où nous avons les fragments de Nimes, je donne le texte de ces fragments, me bornant à faire connaître en note les variantes du ms. de Paris. Je désignerai désormais le ms. de Nimes par la lettre N et le ms. de Paris par la lettre P.

« Dhuoda, dont l'origine est inconnue, dit M. L. Delisle, (1) et que les auteurs modernes appellent généralement Duodana ou Dodana (2), avait épousé en 824, dans le palais d'Aix-la-Chapelle, Bernard, duc de Septimanie, fils du fameux Guillaume de Gellone. A la fin de l'année 841, elle fit écrire pour son fils aîné Guillaume, alors âgé de quinze ans, un manuel de morale chrétienne, en soixante-treize chapitres, où sont consignés beaucoup de détails curieux pour l'histoire de cette époque.

» De ce manuel, nous ne connaissions jusqu'à présent que la préface, la table et treize chapitres publiés en 1677 par Mabillon *(Acta sanctorum*, sæc. IV, pars I, p. 750-757). Baluze avait, de son côté, en 1688, fait imprimer la préface et la souscription finale *(Marca Hispanica*, col. 777 et 778). Au XVIIIe siècle, les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (t. V, p. 19) regrettaient que l'ouvrage n'eût pas été entièrement mis en lumière. De nos jours, Migne s'était contenté de reproduire les fragments de Mabillon *(Patrologia latina*, t. CVI, col. 109-118). »

Les fragments donnés par Mabillon, qui s'est servi de P, sont les deux premiers paragraphes des *Prolégomènes*, la *Préface* et la *Table* des chapitres (paragraphes 5 à 7 des *Prolégomènes)*, le début du chapitre I, le

(1) Note lue à l'Académie des Inscriptions le 10 juillet 1885, *Comptes-rendus*, 1885.

(2) Voir, pour les formes du nom de Dhuoda, aux *Éclaircissements*, I.

chap. VII, les deux derniers tiers du chap. X, le chap. XI, le début du chap. XV, le début et la fin du chap. XIX, la première moitié du chap. XX, les chap. LXI et LXII, auxquels il conserve la mauvaise division et le mauvais numérotage de P (LX et LXI), qui, dans une partie du Manuel, ne concorde pas avec la *Table;* le chap. LXVIII, le chap. LXXI, sauf la phrase qui précède les mots : *Finit hic liber manualis;* le chap. LXXII, auquel il ne donne pas plus de numéro que P; le chap. LXXIII, dont il place à tort, et toujours en suivant P, le commencement à part, en en faisant un chap. LXXII, et enfin la souscription (1).

Ces fragments si insuffisants, et qui laissent de côté des parties du plus haut intérêt, sont donnés d'une façon qui est loin d'être toujours correcte, et sont dépourvus de notes, de sorte qu'ils renferment des endroits inintelligibles.

Tels quels, cependant, ils avaient une telle importance, que les auteurs de l'*Histoire littéraire* (2) regrettaient de ne pas connaître le texte entier du Manuel. Voici comment les savants Bénédictins s'expriment sur l'ouvrage de Dhuoda.

« Un monument respectable de literature et de piété, qu'on a de la façon de cette Dame, lui mérite à juste titre une place dans notre histoire littéraire..... Jusqu'ici l'on n'a imprimé qu'une partie du Manuel de Dodane, quoiqu'en ces derniers siècles on ait fait l'honneur entier à beaucoup d'autres monuments qui ne le meritoient pas si bien. »

Les fragments de Nimes contiennent une partie de la *Table* des chapitres, une partie des chap. XXII, XXIII et XXVIII, le chap. XXIX, les premières lignes et plus

(1) Voyez Mabillon, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, sæculum IV, pars I, pp. 704-710, Venetiis, 1735.

(2) *Histoire littéraire de la France*, t. V, pp. 17-20. Paris, 1740.

des trois derniers quarts du chap. XXX, le début du chap. XXXI, la fin du chap. XXXI, le début du chap. XXXIII, la fin du chap. XXXIX, les chap. XL et XLI, le commencement du chap. XLIII, la fin du chap. LXI, les chap. LXII et LXIII, les deux premières lignes du chap. LXIV, la fin du chap. LXVIII et toute la fin du Manuel à partir de cet endroit.

Le numérotage des chapitres n'est pas toujours le même dans P et dans N. De plus, dans l'un et l'autre manuscrit, ni le numérotage, ni la division des chapitres ne correspondent toujours à la *Table*. Cette *Table* elle-même offre quelques irrégularités. J'ai dû, en conséquence, rendre la *Table* partout rationnelle et mettre le numérotage et la division des chapitres du Manuel en harmonie avec elle. Sans ces remaniements, il serait impossible de se retrouver dans l'ouvrage. Je n'ai d'ailleurs aucunement touché à l'ordre dans lequel se suivent les différentes parties du texte, car il est conforme à l'ordre de la *Table*. Mon travail d'éclaircissement s'est borné à mettre des numéros et des titres de chapitres là où ils manquaient, et à corriger les numéros quand ils étaient fautifs. La trace de ce travail tout externe de remaniement subsiste dans mon édition du Manuel, car j'ai mis entre crochets les modifications dont je parle.

J'ai signalé, dans le texte, le commencement et la fin des passages pour lesquels nous possédons les fragments de Nimes.

Quoique indépendants l'un de l'autre, N et P n'offrent entre eux aucune différence essentielle. Le texte est identique dans les deux mss., sauf des variantes qui proviennent des scribes, et sauf la mention du scribe Guilbert, qui n'existe que dans la souscription de P. Les fragments de N donnant le même texte que les passages correspondants de P, il s'ensuit que le texte entier de P se trouve mis, quant à son authenticité, hors de toute discussion.

C'est là le résultat le plus considérable de la découverte des fragments de Nimes, mais ce n'est pas le seul.

Ces fragments permettent encore, non-seulement d'apporter de nombreuses améliorations au texte du Manuel, mais d'y discerner trois nouvelles pièces de poésie, dont deux acrostiches. En effet, le scribe carolingien à qui nous devons les fragments de Nimes, a indiqué très clairement sur le parchemin, au moyen de la disposition des lignes et de la peinture en rouge des lettres initiales, ces pièces de poésie. Au contraire, le copiste de P les a transcrites comme de la prose, ne laissant rien subsister de la coupe primitive des lignes. Aussi, ni Mabillon ni les autres savants qui n'ont eu que P à leur disposition n'ont-ils pu constater l'existence de ces poésies, qui échappent à toute métrique, et dont les *vers* ne sont autre chose que des *lignes*.

Pour l'*Epigramma* seulement, la première poésie du Manuel (§ 3 des *Prolégomènes)*, le copiste de P a conservé la disposition primitive des lignes. M. Léopold Delisle, en examinant cette pièce, y a reconnu l'acrostiche des mots : DHVODA DILECTO FILIO VVILHELMO SALVTEM LEGE (1). Les fragments de Nimes ne contiennent rien des *Prolégomènes*.

Les autres pièces de poésie, révélées par le ms. de Nimes, sont :

1° Le chap. LXVIII. Il est principalement composé de vingt lignes poétiques ne formant pas d'acrostiche. N ne donnant que la seconde moitié de ce chapitre, j'ai rétabli par analogie la coupe des lignes de la première moitié. Ces vers sont pleins de sentiment, comme tous ceux qui sont dûs à Dhuoda. Elle y exhorte Guillaume à lire assidûment le Manuel et à le faire lire plus tard à son jeune frère Bernard.

(1) Note lue par M. L. Delisle à l'Académie des Inscriptions, le 10 juillet 1885.

2° Le chap. LXIX. Il est composé de dix-huit versets, dont les lettres initiales donnent en acrostiche : VERSI AD VVILLELMVM F(ilium). Ces versets sont le résumé de l'enseignement de Dhuoda.

3° Au chap. LXXIII, l'épitaphe de Dhuoda, qui est l'acrostiche de DHVODANE. *Dhuodane* est ici pour *Dhuodanæ*, « à Dhuoda. »

Cela fait, avec l'*Epigramma*, quatre pièces de poésie dont Dhuoda est l'auteur, et qui n'ont jamais été publiées (*Epigramma* et chap. LXIX), ou ne l'ont été que comme de la prose (chap. LXVIII et épitaphe de Dhuoda). Or on sait quel intérêt s'attache aux poésies latines de l'époque carolingienne. En Allemagne, M. Duemmler les recueille actuellement avec grand soin.

La dernière phrase du chap. LXVIII ne permet pas de douter que Dhuoda ne soit le véritable auteur des poésies du Manuel, comme de tout l'ouvrage, car elle y déclare qu'elle les a *dictées elle-même, avec tout le reste :* « Hos versiculos supra, infra et subtus, ad mentem corpusque tuum ipsa dictavi, cum cunctis. »

Dhuoda était donc une des femmes les plus remarquables de son temps. Le Manuel, en effet, est empreint d'une grande élévation de caractère et témoigne de connaissances étendues pour l'époque. Il contient, par exemple, la paraphrase d'un passage de Pline la Naturaliste, des citations de Prudence, de Donat, d'Ammonius, et d'innombrables passages de la Bible. Il est vrai que les grammaires qui avaient cours alors renfermaient un grand nombre de citations d'auteurs classiques ou de la décadence, et c'est peut-être là que Dhuoda a puisé pour ses citations profanes.

Dhuoda fait effort pour demeurer élémentaire dans son Manuel, pour ne pas s'abandonner à son érudition théologique et ne pas entrer au cœur des questions ardues. Mais elle ne perd pas de vue qu'elle doit se faire lire par un enfant de seize ans, et rien n'est plus tou-

chant ni plus gracieux que les moyens qu'elle prend pour l'intéresser. C'est ainsi qu'au milieu du chap. XVII *(Des Conseillers)*, elle interrompt tout à coup son enseignement pour écrire : « Lis si plus bas Dhuoda ne salue pas Guillaume », *Lege si non ima D*[*huoda*] *V*[*uillelmum*] *S*[*alutat*]. C'est ainsi encore qu'elle imagine des poésies donnant en acrostiche le nom de Guillaume ou celui de Dhuoda. Au chap. LXVIII, elle écrit : « Je t'exhorte à y puiser toujours ta nourriture (dans le Manuel), et à t'y désaltérer comme à un breuvage parfumé de miel. La date de mon mariage avec ton père, la date de ta naissance, aux approches des calendes de décembre, tu y trouveras tout cela. »

Ce livre n'est pas seulement pénétré de grâce et de tendresse ; mais par un saisissant contraste, il l'est aussi d'une amertume profonde, d'une de ces douleurs incurables qui brisent l'âme et le corps. « La mort approche de moi, dit Dhuoda au chapitre LXVIII, et la détresse épuise mon corps ». « Je suis dévorée d'angoisses », dit-elle dans l'*Epigramma*. « Je pleure en faisant un retour sur moi-même », tel est le titre du chapitre LXXI. Enfin, dans son Épitaphe, Dhuoda dit d'elle-même : « Abreuvée de maux, il ne lui reste plus que la terre du sépulcre... Percée d'une cruelle blessure, environnée d'amertumes, elle a fini sa misérable vie ». Quelle est la cause de cette désolation ? C'est la séparation d'avec ses enfants et d'avec son mari, qui tenait Dhuoda reléguée à Uzès. C'est ensuite la maladie.

Bernard, duc de Septimanie, fils du célèbre Guillaume de Gellone, Bernard, filleul et favori de Louis le Débonnaire, joua sous ce prince un rôle considérable. Le comté de Barcelone avait été réuni au marquisat de Septimanie ou de Gothie entre ses mains. La Septimanie ayant été détachée, en 817, du royaume d'Aquitaine, Bernard relevait directement de l'Empereur.

« C'était, dit M. Henri Martin (*Hist. de France*, t. II. p. 383), un jeune homme turbulent, présomptueux et d'une insatiable ambition, qui s'était fait une multitude d'ennemis dans le palais impérial ». En 882 il combattit en Espagne l'émir de Cordoue, Abd-el-Rahman II, mais fut battu et poursuivi jusqu'à Barcelone.

Le Manuel nous apprend que Bernard épousa Dhuoda, dans le palais d'Aix-la-Chapelle, le 24 juin 824, et qu'il naquit deux fils de ce mariage, Guillaume, le 29 novembre 826, et Bernard, le 22 mars 841. Le duc Bernard, qui appartenait à l'une des plus illustres familles de la Gaule franque, puisque son père, saint Guillaume de Gellone, était allié à la famille de Charlemagne, et s'était rendu aussi célèbre par ses luttes contre les Sarrasins que par la fondation de l'abbaye de Gellone, le duc Bernard, en épousant Dhuoda, contracta-t-il une alliance en rapport avec la noblesse de sa race ?

On ne peut guère en douter si l'on considère le lieu où fut célébré le mariage, et la culture d'esprit dont témoigne le Manuel.

Cependant Dhuoda, dans son humilité, ne mentionne pas un seul de ses parents. Les parents défunts pour qui elle exhorte son fils à prier sont tous des parents de Bernard. Bien plus, au chap. 1er, elle semble dire qu'elle est de basse naissance : « *Si patriarchæ et prophetæ, et cæteri sancti, a protoplasto usque nunc, Dei non valuerint plenius intelligere sacramentorum documenta, quando magis ego, exigua et infimi generis orta ?* » Mais comme Dhuoda, tout le long du Manuel, est très dure pour elle même et très portée à s'humilier, il ne faut pas prendre à la lettre une expression qui peut parfaitement s'appliquer au limon de la terre dont l'homme, dans les croyances chrétiennes, est formé.

Dans une phrase précédente, Dhuoda se sert d'ex-

pressions analogues, mais dont évidemment on ne saurait tirer aucun parti : « *Certe et ego ipsa, considerans casum humanæ fragilitatis meæ, me reprehendere indesinenter non cesso, cum sim misera, cinisque et pulvis.* »

Incidemment, Dhuoda fait allusion à ses parents, en même temps qu'à ceux de Guillaume. Préoccupée d'une réflexion ou d'un conseil, sa modestie est alors moins sur ses gardes, et elle trahit la noblesse et même l'éclat de son origine.

« Si je considère, dit-elle au chap. v, certains de mes parents et des tiens, dont j'ai entendu lire les exploits ou que j'ai vus, peut-être que leur puissance sur la terre n'a pas suffi à leur donner une place auprès de Dieu. »

Au chap. xv, elle dit encore : « ..... Tiens ce qui est de ta race, illustre des deux côtés. »

En l'absence de ces passages décisifs, et en nous en tenant à l'examen de son nom, nous aurions pu conclure que Dhuoda appartenait à la noblesse de Septimanie.

En effet, le nom de Dodane est porté, au IXe siècle, par une femme noble de Septimanie, fille d'un riche seigneur de la région de Nimes nommé Dadila. Les archives du Gard (H. 113) possèdent le testament original de Dadila, écrit en 813. Cette pièce, dont l'intérêt est de premier ordre, a été publiée fautivement dans *l'Histoire générale de Languedoc*, anc. édit., t. Ier, preuves, 38, et nouv. édit., t. II, preuves, col. 81. On y lit le passage suivant, où le testateur lègue à l'abbaye de Psalmodi des biens ayant appartenu à sa fille Dodane, morte précédemment :

....In locum vero Salignano et Salignanello, quod ponitur in territorio Magdalonensi, dono atque concedo patribus beati Petri apostoli monasterii Psalmodiensis, quidquid in prædicta loca habere videor vel possideo, de luctuosâ quondam filiæ meæ Dadane...

On voit encore le nom de *Deda* dans une donation faite en 814 au monastère d'Aniane par Aiglebert, qui s'exprime ainsi : « *Ego quidem Aiglabertus et uxor mea Deda....* (1) » *Deda* est la même chose que *Doda* ou *Dhuoda.*

Voilà tout ce que l'on sait sur l'origine de la femme qu'épousa le duc Bernard.

Le Manuel nous en apprend bien davantage sur sa valeur morale. Un savoir qui donne une haute idée de l'éducation des filles de Septimanie au commencement du IXe siècle, alors que l'ombre de Charlemagne et d'Alcuin planait encore sur l'Empire, un sens droit, une riche imagination, un cœur dévoué de femme et de mère, enfin toute la grâce que l'on peut souhaiter chez une femme, telles étaient les qualités qui auraient donné le bonheur à Bernard, si ses orageuses ambitions lui avaient permis d'en jouir.

Par malheur, ce n'était pas Dhuoda qui avait régné dans le cœur de Bernard, c'était l'impératrice Judith.

Après la mort de l'impératrice Hermengarde, Louis le Débonnaire avait épousé, en 819, Judith, fille d'un comte bavarois. « Judith, dont les évêques et les moines eux-mêmes célébraient la science, l'esprit et la ravissante beauté, « tournait le cœur des hommes à tout ce qu'elle voulait (2). » M. Henri Martin renvoie aux vers de Walafrid Strabo, dans les *Historiens des Gaules*, t. VII, p. 261, et aux passages de Raban-Maur et de l'évêque Frikulfe, *ibid.* 355-356. « Elle fait merveilleusement vibrer les cordes des instruments sous l'archet aux doux sons, » dit Walafrid (3). On sait comment Louis le Débonnaire, pour faire une part au jeune Charles, qu'il avait eu de Judith, et qui fut depuis Charles le Chauve,

(1) *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. II, preuves, col. 84.

(2) *Hist. de France*, par Henri Martin, t. II, p. 386.

(3) M. Duemmler a donné un bon texte des poésies de Walafrid

viola la constitution de 817, par laquelle il avait réglé les prétentions futures des trois fils que lui avait donnés Hermengarde. Cette violation eut lieu en 829 et amena la révolte de Lothaire, de Pépin et de Louis contre leur père.

« Louis le Débonnaire, dit M. Henri Martin (1), incapable de se défendre par lui-même, confia le soin de sa défense à un homme d'action et de courage, le seul des grands dont le dévouement lui parût inébranlable : c'était le duc Bernard, qu'il rappela de Barcelone pour en faire son chambellan et le chef du palais impérial : « il lui confia Charles (le Chauve) et le fit second après lui dans l'empire » (Nithard). Louis accéléra ainsi la catastrophe au lieu de la prévenir, et « Bernard, dit le judicieux historien Nithard, en abusant témérairement de la chose publique, la renversa au lieu de la raffermir. » Il brava orgueilleusement les grands et les poussa à bout, au lieu de chercher à les ramener ; il écarta tout ce qui restait des conseillers de Charlemagne ; il destitua comtes, vicaires, bénéficiaires, au profit de ses créatures, gens pour la plupart sans consistance dans le pays ; il scandalisa le peuple et les clercs par sa familiarité avec l'impératrice, qui, lasse d'un mari vieux avant l'âge et absorbé par la dévotion, s'était éprise du chambellan, et laissait éclater sa passion avec aussi peu de prudence que de retenue. On répandit le bruit que la liaison de Judith et de Bernard datait de beaucoup plus loin, et il circula des doutes injurieux sur la naissance du jeune Charles. Louis était la seule per-

Strabo dans ses *Poetae latini aevi carolini*, tom. II, pp. 259-423. J'en détache ces deux vers :

Tympana raucisona pulsavit pelle Maria,
Organa dulcisono percurrit pectine Judith.

(*Walahfridi Strabi carmina. De imagine Tetrici*, v. 197-198.)

(1) *Hist. de France*, t. II, p. 387 et seq.

sonne de sa cour qui ne soupçonnât rien des amours de l'impératrice et du chambellan, et cette situation ridicule d'un mari gouverné par l'amant de sa femme accroissait la déconsidération publique qui pesait sur l'empereur. Tout l'hiver se passa en violences maladroites de la part de Bernard et en intrigues menaçantes de la part de ses ennemis : l'abbé Wala, qui avait été le mari d'une sœur aînée de Bernard, fit une tentative pour éclairer son beau-frère sur les dangers qu'il préparait à son maître et à lui-même; l'arrogant Bernard n'écouta rien, et Wala se crut désormais affranchi de tout devoir envers une cour insensée; les principaux chefs des mécontents se réunirent à Corbie autour de Wala, déclarèrent infidèle et traître quiconque ne secourrait pas l'État « contre le tyran adultère », qui, disait-on, avait fasciné l'empereur par des prestiges diaboliques, et projetait de le faire périr avec ses trois fils aînés et tous les grands de l'Empire (1). Bernard avait emprunté aux Arabes, ses voisins, le goût des sciences occultes, qui intéressaient également l'esprit curieux et hardi de Judith, et le palais de Louis le Pieux était plein de devins, d'astrologues, de gens adonnés aux arts néfastes de la magie, ce qui accréditait les rumeurs les plus sinistres.

« Louis semblait réellement dominé par quelque puissance surnaturelle; Bernard et Judith lui imposaient les actes les plus contraires à son caractère et à ses principes. La stupeur fut générale quand on le vit, à l'entrée « du saint temps de carême », et malgré la goutte qui le tourmentait, convoquer le plaid général à Rennes et se mettre en chemin pour aller châtier les Bretons de nouveau révoltés. Ce fut le signal de l'explosion; une grande partie des troupes, au lieu de suivre l'empereur, prirent la route de Paris, où les conjurés

(1) Paschase Radbert, *Vita Walæ*. — Astronome.

s'étaient donné rendez-vous. Le roi Pépin et les Aquitains, oublieux des bienfaits de Louis le Pieux, rejoignirent les conjurés. Le jeune Louis, échappé du camp impérial, parut bientôt à son tour : on attendait Lothaire d'Italie ; de jour en jour, les forces des insurgés grossissaient aux dépens de l'armée de l'empereur; la défection ne tarda pas à être générale autour du triste monarque. Louis le Pieux n'essaya pas de résister : il courba la tête sous « l'arrêt du ciel » qui le frappait, permit à Bernard de se sauver dans son duché de Septimanie, envoya l'impératrice au monastère de Sainte-Marie de Laon, et vint à Compiègne pour traiter avec les rebelles, si l'on peut qualifier de rebelle tout un empire soulevé. L'insurrection, victorieuse sans combat, n'était pas disposée à se contenter de ces concessions : Pépin envoya arracher Judith de son couvent et se la fit amener à Verberie, à trois lieues de Compiègne. Judith, « menacée de mille genres de mort », fut forcée de promettre « qu'elle prendrait le voile et engagerait son mari à déposer ses armes et sa chevelure pour s'enfermer dans un monastère », tandis que Lothaire deviendrait seul empereur. On lui permit en conséquence d'avoir une entrevue avec l'empereur à Compiègne; mais elle ne tint que la première partie de sa promesse, « en plaçant le voile monastique sur sa tête », et l'empereur, par son conseil, demanda du temps pour réfléchir sur ce qui le concernait..... Les meneurs ecclésiastiques ne voulurent pas qu'on usât de violence contre lui. Les grands se dédommagèrent en se vengeant à loisir des parents et des amis de Judith et de Bernard : un frère de Bernard eut les yeux crevés ; un de ses cousins et les frères de l'impératrice furent tondus et bannis : toutes les créatures du favori furent chassées avec opprobre; on expédia Judith au couvent de Sainte-Radegonde, à Poitiers, « et on releva l'empereur sur son trône », après qu'il eut juré de se conduire

désormais par les avis de ses grands..... Le petit Charles, dépouillé de la royauté, fut aussi retenu prisonnier. »

Ces évènements se passaient en 830. Il y avait alors six ans que Dhuoda était mariée à Bernard.

En 831, Louis le Débonnaire reprit le pouvoir, grâce aux fautes et à la médiocrité de Lothaire.

« L'impératrice Judith fut ramenée de Poitiers à Aix-la-Chapelle, et, en présence de l'empereur, de son fils et de toute l'assemblée des Francs réunis à Aix en février 831, elle offrit de se purger des crimes qu'on lui imputait. Personne n'élevant la voix pour soutenir l'accusation, elle se purgea par serment, selon la loi des Francs, et son faible époux, trop heureux d'être convaincu à si bon compte de la fidelité de sa femme, lui rendit les honneurs impériaux sur l'autorisation des évêques et du pape Grégoire IV, qui déclarèrent nuls les vœux monastiques extorqués à Judith par des menaces de mort. L'impératrice ressaisit toute sa puissance sur l'esprit de son mari, et l'on s'en aperçut à l'étendue et au caractère de la réaction...

« Dans le plaid tenu à Thionville (octobre 831), la contre-révolution fut couronnée par le retour du duc Bernard, qui, de même que Judith, vint se purger par serment. Personne ne contesta son innocence, qu'il offrait de prouver par les armes... Lothaire et Louis le Germanique assistèrent, la haine dans le cœur, à cette réhabilitation de leur ennemi. Pépin, plus hardi, ne comparut pas, en dépit des ordres de son père... On s'attendait à voir la situation du palais redevenir absolument la même qu'à la fin de 829. Il n'en fut rien cependant ; Bernard trouva sa place occupée, sinon auprès de Judith, du moins auprès de l'empereur : l'ambitieux et intrigant moine Gontbald, principal agent de la restauration de Louis le Pieux, « voulait être le second personnage de l'empire, ainsi que l'avait été Bernard »

(Nithard). Louis, qui ne savait que changer de joug, préféra son libérateur à l'auteur de sa chute ; Judith elle-même, ne se faisant plus illusion sur les fautes et l'impopularité de Bernard, et sentant que cet homme la perdrait, elle et son enfant, qu'elle idolâtrait, eut, à ce qu'il semble, le courage de sacrifier son amant à son fils. Bernard, ulcéré de « l'ingratitude » de la cour, repartit pour son duché, décidé à se venger par tous les moyens, et, se rapprochant tout à coup du roi Pépin, jusqu'alors le plus acharné de ses adversaires, il se déclara vassal de Pépin, se mit à la tête du vieux parti aquitain, qui aspirait à secouer toute suprématie impériale et franque, et ne cessa d'exciter Pépin contre l'empereur... (832). (1) »

Ces vivantes peintures de notre historien national font bien apprécier le caractère de Bernard, le rôle brillant, mais dangereux, qu'il joua à la cour de Louis le Débonnaire, et le caractère de l'impériale rivale de Dhuoda.

En 832, après une nouvelle révolte des fils de l'empereur, révolte qui échoua, Pépin et Bernard furent traduits devant le plaid général de Joac en Limousin. Leur trahison ne put être prouvée ; néanmoins l'empereur priva Bernard de ses honneurs et lui ôta le gouvernement de la Septimanie et de la Marche d'Espagne.

En 834, pendant une révolte de Lothaire, et comme celui-ci avait pris Châlon, la ville fut mise à feu et à sang. « La sœur du fameux Bernard, dit un vieil historien, était nonnain dans un monastère de la ville; on la mit dans un tonneau et on la jeta dans la Saône, comme complice des maléfices de son frère. »

En 840, Louis le Débonnaire mourut, après un règne profondément troublé par ses fils. Le règne de Charles le Chauve, qui lui succéda, ne fut pas moins agité par

(1) Henri Martin. — *Hist. de France*, p. 390 et seq., t. II.

les luttes de ce prince et de ses frères. Dans le Manuel, Dhuoda fait plusieurs fois allusion aux troubles qui suivirent la mort du vieil empereur.

« Le duc Bernard, rétabli depuis quelques années dans son duché de Gothie, agissait quasi en prince souverain sur les deux revers des Pyrénées orientales, et louvoyait entre les factions, afin de vendre son appui le plus cher possible ».

Je n'ai pas à raconter ici la bataille de Fontanet. Ce choc terrible eut lieu le 25 juin 841. Le duc Bernard y amena ses Gallo-Visigoths, mais se tint avec eux à trois lieues du champ de bataille. Il ne voulait pas prendre part à cette boucherie, mais en attendre l'issue, de manière à se prononcer pour le vainqueur. Les vainqueurs furent Charles le Chauve et Louis le Germanique, et Lothaire fut le vaincu. Bernard offrit donc son hommage à Charles, qui le reçut probablement sans enthousiasme.

Cinq mois après la bataille de Fontanet, le 30 novembre 841, Dhuoda commençait son Manuel, sous la double impression des sanglants désordres qui agitaient l'empire Franc, et de la relégation qu'elle subissait à Uzès, loin de ses fils qu'elle adorait, loin d'un époux qu'elle aimait encore.

Elle l'aimait certainement, car, le 22 mars 841, elle venait de lui donner son second fils Bernard.

En outre, elle ne se plaint jamais du duc dans le Manuel. Au contraire, elle ne perd pas une occasion de le louer et d'appeler sur lui le respect, l'affection et les prières de Guillaume.

L'éclatante infidélité de Bernard au temps de sa faveur, les longues absences de ce mari absorbé par ses intrigues batailleuses, l'éloignement de ses fils, dont le dernier avait été enlevé à Dhuoda avant même qu'il fût baptisé et qu'elle sût son nom, enfin le long exil d'Uzès, c'est plus qu'il n'en faut pour expliquer les

peines de la femme et de la mère. Mais, douce et résignée, Dhuoda n'accuse personne. Elle se contente de dire à Guillaume, en lui parlant de son jeune frère : « Ton père Bernard se le fit amener en Aquitaine par Éléfant, évêque d'Uzès, et quelques autres de ses fidèles, avant même qu'il eût reçu le baptême. Les ordres de mon seigneur vous ont éloignés de moi et m'ont fait faire un long séjour à Uzès, où je me suis réjouie de ses prospérités. Mais, le cœur plein de toi et de ton frère, j'ai fait écrire pour toi ce petit livre, selon ma faible intelligence. » (Préface.)

Plus loin, elle dit encore : « Quoique mille obstacles s'opposent à ce que je te voie un jour, te voir est le premier de mes soucis, le seul devant Dieu. Si Dieu me donnait de la vertu, je renoncerais à ce bonheur. Mais j'y aspire, parce que mes péchés ont éloigné mon salut, et mon âme dépérit de mon désir. Il est sans espoir, car j'ai appris que ton père Bernard t'a confié au roi Charles. Je te recommande de te montrer digne de cette faveur par ton zèle pour ce monarque. Cependant, comme dit l'Écriture, cherche d'abord le royaume de Dieu, et le reste te viendra par surcroît. » (Continuation de la préface.)

Uzès, la vieille cité gallo-romaine, avec ses terrasses dominant des horizons mélancoliques et grandioses, formait un cadre en harmonie avec les malheurs de Dhuoda. On voit pourtant qu'elle n'y a pas joui de cette tranquillité relative qui est une sorte de compensation de l'exil, et qui est nécessaire à l'élaboration d'un écrit. « Au milieu des soucis qui m'accablent, dit-elle à Guillaume, je t'adresse des paroles de salut..... » (Prologue.)

Il convient de placer ici une rapide analyse du Manuel.

Les *Prolégomènes* se composent principalement de l'*Epigramma*, du Prologue et de la Préface.

L'*Epigramma* est une invocation en vers que Dhuoda adresse à Dieu pour son fils et qui, nous l'avons vu, est acrostiche. A la fin de l'*Epigramma*, Dhuoda nous apprend elle-même qu'elle a voulu composer un acrostiche : « Lecteur, si tu désires connaître le sens caché de cette pièce, cherche parmi les premières lettres de mes vers celles qui doivent t'en instruire. Elles t'apprendront rapidement ce que j'ai voulu dire.... Commence ta recherche par la lettre D. C'est à la lettre M que se termine ma pensée. »

Le Prologue indique à Guillaume l'utilité du Manuel : « De même, dit Dhuoda, que le jeu des échecs est le plus brillant des arts mondains pour un jeune homme ; de même que le miroir d'une femme lui montre ce qui doit disparaître de son visage et ce qu'elle doit y laisser voir pour plaire à son époux ; de même je désire qu'au milieu du tourbillon du siècle, tu lises mon livre aussi souvent qu'on se regarde dans un miroir ou qu'on joue aux échecs. »

La Préface donne des détails précieux et uniques sur le mariage de Dhuoda et la naissance de ses fils.

Vient ensuite la table des chapitres du Manuel.

Dans les chap. I à VII, il est traité de Dieu. Le chap. II (De la recherche de Dieu) contient une pensée d'une singulière énergie : « Je cherche Dieu, dit Dhuoda, comme une chatte importune recherche, parmi d'autres chats, les miettes qui tombent de la table de son maître. » Il y a, dans ce développement d'un souvenir biblique, une saveur un peu barbare qui donne une idée du style du Manuel.

Le chap. V est fort curieux. Dhuoda y explique la sublimité de Dieu au moyen de la première lettre du mot *Deus*. Δ vaut quatre chez les Grecs et D vaut 500 chez les Latins. Les deux nombres 4 et 5 sont donc contenus dans le mot *Deus*. Cinq rappelle les cinq sens. Quatre, les quatre éléments. Il y a encore les quatre

vertus, les quatre évangiles, et les quatre parties du monde. Mais les nombres 4 et 5 résultent des combinaisons des nombres 1, 2 et 3. Le nombre 3 est parfait, comme offrant la plus haute expression de Dieu : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Le nombre 2 s'entend des deux vies, l'active et la contemplative. Le nombre 1 est préférable à tous les autres, comme Dieu est préférable à tout. Cette manière toute pythagoricienne de raisonner était en faveur chez les plus grands théologiens du moyen-âge, et en l'adoptant, Dhuoda ne faisait que se conformer à d'illustres exemples.

Dans le chap. VII on lit : « Tu auras des docteurs dont l'enseignement sera plus varié et plus élevé ; mais tu ne trouveras que dans mon livre l'ardent amour de ta mère pour son premier-né. Lis-le, comprends-le, applique-le ; instruis ton jeune frère, dont j'ignore encore le nom, lorsqu'il aura reçu la grâce du baptême, instruis-le dans le bien et aime-le... Ton frère est ta chair... Que le Tout-Puissant, dont je fais de si fréquentes mentions quoique indigne, vous rende heureux sur la terre avec votre père Bernard. » Dhuoda mourut sans doute avant d'apprendre la mort tragique de son mari et de ses fils.

Le chap. VIII traite de la Trinité ; le chap. IX, de la Foi, de l'Espérance et de la Charité.

Dans le chap. X, relatif à la prière, on trouve une étrange étymologie d'*oratio*. Dhuoda fait venir ce mot d'*oris ratio*. Elle fait aussi venir *reverentia* de *res venerabilis*. Dhuoda s'accuse, comme toujours : « Moi, la tiède et négligente Dhuoda, je ne me plais ni dans une longue, ni même dans une courte prière. » Le chap. XI traite aussi de la prière.

Les chap. XII à XIV concernent le respect que Guillaume doit à son père Bernard. Dhuoda y cite des exemples tirés de la Bible, comme elle le fait dans toutes ses exhortations.

Le chap. XV est relatif à la fidélité que Guillaume doit montrer à Charles le Chauve, auprès de qui Bernard l'a placé.

Dans le chap. XVI (Du conseil), il y a une comparaison qui donne une lueur trop fugitive sur l'histoire de l'orfèvrerie au IXe siècle : « Lorsque les orfèvres ont commencé à étendre l'or pour l'appliquer, ils attendent un jour, un temps, ou une heure d'une température favorable, afin que le métal resplendisse dans leur ouvrage d'un plus éblouissant éclat. » Les chap. XVII et XVIII se rapportent aux conseillers.

La conduite que Guillaume doit tenir vis-à-vis des proches de Charles le Chauve et des grands de la cour est expliquée aux chap. XIX et XX.

Dans le chap. XXI, Dhuoda lui recommande d'être serviable avec les petits comme avec les grands. A cette occasion, elle emploie en manière d'argument la déclinaison du pronon *ego* et du pronom pluriel *illi*, qu'elle cite de l'*Ars grammatica* d'Ælius Donat. Une curieuse transition prépare ce moyen. Dhuoda invoque aussi comme argument la manière dont les cerfs en troupe traversent les fleuves ou les bras de mer. J'ai retrouvé dans Pline l'Ancien (*Hist. nat.*, l. VIII, c. 50) le passage d'où Dhuoda, en le développant, a tiré sa description.

Dans le même chapitre, on rencontre une citation de cinq vers d'une forme si corrompue et si barbare, que j'ai dû renoncer à les comprendre tous et à les identifier. Il y a, dans le Manuel, trois autres citations de vers barbares que j'ai dû également me borner à transcrire telles quelles. Je les signale ici pour n'y pas revenir. Deux sont au chap. XXIX et une au chap. XXX. Tous ces vers, y compris ceux du chap. XXI, sont transcrits comme de la prose dans les manuscrits de Paris et de Nimes. J'en ai, de mon mieux, rétabli la coupe. Ils sont, pour la plupart, de dix syllabes. Dans ses

poèmes carolingiens,(1) M. Duemmler a publié un grand nombre de petites pièces théologiques ou morales qui ont quelque analogie avec ces fragments.

Dans le chap. XXII, Dhuoda parle du respect dû aux prêtres. Elle s'exprime éloquemment sur ce sujet. Il y a là, comme dans tout le livre, du reste, un souffle biblique. « A l'exemple des saints Apôtres, dit-elle, les prêtres dignes de vénération lient et délient. Ce sont des pêcheurs et des chasseurs. Ils enlèveront leur proie aux mains étrangères, c'est-à-dire aux esprits immondes, et la donneront au ciel épurée par la pénitence. Ils dressent et ordonnent l'autel sacré près de leur demeure. Les prêtres sont les gardiens des vases, c'est-à-dire des âmes de Dieu. Les lèvres du prêtre gardent la science et on y cherche la loi, parce qu'il est l'ange du Seigneur. Quoi de plus sublime que les anges et les archanges ? Comme des colombes vigilantes, ils volent vers les fenêtres célestes, dans le triomphe de leurs vertus, et méritent d'être appelés les amis de Dieu. Brûlant du feu de la charité, les prêtres ne cessent d'enseigner. Heureux et saints, fleurissant dans le Christ, ils méritent, avec double gain, d'obtenir le royaume du ciel. Honore les prêtres qui sont dignes de respect. Quant à ceux qui ne sont pas à la hauteur de leur état, ne les juge pas témérairement..... S'ils n'ont pas tous les mêmes mœurs, ne les incrimine point, car il y a beaucoup de demeures dans la maison de Dieu, et les étoiles du ciel ne brillent pas du même éclat. Une étoile diffère de l'autre en clarté, et il y a des justes qui brillent plus que d'autres. Il en est ainsi des prêtres. Il n'est point d'homme qui ne pèche, à moins que sa vie ne soit d'un jour. »

Les chap. XXIII et XXIV sont un avertissement contre

(1) *Poetæ latini ævi carolini.* Recensuit Ernestus Duemmler. 2 vol. in-4°. Berlin, 1881-1884.

les mauvaises mœurs. Dhuoda y rappelle que les contraires sont ordonnés en médecine, et qu'il faut aussi lutter par des contraires contre le mal spirituel. Ce chapitre contient une citation d'un traité des *Synonymes* qui ne peut être que le traité attribué à Ammonius, philosophe du ve siècle. On y lit encore des vers estropiés que j'ai retrouvés, à l'état correct, dans Prudence *(Cathemerinon Liber*, IX, *Hymnus omnis horæ)*. Déjà, au chap. V, Dhuoda avait cité des vers que j'ai reconnus appartenir au même poète et à la même pièce.

Voici encore une poétique image à citer dans le Manuel : « Comme les colombes qui, en buvant une eau de cristal, aperçoivent des éperviers et s'envolent pour leur échapper, heureuses de parvenir en lieu sûr ; de même, si tu lis les Pères, si tu suis les exemples des grands et des conseillers fidèles à leur seigneur, tu échapperas aux embûches des malins esprits et à celles de ce monde. »

Le chap. XXV est relatif à l'orgueil, et le chap. XXVI aux sept dons du Saint-Esprit. Dhuoda y rappelle la puissance du nombre sept. Il y a sept jours dans la semaine, sept temps des révolutions des planètes, sept lampes sacrées dans le Saint des Saints.

Les vices forment le sujet du chap. XXVII.

Dans le chap. XXVIII, Dhuoda montre qu'il faut opposer les vertus aux vices.

Le chap. XXIX est une exhortation à la patience, et dans le chap. XXX il est question des Huit Béatitudes. Le chap. XXXI concerne la charité, le chap. XXXII les diverses natures de tribulations, le chap. XXXIII la réconciliation avec Dieu après une faute, et dans les chap. XXXIV à XXXIX, Dhuoda parle brièvement des tentations, des persécutions, du besoin, du malheur et de la maladie.

Le chap. XL exhorte Guillaume à glorifier Dieu en toutes choses.

Le chap. XLI est la comparaison des vertus que lui procureront les Sept Dons du Saint-Esprit et les Huit Béatitudes. Nous n'avons que le commencement de ce chapitre, qui devait être un des plus longs du Manuel, et il nous manque en outre le chap. XLII tout entier, qui traitait de la manière de demeurer immaculé, avec l'aide de Dieu.

Le chap. XLIII traite de la Perfection.

Le chap. XLIV est des plus curieux. Il a pour sujet les combinaisons du nombre sept dans leur rapport avec le pardon des injures. On sait quel était, dans l'antiquité et le moyen âge, le prestige du nombre sept. La plupart des nombres de l'Apocalypse sont divisibles par sept, et saint Augustin a foi dans le nombre sept. La confiance de Dhuoda ne le cède pas à celle du grand docteur : « Quand on dit 7 fois 7, on provoque chacun de nous à la plénitude de la réparation (des injures). Si l'on ajoute 1, on exprime par ce total la grâce du Saint-Esprit nous corrigeant, pour la rémission de nos péchés, en nous faisant faire réparation. C'est le pardon du psaume L (le numéro de ce psaume se compose du carré de sept et d'une unité), que l'on récite dans l'année du Jubilé, année de rémission et d'absolution. Quand on dit 7 fois 11, c'est pour la seule recommandation de ton corps, qu'obtiendra ta réparation volontaire. Quand on dit 7 fois 70, c'est pour que tu remettes aux autres les injures dont ils se sont rendus coupables envers toi. Le calculateur dit 490 comme s'il disait ; « Celui-là est mon frère plus qu'aucun de mes proches ou des autres hommes. » On remarquera que 490 se compose de 70 fois 7, formule bien connue de l'Évangile.

Ce chapitre fournit, sur la manière de compter des *articulatores* ou calculateurs, des renseignements qui intéressent l'histoire des mathématiques.

« En luttant, dit Dhuoda, à travers les quinze degrés des Sept Dons et des Huit Béatitudes, tu t'élèveras peu

à peu, mon fils, au sommet de la perfection, ainsi qu'on parvient au nombre cent en comptant de la main gauche à la main droite. En effet, les plus habiles calculateurs comptent les nombres avec (les doigts de) la main gauche jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf ; mais lorsqu'ils parviennent au centième, ils arrêtent immédiatement la main gauche, et, joyeux, ils élèvent la main droite pour le nombre cent. » J'ai rappelé, dans mes *Éclaircissements*, ce que l'antiquité nous a laissé sur le *comput digital*, ainsi que l'appelle M. Frœhner.

Les chap. XLV à L traitent de la naissance charnelle, de la naissance spirituelle, de la mort du corps et de la mort de l'âme. Dans le chap. XLVII, Dhuoda recommande à Guillaume de lire « la vie d'Augusta, mère de saint Symphorien, citoyen d'Autun. »

Dans les chap. LI à LX, Dhuoda exhorte son fils à la lecture, et à prier pour le passé, le présent et le futur, pour tous les degrés de la hiérarchie de l'Eglise, pour le roi Charles le Chauve, pour le duc Bernard, pour ceux qui se nuisent par les discordes et les procès, pour ceux qui sont en chemin, pour les navigateurs, les malades, les affligés, les persécutés, les indigents, pour tous les fidèles défunts, ceux de mérites médiocres comme ceux de grande vertu, et enfin pour les méchants. Cette âme compatissante veut que personne ne soit oublié. Le chap. LX contient un curieux dialogue entre un esprit et un vieillard sur les peines des défunts. L'esprit, pendant sa vie terrestre, n'a pas connu la Loi (chrétienne) et n'a jamais reçu le baptême. Il déclare au vieillard qu'il souffre des peines un peu plus tolérables que ceux qui, après avoir connu la puissance de Dieu, reçu le baptême et la foi dans la Sainte Trinité, sont morts sans le fruit de la pénitence. « Quelle est votre peine ? » interroge le vieillard. La voix répond : « Autant il y a de distance du ciel à la terre, autant il y a de feu sur ma tête et sous mes pieds. Moi et ceux de ma condition

nous sommes au milieu. Mais ceux dont j'ai parlé, plongés, sous nos pieds, au plus profond de l'enfer, y souffrent d'épouvantables tortures. » Cet entretien est une citation inachevée, qui se termine ainsi : « Alors le vieillard commença de gémir et dit en sanglotant : « J'ai cinq frères, etc. » Ce dialogue, qui se termine par quelques mots de la parabole de Lazare, a été inspiré par certains souvenirs de cette parabole, mais en diffère notablement.

Après avoir, dans le chap. LXI, exhorté Guillaume à prier pour les parents défunts du duc Bernard, parents dont elle lui dira les noms dans un chapitre ultérieur, Dhuoda, dans les chap. LXII et LXIII, exhorte son fils à prier pour « le seigneur Théodoric ». « Il ne faut pas oublier, dit-elle, de prier pour celui qui, te prenant dans mes bras, t'adopta pour fils dans le Christ par le baptême de la régénération. Quand il vivait, il s'appelait le seigneur Théodoric ; maintenant il n'est plus. Il eût été en tout ton guide et ton ami si cela lui eût été permis. Il a été reçu, sans nul doute, dans le sein d'Abraham. Te laissant dans le siècle comme un enfant premier-né, il a légué tous ses biens à notre maître et seigneur (l'empereur Louis le Débonnaire), afin qu'ils te soient entièrement destinés. » Le comte Théodoric, dont il est ici question, et qui fut un des plus hauts seigneurs de la cour de Louis le Débonnaire, était le frère de saint Guillaume de Gellone, et par conséquent le grand oncle paternel du jeune Guillaume.

Dans le chap. LXIV, Dhuoda rappelle brièvement la méthode élémentaire qu'elle a suivie dans la composition de son livre. Il y est question des quinze échelons formés par les Sept Dons du Saint-Esprit et les Huit Béatitudes.

Le chap. LXV traite de la signification des lettres du nom d'Adam. « De même, dit Dhuoda, que 5 fois 3 font 15, de même 15 fois 3 font 45. Ajoutez 1 et vous avez

46. Ce nombre, d'après les principes des Grecs, est contenu tout entier dans les lettres du nom d'Adam. » Suit une démonstration aussi curieuse que celles des chap v et XLIV. « En effet, l'*alpha*, qui est l'Orient, vaut 1 ; le *delta*, qui est l'Occident, vaut 4 ; une seconde fois l'*alpha*, qui est le Septentrion, vaut 1 ; et enfin le *moida*, qui est le Midi, vaut 40. Adam, par ses descendants, s'est étendu dans ces quatre parties du monde. » On remarquera le nom singulier de *moida* donné à la lettre M. Ce nom, qui a une physionomie orientale, pourrait bien être sarrasin. La Septimanie avait été sarrasine pendant assez long temps pour que quelques mots arabes y fussent restés en usage vers 842. Le nom de *moida* a déjà paru dans l'*Epigramma*, pour signaler l'acrostiche de la pièce :

A littera delta incipe legendo ;
Moida hactenus conclusa sunt.

Dans mes *Statuts de l'abbaye de Psalmodi* (1), chap. XXVII, on voit un autre mot de physionomie sarrasine employé en Languedoc bien plus tard, en 1409 ; c'est *alphorim*, natte.

Les chap. LXVI et LXVII sont relatifs aux quinze bénédictions qui sont offertes à Guillaume ; mais il n'en est réellement question que dans le second des deux, et encore, dans le chap. LXVII, n'est-il parlé que de treize bénédictions sur quinze. Le chap. LXVI paraît n'être qu'une sorte de préparation au suivant. Dhuoda y débute par des calculs qui la mènent jusqu'à un million. Elle expose ensuite la signification des dix premiers nombres, négligeant encore d'aller jusqu'à quinze. « Le nombre 5, par exemple, doit s'entendre des cinq vierges sages, qui conservent à leurs cinq sens l'éclat de la virginité et la blancheur de la chasteté. Le nombre 6 veut dire

(1) *Mémoires de l'Académie de Nimes*, année 1883.

les six urnes qui représentent les six âges du siècle. Apprends à y discerner les gens de bien, et tourne-toi vers le noble falerne. » Il y a ici une allusion à l'eau des vases de Cana changée en bon vin. Cette espèce de préface mathématique au chap. LXVII se termine par un passage qui laisse entrevoir, moins incomplètement peut-être que le chap. XLIV, la manière dont les *articulatores* ou calculateurs savaient compter rapidement sur leurs doigts jusqu'à des nombres très élevés. Ce passage, dans son laconisme, serait fort obscur sans l'étude de ce qui précède. En voici le texte : *Cum omnes partes usque in denarium utiliter crescant, cum solis ternis, et in centesimum et in millesimum, omnes articulationes, per flexos peritissimorum articulos, usque ad mille millia, ad salutem morum omnium, per saltus adcrescunt, humanorum ; perfectissimus autem est omnium millia millesimus.*

J'ai cru pouvoir risquer d'expliquer ainsi ce texte : « Comme les unités des différents ordres (unités, dizaines, centaines, etc.) peuvent être décuplées par le seul moyen de trois autres nombres (par exemple : le nombre 1 devient 10 en y ajoutant 2, 3 et 4 ; le nombre 10 devient 100 en y ajoutant 20, 30, et 40 ; etc.), et peuvent de même devenir cent et mille fois plus grandes, ainsi les phalanges, par la flexion que les plus habiles calculateurs impriment à leurs doigts, arrivent, par une progression rapide, à exprimer jusqu'à un million, pour le salut de la civilisation tout entière. Un million, en effet, est le plus parfait de tous les nombres. » Voilà un trait tout pythagoricien et tout platonicien. Cette admiration religieuse pour la science des nombres a été le sentiment général de l'antiquité et du moyen-âge. Ce n'est pas à nous, modernes, témoins des progrès que les sciences et la civilisation doivent aux mathématiques, de méconnaître la justesse de cette intuition de la philosophie grecque. Mais, si nous retrouvons

dans le Manuel de Dhuoda des témoignages d'admiration pour la science des nombres, ils sont, dans la forme, à part cet *ad salutem morum omnium humanorum*, qui est de tournure antique, bien dégénérés des grandes paroles de Pythagore ou de Platon. Quelle chute de l'axiome pythagoricien (1) ou du dialogue *Epinomis* à ces gens qui comptent sur leurs doigts avec une rapidité d'acrobates ! Ces passages du Manuel n'en sont pas moins d'un intérêt considérable, comme tout ce qui concerne l'histoire des sciences au moyen-age. Dhuoda conclut ainsi : « Un million est le nombre le plus parfait. S'il en était autrement, les frères de Rebecca ne lui auraient pas dit : « Puisses-tu croître, par ta descendance, jusqu'à mille fois mille. »

J'ai déjà parlé, notamment à propos des poésies du Manuel, des chap. LXVIII et LXIX. Le premier est en vers et Dhuoda y exhorte Guillaume à lire son livre. Le second est composé de versets formant acrostiche et contient le résumé de l'enseignement du Manuel, ce qui lui donne un intérêt particulier. Voici, vers la fin, deux versets d'une grâce attristée :

« Quoique ta jeunesse, fleurie de seize rameaux (seize ans), achemine tes membres délicats vers un plus grand nombre d'années,

« Le moment où tu seras homme me semble bien éloigné. Je voudrais te voir homme, si j'en avais le pouvoir, mais je n'aurai pas ce bonheur. »

Le dernier verset nous apprend que Dhuoda est parvenue à cet endroit de son Manuel un an après l'avoir commencé.

« J'achève ces vers, dit-elle, avec l'aide de Dieu, quand tes seize ans viennent de s'accomplir, au moment d'entrer dans le mois de décembre, le jour de la fête de Saint-André, et dans l'Avent du Verbe. »

(1) « Les éléments des nombres sont les éléments de toutes choses. »

Ce passage, d'une importance capitale, m'a permis d'établir, dans une note des *Éclaircissements*, que le Manuel n'a pas pu être achevé le 2 février 842, comme l'ont cru tous les savants, d'après la seule étude de la souscription de P, qui ne laisse pas deviner une lacune dont j'ai montré la trace dans la souscription de N. Il faut reporter au 2 février 843 l'achèvement du Manuel, par cette raison bien simple que le tout ne peut pas avoir été terminé avant la partie. L'examen paléographique de la souscription de N m'y a fait constater la trace d'une lacune correspondant à l'année de l'achèvement du Manuel. Il n'y a donc aucune contradiction entre ma conclusion et cette souscription, puisque la souscription est muette sur le point que j'envisage.

Dans le chap. LXX, Dhuoda s'occupe de la manière dont Guillaume, parvenu à l'âge d'homme, devra organiser sa maison. Son enseignement proprement dit est d'ailleurs terminé avec le chapitre précédent.

« Voilà, dit-elle au début, voilà terminées les paroles de ce livre, que j'ai dictées avec joie, et que j'ai ordonné de transcrire pour ton utilité. » *Finita sunt hujus verba libelli, quæ, ut valui, animo libenti dictavi, et utiliter in tuam specie tenus formam transcribere jussi.* C'est une nouvelle affirmation de ce fait que Dhuoda est le seul auteur du Manuel.

Le chap. LXXI est intitulé : *Ad me recurrens lugeo*, « je pleure en faisant un retour sur moi-même. » Dhuoda y donne sur elle-même des détails trop rares, sans doute, mais qui n'en sont que plus précieux.

« Tu n'ignores pas, dit-elle, les périls de toute sorte auxquels mon constant état de souffrance, les évènements, et l'obstacle de ma faiblesse ont livré mon frêle corps. Grâce à Dieu et à la valeur de ton père Bernard, j'ai échappé à tous ces dangers, mais mon esprit retourne vers ces violentes péripéties. »

Dhuoda cite six mots qui appartiennent au passage suivant de saint Paul (II, *Cor.*, XI, 26) :

In itineribus sœpe, periculis fluminum, periculis latronum, PERICULIS EX GENERE, PERICULIS EX GENTIBUS, *periculis in civitate*, etc.

Six mots pris au milieu d'un passage dont elle n'indique, suivant son habitude, ni l'auteur ni le lieu, voilà qui suffit à Dhuoda pour rappeler des périls de voyage et des situations violentes dont l'a tirée la valeur du duc Bernard. Ce laconisme éveille notre curiosité sans la satisfaire.

« Si tes fréquentes prières, dit encore Dhuoda, et celles des autres me sont nécessaires à présent, elles me le seront bien davantage encore après ma mort, dont je sens que l'heure est proche. Mon esprit est déchiré de crainte et d'angoisse au sujet de mon salut, et je suis incertaine de le mériter.... Cependant je ne désespèrerai jamais de la miséricorde de Dieu. Pour l'obtenir un jour, je ne laisse personne qui puisse aussi bien plaider pour moi que toi-même, noble enfant, et ceux qui naîtront de toi. J'ai contracté beaucoup de dettes pour venir en aide à mon seigneur et maître Bernard : je ne voulais pas que, dans la Marche d'Espagne ou partout ailleurs, mes services lui fissent défaut ; je ne voulais pas non plus *qu'il se séparât de toi ou de moi*, comme c'est la coutume dans certaines circonstances. Pour subvenir à des dépenses nombreuses, j'ai dû faire souvent d'importants emprunts, non-seulement à des chrétiens, mais encore à des juifs. Autant que j'ai pu, je les ai remboursés, et je les rembourserai toujours autant que je pourrai. Mais si, après ma mort, il demeure dû quelque chose, je te supplie de rechercher avec soin mes débiteurs. Quand tu les auras trouvés, fais payer tout exactement, d'abord avec les ressources de mon héritage, s'il en reste, et ensuite avec celles que tu as en propre, ou que tu auras, avec l'aide de Dieu, légitimement acquises. »

Avec le chap. LXXI, devait finir le Manuel, mais

Dhuoda a encore des recommandations à faire à Guillaume.

On a vu qu'au chap. LXI elle a exhorté Guillaume à prier pour les parents défunts du duc Bernard. Mais elle ne lui a pas fait connaître leurs noms. Elle répare cette omission dans le chap. LXXII, intitulé : *Nomina defunctorum subtus transcripta. Quos de quosdam* (quibusdam) *prædictis supra prætermisi personis*, dit-elle, *his*(hic) *breviatos agnosce. Id sunt : Wilelmus, Chungundis, Gariberga, Vuithburgis, Teddericus, Gothzelmus, Guarnarius, Rothlindis.*

Guillaume, c'est saint Guillaume de Gellone, père du duc Bernard et aïeul du jeune Guillaume. Elevé à la cour de Charlemagne, ses luttes contre les Sarrasins lui ont valu dans nos épopées le nom de Guillaume Fierabras ou de Guillaume au Court nez ou au Cornet. Il prit l'habit monastique dans l'abbaye de Gellone, qu'il avait fondée, et où il mourut.

Cunégonde est sa première femme. Gariberge ou Gerberge est une de ses filles, celle qui fut noyée dans la Saône en 834 par ordre de Lothaire.

Witberge ou Guitberge est la seconde femme de Guillaume de Gellone. Théodoric est le comte Théodoric, frère de Guillaume de Gellone.

Gaucelme ou Gaucelin est un fils de Guillaume de Gellone, et l'un des huit comtes auxquels Charlemagne adressa, en 812, son diplôme en faveur des Goths de Septimanie, qui avaient fui devant les persécutions des Sarrasins d'Espagne.

Garnier est un autre fils de Guillaume de Gellone, Rodlinde paraît être une fille du même Guillaume.

On voit, par cette énumération, l'extrême importance du chap. LXXII.

« Il se trouve encore, continue Dhuoda, des membres de la famille qui sont vivants, grâce à Dieu, mais qui se sont entièrement consacrés à leur Créateur. »

Elle ne les nomme pas. Elle termine en disant : « Lorsqu'un membre de ta famille viendra à mourir, ordonne d'ajouter son nom à la liste des défunts pour lesquels il faut prier. Agis de même pour le seigneur Héribert, ton oncle. » Héribert était un autre frère du duc Bernard. En 830, à la suite d'une révolte des fils de Louis le Débonnaire, il eut les yeux crevés. La mention que Dhuoda fait de lui nous apprend qu'il vivait encore à la fin de 842 ou au commencement de 843.

Le chap. LXXIII est consacré à l'épitaphe de Dhuoda. Ce morceau est précédé des sigles D. M. (1) dans le ms. de Nimes. Il est, comme nous l'avons vu, acrostiche. Nous en donnons une héliogravure d'après N.

Dhuoda indique, dans un chapitre qui vient après l'épitaphe et qui n'a pas de numéro, l'ordre que Guillaume doit suivre dans le chant des psaumes.

Enfin le Manuel se termine par une souscription où Dhuoda nous apprend qu'elle a commencé l'ouvrage la seconde année de la mort de l'empereur Louis, la veille des calendes de décembre, à la messe de Saint-André, dans les premiers jours de l'Avent, c'est-à-dire le 30 novembre 841.

J'ai dit plus haut que la date de l'achèvement du livre est incomplète dans la souscription, et qu'il y manque la détermination de l'année ; on a vu qu'il faut placer cet achèvement au 2 février 843.

Comme plusieurs chartes méridionales de cette époque, la souscription s'abstient de mentionner le règne de Charles le Chauve. Elle parle seulement du règne du Christ et de « l'attente du roi que Dieu nous aura donné. »

C'est la preuve qu'au début de 843, l'autorité de Charles le Chauve n'était pas encore universellement reconnue en Septimanie. Mais j'ai signalé dans mes

(1) *Diis Manibus.*

notes la bizarrerie de cette réserve, venant de Dhuoda, qui recommande sans cesse à Guillaume d'être fidèle à Charles le Chauve. J'ai vu là plutôt une distraction du scribe, insérant par habitude une formule qui pendant deux ans avait été de style dans beaucoup de lieux du Midi. Le ms. P. contient une mention qui n'existe pas dans le ms. N. c'est le nom du scribe du Manuel : *Et pro scriptore Wislaberto, qui magno labore hunc codicem scripsit manualem.* Cette mention constitue la seule différence importante qu'il y ait entre les deux mss., dont le texte est partout ailleurs identique, sauf dans la table des chapitres, et sauf les variantes qui proviennent des fautes de scribe.

Mais il est, au début de la souscription, une de ces variantes, une de ces fautes de scribe, qui a fait, à elle seule, autant de bruit que le Manuel tout entier, et à bon droit. Il s'agissait en effet, de savoir si Dhuoda était ou n'était pas fille de Charlemagne. Dans le ms. P, le seul connu jusqu'à la découverte des fragments de Nimes, Dhuoda dit, en parlant de Louis le Débonnaire : *Ludovici quondam mei fratris.* Plusieurs auteurs avaient donc considéré Dhuoda comme fille de Charlemagne, malgré les raisonnements de Baluze, de Dom Vaissette et de Dom Rivet. Mais voici que le ms. de Nimes porte tout simplement : *Ludovici condam imperatori*[*s*], justifiant ainsi Baluze et les savants bénédictins. J'ai reproduit, dans une note des *Éclaircissements*, une partie de la Note lue par M. Léopold Delisle à l'Académie des Inscriptions au sujet du ms. de Nimes. Dans cette partie, M. Delisle fait connaître les éléments du débat, et montre, comme je l'ai dit plus haut, que Dhuoda n'était pas fille de Charlemagne.

On voit quelle est l'importance de la souscription, quoiqu'elle ne soit que de quelques lignes. Les dates qui en forment le début faisaient dire aux auteurs de l'*Histoire littéraire* (T. v, p. 18) : « Nous n'avons point

d'écrit de ce temps-là dont la date soit mieux connue et plus certaine. » Ils n'avaient pourtant pas connaissance de la date donnée au chap. LXIX, et ne soupçonnaient pas la lacune de la seconde des dates de la souscription. La publication complète du Manuel, en faisant le grand jour sur ces deux points, apporte une date indiscutable, cette fois, pour un des plus vieux monuments de notre littérature.

De l'analyse qui précède, on peut dégager la formule du plan général suivi par Dhuoda. La voici, autant qu'une formule peut résumer un traité de ce genre : ***Devoirs de Guillaume envers Dieu, envers lui-même et envers les autres.***

J'ai établi le texte du Manuel avec le plus de soin possible, c'est-à-dire que j'ai suppléé à la ponctuation très défectueuse des mss., et que j'ai indiqué dans des notes les corrections nécessaires à l'intelligence des mots ou des phrases. J'ai respecté, dans le texte, la latinité de Dhuoda, qui est barbare comme celle de tous ses contemporains, mais je l'ai un peu rectifiée dans mes notes. Comme déjà le bas latin mérovingien, le latin du Manuel présente de nombreux exemples de la confusion des genres, des nombres et des cas.

« Dans ce désordre, un principe nouveau paraît et s'impose à la déclinaison latine. Au lieu des six fonctions casuelles distinguées par la grammaire classique, la syntaxe ne semble distinguer, pour les noms, les pronoms et les adjectifs, que deux fonctions casuelles, le sujet et le régime. Les formes classiques subsistent, mais la plupart sont inutiles ; de là vient qu'on les prend l'une pour l'autre. C'est le premier symptôme de la décomposition ; il signale un état intermédiaire et transitoire, le passage du latin au roman, c'est-à-dire au français primitif. Le français commencera du jour où les flexions des cas obliques, qui dans ce latin altéré

sont encore reconnaissables, disparaîtront et se confondront dans une seule (1). »

La barbarie de la langue dont Dhuoda, par le fait de la civilisation carolingienne, est réduite à se servir, ne l'empêche pas de nous charmer et de nous émouvoir.

Le Manuel contient, outre un certain nombre de passages provenant de poètes ou de prosateurs, des centaines de citations de la Bible, le tout, sans séparation matérielle d'avec le texte, et sans indication des ouvrages cités (2). J'ai dû, guidé par le sens, dégager et isoler les citations.

Assez souvent, elles sont précédées de formules très vagues : *Scriptum est, ait quidam*, etc. J'ai dû ensuite rechercher les ouvrages d'où elles ont été tirées, et les identifier dans mes notes. Pour les citations de la Bible, j'ai constaté qu'un grand nombre diffèrent, dans la forme, du texte de la Vulgate. Il serait intéressant de rechercher d'après quelles anciennes versions latines de la Bible, autres que la Vulgate, elles ont été citées. C'est là un travail que je n'avais pas à entreprendre, mais je le signale aux savants qui, comme M. Ulysse Robert, s'occupent des anciennes versions latines de la Bible.

Toutes les fois que l'intelligence du Manuel l'a demandé, j'ai consigné dans mes notes ou dans mes *Éclaircissements* des renseignements sur les personnes et les choses.

Le texte du Manuel ainsi établi et annoté, j'ai fait précéder chaque chapitre d'un sommaire détaillé qui équivaut souvent à une traduction, et qui contient tout ce qu'il y a de saillant dans le chapitre.

Dhuoda, déjà brisée de corps et d'esprit pendant la

(1) Charles Aubertin, *Hist. de la langue et de la littérature françaises au moyen âge*, t. 1, p. 54.

(2) Deux ou trois fois seulement les ouvrages sont cités, et très incomplètement.

composition du Manuel, dut peu survivre à la rédaction de son ouvrage.

Ce livre atteignit-il le but que s'était proposé cette excellente mère, c'est-à-dire le progrès moral du jeune Guillaume et de son frère, et l'institution de prières, d'une sorte de culte domestique qui se fût perpétué de génération en génération, au profit des ancêtres morts et de Dhuoda elle-même ?

Les évènements ne le permirent pas, et si la mort vint trouver bientôt Dhuoda, ce fut un bienfait qui lui épargna d'apprendre la fin tragique des siens.

Cette famille de Guillaume de Gellone, la destinée s'acharnait à la perdre. Le duc Bernard fut le premier frappé, pour avoir favorisé Pépin d'Aquitaine. Révoqué en 844, il fut jugé par ses pairs et condamné à être décapité pour crime de rébellion et pour excès de pouvoir. L'imagination populaire entoura cette vengeance de Charles le Chauve de circonstances romanesques. La vieille chronique d'Odon Héribert dit qu'après avoir fait ensemble une paix sceilée par la communion, Charles le Chauve et le duc Bernard eurent une entrevue à Toulouse, dans le monastère de Saint-Sernin. « Comme Bernard fléchissait le genou devant le roi, Charles le prit de la main gauche, comme pour le relever, et de la droite lui plongea un poignard dans le cœur, non sans soupçon de parricide, car il passait pour fils de Bernard, et avait avec lui une merveilleuse ressemblance, la nature révélant ainsi l'adultère de sa mère. Le roi, se levant de son trône ensanglanté, frappa du pied le cadavre, et s'écria : « Malheur à toi qui as souillé le lit de mon père et de ton seigneur ! » (1)

Quant au jeune Guillaume, il avait alors dix-huit ans. Il est probable qu'il se retira dans les terres que lui

(1) Voyez le passage de la chronique d'Héribert, relatif à la mort de Bernard, dans l'*Hist. gén. de Languedoc*, nouv. édit., t. II, preuves, col. 239.

avait léguées le comte Théodoric. En 849, il voulut s'emparer de Barcelone. Il fit d'abord prisonnier le comte de Barcelone, Aledran, et se rendit momentanément maître des comtés de Barcelone et d'Ampurias. Mais Aledran recouvra la liberté et fit Guillaume prisonnier à son tour. Guillaume fut condamné à mort en 850 et exécuté comme rebelle. Il mourait à vingt-quatre ans.

Le jeune Bernard, le dernier représentant de sa race, avait alors neuf ans. Quand il eut l'âge d'homme, quoique Charles le Chauve l'eût confirmé dans la possession des biens tenus jadis en bénéfice par son frère Guillaume en Bourgogne, il ne voulut jamais voir dans le roi qu'un ennemi, et ne songea qu'à venger son père et son frère. En 864, il s'embusqua, avec une troupe de gens armés, dans une forêt voisine de Pistres, soit pour surprendre le roi, soit pour tuer Robert le Fort, comte d'Anjou, et Ranulfe Ier, comte de Poitiers, les principaux conseillers du roi et les ennemis de sa famille. Il tint peu de compte d'une condamnation prononcée contre lui et se maintint à main armée dans le comté d'Autun. Il finit par périr en 872, dans une mêlée, sans laisser plus de postérité que Guillaume. Il était âgé de trente-et-un ans.

De tous les écrits dûs à des femmes nées sur le sol de la France, le *Manuel de Dhuoda* est le plus ancien qui nous soit parvenu. En le tirant d'un sommeil de plus de dix siècles, je me suis proposé, moins d'en faire une critique philosophique que d'en donner une édition. L'essentiel était de faire connaître intégralement et d'éclaircir un texte aussi important pour l'histoire de l'éducation en France. D'autres pourront déduire les diverses conséquences qu'il comporte au point de vue de la psychologie et de l'histoire des religions.

Au Péras, près Génolhac, 27 août 1886.

TEXTE DU MANUEL.

[PROLÉGOMÈNES]

[§ 1.]

Commencement du Manuel de Dhuoda.

In nomine Sanctæ Trinitatis.

Incipit liber Dodanæ Manualis quem ad filium suum direxit Willelmum.

[§ 2.]

La plupart des parents ont, dans ce monde, la joie de vivre avec leurs enfants. Mais moi, ô mon fils Guillaume, je me vois éloignée de toi. L'anxiété que j'en éprouve et le désir de ton bien m'ont portée à faire écrire pour toi cet opuscule. Il est fait en mon nom, et je serai heureuse qu'il t'apprenne ce que tu dois être pour ta mère absente.

Cernens plurimos cum suis in sæculo gaudere proles, et me Dodanam, o fili Willelme, a te elongatam conspiciens procul, ob id quasi anxia, et utilitatis desiderio plena, hoc opusculum ex nomine meo scriptum in tuam specie tenus formam legendum dirigo, gaudens quod, si absens sum corpore, iste præsens libellus tibi ad mentem reducat quid erga me, cum legeris, fili, debeas agere.

[§ 3.]

Invocation en vers.

Dieu très haut, créateur de la lumière du ciel, toi qui traces leur route aux astres, roi éternel, très saint, achève dans ta clémence l'œuvre que j'entreprends. Ignorante, je cherche auprès de toi l'intelligence de ta volonté, pour le présent et l'avenir. Toi qui es un dans ta trinité, tu répands les prospérités sur ceux qui t'appartiennent, et tu récompenses tes serviteurs suivant leur mérite. Le genou fléchi, je te rends d'abondantes grâces. Viens à mon aide et soutiens mes pas dans la droite voie. Les tiens reposent sans fin dans ton royaume. Quoique indigne, fragile et exilée, quoique née du limon et entraînée vers la tombe, j'ai une compagne dévouée et fidèle qui atténue mes épreuves. Toi qui contiens le centre et la circonférence du ciel, toi qui enfermes dans ta main les mers et les continents, je te confie mon fils Guillaume. Que toutes ses heures soient heureuses, qu'il t'aime par dessus tout, et qu'il gravisse d'un pas rapide, avec tes fils, les sommets du bonheur. Que son intelligence veille toujours en toi. Étends sa félicité dans les siècles. Qu'il ne tombe point dans la colère et qu'il n'erre pas séparé des tiens. Que sa course soit enchantée, et que sa vertu l'élève, brillant, aux régions supérieures. Qu'il te demande tout ce qu'il lui faut. Toi qui donnes sans dédain, enseigne-lui à te croire, à t'aimer, à te louer avec effusion. Que ta grâce l'inonde. Qu'il ait la paix et la sécurité du corps et de l'esprit, et que lui et sa race y puisent leur durée. Éloigne d'eux la colère. Quand il lira, qu'il le fasse à propos. Qu'il suive les préceptes des saints et reçoive de toi son entendement. Qu'il soit secourable, qu'il pratique les quatre vertus, qu'il soit généreux et prudent, pieux et courageux. Qu'il n'abandonne jamais la tempérance. Quoique ce soit une mère indigne qui t'implore à tous ses moments, aie pitié d mon fils. Je suis dévorée d'angoisses.

Ce faible ouvrage est une supplication par laquelle je te

recommande mon enfant en toutes choses, suprême dispensateur de tous les biens. Le royaume et le pays sont déchirés, mais tu demeures immuable. Puisse-t-on s'arrêter aux résolutions les meilleures ! Un signe de toi contient tout. L'immensité de la terre est à toi, et à toi seul toute chose est soumise. Toi dont le règne est éternel, aie pitié de mes fils. Que mes deux enfants, je t'en conjure, vivent dans le siècle en te chérissant toujours.

Lecteur, si tu désires connaître le sens caché de cette pièce, cherche parmi les premières lettres de mes vers celles qui doivent t'en instruire. Elles t'apprendront rapidement ce que j'ai voulu dire. Mère de deux garçons, je te demande de prier le Créateur bienfaisant d'élever leur père à la plus haute fortune, et de me réunir à eux dans son royaume.

Commence ta recherche par la lettre D. C'est à la lettre M. que se termine ma pensée.

Grâce au Christ, je vais aborder l'œuvre entreprise.

Epigramma operis subsequentis.

Deus summe, lucis conditor poli
Syderumque ductor, rex æterne, agius,
Hoc a me cœptum tu perfice clemens.
Quanquam ignara, ad te perquiro sensum,
Ut tua capax placita perquiram.
Præsens et futurum tempus curram aptum.
Omnia per cuncta trinus et unus,
Tuis per sæcula prospera largiris ;
Digna dignis semper meritis ad singula
Tribuis celsam tibi famulantes.
Ad te, ut valeo, poplite flexu,
Gratias refero, conditori, largas.
De tua mihi obsecro largiri
Opem, ad dextram sublevans axem.
Illic namque credo tuis sine fine
Manere posse quiesci in regno.
Licet sim indigna fragilis et exul,
Limo revoluta, trahens ad yma,

Est tamen mihi consors ac amica
Fidaque, de cujus relaxant discrimina.
Centrum qui poli continens girum,
Pontum et arva concludis palmo,
Tibi commendo filium Willelmum.
Prosperum largiri jubeas in cunctis
Horis (1) atque semper currat momentis ;
Te super omnem diligat factorem ;
Filiis cum tuis mereatur felici
Concito gradu scandere culmen.
In te suus semper vigilet sensus.
Pandens per sæcula vivat feliciter.
Lesus nunquam ille incidat in iram
Neque separatus oberret a tuis.
Jubilet jocundos cursu felici ;
Pergat cum virtute fulgens ad supra ;
Omnia semper a te apta petat.
Qui das sine fastu, dona illi sensum
Ut te intelligat credere, amare,
Laudare gratis duplicatis agmen (2).
Veniat in eum larga tua gratia,
Pax et securitas corporis et mentis,
In quam in seculo vigeat cum prole,
Ira tenens ista careat ne illa, (3)
Legensque revolvat volumen (4) ad tempus.
Dicta sanctorum obtemperet sensu,
Habeat acceptum a te intellectum.
Quid quando cui sublevet opem.
Et tibi jugiter quaternas percurrat
Virtutes, multorum teneat capax,
Largus atque prudens, pius et fortis,
Temperantiam nec ne deserat unquam.
Mismi (5) similem non habebit unquam,
Quanquam indigna genitrixque sua,

(1) Ce mot devait être écrit *Oris* dans le ms. primitif, l'acrostiche l'indique.

(2) Je propose de lire : *Laudare gratiis duplicatis. Amen.*

(3) Construction obscure et passage probablement altéré.

(4) Qu'il déroule le volume, c. à d. qu'il lise, à propos.

(5) Il est difficile d'expliquer ou de rectifier cet étrange mot.

Omnibus semper momentis et horis,
Rogans te obnixe, miserere illi.
Sunt mihi multæ anxiarum turmæ.
Flagitans per illum fragili labore,
Ad te, largitorem omnium bonorum,
Eum in cunctis commendo gratanter.
Licet sit discors regni et patriæ,
Tu tamen manes solus immutabilis.
Utrum digne apta placita perquirant !
In tuo nutu continentur cuncta.
Tuum est regnum tuaque potestas
Plenitudo terræ diffusa per orbem.
Et tibi soli famulantur cuncta.
Qui regnas semper miserere prolis.
Mis (1) duo nati ostensi in seculo
Vivant, obsecro, teque semper diligant.
Lector qui cupis formulam hanc nosse,
Capita perquiras apta versorum.
Exin valebis concito gradu
Sensu cognosci que sim conscripta.
Genitrix duorum masculini sexus,
Rogo ut ores conditori almo :
Erigat ad summum genitorem prolis
Meque cum illis jungat in regnum.

—

A littera delta incipe legendo ;
Moida hactenus conclusa sunt.
Opitulante Christo aggrediar opus ceptum.
Explicit epigramma operis subsequentis.

(1) Pour : *Mei.*

[§ 4.]

Prologue.

Beaucoup de gens ont des connaissances dont je suis privée, moi et les femmes qui me ressemblent. Mais Celui qui ouvre la bouche des muets et qui fait parler les enfants m'est toujours présent. Malgré la faiblesse de mon intelligence, je t'adresse ce Manuel. De même que le jeu des échecs est le plus brillant des arts mondains pour un jeune homme ; de même que le miroir d'une femme lui montre ce qui doit disparaître de son visage et ce qu'elle doit y laisser voir pour plaire à son époux ; ainsi je désire qu'au milieu du tourbillon du monde et du siècle, tu lises fréquemment mon livre. Fais-le en souvenir de moi, aussi souvent qu'on se regarde dans un miroir ou qu'on joue aux échecs. Fais-le, quel que soit le nombre croissant de tes autres livres, et avec l'aide de Dieu comprends-le. Tu y trouveras ce que tu préfères connaître, en abrégé ; tu y trouveras aussi un miroir où tu pourras considérer le salut de ton âme, afin de plaire non seulement au siècle, mais encore à Celui qui t'a formé du limon. Au milieu des soucis qui m'accablent, ô mon fils Guillaume, je t'adresse des paroles de salut, et mon cœur désire ardemment que tu lises ce qui a rapport à ta naissance. Tu le trouveras au début de ce qui suit.

Incipit prologus.

Multis plura patent, mihi tamen latent, meæ quoque similes, obscurato sensu, carent intellectu, si minus dicam, plus ego. Adest semper Ille qui ora aperit mutorum et infantium linguas facit disertas. Quanquam in fragili sensu, inter dignas vivens indignè, tamen genitrix tua, fili, ad te nunc meus sermo dirigitur manualis, ut, veluti tabularum lusus maximè juvenibus inter cæteras artium partes mundanas congruus et aptus constat ad tempus, vel

certè inter aliquas ex parte in speculis mulierum demonstratio apparere soleat vultu, ut sordida extergant, exhibentesque nitida, suis in sæculo satagunt placere maritis, ita te opto ut, inter mundanas et seculares actionum turmas oppressus, hunc libellum a me tibi directum frequenter legere, et ob memoriam mei velut in speculis atque tabulis joco, ut non negligas. Licet sint tibi multa adcrescentium librorum volumina, hoc opusculum meum tibi placeat frequenter legere, et cum adjutorio omnipotentis Dei utiliter valeas intelligere. Invenies in eo quidquid in brevi cognoscere malis (1); invenies etiam et speculum in quo salutem animæ tuæ indubitanter possis conspicere, ut non solum sæculo. sed Ei per omnia possis placere qui te formavit ex limo : quod tibi per omnia necesse est, fili, ut in utroque negotio talis te exhibeas, qualiter possis utilis esse sæculo, et Deo per omnia placere valeas semper. Sunt mihi curæ multæ, ad te, o fili Willelme, verba dirigens salutis, inter quas ardens et vigil meus æstuat animus ut tibi de tua, auxiliante Deo, nativitate, in hoc codice libelli ex meo desiderio habeas conscriptum, sicut in sequentibus est utiliter præordinatum.

[§ 5.]

Préface.

La onzième année de l'avènement de l'empereur Louis, et le 24 juin, j'épousai, dans le palais d'Aix-la-Chapelle, ton père Bernard. La treizième année du règne de l'empereur et le 29 novembre, je t'ai donné le jour. Tu es mon premier-né et j'ai ardemment désiré ta naissance. Au milieu des malheurs croissants de ce siècle, et comme le royaume s'abîmait sous les révolutions et les discordes, l'empereur Louis alla où nous allons tous, et mourut sans achever la vingt-huitième année de son règne (2). L'année qui suivit sa mort, naquit ton frère. Sa naissance arriva

(1) Pour *mavis*.

(2) C'est la 27e année qu'il faut entendre. Voir plus bas les notes du texte.

à Uzès le 22 mars. Ton père Bernard se le fit amener en Aquitaine par Éléfant, évêque d'Uzès, et quelques autres de ses fidèles, avant même qu'il eût reçu le baptême. Les ordres de mon seigneur vous ont éloignés de moi et m'ont fait faire un long séjour à Uzès, où je me suis réjouie de ses prospérités. Mais le cœur plein de toi et de ton frère, j'ai fait écrire pour toi ce petit livre, selon ma faible intelligence.

Præfatio.

Anno feliciter, Christo propitio, XI, domino nostro Ludoico quondam fulgente in imperio (1), concurrente VIII Kalendarum julii die (2), in Aquisgrani palatio, ad meum dominum tuumque genitorem B[ernardum] legalis in conjugio accessi uxor; et iterum in XIII anno regni ejus, III Kalendarum decembrium (3), auxiliante, ut credo, Deo, tua ex me, desideratissime fili primogenite, in sæculo processit nativitas. Volvente itaque et crescente calamitatis miseria hujus sæculi, inter multas fluctuationes et discordias regni, imperator prædictus viam omnium iisse non dubium est. Nam infra XXVIII anno regni ejus, non perveniens ad summum, vitam sæculi debitam finivit (4). Post mortem quoque ejus, in anno sequente, nativitas fratris tui, qui ex meo post te secundus egressus est utero, XI Kalendas aprilis (5) in Uzecia urbe,

(1) Louis le Débonnaire fut associé à l'empire au mois d'août 813, et succéda à son père Charlemagne le 28 janvier 814.

(2) Cela fait le 24 juin 824.

(3) Cela fait le 29 novembre 826.

(4) Louis le Débonnaire mourut le 20 juin 840. En retranchant de cette date 27 années pleines, on remonte au mois de juin 813. Or, l'association de Louis à l'empire n'est que du mois d'août 813. Il n'avait donc pas régné 27 années pleines, même en faisant commencer son règne en 813. On ne peut donc pas admettre le chiffre de Dhuoda, qui nous dit que Louis est mort dans la XXVIIIe année de son règne, et il faut ramener ce chiffre à XXVII.

(5) Cela fait le 22 mars 841.

Deo miserante, exorta est. Etenim parvulum illum, antequam baptismatis accepisset gratiam, dominus et genitor utri[us]que vestrum B [ernardus], unà cum Elefanto, prædictæ civitatis episcopo (1), et cum cæteris fidelibus suis, in Aquitaniæ partibus ad suam fecit adduci præsentiam. Sed cùm diu, ob absentiam præsentiæ vestræ, sub jussione senioris mei, in prædicta cum agone illius jam gaudens residerem urbe, ex desiderio utrorumque vestrum hunc codicillum secundùm parvitatis meæ intelligentiam tibi transcribi et dirigere curavi.

[§ 6.]

Continuation de la préface.

Quoique mille obstacles s'opposent à ce que je te voie un jour, te voir est le premier de mes soucis, le seul devant Dieu. Si Dieu me donnait de la vertu, je renoncerais à ce bonheur. Mais j'y aspire, parce que mes péchés ont éloigné mon salut, et mon âme dépérit de mon désir. Il est sans espoir, car j'ai appris que ton père Bernard t'a confié au roi Charles. Je te recommande de te montrer digne de cette faveur par ton zèle pour ce monarque. Cependant, comme dit l'Écriture, cherche d'abord en tout le royaume de Dieu, et le reste te viendra par surcroît.

Item ejusdem.

Licet ex multis sim occupata angustiis, ut tuum aliquando intuerer aspectum, tamen hæc una secundum Deum in arbitrio Domini constat prior(i). Volueram (2) qui-

(1) Le *Gallia Christiana* (VI, 616) s'exprime ainsi sur le compte de cet évêque : *Vivebat Elephantus anno 800, ex Sammarthanis, et adhuc 841, ex nova rerum Occitanarum historia, tom. 1, pag. 531 ; quo scilicet anno Bernardus, dux Septimaniæ, audito suam conjugem filium alterum in urbe Ucetica peperisse, jussit eum adduci ad se in Aquitaniam, Elephanti episcopi ministerio.*

(2) Je propose de lire : *Nolueram*, pour *Nollem*.

dem, si daretur mihi virtus de Deo; sed quia longe est a me peccatrice salus, volo, et in hac voluntate meus marescit (1) animus. Audivi enim quod genitor tuus B[ernardus] in manus domini te commendavit Karoli regis (2); admoneo te ut hujus negotii dignitatem usque ad perfectum voluntati operam des. Tamen, ut ait Scriptura, primùm in omnibus regnum quære Dei (3), et tunc ad[j]icientur ea quæ necessaria sunt animæ et corpori tuo fruenda feliciter. Explicit præfatio.

[§ 7.]

Table des matières.

Incipiunt capitula libri sequentis.

I. De diligendo Deum.
II. De quærendo Deum.
III. De magnitudine Dei.
IIII. De altitudine Dei.
V. Item ejusdem, de Deo.
VI. Item moralis ejusdem.
VII. Admonitio ejusdem.

(1) Pour *marcescit*.

(2) On verra au chap. LXII que le comte Théodoric, oncle du duc Bernard, après avoir tenu sur les fonts baptismaux son petit-neveu Guillaume, lui avait légué tous ses biens en mourant. Mais son filleul étant encore trop jeune pour les recevoir, Théodoric avait prié l'empereur de garder ces biens pour les remettre à Guillaume quand il en serait temps. « Louis le Débonnaire mourut avant d'avoir rempli les intentions du comte Théodoric. Après la bataille de Fontenay, Guillaume vint trouver Charles le Chauve et lui demanda de le mettre en possession des biens qui avaient appartenu à sa famille en Bourgogne, à la condition *qu'il se recommanderait à lui*, c'est-à-dire qu'il se déclarerait son homme. Charles le Chauve acquiesça à la demande du jeune Guillaume et l'appela auprès de lui pour achever son éducation militaire. » (*Histoire générale de Languedoc*, nouv. édit., t. II, note rectificative de M. Emile Mabille, p. 273.)

(3) *Math.*, VI, 33.

(Ici commence le premier fragment du manuscrit de Nimes.)

VIII. De sancta Trinitate.
VIIII. De fide, spe et caritate (1).
X. De reverentia (2) orationis.
XI. Item ejusdem.
XII. De reverentia erga genitorem tuum (3).
XIII. Item ejusdem, de patre.
XIIII. De exemplis patrum p[r]iorum accipiendis.
XV. De seniore tuo (4). Alia. Alia.
XVI. De consilio accipiendo. Alia. Alia.
XVII. Item ejusdem, de consiliariis. Alia.
XVIII. Admonitio singularis ad te revertendum.
XVIIII. Ad propinquos (5) seniorum tuorum. Alia. Alia.
XX. Ad optimates ducum. Ejusdem.
XXI. Ut cum magnis et minimis flectas (6). Ejusdem.
XXII. Ut sacerdotibus honorem impendas. Ejusdem.
XXIII. Admonitio ad mores corrigendos (7).
XXIIII. Item ejusdem de quo supra. Alia.
XXV. Ut superbiam fugias (8).
XXVI. In septemplici dono Sancti Spiritus frequenter meditare. Item ejusdem (9).
XXVII. Admonitio utilis ad comprimenda vitia.
XXVIII. Ut contra vitia virtutes opponas (10).
XXVIIII. Ut patientiam (11) mentis et corporis teneas.
XXX. Ut facile vitia vincas, octo beatitudines (12) ore lege et corde retine semper.

(1) N, *Karitate.*
(2) N, *Reverentiam.*
(3) N, *Erga genitori tuo.*
(4) N, *Seniorem tuum.*
(5) N, *Propinquis.*
(6) N, *Flectes.*
(7) N, *Admoneo ut diversas corrigas mores.*
(8) N, *Superbia fugas.*
(9) N, *In septimplici dona Sancti Spiritus frequenter militare.*
(10) N, *Obponas.*
(11) N, *Pacientiam.*
(12) N ajoute les mots : *Sicut hic inveneris.*

XXXI. Ut pauperibus, cum valueris, adjuves.
XXXII. De diversis tribulationibus, si tibi evenerint.
XXXIII. De reconciliando (1), si aliquid deliqueris.
XXXIIII. De diversis tentationibus, si tibi evenerint.
XXXV. Si tribulatio fuerit (2).
XXXVI. Si persecutio fuerit.
XXXVII. Si necessitas fuerit.
XXXVIII. Si angustia ingruerit (3).
XXXVIIII. Si infirmitas. Item ejusdem.
XL. Ut in omnibus Deo gloriam des.
XLI. Item, comparatio de septem [donis] (4) et octo beatitudines virtutum conferentium tibi.
XLII. Ut quomodo esse possis immaculatus, juvante Deo, ostendo (5).
XLIII. Ut vir perfectus esse valeas admoneo.

(Le premier fragment de N se termine ici.)

XLIV. De VII^em^ compoti partibus, his qui in te peccaverint ut dimittas, proponendum dico.
XLV. De gemina nativitate scienda.
XLVI. Ut in prima nativitate vigeas opto.
XLVII. Ut in secunda perseveres admoneo.
XLVIII. De prima et secunda morte.
XLVIIII. Ut mortem primam conspicias denuncio.
L. Ut mortem secundam fugias certare.
LI. Ut in lectione (6) et oratione vigeas admoneo.
LII. De præteritis, præsentibus et futuris.
LIII. Qualiter pro omnibus gradibus Ecclesiæ ores insinuo.
LIIII. Pro episcopis et sacerdotibus.
LV. Pro regibus et sublimitate eorum.
LVI. Pro seniore tuo.

(1) N, *Reconciliandum.*
(2) N omet *fuerit* à chacun des intitulés des chap. XXXV à XXXVII.
(3) N omet *ingruerit.*
(4) P omet *donis.* N : *dona.*
(5) Ce chapitre n'existe pas dans P.
(6) P, *intellectione.*

LVII. Ut pro genitore tuo assiduè ores admoneo.
LVIII. Item, pro omnibus qui sequuntur. Conclude in hoc ubi dicitur : « Et pro omni populo sancto Dei. »
LVIIII. Ut pro omnibus fidelibus defunctis ores, pro valde bonis et pro non valde bonis.
LX. Pro [valde malis] in meritis digna invenies quid agas.
LXI. Pro defunctis parentibus genitoris tui ora.
LXII. Pro domno Theuderico quondam et pro omnibus iterum defunctis, ut requiescant in pace, ora.
LXIII. Item specialiter pro patre.
LXIIII. De articulis et metrorum compositis.
LXV. De litterisAdam et ejusdem sensibus.
LXVI. De quinquies ternis benedictionibus in te offerentium et manentium semper.
LXVII. Item, de eadem re ad eundem.
LXVIII. De temporibus tuis. Item ejusdem.
LXVIIII. De versis et litteris compositis tuis.
LXX. Post verba præscripta, de re publica.
LXXI. Ut pro me, tam in corpore volvente quam et post funebra sepulchri, pro salute animæ meæ exores rogo.
LXXII. Nomina defunctorum subtus transcripta.
LXXIII. De epitaphio sepulchri mei ut scribas rogo.

—

CHAPITRE I.

De l'amour de Dieu.

Dieu doit être aimé et loué non seulement par les Vertus supérieures, mais encore par toute créature humaine qui marche sur la terre et tend à s'élever. Sois toujours, mon fils, avec ceux qui aiment Dieu et s'efforcent de se rapprocher de lui, afin que tu jouisses avec eux du royaume éternel.

Ni toi, ni ceux à qui tu montreras ce livre, ne me condamnez pour la témérité de mon entreprise. Je ne cesse pourtant de me la reprocher, car je ne suis que misère, cendre et poussière. Les patriarches, les prophètes et les

saints n'ont pu, depuis la création, arriver à la pleine intelligence de la parole de Dieu : que pourrai-je donc, moi chétive et de basse naissance ?

CAPUT I.

De diligendo Deum.

Diligendus Deus atque laudandus, non solùm a supernis virtutibus, sed etiam ab omni humana creatura quæ graditur super terram et ad superos tendit. Inter quos adhortor te, fili W[illelme], ut, in quantum vales, illa semper perquiras, ubi cum dignis et aptis Dominumque (1) diligentibus, ad certum possis scandere culmen, atque unà cum illis ad regnum valeas pertingere sine fine mansurum. Amen.

Item. Rogo et humiliter suggero tuam juventutis nobilitatem, quasi præsens, necnon etiam illos ad quos hunc libellum ostenderis legendum, ne me damnent vel reprehendant pro eo quod sim temera in tali subintrare agonisatorio acumine laboris, ut tibi aliquid de Deo dirigi (2) audeam sermonis. Certè et ego ipsa, considerans casum humanæ fragilitatis meæ, me reprehendere indesinenter non cesso, cùm sim misera, cinisque et pulvis. Et quid dicam? Si patriarchæ et prophetæ, et cæteri sancti, a præterito plasto (3) usque nunc, Ejus non valuerint plenius intelligere sacramentorum documenta, quando magis ego, exigua et infimi generis orta? Et, sicut ait Scriptura : « Cœlum et cœli cœlorum cum præ magnitudine capere non possunt (4). » Quid ego imperitissima valeam dicere? Legimus in Geneseo (5) quod cum beatus Moyses ex consortio familiaritatis sermonum Dei, ejus voluisset intueri vultum, ita

(1) En interligne : *Deumque*.
(2) Pour *dirigere*.
(3) Pour *protoplasto*.
(4) *Paralipom.*, II, 6.
(5) C'est une erreur : il n'est pas question de Moïse dans la Genèse.

alloquens ait : « Si inveni gratiam in conspectu tuo, ostende mihi teipsum ut videam te. » Responsum autem est illi : « Non poteris videre faciem meam, nec enim videbit me homo et vivere potest. (1) » Et si in sanctis ita, quid putas in terris meis similibus ? In hac denegatione conspicuitatis valde meus marcescit animus : est etenim sensus.

CHAP. II.

De la recherche de Dieu.

Toi et moi, mon fils, nous devons rechercher Dieu, car nous existons et nous agissons dans sa volonté. Je le recherche comme une chatte importune recherche les miettes qui tombent de la table de son maître. Celui qui fit parler un animal muet est assez puissant pour me donner les lumières qui me manquent. Sa miséricorde est infinie.

CAPUT II.

De quærendo Deum.

Quærendus est Deus, fili, mihi et tibi ; in illius nutu consistimus, vivimus, movemur et sumus. Certè et ego, quanquam indigna fragilisque, ad umbram, ut valeo, eum quæro, et ejus adjutorium, ut scio et intelligo, indesinenter precor. Est enim mihi valde per omnia necesse, nam solet fieri ut aliquoties importuna catula, sub mensa domini sui, inter catulos alteros, micas cadentes valeat carpere et mandere (2). Potens est enim ille qui os animalis muti loqui

(1) *Exodus*, XXXIII, 18 et 20. Ces deux passages ne sont pas reproduits littéralement.

(2) Cette image pleine de force rappelle deux passages de la Bible : *Matt.*, XV, 27 : *Nam et catelli edunt de micis quæ cadunt de mensa dominorum suorum ;* et *Marc*, VII, 28 : *Nam et catelli comedunt sub mensa de micis puerorum.*

fecit (1), mihi secundum suam sanctam (2) clementiam aperire sensum et dare intellectum, et qui parat fidelibus suis in deserto mensam, dansque illis in tempore necessitatis satietatem, tritici mensuram. Potest et meam (3) ancillæ suæ ex suo desiderio complere voluntatem, scilicet (4) ut sub mensam illius infra sanctam Ecclesiam possim procul conspicere catulos, hoc est sancti altaris ministros, et de micis intellectus spiritualis mihi et tibi, o pulcher fili W[illelme], pulchrum et lucidum dignumque et aptum colligere valeam sermonem. Scio enim quod (5) non defecerunt miserationes ejus. Ipse in præteritis tunc, ipse in præsentibus nunc, ipse in posteris manens, semper hic et ubique est, et esse apud se omnia utilia possibiliter habet. Apud illum semper esse habetur, dicente illo : « Ego sum alfa et omega (6). » Et « Ego sum qui sum (7). » Et iterum dicit Scriptura : « Qui est (8). [Alpha] et omega, etc. »

CHAP. III.

De la grandeur de Dieu.

Il est grand, mon fils, le Dieu qui voit l'humble comme le superbe. L'homme, dans sa faiblesse, veut s'élever, mais alors Dieu s'éloigne de lui. Si l'homme s'humilie, Dieu descend jusqu'à lui. Humilie-toi, et tu seras élevé. Dieu voit nos actes depuis l'aube jusqu'au soir, c'est-à-dire depuis notre naissance jusqu'à notre dernier soupir, depuis Adam jusqu'au dernier homme. Il sait nos pen-

(1) Il y a là une allusion à l'ânesse de Balaam. Voyez *Num.*, XXII, 28 : *Aperuitque Dominus os asinæ, et locuta est.*

(2) En interligne : *Priscam.*

(3) Pour *Mei.*

(4) En interligne : *Saltem.*

(5) En interligne : *Etiam quia.*

(6) *Apocalypsis*, I, 8; XXI, 6; XXII, 13.

(7) *Exod.*, III, 14.

(8) *Ibid.*

sées, nos paroles et nos actions. Il connaît ceux qui lui appartiennent, il les tire des bas-fonds pour leur donner son royaume.

CAPUT III.

De magnitudine Dei.

Magnus et altus est Deus, fili, qui humilia conspicit, et alta, hoc est superba, a longè cognoscit. Erigit se fragilis homo et elongatur ab eo sublimis Deus. Iterum humiliat se et Pius descendit ad eum. Tu vero humiliare te ipsum frequens ut exalteris ab Illo semper; ipse enim meum et tuum cognoscit figmentum et incompositum nostrum, ut ait Scriptura, viderunt oculi ejus, ipse respicit super filios hominum, videnque si est intelligens aut requirens illum. Et ipse actus conspicit nostros a luce prima in vesperum, hoc est ab ortu solis usque ad occasum, vel certè ab utero egressionis nostræ usque ad extremum obitus nostri; sive etiam a luce prima in vesperum, videlicet a primo Adam formato usque ad ultimum nasciturum moriturumque mundi in finem. Cognoscit quidquid humana fragilitas cogitet, loquatur vel operetur, inter quos novit qui sunt ejus, colligens semper ex ima usque ad summum, tribuens illis regnum et reddens singulis meritis ad bona agonisantibus digna.

CHAP. IV.

De la sublimité de Dieu.

Personne, comme dit Paul, ne peut pleinement connaître la sublimité et la grandeur de Dieu. Malgré ma faiblesse et mon incapacité, j'entreprends de t'expliquer cette sublimité.

CAPUT IIII.

De altitudine Dei.

Altitudinem et magnitudinem Dei, fili, ut ait Paulus, nullus mortalium pleniter unquam cognoscere potuit nec valuit (1). Dicit enim ipse : « O altitudo divitiarum, sapientiæ et scientiæ Dei, quàm incomprehensibilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ ejus ! (2) » Et item : « Quis enim cognovit sensum Domini, aut quis consiliarius fuit illi ? (3) Aut quis in nubibus æquabitur ei, vel quis similis illi esse potest ? (4) » Subaudis nullus. Quare ? Quum (5) solus sciens corda filiorum hominum, et ipse altissimus super omnem terram. Adhuc quanquam fragilis ad umbram habeo tibi insinuandam, fili V[uillelme], quid de Deo altius valeas intelligere, nam conceptum perfectionis sermonem tenere non possum, nec valeo, nec debeo, jam itaque aggrediar operis similitudinem ex utilissimo sensu composito.

CHAP. V.

Continuation du même sujet. De Dieu.

Un docteur de grand mérite s'exprime ainsi : « Le nom de Dieu, *Deus*, contient deux syllabes et quatre lettres. » Quand tu les liras, tu reconnaîtras que le mot *Deus* a un sens admirable et caché. Quoique ignorante, je commencerai par la première lettre. Écrite seule, elle a deux sens qui jettent un jour très utile sur la signification générale du mot *Deus*. Notre D, en effet, s'appelle chez les Grecs Δ, *delta*. Suivant leur manière de compter, Δ vaut 4. Suivant la tradition latine, notre D vaut 500.

(1) En interligne : *Valet*.
(2) *Rom.*, XI, 33.
(3) *Rom.*, XI, 34 ; *Sap.*, IX, 13 ; *Isaias*, XL, 13 ; I *Cor.*, II, 16.
(4) *Psalm.*, LXXXVIII, 7.
(5) Pour *Quia*.

Il y a là un saint mystère. Les nombres 1, 2, 3 et 4 restent tels par eux-mêmes, mais combinés entre eux ils se transforment en d'autres nombres. D'habiles mathématiciens l'ont démontré. 5 fois 5 font 25. Si l'on double 25, on a 50. 5 fois 50 multipliés par 2 font 500. Les deux nombres 4 et 5, qui résultent de la manière dont les Grecs et les Romains ont interprété la lettre D, sont donc contenus dans le mot *Deus* avec leur sens le plus utile. *Cinq* rappelle nos cinq sens : la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat et le tact. *Quatre* rappelle les quatre éléments des corps : le chaud, le froid, l'humide et le sec. Il signifie encore les quatre vertus : la justice, le courage, la prudence et la tempérance. Il y aussi quatre évangiles et quatre parties du monde, qui sont l'orient, l'occident, le septentrion et le midi. Le nombre *trois* est un nombre parfait, car il offre la plus haute expression de Dieu : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Il y a trois dons : la pureté de la pensée, la sainteté du discours et la perfection de l'œuvre. Le nombre *deux* s'entend des deux vies, l'active et la contemplative, ou des deux vertus, l'intelligence et l'action. Nous avons deux devoirs : l'amour de Dieu et l'amour du prochain. Le nombre *un* est préférable à tous les autres, comme Dieu est préférable à tout. Rapproche des vertus, des éléments et de nos cinq sens, les paroles des saints évangiles et des Pères. En pensant bien, en parlant bien, en agissant bien, crois que Dieu est un dans sa trinité et triple dans son unité. Nul ne peut mesurer Dieu. Il est loué par le chœur des étoiles du matin. Il a posé les fondements de la terre et a resserré la mer dans ses bornes. Il a vêtu la terre de nuées. S'il a pu tout cela, il peut aussi, mon fils bien-aimé, te conduire à la perfection.

Citation de Prudence.

Nous avons une étrange tendance à nous approprier ce qui n'est qu'à Dieu. L'un dit : « mon royaume », sans réfléchir que ce royaume et ses habitants sont à Dieu. Nabuchodonosor, abaissé et désabusé, avouait que Dieu seul est Roi. Un autre dit : « ma terre », et ne s'aperçoit pas que la terre est au Seigneur, comme les oiseaux de l'air et les poissons de la mer.

Si je considère certains de mes parents et des tiens, dont j'ai entendu lire les exploits ou que j'ai vus, peut-être que leur puissance sur la terre n'a pas suffi à leur donner une place auprès de Dieu. Aussi prié-je pour ceux qui ne sont plus de ce monde. Je juge de leur avenir par le mien, quoique chétive, quand la mort me prendra.

Toutes choses sont dans la volonté et le pouvoir de Dieu.

CAPUT V.

Item ejusdem. De Deo.

Dicit doctor, quam magnus est meritis : « Ad nomen qui dicitur Deus, duæ continentur syllabæ et IIII^or^ litteræ. » Cùm has inveneris et legeris, quid aliud dicis nisi : Deus hoc magnum et admirabile continet sacramentum? Jam quasi una ex insipientibus, incipiam a prima ejus littera. quid (1) in duobus vocabulis sola expressa utilissimum in ejus nomen continet agmen. D. enim nostra, a quo Dei incipit nomen, apud Græcos vocitatur Δ, delta. Nam hic expressa, secundum illorum compoti elementa. quaternarium perfectionis continet numerum ; secundum latinitatem quoque nostram, præscripta D. quinquies centum erigit ad summum. Et hoc non vacat sacro sancto misterio. Unus autem, II, III, et IIII, quamquam in seipsis ita consistant, tamen implicati per partes in alium transcendunt numerum. A peritissimis nempe viris patent cuncta. Quinquies quini, XXV. Duplicati itidem, ad quinquagesimum transvolant culmen. V^es^ L d^ti^ (2). Quod utrumque, sive secundum subputationem Græcorum, sive secundum latinitatem (3), utilitatis expressionem omnia in ipsum

(1) Pour *quæ*.

(2) C'est-à-dire *Quinquies quinquaginta duplicati* (5 × 50 × 2). Cette phrase est inachevée. Il faut la compléter par D, ou *Quingenti*, c'est-à-dire « font 500. »

(3) Il s'agit des deux nombres 4 (Δ), et 5 (facteur de 500 ou de D).

continent qui dicitur Deus; quinarius a quinque corporis sensibus, videlicet visu, auditu, gustu, odoratu et tactu, pertinet custodiendum; quaternarius vero ad IIII^or^, sive per quatuor elementa corporum, hoc est calidam, frigidam, humidam et siccam in se retinendum, sive per IIII^or^ virtutes, videlicet justitiam, fortitudinem, prudentiam et temperantiam in se custodiendas; vel IIII^or^ evangeliorum; [vel] dicta per quatuor mundi partes, hoc est oriens, occidens, septentrio, atque meridies in se intelligenda custodiendaque agnoscat. Ternarius quoque perfectum ternarium (1) continet numerum, quod intelligitur ad summum Deus, Pater et Filius et Spiritus Sanctus; sive tria data hæc, scilicet (2) : cogitatio munda, locutio sancta, opus perfectum, et hæc omnia per ipsum qui dicitur Deus. Duæ autem (duæ) intelliguntur vitæ, hoc est activa et contemplativa, vel certe duæ virtutes, intellectus et operatio, quæ in duobus pendent mandatis, in dilectionem videlicet Dei et dilectionem proximi. Unum autem, qui omnia præcellit, ipsum intellige qui dicitur Deus. Hoc te admoneo ut et in virtutes, et in elementa, et in corporis sensu[s], dicta sanctorum evangeliorum cum aliorum documenta Patrum in tua semper revolvas mente; ut unum in trinitate et trinum in unitate, bene cogitando, bene loquendo, bene operando, sine fine posse credas manentem ipsum qui dicitur Deus. Ipse est quem nullus æstimare potest; ipse est, ut ait Scripturâ, quem laudant simul astra matutina et cui omnes jubilant filii Dei (3). Ipse est qui posuit fundamenta terræ (4) et extendit super eam lineam (5), conclusit mare terminis (6), posuitque nubem vestimenta ejus (7). Et si talis est et talia cuncta per sæcula regit, potest et tuum, o amantissime fili V[uillelme], ad culmen per-

(1) En interligne : *Trinum.*

(2) En interligne . *Sunt.*

(3) *Job*, XXXVIII, 7.

(4) *Job*, XXXVIII, 4.

(5) *Job*, XXXVIII, 5.

(6) *Job*, XXXVIII, 8.

(7) *Job*, XXXVIII, 9,

fectionis deducere statum, matrisque (1) cresci ad manus (2). Nam, cum ceperis considerare quis, quantus aut qualis sit, et non poteris comprehendere vel invenire cooperatorem similem illi, scies per omnia quod (3) hoc (4) est Deus.

Ipse, ut ait quidam poeta (5), jussit et creata (6), dixit et facta (7) cœlum terra(m)que, ponti fossa, sol[is] globumque et luna (8).

Usus locutionis nostræ in sæculo talis est ut cujuslibet rem in nostram vertamus potestatem, cum non sit ita. Contendit quis in sæculo et dicit « meum regnum » et « in toto meo regno, » et non considerat quod Domini est regnum et omnium currentium in eo. Nam et Nabugodonosor incredulus pessimusque, victus et prostratus et quasi recuperatus, ita affatus est dicens : « Ipse est Rex imperans et regens, habens potestatem exaltandi, et eos qui in superbia gradiuntur potest humiliare habensque regnum et cui voluerit dabit illud. (9) » Contendit alius et dicit : « Mea est terra, » et non considerat Psalmographi

(1) En interligne : *Nutrixque.*

(2) En interligne : *Majus.*

(3) En interligne : *Quia.*

(4) En interligne : *Hic*, b. l.

(5) Ce poète, que nous retrouverons encore cité dans le Manuel, mais qui n'y est nulle part nommé, c'est Prudence *(Aurelius Prudentius Clemens)*, poète latin chrétien, né près de Tarragone, en 348. Il fut successivement avocat, juge, gouverneur de cité, soldat, et attaché à la cour d'Honorius. Vers 406, ayant perdu une partie de sa fortune, il revint finir sa vie en Espagne.

(6) Le sens commande d'ajouter *Sunt*.

(7) Même observation.

(8) Ce passage, remanié en prose par l'auteur du Manuel, est tiré de trois vers de Prudence, les vers 13 à 15 de l'*Hymnus omnis horæ*. Voici ces vers :

Ipse jussit, et creata, dixit ipse, et facta sunt
Terra, cœlum, fossa ponti, trina rerum machina,
Quæque in his vigent sub alto Solis et Lunæ globo.

(Aurelii Prudentii *Cathemerinon Liber*, IX, *Hymnus omnis horæ.*)

(9) Cette citation donne le sens, mais non le texte de *Daniel*, III, 100, et IV, 31.

dictum : « Domini est terra; (1) Domini sunt volucres etiam et pisces qui dant saltus et per semitas ambulant maris. (2) » In manu etenim ejus sunt omnes fines terræ, regensque et ordinans cuncta habitantes in ea. Ista contendentes in seculo dicimus et dicunt : « Nostrum (3) est, et cætera ». Verum dicunt quod est et non est, habent et non habent, est ad modicum sed non semper, habent ad tempus sed non omne tempus. Considero quos audivi legere, etiam et vidi, aliquos ex parentibus meis tuisque, fili V[uillelme], qui fuerunt in seculo quasi potentes, et non sunt fortasse apud Dominum (4) pro meritis dignis ; sed, nisi corporaliter conversantes in mundo, pro his atque aliis supplex dico. In me etenim, licet minima considerans ista, casuque accidenti mortali, aspicio ventura. Præterea, Ipse est timendus amandusque et certissimè immortalis credendus, qui sine diminutione semper est Rex potens, imperans et faciens quæcumque vult. In voluntate etenim et potestate ejus cuncta sunt posita. Non est qui ejus possit resistere voluntati, dicens : « Quare sic fecisti? » Deus universorum ipse est; ipsius est potestas regnumque et imperium. De qua potestate et regno sanctissimus Daniel firmiter dixit : « Potestas ejus, potestas æterna quæ non auferetur et regnum quod non corrumpetur (5), » et multa.

CHAP. VI.

Continuation du même sujet. Morale.

Vase fragile, qu'ajouterai-je ? Je vais emprunter les pensées des autres. Quand même le ciel et la surface de la terre se dérouleraient pour nous à travers l'espace comme une peau de parchemin ; quand même les abîmes de la mer nous apparaîtraient desséchés ; quand même (ce qui est contraire à l'ordre de la nature) tous les habi-

(1) *Psalm.*, XXIII, 1.
(2) *Psalm.*, VIII, 9.
(3) En interligne : *Meum*.
(4) En interligne : *Deum*.
(5) *Dan.*, VII, 14. Voyez encore *Dan.*, III, 100 et IV, 31.

tants de la terre, nés depuis l'origine jusqu'à présent, auraient été ou seraient des écrivains faisant honneur à l'humanité ; alors même nul ne pourrait comprendre la grandeur, la largeur, la hauteur et la profonde sublimité du Tout-Puissant, ni retracer sa divinité, sa science, sa piété et sa clémence. Crains et aime Dieu de tout ton être.

Crois que Dieu est dessus, dessous, dedans et dehors. Il est supérieur, parce qu'il nous régit tous. Il est inférieur, parce qu'il nous porte tous. Il est intérieur, parce qu'il nous remplit tous de ses biens. Il est extérieur, parce qu'il nous entoure tous d'un rempart inexpugnable.

Moi Dhuoda, ta mère, quoique méprisable par la petitesse de mon entendement, je crois tel le Dieu qui est béni dans les siècles. Amen.

CAPUT VI.

[Item] moralis [ejusdem].

Et quid, situla fragilis, dicam? Jam me quasi sociam ad plures convertam. Certe, si polus et arva in modum artis (1) membranæ extensæ per aera essent, et potenti (2) concava intinctis (3) diversis firma (4) mutata fuisset, atque ipsi orbi cultores cuncti nascentes in mundum, ob ingenio humanitatis augmentum omnes fuissent scriptores, de initio usque nunc, quod est contra naturam impossibile, comprehendere non valerent Omnipotentis magnitudinem et latitudinem altitudinemque et sublimitatis profunditatem, atque divinitatis, scientiæ et pietatis clementiæ narrari illius qui dictus est Deus. Cùm talis et tam magnus est ut nullus essentiam illius comprehendere valeat, hortor te ut timeas et diligas eum ex toto corde, tota mente, toto intellectu, et in omnibus viis atque operibus tuis, ipsum

(1) En interligne : *Cutis*, b. l.
(2) En interligne : *Ponti*, b. l.
(3) Je propose de lire *exstinctis*, desséchés.
(4) En interligne : *Forma*, b. l.

benedic et decanta : « Quàm bonus, quàm in seculum misericordia ejus ! »

Item. Credo (1) eum supter, subtus, infra et extra ; ipse est enim superior, subterior, interior et exterior. Superior, quia omnes præsidet et regit. Ipse est excelsus, et, ut ait Psalmista, super omnes cœlos gloria ejus (2). Subterior, qui[a] omnes nos portat : in illo vivimus, movemur et sumus, et in illo subsistimus semper. Interior, quia omnes bonis suis replet et satiat, ut scriptum est : « De fructu operum tuorum satiabitur terra (3) ; et reples omne animal benedictione (4). » Exterior, quia omnes nos muro suo inexpugnabili circumcingit, munit, protegit ac defendit, ut scriptum est : « Muro cingit et in modum scuti inducit corona. » Ego enim genitrix tua D[huoda], licet vilis secundum parvitatem et capacitatem sensus intelligentiæ meæ, talem credo illum qui est Deus benedictus in sæcula. Amen.

CHAP. VII.

Continuation du même sujet. Avertissement.

Je t'avertis encore, ô mon bel et aimable enfant, d'acquérir, au milieu des préoccupations du siècle, les livres qui contiennent sur Dieu ton créateur l'enseignement des docteurs et des maîtres sacrés. Tu y trouveras plus et mieux que ce qui est écrit ci-dessus. Implore et chéris Dieu. Alors il sera pour toi le gardien, le duc, le comte, la patrie, la voie, la vérité et la vie, te comblant des biens de ce monde et apaisant tous tes ennemis. Pour toi, comme il est écrit dans Job, ceins tes reins, sois humble de cœur et chaste de corps.

Dhuoda doit t'être toujours présente, mon fils. Si je viens à te manquer, il te restera mon livre, où tu pourras me retrouver comme dans un miroir. Tu y apprendras

(1) En interligne : *Crede*, b. l.
(2) *Psalm.*, VIII, 2.
(3) *Psalm.*, CIII, 13.
(4) *Psalm.*, CXLIV, 16.

tes devoirs envers moi. Tu auras des docteurs dont l'enseignement sera plus varié et plus élevé ; mais tu ne trouveras que dans mon livre l'ardent amour de ta mère pour son premier-né. Lis-le, comprends-le, applique-le, instruis ton jeune frère, dont j'ignore encore le nom, lorsqu'il aura reçu la grâce du baptême, instruis-le dans le bien et aime-le. Montre-lui ce Manuel, entrepris par moi et écrit pour toi, lorsqu'il saura parler ou lire, et accompagne tes lectures de conseils. Car ton frère est ta chair. Moi Dhuoda, votre mère, je vous avertis tous deux d'élever vos cœurs quand vous souffrirez des épreuves du monde. Regardez alors Dieu régnant aux cieux. Que le Tout-Puissant, dont je fais de si fréquentes mentions quoique indigne, vous rende heureux sur la terre avec votre père Bernard mon seigneur. Quand vous aurez terminé le cours de votre vie, qu'il vous introduise dans le ciel au milieu des saints. Amen.

CAPUT VII.

Item, admonitio ejusdem.

Admoneo te etiam, o fili mi V[uillelme] pulchre et amabilis, ut inter mundanas hujus sæculi curas, plurima volumina librorum tibi acquiri non pigeas, ubi de Deo creatore tuo(rum) per sacratissimos doctorum magistros aliquid sentire et discere debeas, plura atque majora quam supra scriptum est. Ipsum obsecra, dilige et ama. Quod si feceris, erit tibi custos, dux, commisericors (1) (et) patientia (2), via, veritas et vita, tribuens tibi prospera in mundo largissimè, et omnes inimicos tuos convertet ad pacem. Tu autem, ut scriptum est in Job, accinge lumbos tuos (3), sis humilis corde castusque et corpore, atque, erectus in sublime, esto gloriosus valdè et speciosis induere ves-

(1) En interligne : *Comes*, b. l.
(2) En interligne : *Patria*, b. l.
(3) *Job*, XXXVIII, 3, et XL, 2.

tibus (1). Et quid plura? Hortatrix tua D[huoda] semper adest, fili, et si defuerim deficiens, quod futurum est, habes hic memoriale libellum, O^c^. M^c^. R. (2), ut quasi in picturam speculi, me mente et corpore legendo et Deum deprecando intueri possis, et quid erga me obsequi debeas pleniter intueri potes. Fili, habebis doctores qui te plura et ampliora utilitatis doceant documenta, sed non æquali conditione, animo ardentis in pectore, sicut ego genitrix tua. Fili V[uillelme] primogenite, hæc verba a me tibi directa lege, intellige et opere comple, fratremque tuum parvulum, cujus modo inscia sum nominis, cùm baptimatis in Christo acceperit gratiam, insinuare, nutrire, amare, ac de bono in melius provocare non pigeas, atque hunc codicillum manualis a me comprehensum, et in tuo nomine conscriptum, cùm perfectum loquendi vel legendi acceperit tempus, illi ostende, et admone legendo. Carolus (3) etenim (4) frater tuus est. Admoneo vos jam quasi utrosque ego D[huoda] genitrix vestra, ut, inter mundanas sæculi curas oppressi, saltem ad tempus sursum teneatis cor ; aspicite regnantem in celis illum qui dicitur Deus. Ipse vos omnipotens, cujus quanquam indigna mentionem facio frequens, unà cùm genitore vestro domino et seniore meo B[ernardo] in sæculo præsenti faciat felices atque jocundos, prospere in omnibus agentes, et post expletum hujus vitæ cursum, polum faciat cum sanctis introire lætantes. Amen.

CHAP. VIII.

De la Sainte Trinité.

La Sainte Trinité se compose du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Je n'ose ni ne puis, dans ce chapitre, trai-

(1) *Job*, XL, 5.

(2) Faut-il voir dans ces sigles *ob memoriam rei* ?

(3) En interligne : *Caro*, b. l. N'oublions pas que Dhuoda ignore le nom de son second fils. Elle ne peut donc le nommer Charles. Je propose de lire *Caro tua*.

(4) En interligne : *Enim et*.

ter ce sujet. Lis les ouvrages des Pères orthodoxes, et tu y trouveras ce qu'est la Trinité. Quand tu l'auras trouvé, grave-le fortement dans ton cœur et dans ta foi. Les saints Pères, en effet, avant la venue du Christ, ont contemplé la Sainte Trinité comme dans un miroir. L'un d'eux, assis à l'ombre d'un chêne vert, vit venir à lui trois hommes. Ils lui parurent semblables à la Sainte Trinité, et il leur parla à tous trois comme à un seul. Il les vit trois et les adora comme un seul. Les enfants envoyés dans la fournaise adorèrent la figure de la Trinité et méritèrent par là de sortir sains et saufs. Quoique le nom de chacune des personnes de la Trinité la désigne particulièrement, il en contient un qui les désigne toutes les trois, il contient *Dieu*. Crois fermement ce que tu trouveras dans mon livre, afin d'éviter le feu éternel et d'être admis au rang des élus, avec les enfants échappés de la fournaise. Amen.

CAPUT VIII.

De [Sancta] Trinitate.

Sancta ergo Trinitas, fili V[uillelme], ut legimus, hoc est quod est Pater et Filius et Spiritus Sanctus. Quid tibi in hac particula hujus libelli valeam conscribere nec audeo nec possum. Lege volumina ortodoxorum Patrum, et quid sit Trinitas invenies. At tu cùm inveneris, lege, crede, firmiter tene, nam Patres sancti hanc habuerunt sollicitudinis curam, ut Sanctæ Trinitatis mysteria indesinenter perquirerent, inventa crederent, firma tenerent. Multi autem ex eis ante adventum Domini et Salvatoris nostri Christi, ita (1) figuram Sanctæ Trinitatis contemplantes quasi per speculum, ad summum confitebantur atque adorabant. Unde unus ex his, cum sub ilicem sederet in ambre (2), tres ad se descendere per viam venisse perhibetur

(1) En interligne : *Jesu*.
(2) Pour *in umbrâ*.

viros, quos in specie summæ Trinitatis conspiciens, sic tribus quasi uni loquitur, et cætera. Tres vidit et unum adoravit. Unum in trinitate et trinum in unitate, hoc est Trinitas. Et alius quidam Patrum, cujus nomen, ut credo, tibi non latet, in suis carminibus ita affatus est, dicens : « Benedicat nos Deus, Deus noster, benedicat nos Deus (1). » Quod dicit primo Deus, ostendit Patrem. Cum dicit iterum Deus, ostendit Filium. Cum dicit tertio Deus, ostendit Spiritum Sanctum. Cum dicit singulariter : « Et metuant eum omnes fines terræ (2) », ostendit unitatem in Trinitate, et Trinitatem in unitate veram esse credendam, confitendam firmiterque adorandam. Et alii plures de hoc mysterio plura scripsisse feruntur, nam de prædicta Trinitate Paulus, prædicator egregius, fiducialiter aieba(n)t dicens : « Quum ex ipso, et per ipsum et in ipso sunt omnia (3). » Cum dicit *ex ipso* ostendit Patrem, *per ipsum*, Filium, *cum ipso*, Spiritum Sanctum. Cum dicit *ipsi gloria* hoc est quod supra, ostendens trinum et unum in divinitatis potentia æqualiter manentem. Etiam (4) pueri in camino ignis missi, sanctæ Trinitatis figuram adorantes, evadere meruerunt illæsi. Tu ergo, fili, crede in quantum vales Patrem et Filium et Spiritum Sanctum. Quàm illorum divinitas et gloria æqualis est et coæterna majestas ! Quod (5) qualis Pater, talis Filius, talis et Spiritus Sanctus. Et quanquam in personis singulorum nomina singillatim teneant nomen, tamen naturaliter horum nomen continet (6) trinum, qui dicitur Deus. Hoc est Trinitas, Pater et Filius et Spiritus Sanctus. Et licet longum sit illorum proprietates tibi conscribere per singula, hoc te admoneo ut ita credas, ames et diligas. Sic (7) in hoc opusculo parvitatis meæ inveneris, tene, crede, et opere comple, ut ab incendio æternarum flammarum eripi possis, et in

(1) *Psalm.*, LXVI, 7 et 8.
(2) *Psalm.*, LXVI, 8.
(3) *Rom.*, XI, 36,
(4) En interligne : *Nam et.*
(5) En interligne : *Quia.*
(6) En interligne : *Continetur.*
(7) En interligne : *Sicut.*

electorum consortio, cum pueris ex igne evasis, merearis jungi ad regnum sine fine mansurum. Amen.

CHAP. IX.

De la Foi, de l'Espérance et de la Charité.

Quoique la charité vienne la dernière dans cet intitulé, qui est celui de tous les livres, elle est cependant la première et la plus précieuse de ces trois vertus.

Les choses de la terre doivent t'éclairer sur les biens du ciel. Tu te réjouiras d'obtenir les biens du siècle. Je t'engage à régler tes désirs sur la possibilité de leur succès. Mais il faut, avant les biens terrestres, rechercher ce qui est nécessaire à ton âme. Dis avec le Psalmiste : « Que ma part, Seigneur, soit dans la terre des vivants. »

Considère, mon fils, ce qui est élevé et sublime. Demande par la foi, cherche par l'espérance, touche par la charité celui qui s'appelle Dieu.

La charité est la vertu suprême et parfaite. Elle signifie grâce et tendresse. Dieu est charité ; celui qui aime la charité vit en Dieu, et Dieu vit en lui. Que le Seigneur nous accorde le banquet et la demeure des bienheureux à ton père, à vous nos fils, et à moi. Amen.

CAPUT VIIII.

De fide, spe et charitate.

Licet ita (1) sint in voluminibus librorum conscripta, tamen una est et summa quæ dicitur charitas. Spes dicta ab sperando rem quam nondum habes ; sed speras ut nunc (2) perveniat. Quidquid enim tenes non speras, quod (3) jam utilitatem sentis habendi. Fides a fidendo dicta. Rem,

(1) En interligne : *Tria.*
(2) En interligne : *Tibi.*
(3) Pour *quia.*

videlicet tibi artem cujuslibet acquirendi negotii, cum non habes, speras; cum habueris, tenes, et fidus inde es quod (1) hoc quod ab desiderio sperabas jam tenes ex utilitate; et restat sola possidendi voluntas, hoc est charitas, dicente Apostolo : spes, fides, charitas. Ita (2) hæc, major autem his est charitas. Docent, fili, terrena quæ sunt cœlestia. Tu cum pulsaveris in sæculo et acquisieris, gaudebis, sicut mos est; hortor te et admoneo ut petitio veluti (3) acquisitio tua sit. Non solum hic, sed etiam in futuro ea diligenter quæras quæ animæ tuæ sunt necessario exigenda. Potes ista, quære illa. Dic cum Psalmista : « Portio mea, Domine, sit in terra viventium. (4) » Crede in illo et citiùs evenient tibi bona. Spera in Domino et fac bonitatem. Subditus esto illi et ora frequenter. Delectare in illo et dabit tibi petitiones cordis tui, etc. Tu ergo, fili V[uillelme], ea semper perpende quæ alta sunt et sublimiora. Quod si feceris, merueris pascere in deliciis ejus qui (5) pius et misericors esurientes et quærentes se in veritate omnibus replere dignatur bonis. Crede ut supra Patrem Trinitatemque. Pete per fidem, quære prospere (6), pulsa per charitatem, illum videlicet qui dictus est Deus.

A quo bona cuncta speras accipere, quære cogitando, pete loquendo, pulsa operando. Hæc ita (7) agendo ad summam et perfectam venies quæ dicitur charitas. Nam charitas græcè, latinè dicitur dilectio. Utrumque ad summum continet pertinendum qui adoratur et colitur Deus. « Deus enim, ut aiunt Scripturæ, charitas, et qui manet in charitate in Deo manet, et Deus in eo (8). » Tu ergo, fili V[uillelme], ama illum et amabit te, dilige illum et diliget te. Dicit enim ipse : « Ego diligentes me diligo, et qui mane

(1) En interligne : *Quia*.
(2) En interligne : *Tria*.
(3) En interligne : *Vel*.
(4) *Psalm.*, CXLI, 6.
(5) En interligne : *Quia*, m. l.
(6) Pour : *per spem*.
(7) En interligne : *Tria*.
(8) *Joan.*, IV, 16.

vigilaverint ad me, invenient me (1). » Et iterum : « Ecce ego sto ad ostium et pulso : si quis surrexerit et aperuerit mihi, intrabo ad illum et cœnabo cum illo, et ille mecum (2) ; diligamque eum spontanee (3) ; et non solum ego, sed et Pater meus diliget eum, et ad eum veniemus, et apud eum mansionem faciemus. (4) » Ad quam cœnam et mansionem genitorem cum prolis additâmque et me pius Dominus pro sua pietate perducere dignetur. Amen.

CHAP. X.

Du respect dans la prière.

La prière est dite oraison, parce qu'elle est la raison de la bouche, *oris ratio*. Le respect, *reverentia*, s'adresse à l'objet respectable, *rem venerabilem*, que nous devons rechercher par un intime sentiment du cœur et par un pur mouvement de la raison. Si nous avons une grâce à demander à un grand de la terre, nous ne le ferons pas avec insolence, mais avec humilité. Combien plus devrons-nous être respectueux en nous adressant au Créateur et au dispensateur de toutes choses ! Moi, la tiède et négligente Dhuoda, je ne me plais ni dans une longue, ni même dans une courte prière. J'espère cependant en Celui qui a donné à ses fidèles la permission de le prier. Pour toi, mon fils Guillaume, prie Dieu en peu de mots, d'une prière ferme et pure. Prie non seulement à l'église, mais partout où la circonstance le voudra.

Prie de la bouche, crie du cœur, demande par tes œuvres, afin que Dieu te secoure le jour et la nuit. Prières à dire au lit. Après ces prières, fais le signe de la croix sur ton front et sur ton lit, en mémoire de la croix de Celui qui t'a racheté. Que la bénédiction du Père, du Fils et du Saint-Esprit descende et demeure sur toi perpétuellement

(1) *Prov.*, VIII, 17.
(2) *Apoc.*, III, 20.
(3) *Oseæ*, XIV, 5.
(4) *Joan.*, XIV, 23.

et sur ton frère. Que cette croix et cette bénédiction soient toujours avec ceux dont la fragile Dhuoda fait plus haut fréquente mention. Comme la rosée d'Hermon rafraîchit la montagne de Sion, ou comme le parfum répandu sur la tête d'Aaron embaume jusqu'à sa barbe, ainsi reçois la grâce de Jésus de Nazareth, fils de Dieu. Qu'elle descende et demeure sur toi partout où tu iras, et sur ton frère, qui est sorti de mon sein après toi.

Lorsque, avec l'aide de Dieu, tu te lèveras le matin, ou lorsque tu en auras le loisir à toute autre heure, dis trois fois le nom de Dieu. Ensuite, l'oraison dominicale. En te levant, chausse-toi, suivant la coutume, et prépare-toi par l'évangile de paix. Chante les heures canoniques. Achève ton office, car il est écrit : « Sept fois par jour je t'ai loué. » Dis tes chapitres dans l'ordre où tu les sauras le mieux, ou comme ils te viendront, mais achève-les toujours. Dis les oraisons suivant les convenances des heures. Alors, au nom du Dieu souverain, tu te rendras à l'accomplissement de ton service temporel, et tu accompliras, soit les ordres de ton seigneur et père Bernard, soit ceux de ton seigneur Charles, à condition qu'ils n'aient rien de contraire aux ordres de Dieu.

CAPUT X.

De reverentia orationis.

Oratio dicta quasi oris ratio. Dicta autem reverentia ad rem venerabilem cum intimo cordis et puro rationis affectu quærendam. Et si homini terreno potentiori nos aliquam utilitatem, magnam vel parvam, volumus petere ut det, non superbiendo nec in strepitu clamoris petimus murmurando, sed humiliando rogamus, ut hoc quod quærimus jubeat dari. Quanto magis conditori (1) et largitori (2) omnium bonorum summo cum honore orandus

(1) Pour *Conditor*.
(2) Pour *Largitor*.

est, petendi, quærendi, inveniendi (1), quod non in voce clamosa vel (2) longa protrahendo verba, sed in summo et brevi affectu cum silentio quærendum est ut sua det, tribuat, largiatur, ac quod petimus concedere dignetur! Nam Patres sancti antiquis temporibus largas protrahebant orationes, et purè petentes ad certum perducebant affectum. Quare? Quod (3) pro meritis digna cum Domino semper erant assuidi. Ego autem tepida et desidiosa D[huoda] fragilisque et declinans semper ad yma, non solum longa sed nec brevis mihi delectatur oratio. Spero tamen in illum qui fidelibus suis licentiam tribuit petendi. Tu autem, fili V[uillelme], pete cum et ora in brevi et fixo puroque sermone. Dic non solum in ecclesia, sed ubicumque tibi pervenerit (4) eventus ora, et dic : « Miserator et misericors, justus piusque, clemens et verax, miserere plasmæ tuæ quam creasti et sanguine redemisti tuo, miserere mei, et concede ut ambulem in viis atque justificationibus tuis; de mihi memoriam et sensum ut te intelligam credere, amare, timere, laudare, gratias agere, et in omni opere bono perficere per rectam fidem et bonam voluntatem, Domine Deus meus. Amen. »

Ora ore, clama corde, roga opere, ut tibi Deus succurrat semper diebus et noctibus, horis atque momentis. Cum quieveris in lecto, dic tunc : « Deus in adjutorium meum intende. Domine, ad adjuvandum me festina (5). » Et « Gloria » usque in finem; deinde Orationem Dominicam. Qua expleta, dic : « Custodisti me, Deus, per diem, custodi me et in hac nocte, si jubes, et sub umbra alarum tuarum merear esse protectus, Spiritu Sancto repletus, munimine regio septus, angelorumque custodia circumdatus, ut in hac nocte, quamvis parum quiescens, somnum capiam pacis; et si quando evigilavero, infra te per soporem sentiam custodem, qui beato Jacob innixus apparuisti scalæ Salvator. » Cum hoc compleveris, fac crucem

(1) Pour *petendus*, *quærendus*, *inveniendus*.
(2) En interligne : *Nec*.
(3) En interligne : *Quia*.
(4) En interligne : *Provenerit*.
(5) *Psalm.*, LXIX, 2.

in fronte et super lectum tuum in similitudinem crucis illius a quo redemptus es hoc modo : ✠ , ita dicendo : « Crucem tuam adoro, Domine, et sanctam resurrectionem tuam credo. Crux tua sancta mecum. Crux est quam ut cognovi, semper amavi, semperque adoro. Crux mihi salus, crux mihi defensio, crux mihi protectio, semper refugium. Crux mihi vita, mors tibi, diabole, inimice veritatis, cultor vanitatis ; crux mihi vita, mors tibi semper. » Et item : « Tuam, Domine, ✠ crucem adoro, tuamque gloriosam passionem recolo, qui dignatus es nasci, pati, mori ac resurgere a mortuis, qui cum Patre et Spiritu Sancto ✠ . » Benedictio Patris et Filii et Spiritus Sancti descendat et maneat super me (1) [in] perpetuum et super fratrem (2) tuum, W[illelme], minimum ; ac (3) ista crux atque benedictio sit semper cum illis cujus super (4) mentionem ego fragilis D[huoda] facio frequens ; et sicut ros [H]ermon qui descendit in montem Sion, (5) vel sicut unguentum in capite fusum declinan[s]que in barbam Aaron (6), ita infusio Jesus Nazareni, filii Dei, descendat et maneat super te ubicumque perrexeris, et super fratrem tuum, qui post te ex meo secundus egressus est utero. Quod si plus, Deo auxiliante, fuerint, id consequantur una ubicumque (7), quod a me invocatum est supra, præstante et adjuvante Illo qui vivit et regnat per infinita semper sæcula sæculorum. Amen.

Item. Cum, auxiliante Deo, surrexeris mane, vel qua hora tibi permiserit tempus, dic iterum tertio : « Deus », ut supra. Deinde Orationem Dominicam. Qua expleta, dic : « Rex meus et Deus meus, exurge, adjuva me, intellige clamorem meum. Quum ad te oro mane, exaudi vocem meam, surge et intende judicium meum, ut sis hodie

(1) Il faut lire *te*.

(2) On a effacé ces quatre mots dans P et on les a remplacés par *servum*, ce qui est une correction malheureuse.

(3) On a effacé *ac* et on a mis *amen*. Même observation.

(4) En interligne : *Supra*.

(5) *Psalm.*, CXXXII, 3.

(6) *Psalm.*, CXXXII, 2.

(7) En interligne : *vobiscum*, b. l.

præstans (1) in causa mea, Deus meus. » Et quid plura, fili ? Surgens calcia te, ut mos est ; para te in præparatione (2) Evangelii pacis. Decanta horas canonicas, comple officium tuum, ut scriptum est : « Septies in die laudem dixi tibi (3). » Dic per omnis præparationis tuas capitulas, (4), sicut melius nosti, vel sicut inveneris, Completis ut supra, dic orationes per proprietates horarum, etc (5). Tunc in nomine Dei summi egredere in servitio tibi adcrescente temporali, aut quod domnus et genitor tuus jusserit B[ernardus], aut senior præceperit faciendum K[arolus], ita tamen si Deus permiserit.

CHAP. XI.

Même sujet.

Lorsque tu sortiras, aie Dieu dans ta pensée, fais le signe de la croix et dis : « Aie pitié de moi, Père céleste, et dirige aujourd'hui mes pas dans tes sentiers, etc. »

XI.

Item [ejusdem].

Cum egrederis foras, in mente habe Deum cum signo crucis et dic : « Miserere mei, pius Pater, et perfice hodie gressus meos in semitis tuis (6). III. Deduc me in via tua et dirige in veritate tua (7). Adjuva me, Deus meus, hodie et semper, ut non mihi occurant calumniæ, nec dominetur in me omnis injustitia, sed lætifica cor meum gradiens in bonum, quatenus ea agendo quæ tibi placita sunt, merear, te auxiliante, ad vesperum pertingere. » Dicam-

(1) En interligne : *præsens.*
(2) Exercice, lecture, méditation.
(3) *Psalm.*, CXVIII, 164.
(4) Je propose de lire : *Dic, per omnes præparationes, tua capitula.*
(5) En interligne : *Et.*
(6) *Psalm.*, XVI, 5.
(7) *Psalm.*, LXXXV, 11.

que (1) : « Benedictus es, Domine Deus, qui adjuvasti me et consolatus es me (2). Tu es benedictus a quo cuncta bona procedunt, qui vivis, etc. ».

CHAP. XII.

Du respect que tu dois avoir pour ton père.

Je vais m'efforcer de t'apprendre la crainte, l'amour et la fidélité que tu dois à ton seigneur et père Bernard, présent ou absent. Le docte et très sage Salomon t'avertit d'honorer ton père. Afin de vivre longtemps, honore ton père et prie pour lui assidûment. Sans lui, tu ne serais pas. Obéis à ses avis. Soutiens sa vieillesse. Ne contriste pas sa vie et ne le méprise pas dans ta force. Ne commets jamais ce crime. Que la terre recouvre plutôt mon corps. Mais je ne crois pas que cela arrive à ton père, et je ne parle pas ainsi parce que je le crains. Il faut veiller à ce que la pensée d'un tel forfait ne te vienne jamais à l'esprit. Souviens-toi de la catastrophe des fils d'Héli, qui avaient méprisé les ordres de leur père. Souviens-toi de l'arbre d'Absalon, qui, rebelle à son père, s'accrocha par hasard à un chêne et y fut percé de coups de lance. Son royaume terrestre lui manqua à la fleur de l'âge. Parlerai-je de plusieurs autres ? Ils coururent de grands dangers. Que ceux qui font cette œuvre de mal évitent, s'ils peuvent, non mes malédictions, mais les prédictions de l'Ecriture, dont les menaces sont terribles : « Maudit celui qui n'honore pas son père », etc. Quoique le châtiment que tu penses atteigne ceux qui affligent leur père en leur manquant de respect, il y en a beaucoup dans ce siècle qui tombent dans ce crime. Ils ne se souviennent pas des actions passées, et incriminent les présentes. Ils recueillent l'envie, la haine, les désastres et les fureurs de leur âpreté. Ils perdent sans rien gagner. Je te dis cela non pour l'avoir vu, mais parce que je l'ai lu et entendu dire. Chacun doit pré-

(1) En interligne : *Dic quoque*, b. l.
(2) *Psalm.*, LXXXV, 17.

voir le temps où Dieu lui donnera des enfants. Voudra-t-il alors les voir rebelles, orgueilleux et avides ? Ne les souhaitera-t-il pas doux, paisibles et soumis, afin de pouvoir se réjouir à leur aspect ? Il aimera à se souvenir que, lui aussi, avant d'être père, a été un fils obéissant. Il faut écouter là-dessus les saints Pères et les lire fréquemment.

XII.

De reverentia patris, quam dum vivis agere debes (1).

Qualiter domno et genitori tuo B[ernardo], tam præsens quam absens, timere, amare, atque fidelis in omnibus esse debeas, insinuare, ut valeo, non pigeo. Tamen habes doctorem et auctorem sapientissimum, videlicet Salomonem, qui te, fili mi, castigat et admonens dicit : « Dominus honoravit patrem florentem in prole (2). » Et item : « Qui honorat patrem suum jocundabitur in filiis, et vita vivet longiori. Qui obedit patrem (3) refrigeravit (4) patrem (5), et sicut qui multa thesaurizat bona, ita qui suum honorificat patrem (6). Qui timet Dominum honorat parentes (7). » Tu, fili, honora patrem tuum, et pro eo ora assiduè, ut sis longævus super terram, et multo possis vivere tempore. Memento enim quod nisi per illum non fuisses. Sis in omni negotio utilitatis obediens patri, et judicium illius ausculta. Suscipe, si ad hoc perveneris, Deo auxiliante, senatum (8) illius, et ne contristeris eum in vita tua, neque spernas eum in virtute tua. Absit hoc a te, fili V[uillelme],

(1) La table des chapitres porte : *De reverentia erga genitori tuo exibenda.*

(2) *Eccli.*, III, 3.

(3) Pour *patri.*

(4) Pour *refrigerabit.*

(5) En interl. : *Matrem. Eccli.*, III, 6 et 7.

(6) *Eccli.*, III, 5. Dans ce verset, Salomon parle de la mère : *suam... matrem.*

(7) *Eccli.*, III, 8.

(8) En interl. : *Senectam*, b. l.

ante operiat tellus corpus meum humo quàm illi ita proveniat, quod futurum esse non credo, nec pro hoc dico ut timeam. Cavendum est ut in tuo cogitatu nunquam hoc scelus surgat aliquando, quod in multis (non) tuis similibus audivimus opus (non) patratum. Non sis immemor periculis (1) evenisse filiis Heli, qui jussa patris contemnentes inobedientes fuerunt, et pro hoc mortem acceperunt acerbam (2). Nec tacendum est Absalonis dindrum, (3) qui contumax patri repentino casu mors illi accidit in quercum pensusque (4) confixus lancearum vulnere temporalem cum gemitu doloris vitam finivit (5), juventutis flore, regnum (6) carens terrenum (7), ad summum non pervenit promissum. Et quid dicam de pluribus? Periculosum est valde illi. (8) Sustineant qui hoc opus patrant malum (9), et non me maledicente, sed Scriptura pollicente, qui (10) terribiliter minans cum maledictione, dicens : « Maledictus qui non honorificat patrem suum (11).» Et iterum : « Qui maledixerit patri generanti se, inutili et turpi (12) moriatur morte (13).» Et si de gravi vel inutili sermone, ita quod putas illis eveniet qui injuriam irrogant parentibus ut patrum su[or]um affligant animos, multi sunt, ut dicunt, qui in præsenti sæculo tali volvuntur scelere (14), et non considerantes præterita gesta, pro nefas tenentes præsentia(m). Cadit super tales vel illos qui ita agunt similes zelus, livor, clades et

(1) En interl. : *Periculo.*

(2) I, *Reg.*, IV, 11.

(3) Mot forgé du grec δένδρον, arbre.

(4) En interl. : *Atque*,

(5) II, *Reg.*, XVIII, 15.

(6) En interl. : *Regno.*

(7) En interl. : *Terreno.*

(8) En interl. : *Illis*, b. l.

(9) Il y a dans ce passage une allusion aux révoltes des fils de Louis-le-Débonnaire contre leur père, révoltes dont le souvenir attriste Dhuoda.

(10) Pour *quæ.*

(11) *Deut.*, XXVII, 16.

(12) On a corrigé ainsi : *tempori*, m. l.

(13) *Exod.*, XXI, 17; *Levit.*, XX, 9 ; *Prov.*, XX, 20; *Math.*, XV, 4 et *Marc*, VII, 10.

(14) Nouvelle allusion aux révoltes des fils de Louis-le-Débonnaire.

calamitas, necnon et fomitis (1) invidiæ suæ. Produnt (2), non conquirunt aliena, inquisita extranea, vix sua recuperant aliquando propria. Hæc non ut vidissem dico, sed quod (3) in aliquos legi, audivi, audis, audio certè. Considera enim quid in futurum illis eveniet qui retro talia gesserunt. Et si sunt tales, quod absit, potens est Deus illis dare lenimentum (4) ut resipiscant a malo, agantque pœnitentiam et convertentes mereantur effici salvi. Quisquis ille est, sit procul a te, det illi sensum Deus, ut supra. Considerare debet quisquis ille est, fili, si aliquando ad perfectum venerit tempus, ut Deus proles illi concedere dignetur, non contumaces nec superbos cupidum animum habentes, sed humiles et quietos atque obedientes delectatur habere, ut videns in aspectu illorum gaudeat felix, sitque pater qui antea filius subdens (5) effectus est parvulus. Quisquis considerans ista [volensque ista (6)] consideret illa, ut sit quod supra, et tunc omnia membra utiliter vertunt[ur] in pace. Tu ergo, mi fili V[uillelme], audi me admonentem te, ausculta et observa præcepta patris tui, nec sis inauditor dicta Patrum sanctorum, legensque frequenter in corde tuo ea(m) jugiter liga, ut semper crescens in bonum anni tui (7) multiplicentur vitæ. Nam benedicentes et sustinentes Deum atque Patribus obedientes et illorum jussa animo libenti complentes, ipsi hæreditabunt terram. Quod si tu audiens, factis quod supra tibi commemoro impleveris dignis, non solum in hanc terram habebis in aliquibus sortem, sed etiam illam cum sanctis mereberis possidere, de qua ait Psalmista : « Credo videre bona Domini in terra viventium (8). » Quam cui terræ oro, fili, ut hæres esse possis vivendi in ea ipse parare (9) dignetur, qui vivit, etc.

(1) En interl. : *Fomites*, b. l.
(2) En interl.: *Perdunt*, b. l.
(3) En interl.: *Quia*.
(4) En interl. : *Lamentum*, b. l.
(5) Pour *subditus*.
(6) Mots ajoutés au XVIIe siècle.
(7) En interl. : *Tibi*.
(8) *Psalm.*, XXVI, 13.
(9) En interl. : *Præstare*.

CHAP. XIII.

Même sujet. — De ton père.

Quoique, aux yeux des hommes, dans le siècle, le pouvoir royal et sa forme l'emportent sur tout le reste, et que, suivant cette coutume, le premier mouvement des hommes soit d'honorer d'abord le pouvoir suprême, conformément au témoignage de celui qui a dit : « Soyez soumis au roi, qui excelle sur toute créature humaine, ou aux chefs qu'il envoie pour venger le mal et faire le bien » ; cependant, cher fils, mon désir est que tu honores d'abord ton père. Nul ne pourrait parvenir, auprès d'une autre et illustre personne, au comble des honneurs, s'il n'est d'abord né d'un père. Aime donc Dieu avant tout, comme je te l'enseigne plus haut, et en second lieu aime, crains et chéris ton père. Sache que tu lui dois ta condition dans le siècle.

XIII.

Item ejusdem, ad patrem (1).

Quanquam in specie humanitatis forma vel potentia regalis (atque) præcellat in sæcula (2), secundum morem hominum illum p[r]ior veneretur actio et nomina quasi causa venerationis et potestas fulta culmine honoris (3), ex verbis testimonio collectis illius qui dixit : « Sive regi quasi præcellenti, sive ducibus, etc. (4) » ; mea tamen, fili, talis est voluntas, ut secundum admonitionem parvitatis meæ intelligentiam, secundum Deum, in primis illi qui te prolem habuit, proprium, fidelem et certum dum vivis non negligas reddi (5) obsequium. Certa quidem et fixa manet

(1) La table porte : *de patre*.

(2) En interligne : *Sæculo*.

(3) La construction de tout ce passage est particulièrement incorrecte et obscure.

(4) I, *Petri*, II, 13 et 14.

(5) En interligne : *Reddere*.

conditio quod nullus, nisi ex genitore procedit, non potest ad aliam et summam personam culmine pervenire senioratus (1). Ego autem admoneo te, desideratissime fili, ut inprimis diligas Deum sicut supra habes conscriptum; deinde ama, time, et dilige patrem tuum, scitoque ex illo tuus in sæculo processit status, scias eum quod ab antiquis temporibus qui dilexerunt patres et illis veraciter obedientes fuerunt, benedictionem a Deo ab illis accipere meruerunt.

CHAP. XIV.

Même sujet. — Exemples relatifs aux premiers pères.

Nous lisons que Sem, fils de Noé, parvint à la prospérité en aimant son père. Il en fut de même de Japhet. Il est inutile de te parler de Cham ou de ses pareils. Il vaut mieux nous occuper des bons. Isaac, en obéissant à son père, fut béni par lui, et il en résulta pour lui et sa femme de grands biens dans le siècle. Il a été, en effet, appelé dans la sainte Ecriture le *rire*, c'est-à-dire le *joyeux*. Et si l'homme de bien est appelé le *joyeux*, l'homme inutile, cruel et impudent sera certainement appelé le *malheureux*. De même, Jacob, en aimant son père, a mérité de triompher de mille épreuves. Considère, mon fils, quelle force ont dans le siècle ceux qui méritent la bénédiction divine à cause de leur père et de la soumission qu'ils lui témoignent. Combats, demande et frappe, lutte vaillamment en toutes choses, pour obtenir la félicité éternelle avec Jacob. La figure de Jacob chasse le crime et détruit le vice, et ses ennemis, sous le poids de sa mansuétude, se courbent sous le joug comme les enfants de la même mère. Doté par le Créateur d'une femme, d'une postérité et de toute sorte de richesses, on le représente toujours comme ayant en toutes choses plu à Dieu. Que dirai-je de Joseph, son fils, qui aima tant son père et lui fut si soumis qu'il eût pu

(1) Ce mot appartient à la latinité du moyen âge et veut dire *seigneurie*, *pouvoir*, *honneurs*.

mourir pour lui, si Dieu et les mérites de son père ne l'avaient sauvé? Éloge de Joseph. Beaucoup d'autres, en obéissant à Dieu et à leur père, sont parvenus au comble de la prospérité. Exhortation. Souhaits.

XIIII.

Item ejusdem. De exemplis patrum priorum [accipiendis].

Legimus quod Sem, filius Noë, diligendo patrem adeptus est culmen, sicque et frater ejus Jafeth, tradensque pater eorum benedictionem super singula illorum capita dicens : « Benedictus Deus Sem et Jafeth, habitetque in tabernaculis eorum ; crescant, abundent atque in omnibus dilatentur bonis (1). » Quod de Cham vel ejus similibus referam (ne)scire tibi non est necesse. [In]utilius enim est exempla subditorum perditorum perquirere sensu ; ad bonos revertentes recurramus semper. Isaach obediens patri multa bona cum uxore ob benedictionem patriam habere meruit in sæculo. Nam et ipse in sacra Scriptura *risus* (2) est appellatus, videlicet *gaudens* ; et si aptus *gaudens*, pro certo inutilis et rigidus atque protervus vocitatur et *dolens*. Sicque Jacob diligendo et obediendo patrem de multis tribulationibus et pressurarum angustiis ereptus esse meruit ; benedictiones duplas triplicesque a Deo et a Patre æterno, sive etiam a matre vel ab angelo accipere meruit, dictumque est illi : « Benedicens benedicam tibi, et velut stellas cœli multiplicabo nomen tuum (3), erisque benedictus et insuper Israël vocaberis (4). Quàm si contra Deum fortis fuisti, quanto magis prævalebis in homi-

(1) *Genes.*, IX, 26 et 27. Cette citation est assez altérée, comme un assez grand nombre d'autres.

(2) Gen. XXI, 6 : « Dixitque Sara : Risum fecit mihi Deus... »

(3) *Genes.*, XXII, 17 et XXVI, 4. Parole adressée d'abord à Abraham, ensuite à Isaac. Dans la Bible il y a *semen tuum* au lieu de *nomen tuum*.

(4) *Genes.*, XXXV, 10.

nes (1)! » Considera, fili, qualem fortitudinem habent in sæculo qui ob merita parentum et subjectionem paternam a Deo merentur benedictionem accipere : et si tunc in illo, ita tu pugna, pete et pulsa, atque in omnibus viriliter certa, ut in te psaltim (2) vel unam, ab illo qui dictus est (3), benedictionem sis dignus accipere et partem habere cum Jacob in æternum, cujus tipum (4) scelera purgantur et vitia subplantantur, cui omnes inimici ejus in mansuetudinis pensum, velut uterini sunt sub jugo colla adstricti ; dansque illi mundi Creator uxorem cum prole et multas divitiarum substantias, aptusque et auctus in sæculo Deo in omnibus placuisse describitur semper. Quid dicam et de Joseph, filio ejus, qui in tantum fuit diligens et obediens patri, ut etiam pro illo mortem potuisset accipere, si eum Deus et merita non defenderent patris ; insidiatus est, accusatus est propter obedientiam paternam, ad fratres directus est, venundatus est : ab stupris mulierum se cavens atque elongatus fugiens, Deo in mente et seniori terreno puram in corpore servans castitatem, (ut) inter famulos domini sui esse præ cæteris meruit dilectus. Incarceratus est, afflictus est, angustiatus est valde, hæc omnia pro patre, Deo in omnibus semper gratias agens. De ista super scripta vel aliarum tribulationum atque angustiarum termis ereptus est, factusque est summus consiliator et interpres somnii sermonum, ad coronam celsitudinis magnus, sublimis, potensque affectus est, et in aula regali dignis pro meritis secundus refulgens, primatum præ cæteris meruit tenere altum. Ille appelatus est (filius adcrescens) Joseph filius adcrescens, verteruntque Ægiptii ob nimii amoris dulcedinem ejus nomen salvatorem atque mundi gubernatorem. Pulcher in facie, pulchrior in mente, pulcher in forma, pulchrior in sensu, castus in corpore, humilis in corde, quidquid dicam ? speciosus valde fruitorque (5) sæculi, Deo et hominibus acceptabilis fuit semper in

(1) *Genes.*, XXXII, 28.

(2) Pour *saltim* ou *saltem*.

(3) Je propose d'ajouter *Deus*.

(4) Pour *typo*.

(5) Mot de basse latinité, signifiant *qui jouit*.

omnibus, regens patrem et fratres, totumque gubernans Ægyptum, vitam in pace finivit temporalem ; ambulans de virtute in virtutem, Deo, per humilitatem et castitatem atque obedientiam, jungi meruit ad summum fulgensque et regnans cum sanctis in gloria, hæc omnia pro patre. Et multi alii obedientes Deo patrique fideli[ter] obtemperantes jussa, digni et acceptabiles fuerunt in sæculo, ad summum certantes sine læsione pervenerunt securi. Quid in illis sit, in te, si Almus tibi dederit proles, et quid tibi de hac quod supra scriptum est subjectione venerationis plura, fili, conscribam verba ? Hortor te et admoneo, age digne dignis quod agas, opus incessanter perfice bonum, et semper in illum cresce atque multiplica qui dictus est Deus, fabricator cœli et terræ, de quo scriptum est : « Et erat subditus parentibus suis (1). » Redemptor generis humani te faciat crescere, proficere, augere ætate et sapientia coram Deo et hominibus. Jesus Christus, Dominus noster, in quo cuncta bona possibilia, jugiter in regnum manens æternum, tibi concedere dignetur. Amen.

CHAP. XV.

Avertissement relatif à ton seigneur le roi Charles.

Puisque Dieu et ton père Bernard t'ont choisi pour servir ton seigneur Charles dans la fleur de ta jeunesse, tiens ce qui est de ta race, illustre des deux côtés. Ne te borne pas à plaire aux yeux de ton maître, mais montre-lui du sens, de la pureté et une grande fidélité.

Dévouement du serviteur d'Abraham, qui alla jusqu'en Mésopotamie chercher une femme à Isaac. Dévouement de Joab et d'Abner envers David. D'après l'Ecriture, c'est Dieu qui distribue à son gré l'honneur et le pouvoir. Il faut servir fidèlement, sans tiédeur et sans paresse, ceux qui en sont investis. Celui qui résiste au pouvoir établi, résiste à l'ordre de Dieu même. Aussi, mon fils, consacre à ton devoir les forces de ton corps et de ton intelligence.

(1) *Luc*, II, 51.

Ce sera ton avantage et celui des tiens. Que jamais la folie de l'infidélité ne te soit reprochée ; que le mal ne germe pas dans ton cœur et n'y monte pas au point de te rendre infidèle à ton seigneur en quoi que ce soit. L'opinion est dure et terrible aux traîtres. Je te crois, comme tes compagnons d'armes, incapable de perfidie. Cet art malfaisant n'a jamais paru dans tes ancêtres et ne paraîtra pas dans leurs descendants.

Toi donc, mon fils Guillaume, toi qui es issu de leur race, sois, envers ton seigneur, sincère, attentif, utile, et le premier à t'offrir. Dans toutes les affaires qui intéresseront le pouvoir royal, efforce-toi de te mettre en avant, soit à l'intérieur, soit au dehors, mais fais-le avec sagesse. Lis les vies ou les dires des saints pères d'autrefois, et tu y trouveras comment tu dois être vis-à-vis de ton seigneur. Étudie ses ordres pour les bien exécuter. Considère ceux qui le servent fidèlement, et apprends d'eux ton devoir. Instruit par leur exemple et avec l'aide de Dieu, tu pourras plus aisément pratiquer ce que je t'ai retracé plus haut. Souhaits.

XV.

Admonitio erga seniorem tuum exhibenda (1).

Seniorem quem habes K[arolum], quando Deus, ut credo, et genitor tuus B [ernardus], in tuæ inchoationis juventute florigeram vigorem tibi ad serviendum elegit (2), adhuc tene quod est generis ex magno utrumque nobilitatis exorto progenie (3), non ita serviens ut tantum placeas oculis, sed etiam sensui capax, utrumque ad corpus et animam puram et certam illi in omnibus tene utilitatis fidem.

(1) La table porte : *De seniorem tuum.*

(2) Le sens est : *in tuæ inchoationis et juventutis florigeræ vigore, te ad illi serviendum elegit.*

(3) Le sens est : *quod est generis ex magnâ utrinque nobilitate exorti progenici.*

Item. Considera pulchrum Abrahæ patriarchæ famulum qui in regione longinqua filio domini sui pro conjuge abiit accipiendam (1). Ob fidem jubentis et digna exibitio famulo obedientis, impleta est jussio atque proli magno uxor cum rebus magnis magnam secuta est gratiam. Quid dicam et de Joab Abnerque (2) et cæteros (3) erga Davidem regem, quæ (4) multis in locis propter eum angustias sustinentes, magis seniori quam sibi placere cupiebant a visu, et [de] multis alii (5) in Scripturis continentes (6) sacris, seniorum jussa (7) fideliter obtemperantes (8), [qui] ingenti vigore florere meruerunt in sæculo? Scimus enim, secundum seriem Scripturarum, quod omnis honor et potestas a Deo sunt data pro parte. Illis sine molestia et tepiditate atque pigritia fideliter est serviendum. Nam, ut legimus : « Non est potestas nisi a Deo, et qui potestati resistit, Dei ordinationi resistit. (9) » Quamobrem, fili, hortor te ut quod tenes, corpore fideliter dum vivis tene et mente. Erit enim tuus tuisque famulantibus utilissimus, ut credimus, adcrescens profectus; nunquam aliquando ex infidelitatis vesania improperium ex te exeat; malum non sit ortus (10) nec in corde tuo unquam ascendens ut infidelis tuo seniori existas in ullo. Est enim ita agentibus sermo (11) durus pessimusque. Quod in te tuisque militantibus (12) futurum esse non credo ; ars tamen hæc, ut aiunt,

(1) *Gen.*, XXIV.

(2) Abner s'attacha à David après avoir servi, comme général, Saül et Isboseth, ses parents. Pour Joab, c'est un modèle moins irréprochable. Neveu de David, il assassina Abner par jalousie ; il tua, malgré les ordres de David, Absalon qu'il avait défait, et commit beaucoup de cruautés.

(3) Pour *cœteris*.

(4) Pour *qui*.

(5) Pour *aliis*.

(6) Pour *contentis*.

(7) Pour *jussis*.

(8) Pour *obtemperantibus*.

(9) *Rom.*, XIII, 1 et 2.

(10) Pour *ortum*.

(11) Il faut prendre ici ce mot dans un de ses sens classiques les plus élégants, celui de *bruit public*, *opinion*.

(12) Compagnons d'armes.

nequam, in tuis progenitoribus non apparuit unquam, nec fuit, est, nec erit, nec ultra.

Item. Tu ergo, fili V[uillelme], ex illorum progenie ortus, seniori ut prædixi tuo sis verax, vigil, utilisque atque præcipuu[s]; et in omni negotio utilitatis regiæ potestati[s], in quantum tibi Deus dederit vires, intus forisque prudentius te exhibere satage. Lege vitas vel dicta sanctorum præcedentium patrum, et invenies qualiter vel quomodo tuo seniori debeas servire atque fidelis adesse in omnibus. Et cum inveneris studeas jussa illius complere fideliter. Considera etiam et conspice illos qui illi fidelissime militant assiduè, et disce ab illis documenta servitii; exemplum etiam illorum adscitus, ad(huc) quod supra commemoravi, auxiliante et adjuvante Deo, facilius pervenire valebis. Sitque Deus et servator tuus tibi in omnibus prosper atque benignus, tutor, rector almificus atque protector, et in cunctis adjutor atque defensor assiduus dignetur adesse, sicut fuerit voluntas in cœlo. Sic fiat, amen.

CHAP. XVI.

Du conseil.

Si Dieu te conduit à ce degré d'avancement, que tu mérites d'être appelé au conseil parmi les grands, pèse avec soin tes paroles et leur opportunité, et prends l'avis de ceux qui préparent ton corps et ton esprit à un service fidèle. Il est écrit : « Fais tout avec conseil, et tu ne t'en repentiras pas. »

Dans le conseil, tout se mêle, l'erreur qui nuit à l'utile, et la hauteur de vues qui favorise le salut de l'âme, le corps également, et peut amener des résultats durables en toutes choses. Quelqu'un a dit : « Ce que j'ai dit est chose décidée. » Lorsque les orfèvres ont commencé à étendre l'or pour l'appliquer, ils attendent un jour, un temps, ou une heure d'une teméprature favorable, afin que le métal resplendisse dans leur ouvrage d'un plus éblouissant éclat.

L'homme prudent doit raisonner en tout. La parole de l'homme sensé est plus blanche que la neige, plus douce que le miel, plus pure que l'or et l'argent. Sa grâce l'emporte sur l'or et l'argent, son éloquence sur les grands, car ses lèvres distillent le miel, et sa parole est chaste et comme passée au feu. Il n'y a point de richesse où règne la déraison, et rien ne manque là où combat assidûment une langue éloquente.

Toi, mon fils, crois Dieu, crains-le et aime-le. Hâte-toi d'attacher à lui la fleur de ta jeunesse. Demande-lui la sagesse, et il te la donnera.

Je t'exhorte à ne pas seulement fréquenter les personnes âgées, mais encore les jeunes gens qui aiment Dieu et qui apprennent la sagesse, car la vieillesse tire sa force de la jeunesse. Le sage a dit : « Ce que tu n'a pas recueilli dans ta jeunesse, comment le trouveras-tu dans ta vieillesse ? » Exemples de Samuel et de Daniel, conseillers des rois de leur pays et des princes étrangers.

Considère les anciens pères, considère Joseph vis-à-vis de Pharaon, Daniel vis-à-vis de Nabuchodonosor, de Balthazar, de Darius et des chefs des Perses et des Mèdes : fidèles à leur devoir, ils furent toujours très utiles à leurs maîtres dans le conseil. Exemples de Jéthro et d'Achior. Dieu les a trouvés dignes du royaume des saints. Que te dirai-je, mon fils, moi l'indigne, malheureuse et faible Dhuoda, que tu ne trouves dans ces héros de l'Écriture ? Je prie pour que Dieu soit avec ta jeunesse.

XVI.

De consilio accipiendo.

Si ad perfectum te aliquando adduxerit Deus, ut ad consilium inter magnatos merearis esse vocatus, tracta prudenter quid, quando, cui, vel quomodo dignum et aptum possis exhibere sermonem, fac cum consilio illorum qui tibi ad (1) corpus et animam fidelem præparant actionem.

(1) Ce mot serait mieux placé devant *fidelem : ad fidelem... actionem*,

Scriptum est : « Omnia fac cum consilio, et post factum non pœnitebis. (1) » Hic omnia sunt permixta, mala quæ sensui nocent utili, scilicet altiora et capaciora quæ sine reprehensione ad salutem animæ pariterque et corpori possint esse utilia atque stabilita in omnibus permanere fixa. Ait quidam : « Fixum est quod locutus suum ; » nam fabricatores metallorum, cum aurum ceperint expandere ad liniendum, aptumve et congruum expectant diem, tempus, vel horarum temperiem, ut splendidam fulgentem in lucidissimis metallis præclarior nitescat, in rebus [et] emolumentis ornamenti (2).

Sic et in sensu prudentium ista debe(n)t consideratio ratiocinantium in omnibus adesse. Etenim candidior est nive sermo sensati et dulcior melle, auro purior argentoque. Quare? Quod, sicut dicit Scriptura, « de ore prudentis procedunt mella (3). » Super aurum videlicet et argentum gratia bona est, eloquia magnatis (4), pro eo quod favum distillant labia ejus (5), et eloquia illius casta, igneque examinata atque probata. Non sunt divitiæ ubi regnat stultitia, et nihil deest obstans in rebus ubi assiduus militat sermo eucarus (6). Quisquis in his studuerit esse insertus, potest Deo et hominibus acceptabilis esse, et seniori fideliter in omnibus placere. Erit etiam probatus ut aurum, niveque dinoscitur dealbari. Scriptum est : « Super nive dealbabuntur ora prudentium, et labia eorum, labia exul-

(1) *Eccli.*, XXXII, 24.

(2) Le sage ne se décide qu'après avoir pris le temps de la réflexion ; l'orfèvre n'étend l'or qu'après avoir attendu l'heure favorable. Tous deux attendent. Tel est, je crois, le vrai rapport des deux membres de cette phrase, assez elliptique.

(3) Je n'ai pas trouvé ce passage dans l'Écriture. Il a néanmoins une physionomie très biblique, et un assez grand nombre de versets ont une forme analogue. Je cite au hasard : *Jacobi*, III, 10 : *Ex ipso ore procedit benedictio.*

(4) Sous-entendre *super* avant ce mot.

(5) *Distillo* ou *destillo* étant un verbe neutre, il faudrait : *favus distillat labia ejus*, comme dans *Cantic.*, IV, 11, d'où l'idée est tirée.

(6) Pour *eucharis*, élégant, éloquent.

tationis (1). » His (2) qui cum consilio [et] sensu(i) digno Deo et hominibus utilem præparant verbum, cum executione operis boni, manent(em) in Christo.

Item. Tu, fili, crede, time, ama Deum et in tuæ juventutis florem ei adhærere ne pigeas. Pete illi sapientiam et dabit eam tibi. Dicit enim Jacobus apostolus : « Si quis vestrum indiget sapientia(m), postulet a Deo, qui dat omnibus affluenter, et non improperat. (3) » Petat nihil hesitans et dabitur illi, nam Deus rogari se vult. Ipse enim hortans dicit : « Petite, quærite, pulsate et invenietis accipietisque et fiet vobis. (4) » Certe credo in ejus digna et gratuita misericordia, ut qui digno et puro cordis affectu eum rogaverit sibi dari sapientiam atque consilium vel cetera corporis necessaria, credat quod accipiet et fiet ei. Tu ergo, fili, ora, pete, sicut quidam orator in suis carminibus aiebat, dicque cum illo : « Te decet laus, honorque potestas, qui es dives in omnibus da mihi sapientiam. » Et item : « Da mihi, Domine, assistricem sapientiam ut non sim reprobatus a pueris tuis. (5) Mitte illam a sede magnitudinis tuæ, ut mecum sit, (et) mecum crescat, [et] mecum laboret, (6) ita ut possim discernere inter bonum et malum (7) et valeam eligere quid sit melius. »Hanc ama, et a juventute tua eam, Deum invocando, frequens exquire. Quod si eam tibi dederit Pius, dilige illam et amplexabit te, erisque beatior si tenueris eam.

Item. Hortor te ut non solum cum senioribus tantum, sed cum juvenibus Dominumque diligentibus et sapientiam discentibus assiduus esse non pigeas, quod (8) in juventa viget florentis senecta. Dicit quidam : « Quæ non congregasti in juventa, quomodo invenies in senecta? (9) »

(1) Ce passage ne paraît pas plus exister dans la Bible que le précédent. Il est forgé avec des réminiscences de *Psalm.*, L, 9 et de *Psalm.*, LXII, 6.

(2) Pour *Hi*.

(3) *Jacobi*, I, 5.

(4) *Matt.*, VII, 7.

(5) *Sapien.*, IX, 4.

(6) *Sapien.*, IX, 10.

(7) 3. *Reg.*, III, 9.

(8) Pour *quia*.

(9) *Eccli.*, XXV, 5.

Tu quære eam (1) Domino et dic : « Deus, doce me a juventute mea et usque in senectam, et senium non me Pius deseras pater. (2) » Beatus enim eris, fili, si ab illo fueris eruditus, et ejus de lege doctus esse merueris. Certe Samuel et Daniel pueri in juventutis flore vigentes, more patrum senes judicaverunt, et consiliarii magni regibus in sæculo fuerunt, etiam et ducum gentilium externæque gentis, fidele dantes consilium, merita accipere digna promeruerunt victoris palmam.

Item. Considera patres priores, considera Joseph erga Pharaonis (3), Danielem erga Nabugodonosor (4), Baltasar (5), Dariumque (6) et ducibus (7) Persarum atque Medorum : sua (8) non deserentes, utilissimi illi ad consilium fuerunt semper. Non sis immemor Jetro, cognati Moysi (9), quale illi magnum dederit consilium (10), et Achior (11) Oloferni (12), gentilium principi, et multi plures (13) illorum seniores atque amicis vel propinquis, fidele veracissimum dantes consilium. Seipsos liberantes meruerunt esse salvi in mente et ab illis ditati, fulgentesque in sacris Scripturis

(1) C'est-à-dire la sagesse.

(2) *Psalm.*, LXX, 17 et 18.

(3) Pour *Pharaonem*. M. Maspéro (*Hist. ancienne des peuples de l'Orient*, page 174) considère ce Pharaon comme l'un des rois pasteurs, l'un des Apapi, peut-être celui-là même qui embellit Tanis et dont M. Mariette a retrouvé les monuments.

(4) Nabuchodonosor II, le Nabou-koudour-oussour II des textes cunéiformes.

(5) C'est le Nabou-nahid des monuments orientaux.

(6) Darius le Mède ou Cyaxare II ?

(7) Pour *duces*.

(8) Il convient de sous-entendre *officia*.

(9) Moïse épousa la fille de Jéthro.

(10) *Exodi*, IV, 18 : Abiit Moyses, et reversus est ad Jethro socerum suum, dixitque ei : Vadam et revertar ad fratres meos in Ægyptum, ut videam si adhuc vivant. Cui ait Jethro : Vade in pace.

(11) Achior, général des Ammonites, interrogé par Holopherne sur les Israélites, l'engagea à ne pas combattre sans précaution contre eux. Ce sage conseil excita l'indignation des courtisans d'Holopherne (*Judith*, V.).

(12) Holopherne, général de Nabuchodonosor, fut tué par Judith devant Béthulie qu'il assiégeait.

(13) Il faudrait le génitif.

valde sunt cæteris prælaudati. Quare? Deus enim tentavit eos, invenit illos dignos, menteque et corpore humiles atque castos, informatos sensibus (1), ut aurum probatos sibi dinoscit applicuisse, et veluti holocausti hostiam tam mente quam corpore sibi ad regnum cum sanctis junxisse non dubium est. Quid dicam de te (2), fili, quanquam indigna infelixque atque exigua D[huoda], qui (3) tum in illis vel (4) in illorum similibus? Oro ut in tuæ pubertatis vigore nunc per tempora vigeat semper ille qui dictus est Deus, sicut illi fuerit voluntas. Sic tibi fiat semper.

CHAP. XVII.

Même sujet. — Des conseillers.

Il est des gens qui se croient des conseillers et qui ne le sont pas. Ils s'estiment des sages, et je suis peut-être plus sage qu'eux, moi, indigne. Cependant ils devraient savoir que plus d'humilité ne nuit pas au mérite. Certains hommes donnent un bon conseil, mais le donnent mal, de façon qu'il n'est avantageux ni pour eux ni pour autrui. Pourquoi ? Parce qu'ils ne savent pas le présenter et le faire valoir jusqu'au bout. D'autres donnent un mauvais conseil, mais on ne l'emploie pas. La conduite des hommes est contradictoire. Dans les siècles passés, beaucoup d'hommes étaient dignes, utiles et loyaux. Il y en a peu aujourd'hui. L'iniquité déborde et la charité disparaît. Dans ce désordre, on ne sait plus qui choisir pour conseiller ni à qui croire, et l'on renonce à l'espoir de se fier utilement à quelqu'un.

Lis si plus bas Dhuoda ne salue pas Guillaume.

Si cependant il faut se défier en cette matière, mon fils, il est encore des hommes de vieille roche qui, avec l'aide de Dieu, peuvent donner un bon conseil à leur seigneur. Il est écrit : « N'y a-t-il plus de médecin en Egypte, de

(1) *Sensés*, mot à mot *instruits dans le bon sens.*
(2) Comme *tibi.*
(3) Comme *quod non invenias.*
(4) Comme *tum.*

résine à Galaad, d'eau en Chanaan, ou de conseiller en Israël ? » Il en reste certainement. Le Seigneur connaît celui qui éclaire le monde, l'ange de grand conseil, qui apporte aux siens des paroles de salut. Il s'est manifesté dans les anciens ; il se manifeste dans les vivants. Puisse-t-il te pénétrer toi-même et te faire atteindre au plus haut degré de rectitude du conseil, sous le pouvoir de ton seigneur, l'illustre roi dont tu seras le compagnon d'armes.

XVII.

Item ejusdem. De consiliariis.

Sunt nonnulli qui quasi consiliarii se arbitrantur esse, et non sunt. Existimant se sapientes ; si minus dicam, plus ego. Tamen est non deficiens ille in quo omnis humilitas possibiliter viget. Sunt enim qui dant bonum (1) et non bene, nec sibi utile(m), nec alieni sublime(m). Quare ? Quia ad perfectum et summum non transit acumen. Et sunt plerique qui dant malum (2), et non flectitur ad opus. In multis diversis agitur modis. Fuerunt retro sæcula multi digni utilesque et veraces, et sunt hodie certe dissimiles in multis. Quid ad nos ? Patent in sæculo plura. Ait enim Scriptura : « Abundat iniquitas et inter multos refrigescit charitas (3). » In hac volutione (4) nescit homo quem eligat consiliatorem aut cui primum (5) debeat credere ; spemque utilitatis in nullo committi inceptum (6) manet a pluribus.

Lege si non ima D[huoda] V[uillelmum] S[alutat].

Si tamen (nec) in hoc diffidendum est, fili, sunt plures ex prioribus orti qui adhuc, auxiliante Deo, tibi et senioribus utile et acceptum congruumque possunt et valent, ut

(1) S.-e. *consilium.*
(2) S.-e. *consilium.*
(3) *Matt.*, XXIV, 12.
(4) Pour *volutatione*, changement, vicissitudes.
(5) A été corrigé en *animum*, m. 1.
(6) A été corrigé en *acceptum*, m. 1.

credo, dare consilium. Et hæc omnia in illo volvuntur qui dictus est Summus. Ait enim Scriptura : Numquid non est medicus in Ægypto, aut resina in Galaad (1), limphaque in Canaa, aut consiliarius in Israel, etc. ? » Est certè, et est sensus patefactus in multis. Novit Dominus qui sit ejus illuminator mundi, magni consilii angelus, suis præbens digna animæ saluti conferenti verba (2). Qui tunc et nunc, ipse in antiquis tunc, ipse in viventibus nunc, ipse in te egrediens regrediensque, et ad imperium senioris tui digne et sublimi pergens regi (3) te commilitantem ad summum et rectum faciat pervenire consilium. Amen.

CHAP. XVIII.

Avis particulier pour te ramener au sujet précédent.

Pour devenir tel, si, avec l'aide du Créateur, tu vis assez longtemps, évite les méchants et fréquente les bons et les pieux. Ne forme point de projet avec l'homme malfaisant, lâche ou irascible. Ce genre d'homme ronge comme la teigne, et sous sa domination il n'est point de sécurité. La colère et l'envie sa compagne entraînent aisément dans l'abîme. Que ton sort ne soit pas celui d'Achitophel ou d'Aman, qui, pour avoir, par malice et orgueil, donné de mauvais conseils à leurs maîtres, furent précipités dans la mort du corps et de l'âme. Parmi les serviteurs dévoués, imite Doeg l'Iduméen et l'humble Mardochée. Conseils à Guillaume. Souhaits.

---

(1) *Jerem.*, VIII, 22.

(2) Il s'agit, je crois, de Dieu lui-même envisagé dans l'hypostase du Saint-Esprit.

(3) Cette construction est singulièrement embarrassée. On peut y voir *sublimi regi*, pour ton illustre roi, ou bien *dignè et sublimè... regi* (infinitif passif de *regere) ad imperium...*

XVIII.

Admonitio singul[ar]is ad te revertendum.

Ut talis esse possis (omnia in arbitrio et potestate omnipotentis constant Dei), quod si, auxiliante Conditori summo, ad hoc quod supra dixi perveneris tempus, cave improbos et elige dignos, fuge malos, ad[h]ærere pios (1); cum malivolo et pusillanimo vel iracundo consilium non ineas. Corrodunt enim ut tinea, et in ipsis suis imperiis nunquam aliquando securus quiescet. Ira enim et ejus assueta invidia princeps (2) ad lapsum facilius trahit ad yma. Non sit sors tua cum Achitophel (3) vel cum Amar (4), pessimo atque superbo, cujus consilia dissipata sunt sèmel, qui malum seniori dantes consilium, mente et corpore pariter ruerunt in mortem. Volo etenim, fili, ut (non) cum talibus delectes militare qualis fuit Dohec I(n)dumeus (5), et Mardocheeus (6) humilis. Nam Achitofel ex placenti animo Absaloni, ut erga suum surgeret Davidem patrem, inutile dedit consilium, etc. Nutu Dei dissipata sunt illius mala consilia. Cusi autem et Dohec, firmus firmissime cum firmo perseverans, consilium ejus indissolubile permansit (7), At contra Aman, ob superbiam invidentis ani-

(1) Pour *piis*

(2) Il vaudrait mieux lire *præceps*.

(3) Conseiller de David, puis d'Absalon, il les trahit tous deux et se pendit de désespoir.

(4) Pour *Aman*. Ministre favori d'Assuérus, il voulut faire périr tous les juifs, sujets du roi de Perse, pour se venger de Mardochée. Esther sauva les juifs et Aman fut condamné au gibet.

(5) Doeg l'Iduméen, le principal serviteur de Saül, massacra, sur l'ordre de celui-ci, quatre-vingt-cinq prêtres (I, *Reg*, XXII, 9 à 22). Saül leur en voulait d'être favorables à David. Le verset 18 raconte ainsi cette exécution : « Et ait rex ad Doeg : Convertere tu, et irrue in sacerdotes. Conversusque Doeg Idumæus, irruit in sacerdotes, et trucidavit in die illa octoginta quinque viros vestites ephod lineo. »

(6) Mardochée, parent d'Esther, succéda à Aman dans les bonnes grâces d'Assuérus, qu'on croit être Darius 1er ou Artaxerxès Longue-Main.

(7) Il est difficile de savoir ce que vient faire là Cusi, qui n'est mentionné qu'une fois dans la Bible, et seulement comme père d'Éthan

mo (1) ad perdendos Israeli filios, Assueri malum dedit consilium. Mardocheus autem, auxilium Dei pro se et populo liberando precans, prædicto regi magnum dedit consilium, eique signum fidelitatis ad se liberandum vindicandumque ostendit, dicens : « Considera, o Rex, etc. (2) » Providentia autem Dei unà cum populo salvari meruit. Alter, è contra, superbus, cum omni domo sua inanis retrorsum abiens in patibulum quod ex invidiæ facibus humili paraverat ad perdendum, ipse, contrarius existens malus, in eo suspensus est. Solus vitam cum corpore transvexit ad pejus. Et impletum est (3) in eo suisque similibus ; concepit dolorem et peperit iniquitatem ; lacum aperuit et incidit in eum ; quam qui paraverat fratri innocenti malum præceps et declinus corruit in mortem. Deus pius impiis piè parcens ad se per pœnitentiam adstringere omnes desiderat aptè. Ipse etenim novit decipientem et eum qui accipientem decipit. Tu ergo, fili V[uillelme], cave (etc.) et fuge malos prædic[a]tores in similibus, adherere bonos sequentibus dignis, qui, per veram subjectionem erga seniorum suorum placita, perutile consilium exhibentes, dignum a Deo et sæculo præmium accipere meruerunt magnum. Quod tantum in illis, ita oro ut et nunc, quotidie, semper in te crescat, optime fili.

CHAP. XIX.

Des proches de ton seigneur.

Si tu parviens à une situation telle que tu mérites de servir utilement, avec les compagnons d'armes du prince, à la cour royale et impériale, ou partout ailleurs, crains, aime, respecte et chéris les parents et les proches de ton

(I, *Par.*, VI, 44). Quant à la fermeté de Doeg, qui non-seulement dénonce à Saül le prêtre Achimelech et son collège comme favorables à David, mais encore les massacre avec une si parfaite désinvolture, elle paraît peu digne d'admiration.

(1) Pour *animi* .

(2) Ce passage n'existe pas dans le livre d'Esther.

(3) S.e. *judicium Dei*.

seigneur. Ils participent à l'éclat du pouvoir royal, soit par une filiation illustre, soit par un mariage qui est l'origine de leurs dignités. Cherche en toute affaire leur avantage, gère fidèlement leurs intérêts, et témoigne-leur une parfaite obéissance de corps et d'esprit. Souviens-toi de David à l'égard de Jonathan, fils du roi Saül. Beaucoup sont glorifiés dans les saintes Écritures pour avoir obéi fidèlement à leur seigneur et aux proches de leur seigneur.

De même, mon fils Guillaume, observe la règle des bons serviteurs : sois fidèle à ton seigneur Charles et à ses dignes parents de l'un et de l'autre sexe, issus du sang royal. Il te sied d'agir ainsi, et, parmi tous ceux qui les servent, je désire que tu te fasses remarquer par l'efficacité de tes efforts et ta fidélité. Dieu les a choisis dans le royaume, et il leur accorde une gloire semblable à celle qu'il a promise à Abraham, à Isaac, à Jacob et à leur descendance. Que le Très-Haut, dans sa toute puissante bonté, leur donne d'être, en ce siècle, comme l'étaient leurs aïeux, animés de l'esprit de concorde et amis de la paix. Qu'il les fasse briller dans la prospérité. Qu'il leur donne de gouverner et de protéger avec fermeté le monde et le peuple, dans le service de Dieu et des saints. Que leur bras défende le royaume contre les ennemis qui surgissent de tous côtés et s'enfoncent en lui comme des coins. Qu'ils consolident la sainte Église de Dieu dans la vraie religion et dans le Christ. Qu'ils voient leurs descendants plaire à Dieu, croître, fleurir et s'élever pendant le cours d'un grand nombre d'années. Qu'alors, après une longue carrière, ils s'éteignent dans le bonheur, et que Dieu, au sortir de cette vie, les admette dans le royaume des cieux avec leurs ancêtres. Que le dispensateur de tous les biens t'y reçoive aussi pour prix de tes fidèles services envers eux.

XVIIII.

Ad propinquos seniorum tuorum.

Inclitos atque præclaros seniori tuo regiæ potestatis eximios parentes atque propinquos, tam ex paternitatis illustrem (1) quam ex matrimonii dignitatum ascendente origine(m), si ad hoc perveneris, ut cum commilitonibus infra aulam regalem atque imperialem, vel ubique utilis merearis esse servitor, time, ama, venera et dilige eos, atque in omni negotio utilitatum illorum, purum et aptum, cum executionibus fidelitate, tam mente quam corpore, certum illis in omnibus para obsequium. Meminere David erga Jonatam, filium regis Saul, qui ad patrem et filium, nec non et illorum posteros propinquitati, non solum in vita, sed etiam post eorum obitum, tempore dum vixit, purus atque fidelis illis in omnibus verus adstitit certator. Post eorum dissolutionis excessum (2), ob nimii amoris dulcedinem, lachrymabili fletu cum lamento graviter ejulabat, dicens : « Quomodo ceciderunt fortes (3) in bello, et perierunt arma bellica (4), etc. » ? Item : « Doleo super te, frater mi Jonatan, amabilis valde super amorem (5), etc. fortior leoni (6), aquilis velocior (7). Etenim sagitta tua, optime proles, retrorsum non abiit unquam (8). » His atque aliis exempla (9) repletus, dolore filio regi (10) cum suis fidelibus obrutus plorabat adstricte. Absit hoc a te et a tuis cernentibus. Hoc propter exemplum tibi jubeo transcribi, nam ipse David, conversus ad medium (11),

(1) Pour *illustris.*
(2) Après leur mort.
(3) 2. *Reg.*, I, 19.
(4) 2. *Reg.*, I, 27.
(5) 2. *Reg.*, I, 26.
(6) Pour *leone.*
(7) 2. *Reg.*, I, 23.
(8) 2. *Reg.*, I, 22.
(9) Pour *exemplis.*
(10) Pour *filium regis.*
(11) Revenu au calme, à la vie ordinaire.

ob nimium fidelitatis amorem, quasi consolatus, vocis (1) alternis eos cum suspirantis affectu laudans, aiebat : « Saul et Jonatan amabiles et decori in vita, in morte quoque (nos) non sumus (2) divisi (3). » Multi etenim seniores et seniorum parentes fidelia obtemperantes (4) jussa in sacris Scripturis valde sunt, perlucide, honorabiliter laudati. Lege Regnorum (5) vel aliorum Patrum volumina librorum, et invenies plenius ejusdem.

Tu ergo, fili V[uillelme], item obtempera jugum famulantis normam, sisque fidelis seniori tuo K[arolo], quisquis ille est, et suis dignis utrorumque sexuum parentibus atque regalium generis ortos (6). Est enim dignum ita agere tibi, et omnibus in illorum regni imperio militantibus, totis nisibus te inter eos utiliter atque fideliter opto serviendum. Deus enim eos, ut credimus, elegit et præelegit in regno, dans illis gloriam ad illam tendentem, conformem similitudinis magnæ, quam pollicitus est Abraham, Isaac et Jacob, prolisque dignis (7) et semini eorum. Faciat eos omnipotens Almus Rexque fortis atque præclarior Summus, conformes atque concordes, genitorumque more pacem sequentes (8) hoc præsenti in sæculo, prosperos fulgere, mundumque cum populo, in Dei et sanctorum servitio, viriliter regere, protegere, gubernare, et ab hostium inimicorum undique adsurgentium cuneis (9) tensare (10) atque defendere, sanctamque Dei videlicet Ecclesiam in religione vera firmius coadunare in Christo ; videantque proles filiorum suorum digne Deo placentes, crescentes florentes-

(1) Pour *vocibus*.

(2) Pour *sunt*.

(3) 2. *Reg.*, I, 23.

(4) *Obtemperare* est un verbe neutre, et le texte en fait mal à propos un verbe actif.

(5) Pour *Regum*.

(6) Pour *regali genere ortis*.

(7) Pour *prolique dignæ*. Il faudrait au moins *prolibus*, qui est très rare.

(8) Allusion à l'esprit de discorde des fils de Louis le Débonnaire.

(9) Allusion aux troubles qui suivirent la mort de Louis le Débonnaire. L'expression *ab hostium cuneis* est énergique.

(10) Pour *tentare* ou mieux *tenere*, dont *tentare* n'est qu'un fréquentatif.

que, et per multorum annorum curricula ad alta tendentes ; hic perseverans (1) cursu consumari felices ; atque Pius, expletum vitæ præsentis et ævi (2), cum prædictorum patrum personis faciat venire et recumbere in regnum cœlorum, ad quod regnum et dignitatis gloriam te erga illos fidelem (3) certantem servitium, et illum cum suis tibi dignum pro meritis reddentem retributor omnium, largitor bonorum operum, faciat junji consortio in Christo feliciter.

CHAP. XX.

Sur les grands.

Aime, chéris et sers fréquemment les grands, leurs conseillers et leurs serviteurs fidèles, qui brillent à la cour. Tu honoreras ainsi l'ensemble dans ses parties et les parties dans l'ensemble. Étudie avec humilité l'exemple de leur grandeur et suis fermement leurs traces. Dans une cour aussi considérable que l'est, l'a été et le sera la cour de nos rois, ceux qui désirent s'instruire ont de nombreuses occasions de converser et de comparer. L'un y peut apprendre de l'autre, s'il veut, l'humilité, la charité, la chasteté, la patience, la mansuétude, la modestie, la sobriété, la perspicacité, les autres vertus et le désir du bien. Adolescent, apprends des personnes plus âgées et plus expérimentées que toi tout ce que, avec l'aide de Dieu, elles peuvent te livrer de bon. Conduis-toi, parmi les parents, les pairs et les fidèles amis des grands, de façon à éviter l'opprobre de l'infidélité envers ton seigneur, et à vivre heureux dans l'amour des bonnes actions et de l'honneur. Que Celui qui rend diserte pour le louer la langue des enfants, te fasse pénétrer, par ton éloquence, parmi les élus, avec les plus dignes et les plus nobles de ceux qui craignent le Seigneur.

---

(1) Pour *perseverante*.
(2) Pour *expletis vitâ præsenti et ævo*.
(3) Pour *fidele*.

XX.

Ad optimates ducum.

Optimates ducum et consiliarios illorum, suisque similibus fideliter servientes, totum in partes, et partes per totum, quisquis ille est (1), vel sunt fulgentes in aula, ama, dilige, et servi (2) frequenter. Exempla dignitatum illorum perquire humiliter, et tene firmi[ù]s. In domo etenim magna, ut est illa, fuitque, et erit post, collationes (3) conferuntur multæ. Unus ibi ab alio potest, si vult, discere humilitatem, charitatem, castitatem, patientiam, mansuetudinem, modestiam, sobrietatem, astutiam (4), cæterasque cum studio operis boni virtutes (5). Tu ergo, ut puerulus adcrescens, disce a majoribus sensuque capacibus, quidquid bonum ab illis auxiliante capi summo poteris (6) almo, ut possis Deo in primis placere, etc. Inter parentes etenim atque propinquos paresque et fideles amicos ita agere studeas, hortor, ut absque seniorum (7) infidelitatis opprobrio, cum studio actionum omni[s] operis boni, digne (8) et elegantiæ (9) laudabiliter cursu vivere possis felici. Ille qui linguas infantium ad laudem sibi facit disertas, ut scriptum est : « Ex ore infantium, etc., » ipse te eloquentius cum dignis et nobilissimis Dominumque timentibus ad summum faciat scandere agmen.

(1) Il faudrait le pluriel.

(2) *Servire* étant un verbe neutre, il faudrait : *et illis servi* ..

(3) *Conversations* ou *comparaisons*.

(4) Ce mot ne doit pas être pris ici dans son sens défavorable, mais dans celui de *prudence* et de *perspicacité*.

(5) Dhuoda paraît se faire beaucoup d'illusions sur les vertus des grands, de leurs conseillers et de la cour.

(6) Il faut lire *capi poterit* ou *capere poteris*

(7) Pour *ergà seniorem*.

(8) Pour *dignæ*.

(9) *Elegantia* doit être pris ici plutôt dans le sens de *vie rangée*, *honorable*, *honneur*, sens qu'on trouve dans Cicéron, que dans celui de *délicatesse* ou de *politesse*.

CHAP. XXI.

Il faut être serviable avec les petits comme avec les grands.

Quoique mes conseils te soient peu nécessaires pour suivre, avec les petits, les exemples des grands, parce que c'est loin de moi que tu les vois, cependant ne doute pas que les humbles ne puissent, à leur tour, être élevés au comble de la grandeur. Aussi je t'exhorte à te mêler à eux dans les grands comme dans les petits intérêts. Dieu a doté de biens la terre comme le ciel. C'est pour les petits qu'il a daigné se montrer aux enfers. Souverain créateur, il a revêtu une forme d'esclave. Il élève les puissants pour les précipiter dans l'abîme ; il exalte les humbles pour les porter au sommet de la prospérité. Lui-même se fait à la fois le plus petit et le plus grand de tous. Auteur du genre humain, il ne refuse ses bienfaits ni aux petits ni aux grands. Sans faire acception de personne, il est bon pour tous ceux qui le craignent et accomplissent sa volonté. S'il agit ainsi envers les petits, lui qui est si grand, que ne devrons-nous pas faire envers les humbles, nous qui sommes si peu de chose ? Quoique tu sois le moindre des compagnons d'armes du prince, je t'exhorte à considérer attentivement et à suivre, avec toute l'application dont tu es capable, les grands exemples dont je t'ai parlé plus haut. Regarde avec le même soin les grands et les illustres, tes égaux et les grands, afin de pouvoir avancer avec eux tous dans la voie du mérite, et réjouis-toi de ce qu'ils te sont offerts en exemples d'obéissance et d'humilité.

Exemples. Prends soin d'imiter Ismaël, dont il est écrit : « Sa main sera contre tous, et la main de tous contre lui. » Tournant en bonne part ce verset, je t'exhorte à être tel en toutes choses que ta main soit prompte aux œuvres justes, et que tu t'efforces de témoigner, non seulement en paroles, mais encore par des actes, et dans la mesure de tes moyens, ton obéissance et ta déférence aux grands, aux petits, à tes égaux et aux humbles. Tu

devras leur parler à tous avec la même douceur. Il est écrit de celui qui donne, que Dieu le chérit. Que ta main soit volontiers serviable. Qu'elle soit contre tous pour donner, et que la main de tous soit contre toi pour soulager et secourir. Aime tous les hommes pour être aimé de tous.

Il est écrit dans la *Science grammaticale* du poète Donat : « Je t'aime et je suis aimé de toi », etc. Déclinaison des pronoms *ego* et *illi*, en manière d'arguments. Aime, respecte, recueille et honore tes semblables, pour mériter d'être payé de retour. Le psalmiste a tiré d'un animal muet une édifiante comparaison : « De même que le cerf recherche l'eau des fontaines, de même mon âme a soif de Dieu. »

Développement d'un passage de Pline l'Ancien.

Quand les cerfs s'engagent en troupe dans la traversée d'un bras de mer ou d'un fleuve, ils s'avancent l'un après l'autre, laissant reposer leur tête, avec leurs cornes, sur la croupe de leur compagnon, afin de traverser l'eau plus aisément. Ils ont tant de sagacité et de prudence, que lorsqu'ils sentent que le premier s'enfonce, ils le placent au dernier rang, et choisissent le dernier pour aller au premier rang, soutenir et réconforter les autres. Ils font ainsi preuve, à chacun de ces changements, d'une sollicitude fraternelle. Veillant toujours à ce qu'aucune tête ne soit submergée, ils se donnent mille peines pour découvrir et relever les plus faibles.

Le sens de cette description n'échappera pas aux doctes. Elle montre que parmi les hommes doit régner une compassion fraternelle, tant à l'égard des humbles qu'à l'égard des puissants. Par l'élévation des têtes et des cornes, on désigne les fidèles élevant sans cesse leur cœur dans le Christ et tenant toujours leur esprit en lui. Le roi qui est issu de la race de David et qui est venu parmi les hommes pour le salut du genre humain, a élevé sa corne au-dessus des tempêtes de la mer pour délivrer les siens. Il a libéralement fait lever ceux qu'il a trouvés couchés dans les ténèbres. Venu du haut du ciel, il les a visités et les a élevés au faîte. C'est un exemple pour que, dans le gouffre des passions et des convoitises, nous ne laissions

pas se refermer sur nous la boue et le limon, mais nous tenions haut notre cœur.

Que dire des lions, des abeilles, ou des autres animaux? Que dire encore de la vigne qui rampe à terre, ou de l'ormeau qui s'élance dans les airs? Qui est-ce qui règle ainsi leur port à tous deux? Une foule de choses peuvent servir de leçon aux hommes. Il est écrit : « Parle à la terre, et elle te répondra. Interroge les chevaux, et ils t'instruiront; les oiseaux du ciel, et ils te renseigneront. Les poissons de la mer eux-mêmes s'expliqueront. »

Citation de cinq vers barbares.

Dieu a donné toutes choses à l'homme et à la femme, en créant le ciel. la terre, la mer, l'air, les abîmes et les campagnes. Il leur a soumis tout cela et les a soumis à lui-même. Cela signifie, mon fils, que pour compléter le nombre des anges et pour l'associer à leur gloire, le Tout-Puissant a daigné former l'homme du limon de la terre. Lui accordant l'usage de toutes choses, il l'a choisi pour le faire jouir avec lui des grandeurs de la gloire éternelle. Il a voulu pour lui naître, souffrir et ressusciter, afin d'admettre dans son royaume les petits et les grands, suivant leur mérite. Souhaits pour que Guillaume aille rejoindre celui qui a dit : « Laissez les petits venir à moi. » Le royaume des cieux leur appartient.

XXI.

Ut cum majoribus et minoribus flectas.

Quanquam non sit tibi necesse a me ista dirigi verba, ut majorum seniorumque atque optimatum ducum, cum (1) minimis, exempla sequi debere (2) magnatis (3), pro eo quod absens a me tu ipse conspicis frequens, tamen minores ad formam prælatis erigi ne dubites culmen (4), atque te

(1) Le texte porte : *cum ducum.*

(2) Pour *debeas.*

(3) Pour *magnatorum.*

(4) Je propose de lire *ad formam prælatam culminis* ou *prælati culminis.*

ad illos illosque tibi conjungi, magnis cum parvis in utilitatibus, ne pigeas hortor. Bonorum est Deus in cœlo terræque (1) formator. Pro minimis suam ad imma dignatus est tellis (2) ostendi præsentiam. Nam, ut aiunt doctores, cum esset summus omnium creator, formam accipere dignatus est servilem. Potentes erigit ut dejiciantur ad imma, humiles exaltat ut ad altiora tendant acumina. Ipse autem, ait Propheta, «minimus in mille et parvulus in gentem fortissimam (3) » et magnus in minimis pusillusque et fortis atque virilis. Unum esse credimus creatorem, pastorem et gubernatorem corporum sive animarum nostrarum, illum videlicet de quo supra. Omnes etiam ab illo accepimus quidquid in regiminis curam habere videmur. Omnis namque creatura magna rationabilis atque plus illa minusve auctori suo servire atque laudare non dubium est, decetque, et, secundum auctoritatem Scripturarum, senes cum junioribus et terra cum omni sibi nascenti collaudans benedicit Dominum. Scriptum est in brevi : « Omnis spiritus laudet Dominum (4). » Ipse humani generis auctor, et magnis et minimis secundum qualitatis mensuram suam (5), ut vult, non denegat pro meritis beneficia largiri. Non tantum est personarum acceptor. sed in omnibus qui timent illum et ejus faciunt voluntatem placitus (6) adest. Et si ille tam magnus in minimis ita, quid nos minimi in minores agere debemus? Debet (7) eos qui possunt adjuvare, et, secundum dicta vel ornamenta Apostoli, onera sua alterutrum portare (8), firmi infirmiora, capaces minora (9), ut inferiores cum firmis capax (10) vigorum ad alta valeant

(1) Pour *terrâque*.

(2) Pour *telluris*. Le copiste aura négligé de rendre l'abréviation de *ur*. *Ad imma telluris* rappelle le *Tellure sub imâ* de Virgile et signifie *aux enfers*.

(3) *Isaiæ*, LX, 22.

(4) *Psalm.*, CL, 6.

(5) Pour *qualitatem mensuræ suæ*.

(6) Pour *placidus*.

(7) Pour *Debent*.

(8) *Galat.*, VI, 2 : « *Alter alterius onera portate.* »

(9) *Infirmiores* et *minores* seraient préférables.

(10) Pour *capaces*.

scandere promissa majorum. Dicet etiam idem Apostolus : « Vos qui potentes et fortiores estis, imbecillitates pusillorum portare debetis (1), ut vestra abundantia illorum suppleat parcitatem et illorum inopiam (2), etc. » Tu ergo, licet inter commilitones minimus esse videaris, in formam tamen sensu tenax, vigor (3) et formam exemplis magnorum, de quo jàm superius habes conscriptum, attentiùs intueri et sequi ne pigeas hortor. Magnos ut sublimes, æquales ut altos, consimiles præpone, ut tibi una cum illis profectum dignitatis adquiri possis malorum (4) omnibus ; namque per subjectionum (5) [et] humilitatis exempla tui (6) prælatos esse congaudeas, obsecro.

Exempla. Præpone tibi similitudinem, per allocutionis metaphoram, de quodam ut scriptum est viro : « Manus ejus contra omnes, et manus omnium contra eum (7), etc. » Nos (8) hanc propositiuncula[m] in bonam vertentes partem, talem te in omnibus esse hortor, ut manus tua in operibus dignis prompta, et magnis et minimis æqualibusque atque exiguis personis prout vales habens et habere poteris unquam, servitium et honorem, non solum verbis, sed et factis studeas implere, et hoc cum mansuetidinis allocutione. Scriptum est de dantis (9) : « Hylarem datorem diligit Deus (10). » Dictum (11) est de verbo (12) sermo bonus super datum optimum (13). Utrumque tibi agenda sunt (14). Quod si libenti animo erga omnes studueris implere, complebitur

(1) *Rom.*, xv, 1.
(2) 2, *Cor.*, viii, 14.
(3) Pour *vigorem.*
(4) *Malorum* n'offre pas de sens. Je propose de lire *bonorum.*
(5) Pour *subjectionis.*
(6) Pour *tibi.*
(7) *Genes.*, xvi, 12. Il s'agit d'Ismaël.
(8) Le texte porte *Hos.*
(9) Pour *dante.*
(10) 2. *Cor.*, ix, 7.
(11) Pour *dictus*, se rapportant à *sermo bonus.*
(12) Il faut sous-entendre *dare* ou *donum* : « *Il est dit du mot don*, etc.
(13) *Jacobi*, i, 17 : « *Omne datum optimum, et omne donum perfectum.* »
(14) Il faudrait le singulier.

in te quod scriptum est supra. Sit que manus tua libens serviens, contra omnes ad dandum, et manus omnium contra te ad sublevandum vel porrigendum digna pro executionis meritis facta. Ama omnes ut ameris ab omnibus, dilige ut diligaris. Si tu omnes, omnes te ; si tu singulariter, illi pluraliter. Scriptum est in *Arte* Donati poëtæ (1) : « Amo te et amor a te ; diligo te et diligor a te ; agnosco te et agnoscor a te. » Et item : « Ego, meî vel m[e]is (2), mihi vel a me. » Et pluraliter : « Illi, illorum, illis, illos, ab illis (3) ; » et cætera his pertinentium (4) similia. Tu ergo, fili V[uillelme], dilige et agnosce [quem vel quos] a quo vel a quibus [diligi et] agnosci cupis ; ama, venera, collige et honora omnes, ut ab omnibus vicissitudinis retributionem cum honoris pensum merearis accipere. Nam quidam doctor de similitudine animali[s] muti(s) ob edificationis exemplum, magnum et lucidissimum in brevi transcurrit sermonem. Dicit enim in quadragesimo primo psalmo : « Sicut cervus (5), etc. » Cervi (6) hanc habent naturam [seu] consuetudinis morem, ut, cum pluraliter maria vel spatiosa maritimis (7) undarum [vel] gurgitis flumina (8) transvehi ceperint, unus post unum caput cum cornibus super dorsa, com (9) pari suo, colla submittant, ut paululum quiescentes facilius amnem possint transcurrere veloces. Est in illis talis intellectus et talis quoque discretio, ut, cum priorem senserint adgravari, mutant primum posteriorem ; et extremum, ad cæteros sublevandum vel refocillandum, eligunt primum ; sicque in singulis versa vice mutantes, tales (10)

(1) Il s'agit ici de l'*Ars grammatica* d'Ælius Donat, grammairien latin et maître de saint Jérôme (IVe siècle). Cet ouvrage a été populaire au moyen âge.

(2) C'est sans doute une forme archaïque de *meî*.

(3) C'est une étrange manière d'argumenter dans un manuel de morale que d'y décliner des pronoms.

(4) Pour *ad hæc pertinentia*.

(5) *Psalm.*, XLI, 2 : « *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te, Deus.* »

(6) Le manuscrit porte à tort : *Equi*.

(7) Pour *maritima*.

(8) Pour *gurgites fluminum*.

(9) Pour *cum*.

(10) Pour *talis*.

per singula in illis transcurrrit compassio dilectionis fraterna (1), hoc semper caventes ut caput cum cornibus ne in amnis mergantur profundis ; super ostendere et nudare satagunt (2). Qualis hic sensus volvatur, non latet (a) doctis (3). Cuncta illis patent ad visu[m] promptissime. Hanc in subportationem vel vicissitudinis mutationem, delectionem tam in majoribus quam in minoribus per compassionem fraternitatem omnimodis per cuncta in genere humano ostendit esse tenendam. Hoc tantum a pluribus retro, etiam et in sanctis apostolis illorumque (4) similibus capaces (5) per omnia legimus esse completum. Scriptum est : « Non tantum erat quisquam egens inter illos (6), sed erant illis omnia communia, habentes in Deum cor unum et animam unam (7), compassionis fraternitatem in Christo Jesu invicem semper tenentes. » In elevationem vel erectionem capitarum (8) cornuumque ostendunt fideles in Christo sursum semper tenere cor et mentem semper in illum habere. Qui ortus est Rex ex semine David pro salute generis humani, in fluctuationis mare (9) undarum, ad humana descendens, ad suos liberandum erexit cornu,

(1) Pour *fraternæ*.

(2) Toute cette description de la façon dont les cerfs passent l'eau quand ils sont en troupe *(Cervi hanc habent naturam... et nudare satagunt)*, est la paraphrase d'un passage de Pline l'Ancien *(C. Plinii Secundi Naturalis Historiæ liber* VIII, *cap. 50)*, ainsi conçu :

« Maria tranant gregatim nantes porrecto ordine, et capita imponentes præcedentium clunibus, vicibusque (*) ad terga redeuntes. Hoc maxime notatur a Cilicia Cyprum trajicientibus. »

Pline ajoute : « Nec vident terras, sed in odore earum natant. »

(3) Pour *doctos*.

(4) Pour *illisque*.

(5) Pour *capacibus*.

(6) *Act.*, IV, 34.

(7) *Act.*, IV, 32.

(8) Pour *capitum*.

(9) Pour *in fluctuatione maris*.

(*) Hardouin, dans son excellente édition de Pline l'Ancien, explique ainsi ce mot :

« *Vices ita servant, ut primus qui ducebat agmen defessus, in postremum agmen remigret, recreetque cervices lassas.* » C'est bien également ce qui ressort de la description du Manuel.

atque libere agens hos quos in umbra invenit jacentes, oriens ex alto visitavit et erexit ad summum, dans exemplum ne in fluctuatione(m) vel gurgitis (1) maris libidinum atque cupiditatum, ceno (2) limoque obvolutus (3), sursum erigentes teneamus cum Apostolo cor (4), dicentesque : « Nostra autem conversatio in cœlis est (5). » Quid de leonibus, quid de apibus, vel cæteris animantium sensibilium (6), quid etiam de vitæ (7) terrâ reptantem (8), vel ulmo ad alta tendentem (9) ? Qui utrumque ædifica(n)t ? Sunt multa ad exempla hominum deducta et in usum concessa. Lege librorum pertinentium dicta, et invenies. Nimirum scriptum est : « Loquere terræ et respondebit tibi ; interroga jumenta et docebunt te ; volatilia cœli et indicabunt tibi ; et narrabunt pisces maris (10), etc. » Est sensus utilissimus patens nonnullis. Est etenim unus creator atque reformator. Tamen omnium hic vel his (11) pertinentium formis hominem præesse, secundum quendam poëtam, dictum est. Eligere (12) dignatus est ad summa. Ait etiam in suis carminibus ita :

« Virgo creavit arva, virginem virgo,
Ex virgine factus homo ;
Heu, proh dolor ! corruptus virgo (13) ;
Proh dolor, heu ! corrupta virgo,
Omniumque reptis utrisque cedens (14). »

(1) Pour *gurgite*.
(2) Pour *cœno*.
(3) Pour *obvoluti simus, sed è contra*.
(4) Il vaudrait mieux : *teneamus cor, cum Apostolo dicentes*...
(5) *Philip.*, III, 20.
(6) Pour *animantibus sensibilibus*.
(7) Pour *vite*.
(8) Pour *reptante*.
(9) Pour *tendente*.
(10) *Job*, XII, 7 et 8.
(11) Pour *ad hœc*.
(12) Pour *eligi*.
(13) Pour *homo*.
(14) Ces cinq vers, transcrits dans P comme de la prose, nous sont arrivés sous une forme tellement barbare, que je renonce à les expliquer et à les identifier.

Item ejusdem. « Relinque[t] [quam]obrem [homo] patrem matremque, et adhærebit sibi (1) uxorem, eruntque una in carne duo (2), » cuncta domantes sibi subjecta, ratio capax (3), scandentes Almi (4).

Item ipse. Ipse homini qui cuncta dedit, quæ (5) polus humusque aut pelagus, aere, gurgite, rure (6) creans, quæ (7) visu cernens manuque palpans hæc illis (8) subdens et eos sibi, est sensus, fili V[uillelme], quod omnipotens Summus ad recuperandum angelorum numerum (9), dignitatem sociandumque (10), hominem ex terræ limo psalmare (11) dignatus est. Omnia illi sua in usu concedens, eum per cuncta sibi ad æternitatis (12) gloriæ magnitudinis (13) socio (14) elegit fruendam. Pro eo nasci voluit, pati, resurgere, ad cœlum ascendere, ut magnis et minimis (15), pro qualitatis mensura, ad se jungat et collocet in regno. Quid tibi plura, in exemplis subditorum patrumque et minorum in dilectionis conglutinatione, valeam aut possim ostendere, mensuram sensu formantis in speciem ? Tu ipse, Deo juvante, scis (16) et discere per amplius poteris semper. Magnus et laudabilis valde, magnis et minimis sua(m) tribuens bona(m), te cum omnibus vel cum eorum similibus de quibus supra facimus mentionem, adhærentes (17) in Christo, ad se una cum illis faciat jungi, pervenientem ad illum qui magnos tenens et minimos jungens

(1) Pour *ad suam.*
(2) *Gen.*, II, 24 ; et *Marci*, X, 7 et 8.
(3) Pour *rationis capaces.*
(4) Pour *ad Almum.*
(5) Pour *qui.*
(6) Ces six substantifs devraient être à l'accusatif.
(7) Pour *qui.*
(8) L'homme et la femme.
(9) La chute des anges avait diminué leur nombre.
(10) Pour *et ad eorum dignitatem sociandum hominem.*
(11) Pour *plasmare.*
(12) Pour *æternæ.*
(13) Pour *magnitudinem.*
(14) Pour *socium.*
(15) Pour *magnos et minimos.*
(16) Pour *scire.*
(17) Pour *adhærentibus.*

laudansque ita dicendo : « Sinite parvulos venire ad me (1). » Talium est tantum regnum cœlorum, adjuvante et concedente illo qui sine fine regnat in cœlis. Amen.

CHAP. XXII.

Du respect que tu dois aux prêtres.

Il faut révérer les prêtres parce qu'ils ont été élus ministres de Dieu. Leurs fonctions sacrées en font les intercesseurs pour nos péchés. De toute ton âme tu dois craindre Dieu, honorer, chérir et vénérer ses prêtres. Ils oignent avec l'huile ; ils baptisent le peuple dans la foi de la Sainte Trinité ; ils l'unissent à la sainte Église de Dieu. Ils consacrent le pain et le vin à l'image du corps et du sang du Christ ; ils préparent la table et nous donnent la communion pour la rémission de nos péchés et le salut de notre corps. On les appelle *sacerdotes* pour les sanctifier ou les consacrer, car ils imitent celui qui a dit : « Soyez saints, parce que je suis saint. » Ils briseront la force des nations et ils mangeront les péchés du peuple. Ce sont des pasteurs qui ne cessent de paître le troupeau du Seigneur par leurs paroles et leurs exemples. Ils le poussent à entrer au royaume de Dieu, en disant avec le Psalmiste : « Venez, adorons et prosternons-nous, pleurons devant celui qui nous a créés, car nous sommes son peuple et ses brebis, et il est le Seigneur notre Dieu. »

Les prêtres sont appelés *presbyteri*, parce qu'ils sont toujours préparés et prêts pour l'œuvre de Dieu. En effet, les particules *præ* et *pro* se placent devant les mots. Le Psalmiste dit : « *Prævidebam Dominum.* » Cela signifie : je voyais d'avance par la contemplation de ma pensée.

Les prêtres sont la voie par laquelle nous allons au ciel. Ils sont appelés évêques, comme des surveillants qui nous avertissent de toujours tendre en haut. Le mot évêque vient du grec et signifie *regarder sur*. Les prêtres sont appelés pontifes parce que par eux, comme par un pont,

(1) *Marci*, x, 14.

nous traversons la rivière du mal et nous parvenons à une nouvelle patrie par la pénitence. Ils sont, à l'exemple du Très-Haut, les dépositaires de l'autorité ; dessus, dessous, dedans et dehors. Dessus, parce qu'ils nous fortifient en nous observant, et voient de loin. Dessous, parce qu'ils sont les pieds qui apportent la paix, annonçant le bien et prêchant le salut. Dedans, parce que nous sommes imbus, instruits et remplis par l'exemple des plus dignes d'entre eux. Dehors, parce qu'ils prient assiduement, étant près de Dieu, pour que nous ne soyons pas saisis par les malins esprits, et pour que nous soyons fortifiés, protégés, et sauvés en Celui qui est apparu au monde pour rendre au ciel l'homme perdu.

A l'exemple des saints Apôtres, les prêtres dignes de vénération lient et délient. Ce sont des pêcheurs et des chasseurs. Ils enlèveront leur proie aux mains étrangères, c'est-à-dire aux esprits immondes, et la donneront au ciel épurée par la pénitence. Ils dressent et ordonnent l'autel sacré près de leur demeure. Les prêtres sont les gardiens des vases, c'est-à-dire des âmes de Dieu. Les lèvres du prêtre gardent la science et on y cherche la loi, parce qu'il est l'ange du Seigneur. Quoi de plus sublime que les anges et les archanges ?

Comme des colombes vigilantes, ils volent vers les fenêtres célestes, dans le triomphe de leurs vertus, et méritent d'être appelés les amis de Dieu. Brûlant du feu de la charité, les prêtres ne cessent d'enseigner. Heureux et saints, fleurissant dans le Christ, ils méritent, avec double gain, d'obtenir le royaume du ciel. Honore les prêtres qui sont dignes de respect. Quant à ceux qui ne sont pas à la hauteur de leur état, ne les juge pas témérairement. Aie horreur de critiquer leur vie en toutes choses, comme on le fait trop souvent. Ce n'est pas à nous de reprendre les prêtres, mon fils. Dieu connaît leurs cœurs et les nôtres. Tu distingueras aisément les prêtres à leurs œuvres. Suis les meilleurs et les plus capables. Écoute, entends, fais et rappelle-toi souvent ce qu'ils disent. Partout où tu les rencontreras, prie-les et vénère-les, non pas tant eux-mêmes que les anges qui les précèdent. Partage aussi souvent

que possible tes repas avec eux et avec les pèlerins, s'ils sont dans le besoin. Ne crains pas de te remettre entre les mains des prêtres honnêtes. A l'occasion, prends parmi eux des conseillers, au-dessous des autres fidèles. Qu'ils distribuent aux pauvres les mets de ta table. Vénère les bons prêtres, car ils sont le patrimoine de Dieu, ses aides et ses adorateurs. S'ils n'ont pas tous les mêmes mœurs, ne les incrimine point, car il y a beaucoup de demeures dans la maison de Dieu, et les étoiles du ciel ne brillent pas du même éclat. Une étoile diffère de l'autre en clarté, et il y a des justes qui brillent plus que d'autres. Il en est ainsi des prêtres. Il n'est point d'homme qui ne pèche, à moins que sa vie ne soit d'un jour. Les vrais prêtres et les plus savants sont toujours avec Dieu. Fais-leur, du mieux que tu pourras, avec des larmes et des soupirs, une confession véritable, car la confession libère l'âme de la mort. Remets ton esprit et ton corps dans la main des prêtres. En te promenant ou en te reposant, dans toutes tes actions, prie pour qu'ils daignent t'accorder leurs prières auprès de Dieu, qui les a choisis comme les intercesseurs des peuples. Consacre la moitié de tes jours à la pénitence, pour mériter l'accomplissement des saintes promesses de Dieu. Souhaits.

XXII.

De reverentia sacerdotum (1)

Venerandi sunt sacerdotes pro eo quod in sorte et ministerio Dei sunt electi, vel pro peccatis nostris intercessores existunt, sacrum tenentes ordinem. Tu ergo in tota anima tua time Deum et sacerdotes illius honorifica, dilige et venera eos. Ipsi conficientes chrisma oleumque, ipsi sunt baptisantes in fide sanctæ Trinitatis populum, ad sanctam Dei adunantes Ecclesiam; ipsi sunt sacrantes panes (2) et

(1) La table porte : *Ut sacerdotibus honorem impendas.*
(2) Pour *panem.*

vinum in similitudine corporis et sanguinis Domini nostri Jesu Christi, parantes mensam et dantes nobis communionem in remissionem peccatorum et salutem corporis percipiendam. Dicti sunt sacerdotes ad sanctificandum vel consecrandum, tenentes exemplum illius qui dixit : « Sancti estote quia ego sanctus sum (1). » Et item : « Pacem sequimini et sanctimoniam sine qua (2), » etc. Vocati sunt sacerdotes dicente Propheta : « Vos sacerdotes vocabimini ministri Dei nostri (3). » « Fortitudinem gentium conterent (4) et peccata populi comedent (5). » Ipsi sunt pastores qui gregem Domini verbis et exemplis non desinunt pascere, atque ad regnum Dei ne pigeant venire invitant, cum Psalmista dicentes : « Venite, adoremus et procidamus, ploremusque coram illo qui fecit nos (6), quia populus et oves pascuæ ejus sumus, et ille Dominus Deus noster (7). » Dicti sunt presbyteri, pro eo quod ad opus Dei parati et præsti sunt semper ; nam præ, pro, ante ponimus (8), ut ait Psalmista : « Prævidebam Dominum (9) ; » hoc est, per contemplationem mentis *ante videbam*, sicut et præcursor, *ante cursor*, et præcellit, hoc est *antecellit*, etc. Inter nos etenim pro meritis dignis et altare ipsi propiores accedunt, admonentes nos sursum habere cor et conversari in cœlis. Ipsi sunt via per quorum prædicationis exemplum, ad cœlestem cum studio operis boni fiducialiter tendimus patriam. Dicti sunt episcopi et (10) speculatores admonentes

(1) *Levit.*, XI, 44 ; 1, *Petri*, I, 16.
(2) *Hebr.*, XII, 14.
(3) *Isaiæ*, LXI, 6.
(4) *Aggæi*, II, 23.
(5) *Osee*, IV, 8.
(6) *Psalm.*, XCIV, 6.
(7) *Psalm.*, XCIV, 7.
(8) Ai-je besoin de dire que la particule *præ* n'a rien à voir dans l'étymologie et la signification du mot *presbyter ?* Ce mot n'est autre chose que le comparatif de πρέσβυς, c'est-à-dire πρεσβύτερος, plus ancien, plus respectable, dont on a fait ancien, prêtre. Le moyen âge aimait à tirer des arguments de ce qu'il croyait être des étymologies, et il n'était pas toujours heureux dans les exemples qu'il imaginait.
(9) Pour *Providebam; Psalm.*, XV, 8.
(10) Pour *ut*.

nos sursum semper intendere vel destinare. Episcopi (1) græcè latinè (2) *super scopon* (3) similis, græcum est; latinè intuitio vel destinatio dicitur, quod utrumque ad illos *(Ici commence le deuxième fragment de N)* pertinet ostendendum, et nobis ad intuendum vel observandum. Vocati sunt etiam et pontifices, quia per eos quasi per pontem, amne transvexo (4), id est malitia cordis in cœno veluti obvoluta, per pœnitentiam et satisfactionem emendati, ad aliam ne inpingentes, auxiliante Deo, transimus patriam. Scriptum namque est : « Per aliam viam reversi sunt in regionem suam (5). » Ipsi sunt, in exemplum Veri Summique, auctoritatis latorem (6), super, subtus, infra et extra. Super, pro eo quod speculando muniunt, conspicientes a longe. Etenim per illorum eruditionem castigationis exemplo de loginquis regionibus congregabit nos Dominus. Subtus, quia illi sunt pedes portantes pacem, annunciantes bonum, prædicantes salutem, dicentes : « Sion, etc. » Infra, quia illorum qui digni et peritissimi sunt exempla (7) imbuimus (8), erudimur atque satiamur. Extra, quia ob illorum assiduam orationem, a Deo proximi assistentes, ne a malignis spiritibus capiamur, mereamur esse circumdati, muniti atque defensi, protectique et salvati in Illum qui mundo apparuit, salus et incolumen (9) omnium factus est nostrùm, ut hominem perditum ad patriam revocaret cœlestem. Et quid de eorum qui digni sunt veneratione valeam dicere mens refugit mea. Ipsi sunt in exemplo sanctorum Apostolorum, ligantes et solventes, peccata populi comedentes, Deo proximi et viciniores assistunt. Ipsi sunt piscatores et venatores, dicente Propheta :

(1) Pour *Episcopus*.

(2) Cette expression *græcè latinè* signale le caractère hybride de *super scopon*.

(3) *Scopon* est l'accusatif de σκοπός, but que l'on vise.

(4) Pour *transvecto*.

(5) 2, *Par.*, xxv, 10.

(6) Pour *latores*.

(7) Pour *exemplis*.

(8) Pour *imbuimur*.

(9) Ce mot n'appartient pas au latin classique. C'est un substantif barbare synonyme de *salus*.

« Mittam piscatores meos et piscabunt eos, venatores meos et venabunt eos (1). » Capientque prædam ex *(Ici se termine le deuxième fragment de N)* alienis manibus, hoc est ab spiritibus immundis ereptos, et per penitentiam captos ad celestem patriam junguntur consortio. Ipsi figunt atque componunt altare sacrum in ordine ad stari suo (2). Dicit autem Scriptura : « Intulerunt sacerdotes et levitæ altare Domini in loco suo sub alas Cherubin in Sancta Sanctorum (3), etc. » Nam illorum proprietates nominum quanquam in diversis volva[n]tur locutionibus, pro meritis et factis tamen propria est eorum vocatio, sacerdotes atque custodes vasorum, id est animarum Dei, quod tantum altius possit illorum sacerdotalis agmina vocitari quam angelicarum dignitatum civiumque supernorum jungi consortio. Nam illi angeli sunt vocati, dicente Zacharia propheta : « Labia sacerdotis custodiunt scientiam et legem requirunt ex ore ejus, quia angelus Domini est, et non solum simplex, sed etiam exercituum (4). »

Item supra. Quid sublimius possit esse quam angeli [et] archangeli? (et) ob meritis agilitatem, ut columbæ pervigiles, tendentes ad fenestras transvolant sacras, triumphantes in virtutibus dignis, dignè et perlucidè amici appellati Dei. Quare? Quia fervore charitatis repleti in exemplis conversantes, erudire non cessant multos, et, ut ait Scriptura : « Justitiam induunt cum Sanctorum consortio juncti (5). » Exultantes et sanctificati, florentesque in Christo, merentur, cum acquisitione duplis lucrarum (6), pertingi (7) ad cœleste sublime regnum. Et si tot et tantis nominibus atque virtutibus pollent ut talis illorum in

(1) *Jerem.*, XVI, 16.

(2) Pour *ad stare suum*. *Stare* est encore un mot barbare signifiant demeure, habitation.

(3) 3, *Reg.*, VIII, 6; 2, *Par.*, V, 7.

(4) *Malac.*, II, 7. Ce passage n'appartient pas à Zacharie, mais à Malachie.

(5) Ce passage n'existe pas dans la Bible. Il faut y voir un souvenir plus ou moins éloigné de *Job*, XXIX, 14 ; de *Sap.*, V, 19 et de *Isaiæ*, LIX, 17.

(6) Pour *duplorum lucrorum*.

(7) Pour *pertingere*.

sæculo fultuit (1) dignitas, hortor te ut eos qui digni sunt, in quantum vales, honorem impende. Illos etenim qui meritis in sacris non æquantur abtis (2), hoc si conspexeris, noli timere (3) judicare, eorumque vitam, ut faciunt multi, reprehendere in omnibus horresce. Considera David cùm ora (4) clamidis (5) ex vestimento abscinderet (6) Saüli, penituit se (7), etc. Non sunt a nobis reprehendendi, fili. Deus novit corda eorum omniumque nostrorum certantes (8) in sæculo. A verbo et sensu et visu et vita eorum pro certo fructus et operatio cognoscitur digna. Scriptum quippe est : « A fructibus eorum cognoscetis eos (9). » Et quid dicam ? Novit Dominus qui sunt ejus. Tamen, quos meliores et sensu capaciores in verbis et factis inveneris, sequere. Ipsi sunt peculiares verbum nobis a[n]nunciantes Dei, et populus electus in hereditatem sanctam. Quæ dicunt absculta (10), intende, fac, remoreris frequens, ubicunque eos obviaveris, supplica et venera, non tantum illos, sed angelos qui eos præcedunt. Nam angeli eorum, ut ait Scriptura, semper vident faciem Patris (11). Convivia tua cum ipsis et cum peregrinis, victumque egentibus, si fieri potest, sit frequens. In manus, ut prædictum est, honestorum sacerdotum, te non pigeas (12) commendare. Habe ex ipsis, infra ceteros fideles, congrue per tempus, consiliatores. Ausculta eos quos Deo conspexeris peculiares. Ipsi ex manu vel mensa tua pauperibus cibum potumque tribuant. Retribuetur enim tibi in postmodum·

(1) Barbarisme pour *fulserit*.

(2) Pour *aptis*.

(3) Pour *temerè*.

(4) Pour *oram*, bord.

(5) Pour *chlamydis*.

(6) Pour *abscideret*. David coupa le bord du manteau de Saül, venu, *ut purgaret ventrem*, dans la caverne où David et les siens étaient cachés.

(7) I, *Reg.*, XXIV, 5 et 6.

(8) Pour *certantium*.

(9) *Matt.*, VII, 16.

(10) Pour *ausculta*.

(11) *Matt.*, XVIII, 10.

(12) Pour *pigeat*.

Tu ergo, fili, venera eos, ut prædixi. dignis (1) Deo famulantium (2) sacerdotes. Dei enim sunt sortes, Dei adjutores cultoresque. Quod si diversi sunt in moribus, noli, ut scriptum est, vituperare (3). Dicit tantum de eis ex parte sacra Scriptura : « Nolite tangere charissimos (4) meos, et in prophetis, hoc est sacerdotibus meis, nolite malignari (5), etc. » In domo etenim Dei mansiones multæ sunt, et cœlorum sydera non æqualiter fulgent. Stella etenim a(b) stella differt in claritate, et justi, ob varietatem meritorum, lucentiores cæteris existunt. Sic etiam et in sacerdotibus talis dissimilis agitur ordo. Nam qui erudiunt multos per exemplum operis boni una cum eis quos secum trahunt ad Christum, in perpetuas, ut credimus, fulgebunt æternitates, et hoc Dei donum est. Tu tamen, fili, venerare eos, ut prædixi, et si aliquid deliqueris emenda. Non enim est homo qui non peccet, nisi unius diei sit vita ejus. Unus est enim creator, formator, rectorque et gubernator, ob cujus et ex cujus datione, de ore sacerdotis verba procedunt Dei, quia non secundum peccata tribuet nostra, sed secundum priscam clementiam. Eam nobis relaxando, pius, clemens, et misericors semper vocatur, est, fuit, eritque et est semper. In illo enim esse per omnia semper scias in quo veri et peritissimi sentiunt sacerdotes. Da illis, ut melius nosti, tuam occultè cum suspirio et lachrymis veram confessionnem. Nam, ut aiunt doctores, vera confessio a morte liberat animam et non patitur ire ad ima. In manus namque eorum tuam mentem et corpus ne pigeas commendare, hortor. Ambulans atque quiescens, vel quidquid aliud feceris gesserisve, semper roga et ora, ut dignentur pro te orare et intercedere ad Deum, qui eos intercessores populorum elegit in mundo, ut per veram emendationem et dignam satisfactionem, dimidiando tuos per penitentiam dies, dignus effici merearis ejus promissio-

(1) Pour *dignos*.
(2) Pour *famulantes*.
(3) *Eccli.*, XI, 7.
(4) Pour *christos*.
(5) I, *Par.*, XVI, 22 et *Psalm.*, CIV, 15.

nibus accipere sanctis (1). Verus sacerdos in æternum factus pontifex te cum sacerdotibus et ministris sanctæ Dei Ecclesiæ scholastizando et militando, eorumque utilitatum exempla sectando, ad verum et dignum faciat pervenire profectum, adjuvante et concedente illo qui regnat per omnia sæcula Deus. Amen.

CHAP. XXIII.

Avertissement pour redresser les mauvaises mœurs.

Un grand et opiniâtre travail est nécessaire pour notre éducation. En effet, les contraires sont ordonnés en médecine, et il ne faut pas seulement lutter contre le mal séculier, à cause de ses torches enflammées d'envie ; il faut encore lutter contre le mal spirituel. Il en est qui semblent fleurir dans les richesses du siècle, et cependant ils ne cessent, par une malice occulte, d'envier et de déchirer. Tu peux le constater par toi-même. Il est écrit dans les *Synonymes :* « La malice cachée emprunte de douces paroles. » Ce germe se développe dans le cœur humain sous la persuasion du diable, auteur de la mort. Il est écrit : « Les tentes des bandits sont nombreuses, et ils provoquent Dieu avec audace. » Ce qui est le profit de l'un, en effet, est la perte de l'autre. L'envie tue l'enfant et la colère l'adolescent. Que ces sentiments demeurent loin de toi, mon fils. Qui serait envieux s'il n'était enfant ? Celui qui ne peut se passer des grandeurs n'est qu'un enfant. Peut-on souffrir de n'être pas dans les dignités, si l'on n'est pas aiguillonné par l'envie ? On se perd alors de corps et d'esprit. C'est par l'envie du démon que la mort est entrée sur la terre. Manœuvres du démon.

Citation de Prudence :

(*Le poète vient de peindre Jésus marchant sur les eaux.*)

« Celui qui frémit sous les chaînes (le démon) dans un
» antre à bûchers,

(1) Pour *promissiones sanctas.*

» Hors de lui et transporté de fureur,
» [S'élance suppliant, comme s'il avait senti l'approche
» du Christ.
» Chassée, la peste aux mille formes des démons lubri-
» ques
» S'empare des excréments de son troupeau de porcs,]
» Et se plonge en délire dans les eaux noires. »

Le sens de ces vers est très clair : il désigne les méchants. Tourne le dos à tous ceux que tu rencontreras, et fuis loin d'eux. Tu as et tu auras des volumes à lire, à dérouler, à étudier, à comprendre ; tu auras aussi des docteurs pour t'éclairer : tu peux facilement apprendre des uns et des autres la conduite convenable en ces circonstances. Comme les colombes qui, en buvant une eau de cristal, aperçoivent des éperviers et s'envolent pour leur échapper, heureuses de parvenir en lieu sûr ; de même, si tu lis les Pères, si tu suis les exemples des grands et des conseillers fidèles à leur seigneur, non seulement tu échapperas aux embûches cachées des malins esprits, mais encore à celles de ce monde.

Quoique nous soyons chétifs et exilés, j'ai compté dans ce nombre des grands celui qui se cache pour le monde dans notre indignité et qui tend plus en bas qu'en haut. Il est écrit que l'on doit porter les noms des douze patriarches écrits au front, et l'Écriture nous offre en exemple des animaux qui ont six ailes et qui ont des yeux devant et derrière. Je te prescris d'avoir en horreur et de fuir les méchants, les déshonnêtes, les paresseux et les orgueilleux. Pourquoi ? Parce qu'ils tendent leurs lacets, comme une souricière, pour tromper ; et qu'ils ne cessent de préparer sur le chemin le scandale et les pierres d'achoppement, pour s'y précipiter et y entraîner ceux qui leur ressemblent. Conseils. Les noms des douze patriarches qu'il faut porter au front, les yeux qu'il faut toujours avoir devant et derrière, ce sont les vertus dont il faut se munir. Bienfaits de ces vertus.

XXIII.

Admonitio specialis ad diversos mores corrigendos (1).

In specie humanitatis formam magnus est exigendus atque exercendus labor studiosus. Contrariis etenim contraria sunt opponenda medicamina, et non solum contra sæculares, ob invidiæ faces exardescentes, expugnandum est, verum etiam, ut ait Apostolus, contra spiritualia nequitia[e], in cœlestibus (2). Sunt enim quasi florentes in sæculo et in rebus locupletes; attamen ex occulta malitia alios invidere atque dilaniare, prout valent, non cessant, et hoc per sinpectas (3). Scriptum est in *Synonima* (4) : « Occulta malitia blandis sermonibus ornatur, etc. » Et hoc, suadente Zabulo (5), mortis auctore, in corde generatur humano. Scriptum est : « Abundant tabernacula per donum (6) et audacter provocant Deum (7), etc. » (*Ici commence le troisième fragment de N*). Nam undè unus proficit, indè alius tabescit, undè et subditur. Parvulum occidit invidia et adulescentulum (8) interficit iracundia. Absit hoc a te, fili. Nequaquàm invideret, si parvulus non esset. Parvulus est qui magna (9) caret. Quid (10) magnitudinis dignitatum potest carere homo, quàm stimulis invidiæ agitatus, seipsum corpore perdat (11) et mente ? Hoc fuit in initio, ut

(1) La table porte : *Admoneo ut diversas corrigas mores.*

(2) *Ephes.*, VI, 12.

(3) Je propose la correction suivante : *Et hoc per te spectas.*

(4) Pour *Synonymis.* Il ne peut être ici question que du traité des *Synonymes* qui nous est parvenu sous le nom d'Ammonius. Cet Ammonius, fils d'Herméas, philosophe éclectique, disciple de Proclus, vécut vers le milieu du ve siècle. Les traités que les Latins avaient écrits sur les synonymes sont perdus, et les traités autres que celui d'Ammonius ne sont pas antérieurs au XVe siècle.

(5) Je propose de lire *diabolo.*

(6) Pour *prœdonum.*

(7) *Job*, XII, 6.

(8) Pour *adolescentulum* (P).

(9) Pour *magnis.*

(10) Pour *quo*, ablatif de quid. P donne *quod.*

(11) P donne *perdet.*

scriptum est : « Invidiâ diaboli mors introivit in orbem terrarum (1). » Hoc cotidiæ (2) in nonnullis, pestis prædicta non cessat dilaniare multos. Ille etenim milleformis demonum (3) tortuosusque serpens non quiescens perfodi domos et templa subverti in fide solidantium adstare Christi, circuit semper quærens q[u]os et quas transvoret, et, secundum cujusdam carmina doctoris (4), signum quod ipse novit in sua rerum dampna (5) manentem caterva (6), a fidelibus sanctæ Dei ecclesiæ die noctuque abstra[h]i (7) non cessat.

Γ Ait enim (8) :

« Suetus antro bustualis sub catenis frendere,
» Mentis inpost (9), efferatis percitas furoribus
» Sequæ (10) nigris mergit undis (11), et pecus (12) limphati-
» cum (13). »

(1) Sap., II, 24.

(2) Pour *quotidiè* (P).

(3) Nous verrons plus bas que cette expression est tirée telle quelle de Prudence. La manière dont elle est enchâssée dans la phrase du Manuel exigerait le nominatif *dæmon*.

(4) Ce « docteur » est Prudence.

(5) P, *damna*.

(6) Je propose de lire : *signum quod ipse novit, in suarum rerum damnum, manens in caterva. Signum* est le signe de la croix. *Caterva* est la troupe des fidèles qui gardent ce signe, au grand dommage du démon. Ce dernier s'efforce de le leur arracher, *abstrahere non cessat*.

(7) Pour *abstrahere*.

(8) P donne *tantum*, omet de mettre à la ligne, et ne reproduit pas le Γ qui précède *ait* en marge de N.

(9) P donne *impos*.

(10) P donne *seque*.

(11) P donne *undas*.

(12) P donne *pectus*.

(13) Ce passage est altéré et incomplet. Le voici tel qu'on le trouve dans Prudence *(Cathemerinon Liber*, IX, *Hymnus omnis horæ*, v. 52-57) :

« Suetus antro bustuali sub catenis frendere,
» Mentis inpos, efferatis percitus furoribus
» Prosilit, ruitque supplex, Christum adesse ut senserat.
» Pulsa pestis lubricorum milliformis Dæmonum,
» Corripit gregis suilli sordida spurcamina :
» Seque nigris mergit undis, et pecus lymphaticum. »

Et est sensus a peritissimis (1). Patulus manet per cuncta. Hunc et hos, si sunt, admoneo, cave, fuge, devita. et a consorciis eorum te alienum procul, post dorsa positos, elongare satage, eosque resistere ne pigeas, [h]ortor. Habes et habebis volumina in quo (2) legendo, volvendo, ruminando, perscrutando, intelligendo; vel etiam et doctores qui te insinuent, per quorum exempla quid utilitatis in utroque negocii (3) pensum *(Le troisième fragment de N se termine ici)* valeas agere, invenire possis perfacile. Et velut columbæ, lympham bibentes limpidissimam, conspiciunt erodios (4) atque rapaces accipitres, ne ab eis capiantur evadunt(que), congratulantes et transvolantes ubi eis ampla libuerit voluntas. sic tu. si dicta sanctorum ortodoxorum præcedentium patrum perquisieris legendo, seu et optimates ducum et consiliarios, ut tibi prædictum est, digne Deo (5) et seniorum jussa fideli nisu complentes conspexeris frequens et eorum exempla inobliviosus fueris adsecutus, non solum ab invisibilibus insidiis malignorum spirituum, verum etiam et a præsentibus mundo volventibus tendentibusque dindras (6) poteris evadere. et in virtutes tam spiritualiter quam corporaliter, adjuvante Christo, facile surgere et transcurrere valebis. Lege et reçole quod scriptum est in Salomone : « Laudemus viros gloriosos, etc. (7) » Amen.

Item. Quamvis minimi et exules simus, in hoc magnatorum computavi vel æquavi numero pro immeritis mundo latentem in nobis et ad yma potius quam ad alta tendentem. Tamen, quod scriptum est secundum admonitionem veteris Testamenti, XII^m^ nomina patriarcharum ante frontem scripta(m) portare deberi præcipitur (8), vel etiam, secun-

(1) Je propose de lire *apertissimus*.

(2) Pour *quibus*.

(3) Pour *negotio*.

(4) Ce mot n'appartient pas au latin classique. Il est là pour *erodentes*.

(5) Pour *Dei*.

(6) Mot trop altéré pour qu'on puisse le restituer. Sens de *plagas*.

(7) *Eccli.*, XLIV, 1.

(8) Il y a là un souvenir confus de l'Apocalypse, qui ne fait pas partie de l'Ancien Testament. Voyez, sur les inscriptions portées au front : *Apoc.*, VII, 3; IX, 4; XIII, 16; XIV, 1; XIV, 9; XVII, 5; XX, 4; et XXII, 4.

dum Ezechielis visionem, animalia senas habentes alas oculosque ante et retro (1) in exemplum nobis sacra jubet conspici Scriptura. Tui (2) tamen est à me directa perceptio (3), ut malos, improbos pigrosque atque superbos execrandum atque fugiendum et abominabiles in animo per omnia vitandum. Quare? Quia funes, velut muscipilo (4), ad decipiendum tendunt, et juxta iter scandala atque offendicula ut præcipites corruant, et alios suî consimiles præcipitare faciant, parari (5) non cessant. Hoc fuerunt in præteritis, hoc hortor ut fugias in præsentibus atque futuris, si sunt aut fuerint quod permittat Deus, ut non tibi sors cum illis jungatur in nullo. Exempla dignitatum majorum in præteritis, præsentibus et futuris, qui Deo et sæculo per fidem placuere atque perseverasse probantur, perquire, tene, et fideliter observa. Nam in hoc quod scriptum est, nomina XII^m patriarcharum in manibus scripta tenere (6) et in frontibus deberent portari, oculosque ante et retro semper intentos habere (7), virtutes sunt. Quasi in præsenti sæculo commorantes, in Deum florentes vigentesque et semper ad summum tendentes, prudentiores fide et mente incessanter gesserint (8), et cursu felici, verbis et factis, opere compleverunt digno, nobis (9), ut perquirentes faciamus in exemplum per omnia dimiserunt.

CHAP. XXIV.

Même sujet.

Tant que tu lutteras dans le tourbillon du siècle, mon fils, je t'exhorte à rendre grâces à Dieu en toutes choses,

(1) *Apoc.*, IV, 8. Cet autre passage de saint Jean l'Évangéliste ne doit pas être mis sur le compte d'Ezéchiel.

(2) Je propose *tibi*.

(3) Je propose *præscriptio*.

(4) Pour *muscipulum*.

(5) Pour *parare*.

(6) Pour *teneri*.

(7) Pour *haberi*.

(8) Pour *gesserunt*.

(9) Pour *nos*.

dans l'adversité comme dans la prospérité. Que la prospérité et les exemples des méchants n'abattent point ton esprit. Que l'adversité ne te trouve pas inégal et ne te jette pas à terre. S'il arrive, ce qu'à Dieu ne plaise, que des vices naissent en toi, oppose, comme il a été dit plus haut, les contraires aux contraires. Car l'Apôtre dit : « Marchez par l'esprit, et vous n'accomplirez point les désirs de la chair. Car la chair désire contre l'esprit et l'esprit contre la chair. » Exemple des Pères. Le combat est partout aujourd'hui. Je crains que tu n'y sois entraîné avec tes compagnons, parce que, suivant la parole de l'Apôtre, les jours sont mauvais, et il s'élèvera des temps troublés. En ces temps il y aura des hommes n'aimant qu'eux-mêmes, cupides, avares, impudents, rebelles, et plaisant plus au siècle qu'à Dieu. Déjà, ô douleur ! on en aperçoit, en de nombreuses troupes qui se lèvent, regardant par le pays si le moment est arrivé. Lève-toi et prie. Dis avec le Psalmiste : « Juge, Seigneur, ceux qui me nuisent, et viens à mon aide. » Conseils de vigilance.

XXIIII.

[Item] ejusdem [de quo supra].

Tu tamen, fili V[uillelme], dum in sæculo militaris inter mundanas actionum turmas, quidquid tibi prospera sive adversa venerint, in omnibus ut Deo gratias incessanter agas, hortor, eo tamen tenore ut ne in prosperis et exemplis pravorum mens elevet tua, ne in adversis dispar(s) observes vel dejiciaris unquam (1).... Si tibi aliquando vitia surrexerint, quod absit, oppone, ut prædictum est, contrariis contraria. Dicit enim Apostolus : « Spiritu ambulate et desideria carnis non perficietis. Caro etenim concupiscit adversus spiritum, spiritus autem adversus carnem (2). » Nam Patres, retro sæcula, in spiritu man-

(1) Ces points se trouvent dans P.
(2) *Gal.*, v, 16 et 17.

suetudinis et lenitatis hunc fervorem (1) in se utiliter certando, vitia conculcando, in virtutibus dignis, ut scriptum est, crescentes, et justitiam operantes, per fidem vincere meruerunt regna, eo quod usque in senectam et sensum custodientes testamentum (2) Dei et ejus mandata facientes, in jocunditate (3) filiorum cum rebus terrenis temporaliter fruentes exultari (4) meruerunt, et in cœlis pius modum (5) sedem, ab Illo quem mente et corpore dilexerunt, paratam habere ut quiescant, non dubium esse in omnibus cognoscas. Impletur enim in talibus ita agentibus dictum Psalmographi carmen : « Ambulabunt de virtute in virtutem et videbitur Deus deorum in Sion (6). » Luctamen hodie surgit in multis (7) ; timeo enim ne et in te tuisque militantibus eveniat, fili, pro eo quod ait Apostolus : « Dies mali sunt. » Et item : « Surgent (pseudo) et instabunt tempora periculosa (8). » Eruntque illis in diebus homines seipsos amantes, cupidi, avari, protervi, inobedientes, sæculo magis quam Deo placentes, et quod longum est enarrare per singula, quod jam, heu, proh dolor! nonnulli in multis adsurgentium cuneis (9) conspiciuntur cernentes per loca si pervenerit (10). Surge et ora ut supra ; dic cum Psalmista : « Judica, Deus, nocentes me, expugna impugnantes me, apprehende arma et scutum, Domine, virtus salutis meæ, et ex[s]urge in adjutorium mihi, erue me a circumdantibus me, et dic animæ meæ : Noli timere, salus tua ego sum (11). » Petenti namque cuidam viro responsum est illi : « Noli timere, ego enim protector tuus et merces tua magna nimis (12), etc. » Quisquis enim salutis

(1) Pour *hoc fervore.... certando*, luttant de zèle.

(2) Pour *sensum custodientes testamenti*.

(3) Pour *jucunditate*.

(4) Pour *exaltari*.

(5) Pour *postmodum*.

(6) *Psalm.*, LXXXIII, 8.

(7) Allusion aux troubles du temps.

(8) *Tim.*, III, 1.

(9) Proprement, corps d'infanterie disposés en forme de coin, par extension, troupes d'hommes armés.

(10) Pour *pervenerint*, s.-e. *dies mali*.

(11) *Psalm.*, XXXIV, 1, 2 et 3.

(12) *Genes.*, XV, 1.

auctorem toto quæsierit corde, non solum corpori (1), sed animæ salutem credat sibi percipere posse. Hoc in te huc illucque conflectens (2), tempore præsenti atque futurum (3) in studio certaminis pervigil ita satagere festina, ut utrasque (4) ab Illo quem puro intuitu cernere debes, indubitanter accipere valeas.

CHAP. XXV.

Utile avis contre l'orgueil.

Si l'orgueil naît en toi, pour l'empêcher de monter dans ton cœur, dis-toi que Dieu résiste aux orgueilleux et les jette dans l'abîme. Fuis l'orgueil, et emploie contre cette peste mortelle une profonde humilité. L'humble, vrai et doux auteur du genre humain donne sa grâce aux humbles. Combien est terrible le mal de l'orgueil, par lequel le grand Lucifer, créé ange par Dieu, a été précipité dans les ténèbres, comme avide des peines de la mort, et livré pour jamais, avec tous les siens, au Tartare ! Sublimité de l'humilité. Elle prend l'humble, descendant modestement au-dessous même du degré où le méchant a été jeté par l'orgueil, et de là elle l'élève peu à peu jusqu'au ciel. Les humbles sont le repos de Dieu.

XXV.

Item. Utilis admonitio (5).

Si superbia aliquando surrexerit, quod absit, ne in tuum ullatenus unquam ascendat cor, præpone quia (6) Deus superbis resistit et dejicit ad ima. Hanc cave et fuge,

(1) Pour *corporis*.

(2) Tournant et retournant, c'est-à-dire méditant.

(3) Pour *futuro*.

(4) Pour *utramque*, s.-e. *salutem*, c'est-à-dire le salut de l'âme et du corps.

(5) La table porte : *Ut superbia*[*m*] *fugas*.

(6) Pour *quod*.

et contra pestiferæ mortalitatis morbum magnam adhibe certam in omnibus humilitatem, quia humilis et verax almusque generis humani formator humilibus dat gratiam. Ait enim ipse : « Discite a me quia mitis sum et humilis corde (1). » O quàm gravis est pestis superbiæ langor (2), qui Lucifero magno (3), a magno Creatore dignabiliter creato (4), in hujus nube caliginis decurrens umbras (5) et ad ima prostratus, ruens (6) mortis pœnarum ingluviem, cum suis omnibus sine fine mancipa(n)tur ad Tartara ! O quàm magna est sublimitas, celsitudo humilitatis, quia, unde malus et male a seipso suasus per superbiam ejectus est, inde humilis humiliter descendens, humiles gradatim ad Superos (7) ut quiescant ascendere facit ! In ipsis est sessio et requies Ipsius qui dixit : « Super quem requiescam ? Insuper humilem et quietum et trementem verba mea (8). »

CHAP. XXVI.

Travaille à acquérir les sept dons du Saint-Esprit.

Mon fils Guillaume, si tu es humble et paisible, tu pourras recevoir de Dieu, par le septuple don de la grâce, la grâce du Saint-Esprit. Par l'humilité et l'obéissance, tu pourras aisément passer du joug des malins esprits sous le joug du Christ. Apprends, dans la vigueur de ta jeunesse, à porter quotidiennement le joug du Christ dans ton esprit et dans ton corps. Il faut trouver la délivrance à l'heure de la mort. Prends garde que la mort ne soit ta perte. Aussi je veux que tu sois, parmi tes compagnons d'armes temporels, tel que tu puisses mériter, après cette vie, le

(1) *Matt.*, XI, 29.
(2) Pour *languor.*
(3) Pour *quo Lucifer magnus.*
(4) Pour *creatus.*
(5) Pour *per umbras.*
(6) Pour *ruens in.*
(7) Cette expression de la langue classique et païenne est assez remarquable ici.
(8) Sens de *Isaïe*, LXVI, 2.

royaume qui ne finira pas, et le partager avec les serviteurs et les soldats du Christ. Si tu combats avec cette vigilance, non seulement tu seras digne de recevoir les sept dons de la grâce du Saint-Esprit, mais encore tu pourras, par la contemplation du bien, entrer dans la gloire des huit béatitudes. Je veux que tu prospères toujours dans ces vertus et ces dons. Les dons de l'Esprit de Dieu sont au nombre de sept, comme il est écrit dans Isaïe : la sagesse, l'intelligence, la prudence, la force, la science, la piété et la crainte de Dieu. Quoiqu'il y ait trois sortes d'esprits, celui des anges, celui des hommes, et celui des animaux et des reptiles, on compte cependant, pour diverses raisons, sept jours dans la semaine, sept temps des révolutions des planètes, sept lampes sacrées dans le Saint des Saints, sept dons de la grâce du Saint-Esprit. Si tu chéris Dieu de tout ton cœur, si tu étudies les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, si tu mets en pratique tes lectures, l'esprit de sagesse réposera sur toi. Si tu scrutes les paroles du Seigneur, si tu comprends la menace des peines éternelles, le géhenne réserservée aux pécheurs et la gloire du royaume céleste réservée aux bons, l'esprit d'intelligence reposera sur toi. Si, dans l'adversité comme dans la prospérité, tu t'avances dans le droit chemin sans être abattu par le malheur ni enorgueilli par le bonheur, et cherchant la volonté de Dieu, afin qu'il te vienne en aide, alors l'esprit de prudence reposera sur toi. Si tu es fort contre les vices, si tu les abats et les comptes pour rien, tu auras l'esprit de force. Si tu es humble de cœur et chaste de corps, tu seras élevé et tu auras l'esprit de science. Si tu as pour ton prochain une compassion fraternelle, si tu imites les hospitaliers, si tu es le consolateur assidu des pauvres et des affligés, tu auras l'esprit de piété. Si tu crains et si tu aimes, avec le zèle de la fidélité, ton père et seigneur, ou les grands ou tes autres pairs, en évitant de tomber dans leurs péchés et leurs scandales, l'esprit de la crainte de Dieu reposera sur toi.

L'Esprit de Dieu remplit la terre et souffle où il veut. Les saints apôtres étaient enivrés de ce souffle, lorsqu'ils

prêchaient en tous lieux, pratiquant ce qu'ils prêchaient. La mise en pratique de la parole divine est une grâce du Saint-Esprit. L'Esprit est Dieu.

Demande ces vertus au Seigneur en l'Esprit Saint, et il te les accordera. David et l'Esprit Saint. Si tes pensées sont bonnes, et si tu conserves avec soin ton cœur pur, tu seras entièrement renouvelé par l'Esprit Droit. Si tu parles convenablement et si tu gardes tes lèvres de toute parole mauvaise, l'Esprit Saint ne se retirera pas de toi. Si tu accomplis dignement ce que tu as pensé et dit, tu seras fortifié par l'Esprit Supérieur. Résumé.

XXVI.

In septemplici dono (1) **Sancti Spiritus** [**frequenter**] **militare** (2).

Tu, fili V[uillelme], si humilis fueris et quietus, septiformi(s) gratiæ dono, saltem per particulas (3), gratiam Sancti Spiritus ab Illo cujus superius mentionem facio frequens, libenter accipere poteris unquam, et requiescet super te spiritus Domini bonus. Humiliando et obediendo, ex jugo malignorum spirituum in jugum facile transire poteris Christi. Ipse namque ait : « Jugum autem meum suave est et onus meum leve (4). » Jugum quoque et onus Christi ex ima (5) ad cœlos facit transvehi supernum (6). Etenim beatus apostolus Petrus, cum in passione gloria sua (7) cursum consummasset felicem, ait : « Dominus et magister meus alta sublimatus in cruce, me autem e terra ad cœlos vocare dignatus est. » Tu ergo, fili, in tuæ juventutis vigore(m), disce jugum et onus quotidie in mente et corpore regis Christi portare. Etenim, ut ex mole gravitu-

(1) Pour *In septemplex donum.*
(2) Pour *meditare.*
(3) Au moins partiellement.
(4) *Matt.*, XI, 30.
(5) Pour *ex imis.*
(6) Pour *supernos.*
(7) Pour *gloriosa.*

dinis peccatorum vinculo ereptus, securus et quietus saltem in extremitatem vitæ leniter et leviter ad eum ascendere et accedere possis. Nam unusquisque nostrùm, ut quidam doctor in passionis parasceve (1) ait Domini, talem sibi, infra fluctuationes sæculi hujus (2), eligere debet conversationem, ut in finem liberari possit. Ait enim Psalmista : « Respice, Deus, in testamentum tuum (3) et animas pauperum tuorum ne obliviscaris in finem (4). » Finis namque hic, ut puto, extremitas intelligitur vitæ. In quo ne pereas attentiùs tibi considerandum, hortor assiduè, et volo ut talem te inter commilitones temporaliter servientium (5) satagere studeas, qualiter in finem, cum famulis et militibus Christi, non sequestratè (6), sed pluraliter militando, liber cum liberis, merearis jungi in regnum sine fine mansurum. Quod si ita, ut supra, pervigil certaveris, non solum ex donis septiformem (7) gratiæ Sancti Spiritus infusione(m) mereberis conditus esse, verum etiam in octo beatitudinibus dignitatem (8), per contemplationem operis boni, fiducialiter proximare unquam valebis. In quas virtutes et dona (9) volo ut vigeas semper. Dictumque est de utrisque militantium artibus : « Da partem septem, nec non et octo (10). » Septem sunt Sancti Spiritus dona, ut scriptum est in Esaya propheta, spiritus

(1) De παρασκευή, préparatifs, apprêts, veille. *Parasceve* se trouve dans Tertullien et dans saint Jérôme.

(2) Allusion aux troubles du temps.

(3) *Psalm.*, LXXIII, 20.

(4) *Psalm.*, LXXXIII, 19.

(5) Pour *servientes*.

(6) Ce mot n'est pas classique.

(7) Pour *ex dono septiformi*.

(8) Pour *in octo beatitudinum dignitatem*.

Les *Huit Béatitudes* sont les huit moyens qui d'après Jésus-Christ, doivent assurer le bonheur souverain à ceux qui les mettent en œuvre. Il les a énumérées dans son sermon ser la montagne (*Matt.*, v, 3 à 10). Bienheureux : 1° les pauvres d'esprit, 2° ceux qui sont doux, 3° ceux qui pleurent, 4° ceux qui ont faim et soif de la justice, 5° ceux qui sont miséricordieux, 6° ceux qui ont le cœur pur, 7° les pacifiques, 8° ceux qui souffrent persécution pour la justice.

(9) Il faudrait l'ablatif.

(10) *Eccle.*, XI, 2.

sapientiæ, spiritus intellectus, spiritus consilii, spiritus fortitudinis, spiritus scientiæ, spiritus pietatis, spiritus timoris Domini (1). Licet tres sint spiritus, id est angelorum, hominum, animaliumque et reptilium, pro certis differentium causis tamen per septem hebdomadarum dies, et septem volventium tempora, vel septem lampadarum sacris (2) in sancta lucentium sanctarum (3), septem dona gratiæ Sancti enumerantur Spiritus. Tu, si Deum ex toto tuo dilexeris corde, et volumina librorum in veteris et novi Testamenti Scripturarum perscrutaberis seriem, et lecta opere compleveris digno, requiescet super te spiritus sapientiæ. Nam omnis sapientia a Domino Deo est; nec aliter esse potest, quia cum illo fuit semper, et est ante ævum. Quod si perquisieris et acceptam tenueris, beatus eris et sapiens poteris esse vocatus, atque in via mirabili perducet te regendo, et dextera sancta protegendo sua, ad sempiternam trahens almificam vitam, his amplexibus sensis, requiescet in te spiritus sapientiæ. Si scrutatus fueris sermones Domini, ut scriptum est in Josue : « Scrutamini vias (4); » et item : « Tunc cognoscetis quia ego sum (5); » et intellexeris minas æterni sup[p]licii et gehennam peccatoribus mancipandam, atque dignis digna facta pro meritis gloriam accipere regni, requiescet super te spiritus intelligentiæ. Hunc spiritum (6) Psalmista cum dicebat : « Da mihi intellectum, ut scruter legem tuam, et custodiam illam in toto corde meo (7). » In corde etenim acceptam absconde, ita ut perseverare possis in illa. Quod si feceris, eris consors Sancti intelligentiæ Spiritus. Si in prosperis atque in adversis recto gradiens (8) tramite, eo tamen tenore ut nec in adversis dejiciaris, nec in prospe-

(1) *Isaiæ*, XI, 2 et 3.

(2) Pour *lampadæ sacræ*.

(3) Pour *in sancto lucentes sanctorum*.

(4) On trouve dans les *Lamentations de Jérémie : « Scrutemur vias nostras*, etc. (*Thren.*, III, 40.)

(5) *Joan.*, VIII, 28. — Aucun de ces deux passages n'existe dans le livre de Josué.

(6) Sous-entendu *designabat*.

(7) *Psalm.*, CXVIII, 34.

(8) Pour *gradieris*.

ris unquam mens elevetur tua, consilium perquirendo Domini, ut tibi in utrumque negotii pensum adjutorium dignetur parare, tunc requiescet super te spiritus consilii. Si contra vitia fortis fueris et ea supplantando pro nihilo computaveris, tunc spiritum habebis fortitudinis. Si humilis fueris corde et castus corpore, pro certo poteris in sublime erigi et in spiritu scientiæ fiducialiter militare valebis. Has virtutes si corpori et animo adjeceris tuo, absque dubio requiescet super te spiritus scientiæ. Si compassionem erga proximos habueris fraternam, et hospitalium sectator, pauperumque et mœrentium consolator assiduus fueris, habebis spiritum pietatis. Si timorem et amorem (1), ex fidelitatis industria, circa genitorem et seniorem tuum, vel circa optimates ducum et cæteros pares tuos, majorumque sive et minorum (2), tenens ne in offensa vel in scandalis (3) discordantium utrumque (4) cadas illorum, absque dubio quiescet in te spiritus timoris Domini.

Item. De eodem namque Sancto Spiritu in libro Sapientiæ invenies scriptum ubi dicit : « Spiritus Domini replevit orbem terrarum (5). » Etenim, concedente Summo, ubi vult pro certo indubitanter spirat (6). Hunc spirationis flatum sancti inebriati erant apostoli, quando, Deo operante, ubique prædicabant, et prædicando manibus complebant. Manus, hic opus intellige sanctum in dicione (7) Sancti Spiritus manentem (8), sicut scriptum est in Propheta : « Et factum est verbum Domini in manu Aggei (9). » Hoc est verbum Domini in manu complentis. De quo verbo et opere factionis in Apocalypsi(s) reperies scriptum. Dicit

(1) Sous-entendu *habes*.

(2) Pour *majoresque sive et minores*, les moindres comme les plus considérables.

(3) Pour *scandala*.

(4) Ce mot est assez inutile. Il est pour *utrorumque*.

(5) *Sap.*, I, 7.

(6) *Joan.*, III, 8.

(7) Pour *ditione*.

(8) Pour *manens*. Il semble y avoir là une sorte de jeu de mots, fondé sur le rapprochement de *manus* et de *manens*.

(9) *Aggæi*, I, I, 3.

enim : « Beatus qui legit verba mea (1). » Addidit : « Et servat ea quæ in eâ (2) scripta sunt. » Datio Sancti Spiritus, ut beatus Paulus ait apostolus, secundum uniuscujusque meriti donum præmia compensat tribuens magna. Ait enim : « Alii quidem datur per Spiritum sermo sapientiæ, alii sermo scientiæ (3), alii sensus intelligentiæ in eodem Spiritu : » et cætera quæ sequuntur (4). « Omnia autem operatur unus atque idem Spiritus, dividens singulis prout vult (5), » ille nimirum qui dictus est Deus. Nam Deus spiritus est, ut ait Evangelista : « Spiritus est Deus, et eos qui adorant eum in spiritu et veritate oportet adorare (6). »

Item. Tu ergo, fili, has virtutes a Domino in Spiritu Sancto pete, et tribuet eas tibi magnus largitor. Magnu[s] namque rex David erat et eximius prophetarum, qui ex præscripto Spiritu repleri cupiens ita orans fiducialiter aiebat : « Cor mundum crea in me, Deus, spiritum rectum innova in visceribus meis (7). » Et item : « Spiritum sanctum tuum ne auferas a me (8). » In acceptione etenim et repletione ejusdem Spiritus Sancti gratulabuntur (9). Ne privaret (10), toto affectu postulabat, dicens : « Spiritu principali confirma me (11). » Et si ille tam magnus, longe a nobis postpositus, in Spiritu militans Sancto ita aiebat, quid nos ex cujus exemplis, ne umbræ in meritis æquari videmur (12) ? Tamen oro, admoneo, hortor, ut petas et hoc in Spiritu Sancto. Si bene cogitaveris et cor tuum

(1) *Apoc.*, I, 3.

(2) Pour *eis*. *Eâ* vient ici de ce que le texte de l'Apocalypse est ainsi conçu : « *Beatus, qui legit et audit verba prophetiæ hujus : et servat ea quæ in eâ scripta sunt.* »

(3) I, *Cor.*, XII, 8.

(4) I, *Cor.*, XII, 9 à 10.

(5) I, *Cor.*, XII, 11.

(6) *Joan.*, IV, 24.

(7) *Psalm.*, L, 12.

(8) *Psalm.*, L, 13.

(9) Pour *gratulabatur*.

(10) Pour *privaretur*.

(11) *Psalm.*, L, 14.

(12) Pour *videamur*.

mundum omni custodià servaveris, Spiritum rectum (1) totis visceribus poteris esse innovatus. Si bene loquutus fueris et os tuum a malo custodieris eloquio, ut lingua tua non loquatur dolum, Spiritus Sanctus non auferetur a te, donum capienti dignissimum. Si hoc quod cogitasti et loquutus fuisti opere compleveris dignissimo, spiritu principali certissime poteris esse confirmatus. Et quid dicam ? Jam in brevi aptum concludam sermonem. Si bene cogitando, bene loquendo, bene operando, sobriè et justè, castèque et piè in sæculo vixeris isto, et Spiritum sanctum (2), et Spiritum rectum (2) et Spiritu principali in unitatem sanctam et individuam summæ divinitatis potentiam (3) ambulans, stans et residens, securus ubique semper quiescere valebis, ita agendo. Sancto quo operante (4) donationum spiritu, ad regnum valebis pertingere supernum, adjuvante (5). . . . . .
. . . . . .

CHAP. XXVII.

Avis utile contre les vices.

Déjà, depuis le début de ce livre, nous nous sommes efforcés de changer en mansuétude la témérité de l'orgueil et l'enflure de l'arrogance. Maintenant, avec la grâce du Saint-Esprit aux trois formes, nous allons opposer aux autres vices, comme une flèche à une flèche, un mur redoutable. Il faut veiller, mon fils, et combattre le bon combat, pour que la rédemption du fils de Dieu ne périsse pas en toi. Oppose, comme plus haut, les vertus aux vices, afin d'être préservé de la compagnie des méchants.

---

(1) Il faudrait l'ablatif.

(2) Il faudrait l'ablatif.

(3) Pour *potentiæ*.

(4) Je lirais volontiers *cooperante*.

(5) Après ce mot vient dans P une ligne de points. Il manquait donc déjà quelque chose à la fin de ce chapitre dans le ms. de Pierre de Marca.

XXVII.

Admonitio utilis ad comprimenda vitia.

Jam ex origine, temeritatis (1) superbiæ atque tumore (2) elationis in mansuetudinis pensum vertendo, magnum digessimus ordinem ; nunc, auxiliante gratiâ Sancti Spiritus triformem (3), ad cætera quæ sequuntur, quasi sagittam contrà sagittam, vitia morum emendando, fortem (in) undis undique opponamus murum. Scriptum est in cujusdam libelli particula : « Estote fortes in bello et cum antiquo pugnate serpente. » Beatus namque Petrus de hac serpentis pugnatione ut resistamus viriliter nos admonet dicens : « Vigilate quia adversarius vester diabolus tanquam leo rugiens circuit quærens quem devoret : cui resistite fortes in fide (4). » Vigilandum tibi est, fili V[uillelme], et cum executione operis boni viriliter certandum, ne pereat in te vera et sancta sanguinis filii Dei redemptio. Oppone, ut supra, contra vitia virtutes, ut a conventu malignantium et operantium iniquitatem merearis esse protectus (5). . . . . .
. . . . . .

CHAP. XXVIII.

Il faut opposer les vertus aux vices.

Si, à l'instigation du démon, auteur de la mort, ton cœur est tenté par la fornication ou quelque aiguillon de la

(1) Pour *temeritatem*.

(2) Pour *tumorem*.

(3) On a vu ces trois formes du Saint-Esprit dans le chapitre précédent : *Spiritus principalis ; Spiritus rectus ;* et *Spiritus sanctus*.

(4) I, *Petri*, v, 8 et 9.

(5) Ce mot est suivi d'une ligne de points dans P, ce qui semble indiquer que la fin du chapitre manquait dans le ms. de Pierre de Marca. S'il y a véritablement là une lacune, elle est peu considérable, car le chapitre suivant a un titre qui continue l'idée de la phrase où nous nous arrêtons.

chair, opposes-y la chasteté, et rappelle-toi Joseph, Daniel, et les autres, qui ont mérité d'être sauvés par leur prudence et leur fidélité envers leurs seigneurs et leurs proches. Dieu jugera les fornicateurs et les adultères. Fuis la fornication, mon fils, et éloigne ton esprit des femmes sans mœurs. Ne cours pas après tes désirs, mais chasse-les de ta volonté. Si tu écoutes les courtisanes, elles te feront tomber sous le glaive de tes ennemis. Cependant, si, envoyées par Satan, elles ont souffleté ton esprit, combats, prie, et dis avec le Prophète : « Ne me livre pas, Seigneur, aux bêtes de la terre.... » La hardiesse des yeux n'est pas seulement corporelle, elle est aussi intérieure. Sans cela, Job n'aurait pas dit : « J'ai conclu un pacte avec mes yeux, pour ne pas même penser à une vierge. » Pour échapper au charme envahissant de ces tentations, il faut prier Dieu et se fortifier par les grands témoignages. Quoique les yeux de la chair roulent dans les os de la tête pour la concupiscence, cependant tout combat à l'intérieur. Il est écrit, en effet, de ceux qui, s'abandonnant aux voluptés, commettent les stupres charnels : « La mort entre par leurs fenêtres (1). »

Au sujet de ceux qui observent la continence et foulent aux pieds les désirs de la chair, tu trouveras écrit : « La lampe de ton corps est ton œil ». « Si ton œil est pur, tout ton corps sera pur. » La chasteté est la vie des anges. Combien est court le moment du plaisir, qui fait perdre la vie future, et combien sont grandes la force et la splendeur d'une vie de chasteté, qui fait d'un mourant le concitoyen des anges !

Les docteurs ne défendent pas de se marier, mais ils s'efforcent d'arracher de notre cœur les désirs illicites. Énoch, Noé, Abraham, Isaac, Jacob, Joseph, Moïse, furent chastes, ainsi que les autres qui, dans le lit conjugal, ont travaillé à conserver leur cœur pur en Jésus-Christ.

Toi, mon fils, si tu gardes ton corps chaste, soit dans la virginité, qui est le don le plus éclatant, soit dans le lit conjugal, tu seras pur du péché, et ton esprit se repo-

(1) Les yeux sont les fenêtres du corps.

sera dans les Huit Béatitudes comme à un éternel banquet.

XXVIII.

Ut contra vitia virtutes opponas.

Si, suadente Zabulo (1), mortis auctore, fornicatio aut aliquis stimulus carnis cor titillaverit tuum, adhibe in contra castitatem, et recole mente integritatem beati patriarchæ Joseph, et Daniel, vel cæterorum qui, prudentiam mente et corpore erga seniores et proximos fideliter tenentes, meruerunt esse salvati, et perlucidè digni et laudabiliter a Domino sunt in numero collecti sanctorum. Nam, ut ait Apostolus, fornicatores et adulteros judicabit Deus (2). Dicit autem Propheta : « Perdes omnem, qui fornicatur abs te (3). » Item Apostolus : « Omne peccatum, quodcumque fecerit homo, extra corpus est. Quod (4) autem fornicatur in corpus suum peccat (5). » Et cætera his similia. Tu, fili V[uillelme], fuge fornicationem et a muliere meretrice mentem tuam procul pone. Scriptum est : « Post concupiscentias tuas non eas, et a voluntate tua avertere (6). » Non præstes animæ tuæ concupiscentiis volitare malis. Certe si eam vel eas audieris et consentiens illis fueris, facient te cadere in gladio (7) et manus inimicorum tuorum. Dicentque cum Propheta : « Incurva[re], ut transeamus (per te) (8). » Quod absit a te. Tamen si venerint et, angelo immittente Sathana, mentem colafizaverint (9) tuam, pugna, ora et dic cum Propheta : « Ne tradas,

(1) Pour *diabolo*.
(2) *Hebr.*, XIII, 4.
(3) *Psalm.*, LXXII, 27.
(4) Pour *Qui*.
(5) *Cor.*, VI, 18.
(6) *Eccli.*, XVIII, 30.
(7) Pour *gladium*.
(8) *Isaiæ*, LI, 23.
(9) Pour *colaphizaverint*.

Domine, animam meam bestiis terræ; animam pauperis tui obsecro ne derelinquas (1); extollentiam oculorum ne dederis mihi (2); aufer a me libidinis concupis- *(Ici commence le quatrième fragment de N)* centiam et animo inreverenti (3) et infrunito me umquam (4) ne tradas (5). » Extollentiam occulorum (6) hic non solum corporalem, sed etiam interiorem esse puto. Quod si interior necne fuisset, nequaquam diceret quidam : « Pepigi fœdus (7) cum occulis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine (8), » etc., atque multa multis in locis. Ex hac occupationum titillatione fluctuacionis (9) te[m]ptamenta (10), ut possis, Deum rogando, evadere, magnis invenies testimoniis consolationem. Et licet in testa capitis carnales ad concupiscendum volvantur occuli, tamen intrinsecus militantur (11) cuncta. Scriptum quippe est de volventium (12) libidinis concupiscentiæ, qui carnaliter stupra operantur inlicita (13) : « Intravit mors per fenestras (14), » etc. (15). Item : « Qui viderit mulierem ad eam carnaliter concupiscendam (16), » etc.

De continentiam (17) sectantibus et carnalibus concupiscentiæ (18) conculcantibus, invenies scriptum : « Lucerna corporis tui est occulus tuus (19). » Et item (20) : « Si occu-

(1) *Psalm.*, LXXIII, 19.
(2) *Eccli.*, XXIII, 5.
(3) Pour *irreverenti* (P).
(4) Pour *unquam* (P).
(5) *Eccli.*, XXIII, 6.
(6) Pour *oculorum* (P).
(7) P, *fedus*.
(8) *Job*, XXXI, 1.
(9) Pour *fluctuationis* (P).
(10) P, *temperamenta*.
(11) Pour *militant* (P).
(12) Pour *volventibus*.
(13) Pour *illicita* (P).
(14) *Jerem.*, IX, 21.
(15) P, *et etiam item*.
(16) *Matt.*, V, 28.
(17) P, *continentia*.
(18) Pour *carnalem concupiscentiam*.
(19) *Matt.*, VI, 22.
(20) P, *etc.*

lus tuus simplex fuerit, totum corpus tuum lucidum erit (1). » Hanc inviolabilem castitatis integritatem cupiebat ille qui dicebat : « Averte occulos meos ne videant vanitatem (2), » et multa his similia. Nam, ut aiunt doctores, castitas angelica est vita et cœlis civem facit hujus negotii adiri consortem. « O, dicit quidam, quàm parva est ad modicum concubitùs [h]ora, per quem perditur vita futura ! Et quam magna (3) est vigor splendorque castitatis assidua (4), qui hominem moribundum angelicis (5) civem facit esse consimilem ! »

Non enim (6) excludunt doctores nuptiarum sacris jungere thorum (7) ; sed concupiscentias stupras inlicitasque (8) a nobis stirpare (9) satagunt. Castus etenim fuit Enoch (10), Noae (11), Habraam (12), Hysaach (13), Iacob, Ioseph, Moyses et cæteri qui in thoro conjugatorum (14) militantes mundum in Christo cor studuerunt servare. Et quid plura ?

Tu ergo, fili (15), si in virginitate, quod est lucidissimum donum, vel etiam in thoro jugali, consortii castitatem (16) corpus servaveris tuum, mundus eris ab hujus peccati originem (17), et in partes (18) octium (19) beatitudinis (20) mens,

(1) *Matt.*, VI, 22.
(2) *Psalm.*, CXVIII, 37.
(3) Pour *magnus* (P).
(4) Pour *assiduæ* (P).
(5) Pour *angelis*.
(6) P, *tantum*.
(7) Pour *torum*. On trouve dans Stace *jungere tædas*, ce qui vaut beaucoup mieux que *jungere torum* pour dire *se marier*.
(8) Pour *stupraque illicita* (P).
(9) Pour *exstirpare*.
(10) P, *Enoc*.
(11) Pour *Noe* (P).
(12) Pour *Abraham* (P).
(13) Pour *Isaac* (P).
(14) Pour *conjugiali*.
(15) P ajoute *V*[*uillelme*].
(16) Pour *consors castitatis*.
(17) Pour *origine* (P).
(18) Pour *partibus*.
(19) P, *octuum*.
(20) Pour *octo beatitudinum*.

ut juge convivium (1), tua, per omnia secura quiescet. Et imple[bi]tur in te cum (2) dignis, ut scriptum est, digna, pluralis (3) laudatio heia (4) : « Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt (5). »

CHAP. XXIX.

Sois patient d'esprit et de corps.

Si la peste de la rancune vient à troubler ton cœur de colère, apaise-la de ton mieux. Il est écrit : « La colère habite chez l'insensé. »

Citation de quatre vers barbares.

Effets nuisibles de la colère. Il faut la combattre.

Citation de quatre vers barbares.

Toi, mon fils, si la colère monte jusqu'à l'asile de ta pensée, repousse-la. Exemple de Moïse.

Quelle heureuse cour que celle où l'on peut garder en sûreté la pleine possession de son esprit et éviter ce qui est nuisible au corps !

XXVIIII.

Ut patientiam mentis et corporis teneas (6).

Si, accidente pestis rancorem (7), ira conturbaverit (8) tuum, in quantùm vales mitiga eam. Scriptum est : « Ira in sinu requiescet stulti (9). » Et item quidam affatus in carmine ait suo :

(1) Pour *ut in jugi convivio*.

(2) Pour *ut in*.

(3) Pour *prophetalis*.

(4) P, *digna laudatio prophetiæ*. *Heia* est pour *ea*.

(5) *Matt.*, v, 8.

(6) Ce titre est celui que donne P. Le titre donné par N est : *Item*, XXVIIII.

(7) Pour *peste rancoris*. P donne *rancore*.

(8) Pour *cor turbaverit* (P).

(9) *Eccle.*, VII, 10.

« Stultus carens cor loqui non valet ;
» Vocum in strepitu rumpens (1), tacere
» Unquam nec potest ; prestus (2) ad iram,
» Tardus ad pacem, flectit(ur) in pejus. »

Quod absit a te, nobilis puer.

In omni etenim negotio (h)utilitatis ira nocibilis (3) mentem dinoscitur turbari (4). De hoc (5) quoque commotionis ira Psalmista (6) quasi in sui personam nominis aiebat dicens : « Turbatus est præ ira (7) occulus meus (8). » « Ira enim (9) viri, dicit Apostolus, justiciam non operatur Dei (10). » Quod si venerit, occupa eam, ne prævalens mentem dilaniet tuam. Licet humanum sit irasci, tamen ne in usum veterescat malum, conculcanda est et ad solum, usque perlysa (11) ; et ne animos adfligat pluris, Psalmita (12) admonens dicit : « Irascimini et nolite peccare (13). » Hanc occupationem (14) captionis iram mitigari (15) cupiebat, qui suos ut miterecerent (16), admonendo [h]ortans dicebat : « Si fieri potest quod ex vobis est, cum omnibus hominibus pacem [h]abentes (17). » De qua pace ait quidam in carmine suo :

« Pax comprimit iram ;
» Litis metuit pacem.

(1) P, *in strepiturum penitus*.
(2) P, *præstus*.
(3) Pour *nociva* ou *nocens*.
(4) Pour *turbare* (P).
(5) Pour *hâc*.
(6) P, *Propheta*.
(7) Pour *in ira*.
(8) *Psalm.*, xxx, 10.
(9) P, *autem*.
(10) *Jacobi*, i, 20.
(11) P, *perlisa ;* mot inconnu.
(12) P, *Propheta*.
(13) *Psalm* , iv, 5.
(14) P, *occupatione*.
(15) P, *mitari*.
(16) P, *mitescerent*.
(17) *Rom.*, xii, 18.

» Pax secura per ampla quiescit ;
» Consors amica ad alta transcurrit. »

Tu, fili, si in cubiculo mentis ascenderit tuo, projice eam abs te. Da locum ire (1), et noli vinci a malo, sed vince iram in pace. Recole mentem (2) illum (3) videlicet qui pæne sexcenta milia (4) populatim regebat, qui mentem aliquando suam in iram non legimus esse conturbatam. Nam de eo scriptum est : « Erat magnus et fidelis in omni domo sua (5), atque mitissimus super omnes homines morantium in terra (6). » Et est sensus (7) ad summum utilissime usque perductus. Et si ille inter tot et tanto (8) neglegentes (9) omnium illorum, in sua solus patienter sustinuit mores, quid in minimis nos nostrisque consimiles? Certe ita in sacris Scripturis eum invenimus laudatum, ut quiquid (10) a Domino digne (11) petebat, impetrare merebatur. Et quia paciens mittisque (12) mente et corpore inter omnes militabat, semper consorcium (13) Omnipotentis vigil prælucide (14) fulgebat almificus, loquebaturque cum Deo, quasi homo cum amico suo, ita ut ex Magno magnum mereretur accipere responsum. Scriptum namque est de eo : « Placatus pro ipso est Dominus de malignitate quam dixit populo facere suo (15). » Insuper auxit illi : « Faciam secundum verbum tuum (16), et cætera. » Et quid dicam ? Tantum fuit mente quietus,

(1) P, *iræ*.
(2) Pour *in mente*.
(3) Moïse.
(4) Ces deux mots sont omis dans P.
(5) *Num.*, XII, 7.
(6) *Num.*, XII, 3.
(7) P, *Et consensus*.
(8) P, *tantos*.
(9) P, *negligentes*
(10) P, *quidquid*.
(11) P, *digna*.
(12) P, *patiens mitisque*.
(13) P, *consortium*. Il faudrait l'ablatif.
(14) P, *perlucidus*.
(15) *Exod.*, XXXII, 14.
(16) *Exod.*, VIII, 10.

ut, visui (1) capax, umbrarum caliginis (2) securus nesciret, dentiumque horis immotus permansit, atque omni corpori suo, cum inviolabilem (3) intrinsecus karitate (4) vigente, usque extremum exitus sui diem, tempus absque ullo tedio doloris revolvens, iram mitigando, ea que (5) pacis sunt semper sectatus est. Per semitas namque veritatis die noctuque pergens, vitam in pace dignissimam finivit.

O quam benigna et admirabilis aula ubi integritas mentis per cuncta quiescit secura, corpusque suum inlesum (6) perducit ad summum !

De præscripto (7) transveximur (8) formam, ut tibi, ob exemplum illius, aliquid adtrahi, in animum discendi specie tenus, per mansuetudinis pensum vacari (9) delectes. Multi namque iram refrenantes (10) suam et mitissime inter plures concordiam mittentes. Deum (11), per fidem et mentis puritatem, placuisse probantur. Magna etenim est pacientibus virtus adtributa (12). Hujus negotio utilitatis militabat (13) ille qui dicebat : « Melior est pacíens viro forti, et qui suam pacientissime in omnibus domat mentem, expugnatori præcellit urbium (14), et cætera. »

(1) Pour *visûs.*
(2) Pour *caliginem.*
(3) Pour *inviolabili.*
(4) P, *charitate.*
(5) P, *quæ.*
(6) P, *illæsum.*
(7) Se rapporte à Moïse.
(8) P, *transveximus.*
(9) P, *vocari.*
(10) P, *refrœnantes.*
(11) Pour *Deo.*
(12) P, *attributa.*
(13) P, *pugnabat.*
(14) *Prov.*, XVI, 32. C'est le sens, mais non les termes de la Vulgate, qui dit : « ..... *et qui dominatur animo suo, expugnatore urbium* » (s.-e. *melior*).

CHAP. XXX.

Afin de triompher aisément des vices, lis des yeux et retiens toujours dans ton cœur les Huit Béatitudes.

Je désire, mon cher fils, que tu parles rarement et que tu évites la colère. Si tu entres en colère, qu'elle ne te fasse pas pécher, pour que Dieu ne s'irrite pas contre toi, et qu'elle ne t'éloigne pas de la voie de la justice. Bienheureux les pacifiques. Conseils de charité. Nous sommes sur la terre des pèlerins et des voyageurs : il faut nous secourir mutuellement. Il faut aimer les pauvres, car Dieu les entend. La pauvreté et le besoin n'atteignent pas seulement les petits : ils atteignent encore les puissants. Tel vit au sein de la pauvreté, qui est riche parce qu'il n'a pas de besoins. Son âme est aussi humble que ses ressources. Tel autre est pauvre au milieu des richesses. Celui qui envie le pauvre est riche. Celui qui désire être riche est pauvre. Il fait comme l'ignorant qui veut devenir lettré et qui ne le peut. Le riche et le pauvre mourront tous les deux. Richesse de l'humble qui met sa consolation dans le Saint-Esprit. Humilité de David. Conforme-toi, mon fils, aux exemples laissés par les maisons d'Abraham, d'Isaac, d'Israël, de Moïse, d'Aaron et de Lévi, que je ne suis pas digne de dénommer. Je t'engage à chérir les Huit Béatitudes, et surtout l'avant-dernière. Il va en être question. Ne sois pas un lecteur oublieux, et efforce-toi de pratiquer les vertus dont elles sont le couronnement.

Crains le Seigneur. Heureux ceux qui le craignent.

Aime la pureté. Heureux ceux qui ont le cœur pur.

Aime les pauvres. Heureux les pauvres d'esprit.

Aime la justice. Fuis l'iniquité. On est même châtié pour l'iniquité des autres quand on ne la réprime pas. Exemple d'Héli. Toute iniquité retombe sur son auteur. Les rois, les princes, les évêques et les autres prélats qui vivent dans le mal ne se perdent pas seulement eux-mêmes, ils entraînent encore dans l'abîme ceux qui les approuvent. Que te servira, mon fils, d'être de sang noble,

si l'iniquité vient à corrompre ton corps et à le précipiter dans le deuil éternel ? Quel profit y aurait-il à gagner le monde, mais à se perdre soi-même ? Le monde et ses désirs passent rapidement. Quoique un homme ait sur ses vêtements l'éclat de l'or, des pierres précieuses et de la pourpre, il s'en ira chez les ombres vil et nu, n'emportant rien avec lui, si ce n'est ses bonnes actions.

Heureux ceux qui ont soif de justice. Ceux-là mangent le pain des anges. Tes bonnes œuvres te le procureront. Le bonheur entrera dans ta maison, et autour de ta table, tes fils, comme les rejetons d'une plantation d'oliviers, béniront le Seigneur.

Sois miséricordieux. Si tu fais partie d'un tribunal, apportes-y de la mansuétude. Après le jugement, c'est la clémence qui est préférable. Bienheureux les miséricordieux.

Sois doux.

Citation de trois vers barbares.

Exerce largement la charité. Que l'avarice, qui est la servitude des idoles, ne soit pas même nommée chez toi. Donne selon tes moyens ce que Dieu t'a départi. Donne afin que tu reçoives. Celui qui donne aux pauvres ne manquera de rien.

Honore d'abord le Seigneur par l'offre de tes prémices, et donne le reste aux pauvres. Cache souvent ton aumône dans le sein du pauvre, car elle priera pour toi. L'aumône délivre l'âme de la mort et ne la laisse pas descendre dans les ténèbres. Pourquoi ? Parce qu'elle efface les péchés comme l'eau éteint le feu. Quoiqu'il y ait bien des manières de rendre l'aumône efficace, je t'en recommande spécialement trois. D'abord, donne ce que tu possèdes à celui qui est dans le besoin et qui demande en secret. Ensuite, pardonne à ceux qui t'auront fait du mal. En troisième lieu châtie ceux qui sont en faute, tant par la parole que par les verges, si cela est nécessaire.

XXX.

Ut facile vitia vincas, VIII Beatitudines ore lege et corde retine semper (1).

Ego enim (2) [h]ortatrix tua, dilecte fili (3) V[uillelme], volo ut in virtutibus dignis crescens pacientissimæ (4) inter omnes milites, semper sis tardus ad loquendum, et tardus ad iram. Quod si irasceris, noli in ipsa peccare, ne irascatur tibi mitissimus Deus, et, quod absit, irascendo, a via oberres justa. Propter quod admoneo ut in mansuetudinis pensum cum justicia et sanctitate ser- *(Le quatrième fragment de N se termine ici)* vias Illi qui fideles suos ut patientissime nitescant admonens dicit : « In patientia vestra possidebitis animas vestras (5). » Tu, si patiens fueris et mente[m] atque linguam refrænaveris tuam, beatus eris et quasi inter epulas jugis convivantium turmis (6), mens tua absque terrore undique secura quiescet. Scriptum namque est : « Secura mens ut juge convivium (7). » His atque aliis testimoniis dignissimè imbutus, ita agere pacatus studeas, ut merearis partem cum illis habere beatam de quibus scriptum est : « Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur (8). » Certe multum debet homo talem sectari negotio (9), ut ex filio mortalitatis filius vivi Omnipotentis mereatur appellari, Dei et ejus regni efficiatur hæres. Si mitis atque exsulcator (10) operis boni fueris, cum honestate semper incedens, mereberis jungi cum illis quos Dominus magnam concedens hæreditatem laudandis affectibus dicit : « Beati mites, quoniam ipsi

(1) Ce titre n'est donné que par P.
(2) P, *autem.*
(3) Ce mot est omis dans P
(4) P, *patientissimè.*
(5) *Lucæ,* XXI, 19.
(6) Pour *inter epulas juges convivantium turmarum.*
(7) *Prov.*, XV, 15.
(8) *Matt.*, V, 9.
(9) Pour *tale... negotium.*
(10) Le composant *sulcator* appartient seul au latin classique.

hæreditabunt terram (1). » Si obvius fueris pauperi et inopi, non solum verbis, sed etiam factis, adjutorium illis, ut vales, impende. Similiter et peregrinis hospitium ut tribuas libenter admoneo, atque etiam v(u)iduis orphanisque, nec non et pupillis minusve agentibus, sive illos (2) quos in egestate conspexeris esse positos, manum ad opus sublevare frequens. Nam omnes nos, ut ait Scriptura, advenæ sumus, incolæ et peregrini (3), sicut patres nostri volventium (4) in terra. Lege (5) Mosaycæ admonitionis (6) Israĕli filios ad compassionem satiari fraternam, valde eos hortabatur (7), dicens : « Mementote quoniam et vos ipsi advenæ et peregrini fuistis in terra Ægypti (8). » De peregrinis namque et viatoribus, quidam, ex compassione fraterna ut socius adesset et posteros in hac simili confessione futuris (9) secum colligeret et in opus sociaret magnum, ita dicebat : « Ostium meum via[tori] patuit (10). » De orphanis dicit : « Pater eram orphanorum judexque v(u)iduarum (11). » Et item : « Causam quam nesciebam diligentissime investigabam (12). » Non est, fili, in pauperibus (13) prætermittenda miseratio, nam illorum voces, ut ait Psalmista, frequenter audit Deus. Dicit etiam : « Desiderium pauperum exaudivit Deus (14). » Et item : « Pauper clamavit et Dominus exaudivit eum (15). » Nam pauper et inops nomen Domini clamans laudansque (16). Paupertas vel egestas non solum in minimis, verum etiam pro aliquibus

(1) *Matt.*, v, 4.
(2) Pour *illis*.
(3) *Genes.*, XXIII, 4.
(4) Pour *volventes*.
(5) Pour *legis*.
(6) Pour *admonitione*.
(7) C'est Moïse qui exhorte ainsi les Hébreux.
(8) *Deut.*, x, 19.
(9) Pour *futuros*.
(10) *Job*, XXXI, 32.
(11) *Psalm.*, LXVII, 6.
(12) *Job*, XXIX, 16.
(13) Pour *in pauperes*.
(14) *Psalm.*, H. X, 17.
(15) *Psalm.*, XXXIII, 7.
(16) Pour *clamant laudantque*.

certis ex causis in majoribus pluraliter permixtis computantur. Eventus est dives egestate omnino non carens. Quare? Quia anima illius in egestate vilescit. Et est pauper divitias condens perfacilè manu. Est dives invidens pauperi, et est pauper cupiens effici dives, sicut indoctus litteratus effici malens, vult omnino nec valet. De talibus dicit quidam : « Dives et pauper simul peribunt, simulque in egestate torquescunt (1), dives non largiens, pauper non habens spiritum humilitatis. » Nec in beatitudines (2) spiritu quiescent paupertati (3). Volitantur autem atque torquentur in eo quod odibile est multis. Ait *(Ici commence le cinquième fragment de N)* quidam : « Divitem mendacem et pauperem superbum odit anima mea (4). » Inter divites divitum et pauperes pauperum multe (5) differuntur sentenciæ (6) inæqualitatum. Dives enim erat et (7) valde præ cæteris excellentior qui dicebat : « Ego autem modicus (8) sum et pauper (9). » Et iterum, plus se humilians aiebat : « Sum vermis et non homo, obprobrium (10) et abjectio plebis (11). Idcirco, heu michi (12), pro (13) dolor, incolatus meus valde (a me) prolongatus est (14). » In consolatione namque Sancti Spiritus divitias (post)ponens suas, iterum in se reversus aiebat : « Dominus firmamentum meum, adjutor meus, protector meus (15), sine tarditate mei habens curam sollicitus est semper (16). » Idcirco in vocum (17)

(1) Ce mot n'appartient pas au latin classique. Il a le sens de *torquentur*.
(2) Pour *beatitudinis*.
(3) Pour *in paupertate*.
(4) *Eccli.*, xxv, 3 et 4.
(5) P, *multæ*.
(6) P, *sententiæ*.
(7) Ce mot est omis dans P.
(8) P, *mendicus*, m. l.
(9) *Psalm.*, xxxix, 18.
(10) P, *opprobrium*.
(11) *Psalm.*, xxi, 7.
(12) P, *mihi*.
(13) P, *proh*.
(14) *Psalm.*, cxix, 5.
(15) *Psalm.*, xvii, 3.
(16) *Psalm.*, xxxix, 18.
(17) Pour *vocibus*.

carminis laudem confitebor, et jubilo (1) affectu Ei qui bona tribuit michi, cantabo ; et ut lex ejus semper in ore fecunda sit meo, nomini Ejus altissimi psallammagno (2). Et si ille tam magnus (3) inter minimos minimum atque omnium vilissimum se affabat (4), quid (in) nos? Speravit in Domino, et a cunctis periculis eripuit eum liberator almificus. Certe priores patrum nostrorumque præcedentium multis ob meritis dignis clamantes ad Dominum et in illo sperantes, non sunt confusi, nec in obprobrium perducti (5), sed rerum divitiis (6) locupletes tam mente quam corpore, eos per omnia credimus esse salvatos. Nam, sicut (7) ille asserit, domus Habraham, Ysaach, Israheli, Moysi, Aaron et Levi, et cæteri cujus (8) non sum digna conputari, nec illorum solvi corrigiis (9), qui sperantes in Domino et in (10) illum toto corde clamantes, de necessitatibus eorum (11) liberans atque in portum (12) volu(m)ptatis (13) eos usque perducens, magnum hic laudantes et in futuro benedicentur, confitentes dicuntque (14) : « Confitemini Deo deorum, Domino dominorum, omnes reges terræ gentiumque populi(s) (15), tribus (16) et linguæ, quoniam (17) magnus, quoniam (18) bonus, quoniam (19) in æternum et in sæculum sæculi misericordia ejus (20). » Et si illi illorumque sequaces ita tenentes confitentur et laudant, [h]ortor te ut diligas

(1) Adjectif barbare. Sens de *joyeux*.
(2) Souvenir de *Psalm.*, IX, 3 et XCI, 2.
(3) Il s'agit de David, l'auteur des Psaumes.
(4) P, *affabatur*.
(5) P, *producti*.
(6) P ajoute *: et*.
(7) P, *sic*, m. l.
(8) Pour *quos non sum digna computare*.
(9) Pour *solvere corrigias*.
(10) Pour *ad*.
(11) Pour *eos*.
(12) P, *in imperium*, m. l.
(13) P, *voluntatis*, m. l.
(14) P, *dicentque*, b. l.
(15) P, *populus*, m. l.
(16) P, *tibi*, m. l.
(17, 18 et 19) P, *quam*, m. l.
(20) *Psalm.*, CXXXV, 1 à 3.

bona cuncta supra præscripta (1), atque etiam penultima (2) subtus sequacem (3), inobliviosus lector factorque operis, studearis compleri dignissimo (4).

Item (5). Time Dominum (6), et eris cum Psalmista laudatus. Ait enim : « Beatus vir qui timet Dominum (7). » Quisquis hoc timore (8) repleri meruerit, erit semen ejus potens in terra. Gloria namque et divitiæ in domo ejus per cuncta manebit (9), et justicia illius semper in sæculum sæculi fulgebit. Quod in illis, ita in te, si valerem, voluissem, voloque etiam et oro ut tibi eveniat, puer.

Ama munditiam, et sociaveris claro (10) fulgentique prælucido (11) cunctis. Dicit quidam : « Ama, puer, castitatem : mundus eris a peccato. » Et item alius ejusdem : « Ama, juvenis, castitatem : flagram (12) nitens magnam (13) tenebis (h)odorem, mundusque a peccato, nubila poli velox per alta transibis cursim (14). » Hanc sectare, ut, cum illis qui mundum habent cor, partem in Spiritu beatitudinis, de quo supra, possis habere, Illumque videre in Syon (15) qui dixit : « Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt (16). »

Ama etiam et recollige pauperes, atque in spiritu lenitatis et mansuetudinis opus indesinenter perfice tuum, ne obliviscaris compassionem minoris fraternitate (17). In pau-

(1) P, *scripta*. Il s'agit des Huit Béatitudes. Voir plus haut la note 8 de la p. 136, contenant leur énumération.

(2) P, *pene ultima*. L'avant-dernière des Huit Béatitudes est celle des *pacifiques*.

(3) Je propose de lire : *atque etiam penultimæ (beatitudinis) præsertim sequax*. Dhuoda attache une grande importance à l'esprit de paix.

(4) Pour *dignissimè*.

(5) Mot omis dans P, qui place ici par erreur le nº XXXI.

(6) P, *Deum*,

(7) *Psalm.*, CXI, 1.

(8) P, *hunc timere*, m. 1.

(9) Pour *manebunt*.

(10) Cette épithète et les suivantes se rapportent à Dieu.

(11) P, *perlucido*, m. 1.

(12) P, *nam gratia*, b. 1.

(13) P, *magnum*, b. 1.

(14) P, *transibilis cursum*, m. 1.

(15) P, *Sion*.

(16) *Matt.*, V, 8.

(17) P, *fraternæ*. Pour *fraternam*.

pertate etenim mentis tuam nobilitatem supplici corde latitare semper, et tunc securus audire (1) valebis, atque cum illis partem in regno habere magnam, de quibus scriptum est : « Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum (2). »

Dilige justiciam, ut justus esse videaris in causis. Nam justus Dominus justicias dilexit diligitque semper ; æquitatem videt vultus ejus. Valde eam, eo tunc (3) in tempore, diligebat et diligi admonebat ille qui dicebat : « Diligite justiciam, qui judicatis terram (4). » Et item alius : « Si justiciam loquimini, recta judicate (5). » Scriptum namque est : « In quo enim (6) juditio judicaveritis, et cætera (7). »

Tu ergo, fili V[uillelme] (8), cave et fuge iniquitatem, ama æquitatem, sectare justiciam, time audire Psalmographi dictum : « Qui diligit iniquitatem, (h)odit animam suam (9). » Absit a te ut, pro caducis concupiscentiarum rerum, animam quam Verus et Mundus (et) veram et mundam atque inmortalem in tuo misit fragili corpore manentem, tu, ob injusticiis (10) et inmisericordiis (11) aliquid injuste componendo, dictando etiam et consenciendo, illi laqueis præpares malis. Pro alienis namque culpis multi torquentur. Memento, si ad hoc perveneris, Heli et cæterorum. Dicit enim quidam : « Cum omnibus peccantibus pecco, si quos videro peccantes ipse non corrigam. » Et item alius : « Delinquenti non sinui (12) exaltare cornu. » Quidquid enim in subditis delinquitur, a majoribus requiritur (13). Omnis namque iniquitas atque injusticia in

(1) Pour *adire*.
(2) *Matt.*, v, 3.
(3) Ce mot est omis dans P.
(4) *Sap.*, i, 1.
(5) *Psalm.*, LVII, 2.
(6) P, *autem*.
(7) P, *cavete*, m. l. *Matt.*, VII, 2.
(8) Ces deux mots sont omis dans P.
(9) *Prov.*, XXIX, 24.
(10) P, *injustitias*.
(11) P, *immisericordias*.
(12) P, *sinunt*.
(13) Il faut compléter le sens par le mot *puniri*.

suum pro certo recurrit auctorem. Sic et (1) in regibus et in ducibus, sic etiam et in episcopis atque (2) in cæteris prælatis qui male et nequiter viventes semetipsos, propter injusticias suas, non solum nequiter perdunt, verum etiam aliis (3) consencientes in præcipiciis (4) ruere faciunt. Impleturque in talibus (5). Facientes et consencientes æqualiter cumulantur pœnis, simulque in culpis, si non utrumque emendaverint, similes torquentur volventes ad lumina (6). Orabat quidam : « Non me permittas Domine, famulum tuum a te separari, nec alienis sinas subdi communicando peccatis. » (H)abundat enim unicuique hoc quod sibi nequiter egisse cognoscit. Dicit enim beatus Apostolus : « Videte itaque quomodo cautè ambuletis (7). » Et item : « Unusquisque videat quomodo vas, id est corpus suum, possideat (8). » Et qualiter vel quomodo (9)? Addidit : « In justicia et sanctitate veritatis. »

Tu fili, si justiciam dilexeris et perversos perversa agere non quiveris (10), poteris fiducialiter dicere cum Psalmista : « Iniquos odio habui et legem tuam dilexi (11).» Non est (12) sors tua cum illis de quibus Propheta multo antea (13) prædixit dicens : « Væ (14) qui condunt leges iniquas (15), » et, ut decipiant pauperem et inopem, atque rectos ut trucident corde, non sinunt machinari dolos, et cogitari (16) agere perversa. Concupiscunt inlicita (17) et licite torquentur.

(1) Mot omis dans P.
(2) P, *et*.
(3) Pour *alios*.
(4) P, *præcipitium*.
(5) S.-e. *prophetia*.
(6) P, *ad ima volventes*, b. l.
(7) *Ephes.*, v, 15.
(8) I, *Thess.*, iv, 4.
(9) Ce mot n'est suivi d'un point d'interrogation que dans P.
(10) P, *nequieris*.
(11) *Psalm.*, cxviii, 113.
(12) P, *sit*, b. l.
(13) P, *antè*.
(14) P, *Ve*.
(15) *Isaiæ*, x, 1.
(16) P, *cogitare*.
(17) P, *illicita*.

Merito de talibus dicit Evangelista : « Væ pregnantibus (1) et nutrientibus (2). »

Pregnans est qui aliena licita inlicitè concupiscit. Nutrix, qui tollit non sua (3), et rapta possidet injuste. Modicum tempus fruunt. longevo (4) [et] (5) funebri Tartari (6) post mancipantur, et, ut ait quidam utilissimus propheta : « Ducunt in bono dies suos, et in puncto ad inferna descendunt (7). » Gravis (8) et intolerabilis mutacio! Melius fuerat tali non esse quam infeliciter esse. Quæ utilitas, fili, in sanguine nobili, si propter injusti[ti]as corpus corrumpatur suum, descendens ad corruptionem ut luceat (9) semper? Nichil enim (10) illi proficit (11), si totum lucretur mundum et se perdat. Nam et mundus transit, et concupiscentia ejus. Et licet homo auro. gem[m]isque et purpura nitescat, vilis et nudus ibit ad umbras, nichil tollens secum, nisi quod benè, quod piè, quod castè, quod dignè vixerit ipse. Et si ita credimus esse venturum, `[h]ortor te ut, procul a viciis, justiciam diligas semper. Quod si feceris, (a) (12) pio justoque Judice (13) (vero) (14), securus dicere valebis : « Justus es, Domine, et rectum judicium tuum (15). » Item (16) : « Omnia enim, ut cognosco, judicia tua justa sunt (17), et omnes viæ tuæ veritas (18) et judicium, idcirco feci judicium et justiciam (19). Legem diligendo tuam,

(1) P, *prægnantibus*.
(2) *Matt.*, XXIV, 19 ; *Marci*, XIII, 17 ; et *Lucæ*, XXI, 23.
(3) P, *suam*, m. l.
(4) P, *longœvo*.
(5) *Et* manque dans N et P.
(6) Pour *Tartaro*.
(7) *Job*, XXI, 13.
(8) P, *graviter*, m. l.
(9) P, *lugeat*, b. l.
(10) P, *autem*.
(11) P, *proficit illi*.
(12) Ce mot existe dans les deux mss.
(13) Pour *Judici*.
(14) Ce mot est supprimé dans P.
(15) *Psalm.*, CXVIII, 137.
(16) Mot supprimé dans P.
(17) *Psalm.*, CXVIII, 75.
(18) *Psalm.*, CXVIII, 151.
(19) *Psalm.*, CXVIII, 121.

semper super speravi. » « Atque inter beatos esuriendo justiciam, anima tua quasi [h]ortus erit irriguus (1), oleoque et vino fecunda, beatitudine fruendo non esuriet ultra (2). » His sociatis jungi ad eos perfacile possis, de quibus scriptum est : « Beati qui esuriunt et siciunt (3) justiciam, quoniam ipsi saturabuntur (4). » Saturabuntur, fili, esca qui non perit (5). Sed qui in vita(m) (6) permanet aterna(m), comedent (7) panem dignissimum, illum videlicet de quo scriptum est ; « Panem angelorum manducavit homo (8) ; » repletus autem non esuriet unquam. Hunc panem. bonis inherendo (9) operibus, delectare laborari, manducabis, beatus incedens, beacior quiescens, ambulans et stans, bene tibi erit, et felicitas in domo tua per cuncta manebit, atque in circuitu mense (10) tuæ, ut filii olivarum plantacionis novellæ, pueri tui laudantes benedicent Dominum.

Esto enim (11) misericors. In judiciis legalium, si accesseris unquam, adhibe misericordiam et mansuetudinem. Post judicium namque misericordia prestabilis (12) efficitur in cunctis ; super exaltat autem judicium misericordia Admonitor almificus dicit (13) : « Estote ergo (14) misericordes, quia pater vis (15) misericors est (16). » Quod si amaveris [misericordiam] (17) et eam (18) animo sociaveris

(1) *Isaiæ*, LVIII, 11.
(2) *Jeremiæ*, XXXI, 12.
(3) P, *sitiunt*.
(4) *Matt.*, V, 6.
(5) P, *periit*, m. l.
(6) P, *in utram*, m. l.
(7) P, *comedens*, b. l.
(8) *Psalm.*, LXXVII, 25.
(9) P, *inhœrendo*.
(10) P, *mensœ*, b. l.
(11) P, *autem*.
(12) P, *præstabilis*.
(13) Ces trois mots sont omis dans P.
(14) Mot omis dans P.
(15) P, *vester*, b. l.
(16) P ajoute : *etc. Lucæ*, VI, 36.
(17) Mot omis dans P.
(18) Mot omis dans P.

tuo, accipies beatitudinem cum illis de quibus scriptum est : « Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur (1). » Esto namque et tu in minimis subjectisque tuis, atque in cæteris misericordiam indigentibus, ut valueris, misericors, ut a misericordissimo atque piissimo Deo misericordiam consequi merearis. Esto et mitis. In omni etenim negotio utilitatis formam, mitis semper incedere festina. Ait quidam in carmine :

« Mitis corpus conteret suum,
» Manus illustris animis fultor,
» Condix glutino agitatur aulæ. »

« Beati etenim mites (2), etc. (3). » Beati mansueti. Non solum ista (4), verum etiam et futuram in donariis (5) magnam hereditabunt terram.

Item. In cunctis opibus (6), tibi a Deo aplicitis (7), largam ad porrigendum confer manum. Avaritia namque, quod est ydolorum (8) servitus, nec nominetur in te. Sed si quid tibi Deus dederit multum atque etiam exiguum, secundum qualitatem habendi, ita porrige (9) petenti ; da ut accipias. Scriptum est enim : « Beatus qui intelligit super egenum (10). » Et item : « Beatus qui cogitat de paupere (11) : laudabilis in vita, opera ejus tenetur magnifica. » Item alius : « Qui dat pauperi nunquam egebit. » Justusque dator, quamvis sæculo volvat, tamen in gloria et jocunditate post modum (12) sine fine manebit.

Tu ergo, fili (13), honora inprimis Dominum, ut ait Salomon, de tua substantia et de primiciis tuis (14), ceterum-

(1) *Matt.*, v, 7.
(2) *Matt.*, v, 4.
(3) Mot supprimé dans P.
(4) Pour *istam*.
(5) Pour *in donaria*, en récompense.
(6) P, *operibus*, b. l.
(7) P. *applicitis*. Pour *a te Deo applicatis*.
(8) P, *et dolorum*, m. l.
(9) P, *porrigere*, m. l.
(10) *Psalm.*, XL, 2.
(11) Souvenir de *Prov.*, XIV, 21.
(12) P, *per modum*, m. l.
(13) Ce mot manque dans P.
(14) *Prov.*, III, 9.

que (1) rerum (2) opum tuarum da pauperibus. Da ut in illo extremi judicii finem (3) cum secura sinceraque et pura conscientia merearis petere, ita dicendo : « Da, Domine, quia dedi. Miserere, quia misericordiam feci. » Dicit enim evangelicus sermo divinus : « Facite vobis amicos de mamona (4), ut, cum ab hac defeceritis via (5), in æterna vos recipiant tabernacula (6). »

Tu ergo in sinu pauperis elemosinam frequens absconde; ipsa enim, fili (7), pro te orabit ad Dominum. Habes auctoritatem qui tibi (8) cum cæteris ut des admonens dicit : « Date, et dabitur vobis (9). » Et item : « Facite elemosinam, et omnia munda erunt vobis (10). » Nam, ut aiunt doctores, elemosina a morte liberat animam, et non eam sinit in tenebris ingredi. Quare? quia, sicut aqua extinguit pyras (11), ita elemosina extinguit peccata. Extincta latens celavit obscuris. Licet multe (12) sint elemosinarum medicamenta, tamen inter plures genera trium tibi obto (13) militari (14) frequenter. Unum, egenti dare quicquid habueris, vel ipse tibi pecierit clam. Secundum, ut in Christo eis dimittas a quibus lesus (15) fueris ipse. Ait enim pius pacificus Ille : « Dimittite, et dimittetur vobis (16). » Et item : « Cum statis ad orationem, dimittite, etc. » Item dicit ipse : « Si recordaveris, vade reconcilia[ri] (17). » Tercio, ut delinquentes, tam verbis quam et

(1) P, *cæteraque*.
(2) Pour *cæterasque res*.
(3) P, *fine*, b. l.
(4) Pour *mammona iniquitatis*.
(5) P, *vita*, b. l.
(6) *Lucæ*, XVI, 9.
(7) Ce mot manque dans P.
(8) Pour *illius qui te*.
(9) *Lucæ*, VI, 38.
(10) *Lucæ*, XI, 41.
(11) P, *piras*.
(12 P, *multa*, b. l.
(13) P, *opto*
(14) Pour : *inter plura genera, tria te opto militare*.
(15) P, *læsus*.
(16) *Lucæ*, VI, 37.
(17) *Matt.*, V, 23 et 24.

verberibus, si necesse fuerit, corrige frequenter. Scriptum est : « Argue, obsecra, increpa (1). » Bonos mandat obsecrare, malos jubet increpare. Ait de inprobos (2) : « In virga veniam ad vos (3). » Dicit de (in)dignis (4) : « In spiritu (in quid) (5) mansuetudinis ad vos veniam (digne) (6). » Eos namque quos errare conspexeris, in viam, ut vales, reduc veritatis, et tunc securus per ampla in tribus elemosinarum generibus militare valebis.

CHAP. XXXI.

Aide les pauvres dans la mesure de tes moyens.

Prête l'oreille au pauvre, même importun. Car il souffre dans son cœur, et sa bouche crie. Si tu étais écrasé par une semblable misère, tu souhaiterais qu'on vînt à ton aide. Celui qu'à présent on abreuve d'injures sera plus tard honoré. Il est juste que lorsqu'on reçoit les tributs des autres on se montre généreux. Aussi je t'exhorte à distribuer toi-même aux indigents le manger, le boire et le vêtement.

La charité nous est imposée par notre commune origine. Adam a dit de sa compagne : « Voici les os de mes os et la chair de ma chair. » Chair vient de choir, car pauvres et riches, tous retournent en poussière. Exhortation à une compassion fraternelle envers les faibles et les malheureux.

---

(1) II, *Tim.*, IV, 2.
(2) P, *improbis*.
(3) I, *Cor.*, IV, 21.
(4) P, *dignis*.
(5) P, *inquit*.
(6) I, Cor., IV, 21.

XXXI (1).

Ut pauperibus, cum valueris, adjuves (2).

Pauperem (3) inportunè petenti, aures illi adcomoda(re) (4) tuas. Scriptum est : « Ne exaspereris (5) pauperem in clamore suo (6). » Tribulatur (7) enim corde, et clamat (8) ore ; dari sibi vult (9) quod ipse (10) non habet (11) omnino. Considerandum tibi, [h]ortor, quoniam, si tu ipse in hac egestate simili conditione fui[s]ses a[l]lisus (12), quod (13) ille in se hoc (14), tu tibi dari obtares (15).

Hic injuriis (16), sic etiam et in cæteris congruis honoribus exigendum est (17). Dictum est de injuriis : « Quod tibi non vis, alii ne feceris. » Scriptum est de compensanda dignis accipienda(m) retributione(m) : « Omnia quæcumque vultis ut faciant vobis homines bona, et vos illis ita similia facite (18). » Dignum est ut qui gratis accipit aliena, gratis, ut valet, porrigat sua. Propterea admoneo te ut victum potumque etiam et nudis vestimentum indigentibus ministreris ipse. Ex hoc enim quod unusquisque sibi sentit habere *(Le cinquième fragment de N se termine ici)*,

(1) Ce chiffre est celui de P. N donne XXX.
(2) Ce titre ne se trouve que dans P.
(3) P, *pauperi*.
(4) P, *accommodare*.
(5) P, *exaspreveris*.
(6) *Eccli.*, IV, 2.
(7) P, *tribulantur*.
(8) P, *clamant*.
(9) P, *volunt*.
(10) P, *ipsi*.
(11) P, *habent*.
(12) P, *alisus*.
(3) Pour *quam*.
(14) P, *habet*, b. l.
(15) P, *optares*.
(16) P, *Hic in injuriis*, b. l.
(17) Je propose de lire : *exigendus est*.
(18) *Lucæ*, VI, 31.

ex hoc hilari tribuat vultu. Scriptum est enim : « Frange esurienti panem tuum, et egenos vagosque induc in domum tuam. Cum videris nudum, operi eum, et carnem tuam ne despexeris (1). »

Item. Charitatem hic fraterna conditio (2) designat ex qua nos cum omnibus originem trahimus, ipsi dicente perito plausto (3) sibi simili juncto (4) : « Hoc nunc os ex ossibus meis, et caro de carne mea (5). » Caro namque a cadendo (6) nomen accepit, ea (7) vero tenore rationis mensura (8), licet cadat, licet resurgat, tam pauper quam dives, omnes in pulverem revertentur. Tamen qui pro meritis magnis magna acquirunt, minimos, ut conspexerint, dignum est sublevari et adjuvari (9) in rebus. Fraterna etenim compassione, et in esurientibus, et [in] sitientibus atque nudis, et in orphanis et in peregrinis et advenis, in viduis seu etiam in pupillis oppressisque et omnibus indigentibus (10), ut conspexeris, illis miserendo subvenias piè. Quod si feceris, « erumpet quasi mane lumen tuum (11)» et claritas in tuis per cuncta fulgebit gressibus. Misericordia et pax te non deserent unquam, simulque veritas et justitia faciem tuam ubique per sæcula præcedent. His ita copulatis, invocabis Dominum et exaudiet te, « clamabis, et dicet : Ecce adsum (12). »

(1) *Isaiæ*, LVIII, 7. Le ms. porte *dispexeris*.

(2) Je propose de lire : *Charitas hanc fraternam conditionem...*

(3) Pour : *ipso dicente protoplasto*. C'est en effet le premier homme qui, dans la Genèse, adresse les paroles citées à la femme formée de sa côte.

(4) *Junctæ* vaudrait mieux, car ce mot désigne la première femme.

(5) *Gen.*, II, 23.

(6) Je n'ai pas besoin de faire ressortir la fausseté de cette étymologie.

(7) Pour *eo*.

(8) Pour *mensuræ*.

(9) Pour *sublevare et adjuvare*.

(10) Il faudrait partout l'accusatif : *in esurientes*, etc.

(11) *Isaiæ*, LVIII, 8.

(12) *Isaiæ*, LVIII, 9.

CHAP. XXXII.

Des tribulations.

Les tribulations, les tristesses ou les angoisses des tentations revêtent mille formes dans le siècle.

Les hommes charnels s'affligent pour des choses périssables ; les hommes qui vivent de l'esprit s'affligent parce qu'ils craignent de perdre le ciel. Le chagrin des premiers mène à la mort ; le chagrin des seconds à la vie éternelle. Il y a des oiseaux qui n'ont qu'un chant de deuil. Cela signifie que chacun de nous doit gémir doublement, d'abord du bien qu'il a négligé de faire, ensuite du mal qu'il a aimé. Dans ces deux voies est la lutte humaine, et l'on n'y apprend pas les chants sonores. Il faut chasser la tristesse inutile, mais s'attacher à celle qui est profitable à notre âme. L'affliction de l'esprit est plus noble que l'affliction de la chair, et la sévérité est préférable à l'oubli, malgré la peine qu'elle peut causer. L'Apôtre a dit : « Nous paraissons tristes, et pourtant nous vivons dans une joie constante. »

Récit d'un songe : « Il me semblait être à cheval, courir, assister à un festin ; je tenais les coupes et les plats dans mes mains ; les plateaux étaient chargés de fruits savoureux ; j'allais et je venais. Il me semblait que j'étais un spectateur des bancs des chevaliers. A mon réveil, ne voyant rien, je ne pus rien saisir, et je demeurai à jeun, abattu, égaré, et tâtant autour de moi.

Et voici que lorsque les insensés et les négligents sont forcés de quitter la fausse félicité des choses temporelles, il ne leur reste rien que la vanité des chants funèbres. » Tout est vanité. Avec le sommeil de la vanité, tu te prépares des liens qui t'enserreront comme un filet. O le sommeil dur et léthargique pour ceux qui vivent mal et meurent sans se repentir ! Ils passent comme des navires chargés de fruits, comme le foin qui fleurit le matin et que le soir voit sécher et jeter au feu. Quoique l'homme semble vivre longtemps dans le siècle, sa vie est une toile courte et déchirée.

Citations de Job.

« Mes jours ont passé plus vite que la toile n'est coupée par le tisserand, et ils se sont consumés sans une lueur d'espérance. » La vie de l'homme sur la terre n'est autre chose qu'une tentation. Prospérité et abaissement de Job. Il ne vit dans ses maux qu'une apparence, et retrouva une heureuse réalité quand le bonheur lui fut rendu. Suite de la distinction entre le faux et le vrai, qui est la principale matière de ce chapitre. Le vrai, c'est de finir, comme Job, sa vie en paix, et dans la joie de la purification. Job a lui-même, pendant qu'il vivait, distingué, pour les négligents et les hommes de bonne conduite, l'apparence de la réalité : « Ils passent leurs jours dans la joie, voilà l'apparence ; en un instant ils descendent aux enfers, voilà la réalité. » Il faut craindre et adorer Celui qui frappe si terriblement l'orgueil des rois, que la place de leur tombeau devient introuvable. La terre engendre des vers qui dévorent notre dépouille.

Où est l'homme, une fois que la terre l'a consumé ? Sans doute, comme disent les docteurs, il sera là où il est tombé, à l'orient, à l'occident, au nord ou au midi. Il y a, dans ces quatre points cardinaux, un sens qu'il serait trop long d'expliquer en détail, mais que des esprits habiles trouvent aisément. Il est écrit que là où l'arbre tombera, là il restera. L'arbre ici veut dire l'homme, et on connaît à son fruit s'il est bon ou mauvais.

L'homme instruit par l'Esprit Saint mérite d'être comblé de dons et de se couvrir de feuilles et de fruits. Il répand un parfum suave, ses paroles sont ses feuilles et sa raison est son fruit. On propage les bons arbres, mais on jette au feu les mauvais. Le vrai arbre, la vraie vigne, c'est le Christ. Les autres arbres sont ses rameaux, et c'est par lui qu'ils portent des fruits. Il faut, mon fils, te greffer sur lui. Enumération des fruits de l'Esprit Saint. Ces fruits, mon fils, il faut t'en pénétrer entièrement et les méditer sans cesse pour mériter la protection et l'assistance de l'arbre véritable, au jour de la tribulation et du besoin.

XXXII.

De diversarum tribulationum temperamentis (1).

Tribulationes atque tristitias sive angustias (2) tentationum multis in seculo volvuntur modis. Agitur enim in carnalibus, agitur etiam in spiritualibus. Tristantur carnales pro caducis ; tristantur spirituales ne amittant cœlestia. « Tristitia sæculi, ut ait Apostolus, mortem operatur (3); » tristitia autem spirit[u]alis vitam atque lætitiam attrahit sempiternam. Genera sunt avium quæ in modulatione(m) carminis luctum pro cantu emittere consuescunt. Quid aliud innuitur, nisi quod unusquisque mortalium currentium vias duplum lamentum de corde emittere debet, unum videlicet quia bonum quod agere debuit prætermittit, aliud vero [quia,] malum quod facere non debet amando, opere patratur præviso (4). In his duabus virgulis luctamen adsurgit humanum, nec valet cantum ediscere clarum. Tristitia namque quæ impenditur (5) resecanda est ; illa vero quæ ad utilitatem proficit animæ adhibenda est et firmiter tenenda. Nobilior tamen est spirit[u]alis quam carnalis, et, licet pro aliquibus certis ex causis tristitia in corde accedat humano, oblivioni censura peritissimi præponenda (6) esse fatentur. Unde unus ex eis ait : « Quasi tristes, semper autem gaudentes (7). » Et item : « Quasi nihil habentes, et omnia posssidentes (8). » Quasi dicimus quod non est, verum ; verum, quod non est. Quasi dicit quidam captor somnii : « Quasi equitabam, quasi currebam, quasi epulans ; pocula, ni prius atque cibus (9), cuncta manibus tenebam ;

(1) La table porte : *De diversis tribulationibus, si tibi evenerint.*
(2) Pour *tristitiæ sive angustiæ.*
(3) II, *Cor.*, VII, 10.
(4) Pour : *opus patratur prævisum.*
(5) Je propose de supplèer ici *frustrà.*
(6) Pour : *censuram.... præponendam.*
(7) II, *Cor.*, VI, 10.
(8) *Ibid.*
(9) Pour *cibos.*

ferculis in pomis (1), sapor gusti quo triplex, [s]tabant ; huc illucque me volvens. equestrium sessor aderam. Expergefactus a somno, nihil cernens valui amplecti ; inanis et fragilis, demensque et palpans, totus cum quasi remansi. O si fuisset verum quod annuens oculis, manu palpans, pede(m) terens (2) ! » « O, dicit doctor, si talis vel quisquis futurus quasi cerneret verum, lapsus per umbras surgeret, ad apes transit moriens. Et ecce quasi felicitas rerum temporalium, cum ab insipientibus et negligentibus relinquitur, nihil aliud per (3) funebra (4) carminum (5) restat nisi quasi. » Quare ? Quia transit (6) bona ipsorum et restat damnatio morti (7) perpetualis illorum cernentium temporaliter cuncta. Quid aliud a sapientibus computa(n)tur, nisi quasi ? (8) Audi auctorem qui dicit : « Vidi omnia sub sole et ecce vanitas, vanitas vanitatum et omnia vanitas (9). » En habes, quasi cum somno vanitatis, vinculorum (10) in retitu (11) connexibus (12). Quare ? Quia, ut ait Psalmista : « Turbati sunt omnes insipientes corde (13), dormitaverunt qui ascenderunt equos (14), expergefacti a somno nihil in manibus invenerunt suis (15), transierunt inrevocabili (16) gressu (17). » O somnum durum et inexcitabile his qui nequiter vivunt et absque pœnitentiæ fructu ad ima recurrunt ! Quid in talibus, nisi quasi ? Transierunt quasi naves poma

(1) Pour *poma in ferculis*.

(2) Je propose de compléter le sens par *somniaveram* ou *somniatus eram*.

(3) Pour *post*.

(4) Pour *funebria*.

(5) Pour *carmina*.

(6) Pour *transeunt*.

(7) Pour *mortis*.

(8) *Quasi* a ici le sens d'*apparence vaine*.

(9) *Eccle.*, I, 2, 14, et XII, 8.

(10) Pour *vincula*.

(11) Pour *retibus*.

(12) Pour *connexa*.

(13) *Psalm.*, LXXV, 6.

(14) *Psalm.*, LXXV, 7.

(15) *Psalm.*, LXXV, 6.

(16) Pour *irrevocabili*.

(17) Souvenir de *Sap.*, V, 9.

portantes (1), et velut fœnum apparens mane cum flore, vespere secùs durus et arens, traditur (2) igni, Psalmista testante qui dicit : « Omnis caro fœnum et omnis gloria ejus quasi flos agri (3). » Sic apparebit, et licet multum vivere videatur in sæculo, vita tamen ejus in similitudinem cujusdam telæ brevis et scissa (4) computatur ad forum. Quod si ita non esset, nequaquam beatus diceret Job : « Homo natus de muliere, brevi vivens tempore, multis(que) repletur miseriis (5). Quasi flos egreditur et conteritur ; fugit enim velut umbra et nunquam in eodem permanet statu (6). » Et ne se ab hujusmodi brevitate faceret immunem, addidit : « Cutis namque aruit mea et contracta est (7). Etenim dies mei velociùs transierunt quam a texente tela succiditur, et consumpti sunt absque ullo termino spei (8). » In tantum est felicitas humanæ conditionis fragilis et a peritissimis in brevi usque perducta, ut etiam mille annorum tempora volvens, extrema illius dies ad instar telæ computatur araneæ. Scriptum namque est : « Mille anni ante oculos tuos (omnium), cum pertransierint, tanquam dies extrema (9) præteriens (10). » Illi(s) pro nihilo habentur ad fluxum, et veluti custodia (11) quæ quasi in nocte frustratim habentur, ita erunt anni eorum (12). Nam, ut ait Scriptura : « Nihil aliud est vita hominis super terram, nisi tentatio (13). » Subito apparet quasi occultus et in publico restat vere nudatus. Ecce habes quasi et en habeo

(1) Job, IX, 26.

(2) Pour *traditum*.

(3) *Psalm.*, CII, 15. Dhuoda s'écarte souvent du latin de la Vulgate. Son expression est ici plus rapide que celle de saint Jérôme. Celui-ci avait dit : « *Homo, sicut fœnum dies ejus, tanquam flos agri sic efflorebit.*

(4) Pour *scissæ*.

(5) *Job*, XIV, 1.

(6) *Job*, XIV, 2.

(7) *Job*, VII, 5.

(8) *Job*, VII, 6.

(9) Pour *hesterna*, d'hier, de la veille.

(10) Pour *quæ præteriit*. *Psalm.*, LXXXIX, 4.

(11) Pour *custodiæ*, gardes, sentinelles.

(12) Cette phrase est un arrangement de *Psalm.*, LXXXIX, 4 et 5.

(13) Souvenir de *Eccli.*, XXVII, 6 et 8.

vere. Quare ? Audi Prophetam : « Cecidit in luctum citara mea, organusque meus in voce[m] flentium versus (1), » et cantatio mea in plorationem rugitu emersa consistit. Et cui antea pedes lavabantur butiro (2) et petræ rivos fundebant oculi (3), possessionesque illi multæ crescentes, atque in plateis civitatum ad cathedras ascendendum anteponebant (4), nunc e contrario versa vice, illi cuncta mutata atque subtracta (5), solus in sterquilinio putredinum (6) sedens (7), vermes ei ad cibum undique fluebant. Quid in virgis prolisque rerum amissis (8) illi apparuit, nisi quasi, et quid illi restavit, nisi abundans gemitibus dolor ? Quod adfuit verum. Item accidit quasi, cum dolor ab eo cuncta recessit (9). Astitit verè, cum, recuperans pristinis (10), sanus et vigil dies optimè duxit cum suis. Ecce habes verum, quia tempora finiens, cum pace, mundus et purus, lætusque atque purgatus ivit, ut credimus veraciter, ad patres. Ipse enim de negligentibus et male agentibus, et quasi et verum (11), dum adhuc viveret volens (12) in sæculo, quid accidendum illis eveniat affatus est, dicens : « Ducunt in bono (13) dies » : ecce quasi. « In punctum (14) ad inferna descendunt (15) » : ecce habent verum, [et similia] his plura. Et si ita nobis tanta et talia ad credendum asserunt docto-

(1) *Job*, xxx, 31.

(2) Pour *butyro*

(3) Passage corrompu, pour : *et petra fundebat rivos olei. Job*, xxix, 6.

(4) *Job*, xxix, 7. Le texte de la Vulgate est : *Quando procedebam ad portam civitatis, et in platea parabant cathedram mihi.*

(5) Il faudrait ici des ablatifs pluriels.

(6) Pour *in sterquilinii putredine.*

(7) Souvenir de *Job*, ii, 8.

(8) Je propose de lire : *Quid in virgis prolis rebusque amissis,* « que vit-il dans la perte de sa postérité et de ses biens ? » *Virgis prolis*, rejetons de sa race.

(9) *Recedere* est pris ici dans un sens actif, ce qui est un solécisme.

(10) Pour *pristina.*

(11) *Verum* est constamment opposé dans ce chapitre à *quasi*. C'est la réalité et l'apparence.

(12) Pour *volvens.*

(13) Pour *in bonis.*

(14) Pour *in puncto.*

(15) *Job*, xxi, 13.

res, absque dubio Illum, te hortor, timendum amandumque, et præ omnibus diligendum, qui aufert terribiliter spiritum principum, ut in terram, de qua suptus (1) est, revertatur suam, et suum ulterius non valeat agnoscere locum. Ipsa autem tellus, cum in cenoso pulveri (2) fuerit reversa, in mundo (3) generat vermiculos, testante auctore dicentis (4) : « Homo cum dormierit hereditabit serpentibus (5), etc. »

Item. Homo cum dormiens quieverit et fuerit denudatus atque consumptus, ubi, quæso, est (6) ? Ubi ? Absque dubio, ut aiunt doctores, in qua parte ceciderit, ibi erit, si ad orientem, si ad occidentem, si ad aquilonem, si etiam in meridiem, etc. In his quadrantium (7) partibus magnus volvitur sensus. Quod longum est explanari per singula, sed a peritissimis facile patra(n)tur. Scriptum est in brevi : « Arbor in qua ceciderit parte, ibi erit, etc. » Arbor, unusquisque intelligitur homo, et an bonus an malus sit, a fructu profecto agnoscitur suo. Arbor pulcher nobilisque folia gignit nobilia et fructus affert aptos. Hoc in magno et fidelissimo agitur viro. Vir namque eruditus Spiritu Sancto meretur repleri et folia atque fructum pullulare. Dinoscitur flagrari (8) suave, habet folia in verbis, fructum in sensu, vel etiam habet folia in intellectu, fructum in operatione. Arbor propagatur bona, mala traditur igni. Scriptum est : « Omnis arbor quæ non facit fructum bonum excidetur et in igne[m] mittetur (9). » Vera arbor veraque et congrua vitis Dominus noster Christus, videlicet Jesus, a quo omnes arbores electæ adsurgunt et palmites pullulant, vere dignos eligere dignatus est ramos, ut fructus afferant pul-

(1) Pour *ortus*. *Principum* étant au pluriel, le reste de la phrase devrait y être aussi.

(2) Pour *cœnoso pulvere*.

(3) Pour *immundos*.

(4) Pour *dicente*.

(5) *Eccli.*, x, 13. La Vulgate porte : *Cum enim morietur homo, hereditabit serpentes, et bestias et vermes*.

(6) *Job*, xiv, 10.

(7) Pour *quadrantibus*.

(8) Pour *fragrare*.

(9) *Matt.*, iii, 10.

chros. Ait enim ipse : « Ego sum vitis et vos palmites (1). » Et item : « Ego vos elegi de mundo ut eatis et fructum afferatis, et fructus vester maneat (2). Qui manet in me et ego in eum (3), hic fert fructum multum (4), etc. » At talem (5) ergo arborem te hortor inserere, fili, ut semper cum fructu operis boni sine defectione illi adhærere possis et fructus plurimos afferre valeas. Videntes enim et in illo fidu- *(Ici commence le sixième fragment de N)* ciam habentes certam, conparantur (6) ligno almifico (7), quod transplantatur juxta decursus aquarum. Qui cum ad humorem altè et profundè fixerint radices, non arescent tempore æstatis. Eruntque folia eorum semper virida atque fecunda, nec aliquando desine[r]int (8) facere fructum. Quare hoc, fili ? Quia, ut ait Apostolus, « in karitate (9) radicati et fundati (10), » advenienti (11) Spiritus Sancti gratia, nullo unquam tempore desinunt in proximis compensare fructum. Et ut nosse possis quales esse (12) arbores fructus pluraliter conferant (13) dignos, audi itidem Apostolum dicentem : « Fructus Spiritus Sancti (14), karitas (15), gaudium, pax, longanimitas, bonitas, benignitas, fides, mansuetudo, pacientia, castitas, continentia, modestia (16). » sobrietas, vigilantia (17) atque astucia (18), et cætera his similia. Quoniam qui talia agunt regnum Dei facilius impetrare

(1) *Joan.*, xv. 5.
(2) *Joan.*, xv, 16,
(3) Pour *eo.*
(4) *Joan.*, xv, 5.
(5) Pour *In talem.*
(6) P, *comparantur.*
(7) Ce mot n'appartient pas au latin classique.
(8) P, *desinent.*
(9) P, *charitate.*
(10) *Ephes.*, III, 17.
(11) Pour *adveniente.*
(12) Pour *istæ.*
(13) Mot omis dans P.
(14) Mot omis dans P.
(15) P, *est charitas.*
(16) *Galat.*, v, 22 et 23.
(17) P, *et vigilantia.*
(18) P, *angustia*, m. l.

merentur, hos fructus in mente et corpore tuo edissere (1) atque inserere, fili, et meditare jugiter, ut, cum fructu et perseverantia operis boni, in die tribulationis et necessitatis, a vera arbore merearis esse protectus atque sublevatus.

CHAP. XXXIII.

De la réconciliation avec Dieu si tu commets une faute.

Si tu as commis quelque injustice, mon fils, afflige-t'en et hâte-toi de la réparer. Tourne-toi vers Celui qui voit tout, et implore sa clémence. Paroles du publicain. Paraphrase de ces paroles. Si tu les prends pour exemple dans ton cœur, l'affliction, qui est l'apparence, s'éloignera de toi, et la joie d'entrevoir les récompenses futures, qui est la vérité, viendra en toi. Quelle félicité que celle que l'œil n'a pas vue, que l'oreille n'a pas entendue, et que n'a jamais éprouvée un cœur humain !

XXXIII.

De reconciliando si aliquid deliqueris (2).

Quod si infra aliqua inutilitas (3) tibi accesserit, fili (4), at ubi cognosceris, tristare animo et festina, ut vales, in omnibus emendari (5). Reverte (6) Illi qui cuncta conspicit; interius exteriusque [te] culpabilem et indignum, donec satisfacias, semper ostende, dicque : « Delicta juventutis meæ et ignorantias meas ne memine(ne)ris (7). » « Obsecro, Domine, ne perdas me cum iniquitatibus meis,

(1) Pour *ediscere*.
(2) Ce titre ne se trouve que dans P. Dans N, le nº du chap. est XXXII.
(3) Je propose de lire : *iniquitas*.
(4) Mot omis dans P.
(5) Pour *emendare*.
(6) P, *reverti*.
(7) *Psalm.*, XXIV, 7.

neque in finem iratus mala reserves mea. Sed secundum priscam clementiam hac (1) bonitatem tuam magnam succurre michi (2), quia pius es. » Memorare, fili (3), verba *(Le sixième fragment de N se termine ici)* publicani dicentis : « Deus, propitius esto mihi peccatori (4), quia non sum dignus, ego infelix atque immundus, ad te mundissimum meos infelices levare oculos. Quare ? Quia comprimunt me pondera peccatorum meorum, nec valeo intendere sursum, nisi tu qui solus absque peccato es, mihi porrigas manum et leves jacentem in periculorum fluxu. Tu me erige, Domine, quem lapsum (5) peccati maculosè contraxit, illumina cœcum quem tenebræ caliginum obscuraverunt, solve compeditum quem vincula adstringunt peccatorum, tu qui exaudisti latronem confitentem et publicani reatum (6) indulsisti, justisque premia destinasti, atque peccatoribus veniam non negasti, dicens : « Nolo mortem impii, tantum volo ut convertatur et vivat (7). » Ad te ergo converti desidero, et totis deinceps nisibus atque viribus meis emendatus a vitiis, tuis cupio inhærere mandatis, justissime Pater. » Si ista atque alia utilitatis exempla in corde studueris præponi tuo, transiet a te tristitia, quod est quasi, et veniet verum, quod est gaudia (8) rerum præscius (9) futurorum. Et quale gaudium quod oculus non vidit nec auris audivit, etiam nec in cor unquam ascendit humanum ! Quanta et qualia præparat Deus his qui ex toto corde diligunt eum ! Ad quod gaudium si accesseris, nemo te separare valebit ex eo, sed eris fruens atque cum plurimis possessor magnitudinem (10) beatitudinis æternæ, de qua scriptum est : « Et gaudium vestrum nemo tollet a

(1) P, *ac*, b. l.
(2) P, *mihi*.
(3) Mot omis dans P.
(4) *Lucæ*, XVIII, 13.
(5) Pour *lapsus*.
(6) Pour *reatui*.
(7) *Ezech.*, XXXIII, 11.
(8) Pour *gaudium*.
(9) Je propose de lire *præsciens*.
(10) Pour *magnitudinis*.

vobis (1). » Et ut hujus gaudii consors effici merearis, non solum a tuis, verum etiam ut ab alienis abstineas peccatis, assidue hortor, dic[que] cum Psalmista : « Ab occultis meis munda me, Deus, et ab alienis parce servo tuo (2). » Et quid dicam?

CHAP. XXXIV.

Ce que tu dois faire dans les tentations.

Dans les tentations, comme dans tous les autres périls qui menacent notre fragilité, il faut montrer ton courage et assurer ta défense par ta prudence. Veille sur ton cœur avec soin.

XXXIIII.

De adversis (3) tentationibus, si tibi evenerint.

In tribulationibus, in persecutionibus et tentationibus, in necessitatibus et angustiis, in periculis et infirmitatibus atque in omni fragilitate qua fragilis domatur corpus, animum tuum in cunctis ostende et præpara prudenter. Scriptum est : « Omni custodia serva cor tuum (4). » Custoditum autem ut stet, certa, ut vales.

CHAP. XXXV.

Des tribulations.

S'il t'arrive des tribulations, comme je l'ai dit, supporte-les patiemment. Crie vers le Seigneur, et il t'entendra.

---

(1) *Joan.*, XVI, 22.
(2) *Psalm.*, XVIII, 13 et 14.
(3) La table porte : *diversis*.
(4) *Prov.*, IV, 23.

XXXV.

Si tribulatio fuerit.

Si tribulatio tibi, ut dixi, evenerit, supporta patienter. Scriptum est : « Tribulatio patientiam operatur (1). » Nam si in tribulatione clamaveris fidens in Deum, exaudiet te. Audi Prophetam : « Ad Dominum cum tribularer clamavi (2), etc. » « In tribulatione invocasti me, liberavi et exaudivi te (3), atque in die accepto et salutis adjuvi te (4). » Tu ergo, fili, cum in tribulationem veneris, clama ut merearis audiri. Exauditus autem valeas fiducialiter laudare (5) et dicere : « In tribulatione invocavi Dominum et exaudivit me in altitudine (6). »

CHAP. XXXVI.

Des persécutions.

Ne faiblis pas dans les persécutions. Bienheureux ceux qui souffrent la persécution pour la justice. Si, pour tes péchés, tu es persécuté, supporte patiemment ton mal en Jésus-Christ.

XXXVI.

Si persecutio fuerit.

In persecutionibus. De persecutionibus nihil hesites, rogo. Scriptum est : « Beatus vir qui suffert tentationem, quoniam, cum probatus fuerit, accipiet coronam vitæ (7). »

(1) *Rom.*, v, 3.
(2) *Psalm.*, cxix, 1.
(3) *Psalm.*, lxxx, 8.
(4) II, *Cor.*, vi, 2.
(5) Pour *Deum laudare.*
(6) *Psalm.*, cxvii, 5.
(7) *Jacobi*, i, 12.

Et item : « Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam (1). » Addidit : « Beati eritis cum maledixerint vobis homines et persecuti vos fuerint, dixerintque omne malum adversum vos mentientes propter me (2). » Si propter peccata evenerit tua, supporta patienter et tollerare in Christo.

CHAP. XXXVII.

Du besoin.

Si tu tombes dans le besoin, prends confiance et invoque Dieu. Tu pourras en effet monter au premier rang, si tel est le dessein de Dieu.

XXXVII.

Si necessitas fuerit.

In necessitatibus. Si necessitas supervenerit, confide et dic : « De necessitatibus meis libera me, Deus (3). » Poteris autem aliquando ad pristinum surgere gradum, si jusserit Pius. Recordare Job, Tobi, etc.

CHAP. XXXIII.

Du malheur.

Le malheur est une privation quelconque. David a connu le malheur. Pour que, dans les mauvais jours, tu n'oublies pas les bons, invoque la protection divine. Souviens-toi des malheurs de Joseph, de David, de Daniel, de Suzanne, etc. En criant vers le Seigneur, non seulement ils ont été exaucés, mais encore rendus à une prospérité plus grande que celle qu'ils avaient connue.

(1) *Matt.*, v, 10.
(2) *Matt.*, v, 11.
(3) *Psalm.*, xxiv, 17.

XXXVIII.

Si augustia ingruerit.

In angustiis. Angustia est omnis egentia (1). In hoc quoque conflictu et egestatis compassionibus militabat ille qui dicebat : « Egens sum ego; in laboribus a juventute mea : exaltatus autem et humiliatus (2). » Quare? Quia « terrores tui circumdederunt (3) me (4). Elongasti autem a me amicos proximosque et notos (5). » Et ut in diebus malorum ne immemor sis bonorum, hortor ut in die tribulationis et necessitatum, pro recuperatione animæ, pariterque et corpori[s], si evenerint tuo, clames ad Dominum protectorem tuum. Memorare, fili, angustiarum (6) Joseph, David, Danieli atque Susannæ, Sidrach, Misach et Abdenago, cæterosque qui in angustiis clamaverunt ad Dominum, et non solum exauditi, verum etiam in gradu pristino revocati, meliorem adepti sunt gratiam.

CHAP. XXXIX.

De la maladie.

Si la maladie atteint ton corps, ne perds pas courage et ne deviens pas triste, car elle est une leçon du Seigneur, et cette leçon guérit et sauve le corps et l'âme. Dieu châtie celui qu'il aime.

Pour beaucoup, la maladie est un bienfait, parce que tant qu'ils sont en bonne santé, ils ne cessent de se complaire dans les rapines, la luxure et les autres vices. C'est parce qu'il a pitié d'eux que Dieu les visite. Il y a des gens qui s'affligent d'une trop belle santé. Il était de ceux-

(1) Ce mot n'appartient pas au latin classique.
(2) *Psalm.*, LXXXVII, 16.
(3) Pour *conturbaverunt*.
(4) *Psalm.*, LXXXVII, 17,
(5) *Psalm.*, LXXXVII, 19.
(6) Pour *angustias*.

là, celui qui disait : « Tu m'as abandonné, Seigneur, et tu viendras me visiter cette année. » Beaucoup se réjouissent d'être malades. Il sentait bien l'utilité de la maladie, celui qui disait : « Plus je suis malade, plus je suis fort. » La santé et la maladie produisent les effets les plus différents. Elles tournent à la gloire des uns, à la honte des autres. Pour Pilate et Hérode, la maladie est le chemin du châtiment, au double ; pour Lazare, pour la belle-mère de Pierre, pour le fils du centurion, elle est le chemin de la récompense.

Ce que nous avons dit du double des maux, nous le dirons aussi du double des biens. Les justes brilleront et avanceront comme les étoiles derrière les roseaux. Ils recevront double vêtement pour l'éternité. Ils recevront de la main de Dieu le règne de gloire et la couronne de beauté, parce que Dieu les a scrutés comme de l'argent et éprouvés comme de l'or. Conseils pour les imiter et pour faire servir la santé du corps au salut de l'âme.

XXXVIIII.

Si infirmitas.

In infirmitatibus. Si infirmitas tuo accesserit corpori, noli deficere nec tristis ex ea incedas. Disciplina enim Domini est. Medelam et salutem in cunctis confert corpori et animæ. Scriptum est : « Fili, noli deficere a disciplina Domini, et ne fatigeris dum ab eo argueris (1) ». Quem enim diligit Dominus, corripit; flagellat autem omnem filium quem recipit (2). Flagellatum autem ut pater in filio ita placens adhæret sibi (3). Multi enim, ut aiunt doctores, suo malo non infirmantur. Quare? Quia dum sani sunt corpore, de rapinis et de luxuriis cæterisque vitiis non desinunt

(1) *Hebr.*, XII, 5.

(2) *Hebr.*, XII, 6.

(3) Je préfererais : *Flagellatus autem, ut patri filius ita placens, adhæret ei.*

cogitare. Et in talibus miseretur Deus cum eos visitaverit piè. Sunt namque nonnulli qui, cum prolixam acceperint corporis sanitatem, tristantur ex hoc. In hac quoque tristitia militabat ille qui dicebat : « Reliquisti me, Deus, reliquisti me, et hoc anno voluisti me visitare. » Et sunt multi qui ægritudinem acceptam in corpore gaudent. Nam ille utilem eam in se sentiens, qui dicebat : « Cum autem infirmior, tunc fortior sum. » Et ne in futuris hujusmodi infirmitas (1) tristaretur (2), apostoli (3), affectu adorans, dicit : « Existimo autem quod non sint (4) condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis (5). » Et sunt plerique qui ob meritis dignis magnam a Deo corporalem accipiunt sanitatem, et olim ante beatos, Abraham videlicet et Moyen (6), etc. Sanitas et infirmitas secundum morem humanitatis multis in sæculo agitur modis. In aliquibus ad gloriam, in aliquibus accidit ad contumeliam. Infirmatus est Pilatus, Herodes, ceterique membra diaboli, sed infirmitas (7) illorum non solum simplum, verum etiam corpore cum anima duplum meruerunt pœnis (8) accipere tormentorum. De talibus namque et eorum similibus ait Propheta : « Duplici contritione contere eos, Deus (9). » Infirmatus est (10) Lazar (11), socrus Petri (12), puerque centurionis (13), vel cæteri qui non ad mortem, sed pro gloria corporalem acceperunt ægritudinem, ut audientibus et credentibus filius Dei glorificaretur in cunctis. De talibus namque et eorum similibus invenies scriptum : « Infirmitas a vobis extincta est, dolo-

(1) Pour *infirmitatibus*.
(2) Pour *tristarentur*, s.-e. les fidèles.
(3) Pour *Apostolus*.
(4) Pour *sunt*.
(5) *Rom.*, VIII, 18.
(6) Pour *Moyses*.
(7) Pour *infirmitate*.
(8) Pour *pœnas*.
(9) *Jerem.*, XVII, 18.
(10) Pour *Infirmati sunt*.
(11) Pour *Lazarus*. Voyez *Joan.*, XI.
(12) Voyez *Matt.*, VIII, 15 et 15.
(13) Voyez *Matt.*, VIII, 5 à 13.

(Ici commence le septième fragment de N) res transierunt. » Quare hoc? Audi Prophetam : « In paucis vexati, in multis bene disponentur (1). » Absterguntur enim (2) lacrimæ (3) ab occulis eorum, et non luctus neque clamor nec ullus in eis amplius veniet dolor, quoniam priora transierunt.

Item. Et sicut diximus de duplo malorum, dicamus etiam et de duplo bonorum. De dignitate sanctorum ait quidam : « Fulgebunt justi et tanquam scintillæ in arundineto discurrent (4), atque binas (5) in perpetuas æternitates accipient stolas (6). » Quare? quia (7) exinanivit (8) eos ut argentum et probans (9) ut aurum. Idcirco accipient regnum decoris et coronam speciei de manu Dei. Ad quam dignitatis gloriam ut adtendas (10), fili, assidue moneo. Et si tibi Deus (11) prolixam jusse[rit] dari sanitatem, rogo et [h]ortor atque utiliter admoneo ut sanitatem corporis ad salutem jugiter perducaris animæ. Lege *Curam pastoralem* (12) et invenies.

CHAP. XL.

Tu dois en tout glorifier Dieu.

Tout le bien qui t'arrivera, mon fils, rapporte-le à Dieu et non à toi ni à ton mérite. Que possède l'homme qui ne lui ait été donné? Et s'il l'a reçu, de quoi se glorifierait-il? Si les richesses te viennent en abondance, n'y incline pas ton cœur, car elles passent.

(1) *Sap.*, III, 5.
(2) P, *autem*.
(3) P, *lachrymæ*.
(4) *Sap.*, III, 7.
(5) Mot omis dans P.
(6) P, *coronas*.
(7) Sous-entendez *Deus*.
(8) P, *examinavit*, b. l.
(9) Pour *probavit*.
(10) P, *attendas*.
(11) P, *Deus tibi*.
(12) *Cura pastoralis* est sans doute un titre d'ouvrage.

Si tu veux être riche, apprends la sagesse, car le trésor le plus désirable est dans le cœur du sage.

XL.

Ut in omnibus Deo gloriam des (1).

Quiquid (2) enim (3) utile dignumque et congruum acceperis, fili. Deo applica, non tibi, si imputes magnis evenisse pro meritis. Si habueris, da gloriam Deo. Scriptum est : « Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam (4). » Quid enim (5) habet homo quod non accepit ? Si accepimus, quid gloriamur ? Propterea [h]ortor te ut illi (6) su[m]mam des laudem, honorem et gloriam, qui gloriatur (7). Si divicias (8) affluant, noli tuum in eis supra modum flectere cor. Transeunt enim quandoque.

Tu ergo, si dives esse cupis, sapientiam disce. Amplecte[re] et quiesce in ea jugiter. Scriptum est : « Thesaurus desiderabilis in corde sapientis, et cætera (9). » Talis etenim thesaurus atque divitiæ sunt amplectende (10). Quas nec prædones auferunt nec fures effodiunt vel furantur. Quisquis enim (11) has divitias bene erogaverit, ad illas de qua (12) supra scriptum est veras divitias facile poterit pervenire. Dives fuit Abraham prolesque sui (13), dives (14) Joseph, David, Salomon, vel etiam ille qui dicebat : « Panem

(1) Ce titre n'existe que dans P. Le n° du chap. est XXXVIIII dans N.
(2) P, *Quidquid*.
(3) P, *autem*.
(4) *Psalm.*, CXIII, 1.
(5) P, *autem*.
(6) P, *illis*.
(7) P, *gloriantur*.
(8) P, *diritiis*.
(9) *Prov.*, XXI. 20.
(10) P, *amplectendæ*.
(11) P, *autem*.
(12) P, *de quibus*, b.l.
(13) Pour *sua*.
(14) Pour *dirites*.

desideriorum non co(m)meditus cis (1). » Divitus (2) temporum cum flore vigebant, et in paupertate spiritus per ampla ubique pollebant, sicut scriptum habes jam supra : « Beati pauperes spiritu, et cætera (3). » Expliciunt (4).

CHAP. XLI.

Comparaison des vertus que te procureront les sept dons du Saint-Esprit et les Huit Béatitudes.

Ces Huit Béatitudes, et les sept dons du Saint-Esprit, je t'en ai déjà parlé. J'ai voulu maintenant les analyser et les éclaircir selon mes faibles moyens, pour les faire pénétrer dans ta jeune intelligence. J'ai préféré cette humble méthode afin que, peu capable encore d'une forte nourriture, et comme au régime du lait, tu puisses peu à peu t'élever des éléments aux connaissances supérieures et goûter le mets suprême, Dieu. En m'occupant des Huit Béatitudes, mon fils, je n'ai pas osé me conformer à l'ordre et à la majesté du texte de l'Évangile, car je n'en suis pas digne. Je ne me suis attachée qu'à mesurer mes explications à ta jeunesse. Faible femme, je te donne en Jésus-Christ, à toi enfant, du lait seulement. Je te donne à boire, et non à manger.

Je commencerai par la simplicité d'esprit, pour que tu puisses approcher dans toute la pureté de ta conscience de Celui de qui émanent les saintes richesses ; et pour que tu parviennes à la perfection de l'homme dont le prophète a dit : « Voici l'Homme : son nom est l'Orient. » L'Orient, parce que, resplendissant dans le ciel, il a voulu accepter notre pauvreté et nous racheter de son sang. Si nous en sommes dignes, il fera inscrire notre nom dans le ciel avec les saints.....

---

(1) P, *comedi tu scis*. Pour *comeditus sis*, qui est lui-même pour *comedas*.

(2) P, *Divitiæ*. Pour *Divites*.

(3) *Matt.*, v, 3.

(4) Ce mot manque dans P.

[XLI] (1).

[Item, comparatio de septem donis et octo beatitudines virtutum conferentium (2) tibi.]

Has ergo octo (3) beatitudines parcium (4) cum septem (5) gratiis (6) Sancti Spiritus copulatus (7), et a me tibi conscriptas, ita dirimere atque elucidare volui, ut secundum parvitatem sensis (8) intelligentiæ meæ, ad te, puerum, pueriliter male (9) destinare. Et nundum (10) ut solido cibo capax, sed in similitudine lactis degustans, per gradus ascendentium (11) paulatim, ex minimis ad majorum (12) faciliùs scandere valeas, cibumque gustare supernum, illum videlicet cibum de quo dicit Psalmista : « Gustate et videte, quoniam suavis est Dominus : beatus vir qui sperat et qui confidit in eo (13), mentemque suam semper ponens (14) in illo. » Has namque beatitudines, fili, non ita ordinabiliter (15) secundum textum evangelice dignitatis ausa fui componere, quia nec digna [sum], sed (16), ut dixi, secundum mensuram pubertatis tuæ. Tanquam parvula parvulum (17) in Christo lac [et] potum dedi, non escam.

A paupertate spiritus incipiens, ut ad Illum qui est dives.

(1) Ce nº de chapitre a été omis dans P, qui passe de XL à XLII. N donne XXXVIII.

(2) Pour *virtutes conferentibus*.

(3) P, VIII.

(4) Pour *octo beatitudinum partes*.

(5) P, VII.

(6) P, *gratia*.

(7) P, *copulatas*, b. l.

(8) P, *sensus*, b. l.

(9) P, *malui*, b. l.

(10) P, *non*.

(11) Pour *ascendens*.

(12) P, *majora*, b. l.

(13) *Psalm.*, XXXIII, 9.

(14) Pour *ponit*.

(15) Ce mot n'appartient pas au latin classique.

(16) *Sum* manque dans N, et *sed* manque dans P.

(17) Pour *parvulo*.

a quo omnes sancte (1) et juste (2) procedunt divitiæ, sine molestiam (3) lesionis (4) unquam, cum pura sinceraque conscientia possis accedere, et in plenitudine (5) perfectionis illius pervenire viri de quo ait Propheta : « Ecce vir, Oriens nomen ejus (6). » Oriens, quia, splendens ex alto (7), precioso sanguine nos redemit suo, accipiens paupertatem nostram, ut nos divitiis ditaret suis. Atque nomen nostrum, si abti (8) fuerimus et digni, in cœlum (9) jubet transscribi (10) cum sanctis, sicut ipse ait : « Gaudete et exultate : merces enim vestra copiosa est apud Deum (11). » Et item : « Gaudete, quia nomina vestra scripta sunt in cœlo (12). » . . . . . .

CHAP. XLII.

Comment tu peux demeurer immaculé, avec l'aide de Dieu.

(Ce chapitre n'existe ni dans P ni dans N, mais il en est question aux tables. A la table de P il est intitulé ; *Et quomodo esse possis immaculatus, juvante Deo, ostendo.* A la table de N il porte le duméro XLI, et le premier fragment de ce ms. nous a conservé une partie de son titre : *Et quomodo esse possis ad.* . . . . . .

Les tables de N et de P placent ce chapitre après le chap. XLIII. L'étude du texte du Manuel montre qu'il faut le placer avant.)

---

(1) P, *sanctæ.*
(2) P, *justæ.*
(3) P, *molestia.*
(4) P, *læsionis.*
(5) Pour *plenitudinem.*
(6) *Zach.*, VI, 12.
(7) P, *ex alta.*
(8) P, *apti.*
(9) Pour *cœlo.*
(10) P, *scribi.*
(11) *Matt.*, V, 12; *Lucæ*, VI, 23.
(12) *Lucæ*, X, 20.

[XLII.]

[Ut quomodo esse possis immaculatus, juvante Deo, ostendo.]

(Manque.)

CHAP. XLIII.

Avis pour que tu puisses devenir un homme parfait.

Heureux le juste qui, pendant qu'il est encore sur la terre, foule la boue et le limon. Son nom est déjà écrit au royaume céleste.

Si tu veux, mon fils, savoir quelles sont les vertus qui lui procurent les inépuisables richesses du royaume de Dieu, écoute le prophète demandant à Dieu qui habitera son tabernacle et qui se reposera sur sa montagne sacrée. Énumération des passages de l'Écriture où se trouvent les réponses de Dieu. Ces réponses sont au nombre de 15, faisant connaître chacune une vertu distincte. L'homme qui possèdera ces vertus obtiendra la récompense éternelle.

[XLIII.]

Ut vir perfectus esse valeas admoneo (1).

Beatus ille vir qui, ob meritis dignis, adhuc terram (2) pergradiens (3), cœnoque et limo pedem (4) conterit suo (5). Et jam nomen suum in regnum habet transscriptum (6) supernum.

(1) Ce titre ne se trouve que dans P. Le nº du chap. est XL dans N.

(2) P, *terra*.

(3) P, *progrediens*.

(4) P, *pede*.

(5) Je propose de lire ainsi cette phrase : *Beatus..... adhuc per terram gradiens, cœnum et limum pede conterit suo.*

(6) P, *æternitatis scriptum*.

Item ejusdem XL[III].

Si nosse vis, fili, qualis sit ille vir, vel quales habeat virtutes ut taliter (1) ditetur, agmen copulans dignitatum, et possessor atque fruitor sit regno tabernaculo Dei, audi Prophetam, quasi per similitudinem interrogationis ita dicentem : « Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo, aud (2) quis requiescet in monte sacro (3) tuo (4)? Volo ut ostendas. » Et (5) interrogationem audivimus. Sed quid ei responderit Dominus scire et intelligere debemus. Ait namque : XL (6); I (7), « Qui ingreditur sine macula (8); » II, « Qui operatur justiciam (9) »; III, « Qui loquitur veritatem (10) »; IIII, « Qui non agit (11) in lingua sua dolum (12) » ; V, « Qui non facit proximo (13) malum (14) » ; VI, « Qui non jurat ut eum decipiat (15) »; VII, « Qui pe(c)cuniam ad (h)usura[m] non (ad)commodat (16) »; VIII, « Qui obprobrium non intulit in proximo (17) »; VIIII, « Qui munera super innocentem (18) »; X, « Qui inlatas injurias patienter tolerat (19) »; *(Le septième fragment de N se termine ici)* XI, « Qui innocens est manibus (20) »; XII, « Qui mundus est corde et castus cor-

(1) P, *talis*.

(2) P, *aut*.

(3) P, *sancto*.

(4) *Psalm.*, XIV, 1.

(5) P, *Et*.

(6) Ce chiffre ne signifie rien, à moins qu'on ne le lise XV, qui est le nombre des réponses.

(7) Les chiffres romains I, II, III, etc., qui précèdent chaque réponse, doivent se lire *primo*, *secundo*, *tertio*, etc.

(8) *Psalm.*, XIV, 2.

(9) *Ibid.*

(10) *Psalm.*, XIV, 3. Ces quatre mots ne se trouvent que dans P.

(11) Pour *egit*.

(12) *Psalm.*, XIV, 3.

(13) P, *proximo suo*.

(14) *Psalm.*, XIV, 3.

(15) *Psalm.*, XIV, 4.

(16) *Psalm.*, XIV, 5.

(17) Pour *in proximum*.

(18) P, *non accepit*. *Psalm.*, XIV, 5.

(19) Souvenir de *Eccli.*, IV, 9.

(20) *Psalm.*, XXIII, 4.

pore (1) »; XIII, « Qui potest transgredi et non fuerit transgressus (2) »; XIIII, « Qui valet facere malum et non fecerit (3) »; XV, « Qui pauperi in quo valuerit manum porrexit suam (4) ». Iste in excelsa tabernaculorum Dei securus potest habitare, et pro eo quod bona illius stabilita sunt in Deo, ad nihilum deductus est in conspectu ejus malignus. Iste in operibus perseverans dignis, timentes Deum glorificat semper.

CHAP. XLIV.

Des combinaisons du nombre sept dans leur rapport avec le pardon des injures.

Les sept dons du Saint-Esprit et les huit béatitudes des évangélistes forment un total de trois fois cinq. Les calculateurs disent : « Sept fois un font sept ; sept fois deux font quatorze. Ajoutez un et vous avez quinze. » De même, tu dis : « Sept fois sept font quarante-neuf. Ajoutez un et vous avez cinquante. » En ajoutant ainsi une unité à d'autres nombres, tu arriveras sans retard à un nombre puissant. Tu dis encore : « Sept fois onze font soixante-dix-sept ; sept fois soixante-dix font quatre cent quatre-vingt-dix. » Et de même : « Quatre fois un font quatre ; quatre fois deux font huit. Ajoutez-y sept et vous avez quinze. » Au sujet de ces combinaisons, un sage dit de même : « Prenons sept et huit. »

Tu dis encore : Trois fois trois font neuf. Ajoutez un et vous avez dix. » Etc.

Il serait trop long, mon fils, de t'expliquer en détail les différentes significations de ces calculs, mais je t'en dirai quelques mots pour que tu n'y demeures pas étranger.

Quand on dit sept fois sept, on provoque chacun de nous à la plénitude de la réparation. Si l'on y ajoute une unité, on exprime par ce total la grâce du Saint-Esprit. nous cor-

(1) Souvenir de *Prov.*, XX, 9.
(2) *Eccli.*, XXXI, 10.
(3) *Eccli.*, XXXI, 10.
(4) Souvenir de *Eccli.*, VII, 36.

rigeant, pour la rémission de nos péchés, en nous faisant faire réparation. C'est le pardon du psaume cinquantième, que l'on récite dans l'année du jubilé, année de rémission et d'absolution. Quand on dit sept fois onze, c'est pour la seule recommandation de ton corps, qu'obtiendra ta réparation volontaire. Quand on dit sept fois soixante-dix, c'est pour que tu remettes aux autres les injures dont ils se seront rendus coupables envers toi. Le calculateur dit : « quatre-cent-quatre-vingt-dix » comme s'il disait : « celui-là est mon frère plus qu'aucun de mes proches ou des autres hommes. »

Il faut pardonner non seulement les actions, mais encore les paroles dirigées contre toi.

En luttant à travers les quinze degrés des sept dons et des huit béatitudes, tu t'élèveras peu à peu, mon fils, et je t'y exhorte, au sommet de la perfection, ainsi qu'on parvient au nombre cent en comptant de la main gauche à la main droite. En effet, les plus habiles calculateurs comptent les nombres avec les doigts de la main gauche jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf. Mais lorsqu'ils parviennent au centième, ils arrêtent immédiatement la main gauche et, joyeux, ils élèvent la main droite pour le nombre cent.

Sur ce calcul au moyen des deux mains, tu trouveras écrit : « Ma tête reposera sur sa main gauche, et de la main droite il me serrera contre lui. » Que représente ici la main gauche, mon fils, sinon la vie présente, où chacun de nous se fatigue ? Et que réprésente la main droite, sinon la patrie céleste ? Que le Christ qui tonne du haut des cieux daigne prolonger ta douce vie jusque dans son éternité, en t'inspirant le bien à travers les quatre-vingt-dix-neuf degrés des calculateurs. Que celui qui a prolongé de quinze ans la vie du roi Ézéchias, prolonge heureusement la tienne, s'il est possible, pour de longues années. Que sa volonté soit faite. Amen.

Avec la grâce de la sainte Trinité, qui vit dans les siècles des siècles, et avec la grâce du Saint-Esprit, ici se terminent ces béatitudes. Souhaits.

XLIV.

[De septem compoti (1) partibus.]

Septem namque dona Sancti Spiritus et VIII Evangelistarum beatitudines ter quinos gradus computantur ad summum. Dicit namque computor (2) metrarum (3) : Septies as (4), VII ; septies bini (5), XIIII. Addit (6) I et fiunt XV. Item dicis : septies VII, XLVIIII. Addit I et fiunt L. Semper ad plures I adjunge, et sic demum ad æqualem et summum (7) sine mora pertingi valebit (8). Item dicis : Septies undeni, LXXVII : septies LXX, CCCC[XC]. Et item : quater as, quater ; quater bini, VIII. His junge VII, et fiunt XV. De quibus junctionem particulis (9) ait quidam sapiens ut supra : « Da partem VII nec non et VIII. »

Item ejusdem. Septies bini XC (10). Item dicis : Ter terni VIIII. Addit I et fiunt d[ecem]. Bis namque d[ecem] m[illia] (11). Horum namque supputationem quid inter se differantur (12), fili, longum est enarrari per singula, et ne immunis ab hujusce modi sensu incedas, in brevi explicabo sermone. Quod dicitur septies VII, ad plenitudinem satisfactionum unumquemque provocat nostrum (13). Quod ad-

(1) Pour *computi*.

(2) Pour *computator*.

(3) Pour *metrorum*.

(4) *As* représente l'unité. La phrase signifie : 7 fois 1 font 7.

(5) 7 fois 2.

(6) Pour *Additur*.

(7) S.-ent. *numerum*.

(8) Pour *pertingere valebis*.

(9) Pour *de quarum junctione particularum*.

(10) 2 fois 7 font 14 et non 90. Ce dernier chiffre est donc erroné. En outre, 14 n'est pas un diviseur de 90.

(11) Passage altéré ou incomplet.

(12) Pour *Hæ supputationes in quo inter se differunt*.

(13) On attribuait, dans l'antiquité et le moyen âge, une extraordinaire puissance au nombre sept. Dès lors le carré de sept (7 fois 7) était quelque chose de plus significatif encore.

didit (1) unum, gratia (2) Sancti Spiritus in remissionem peccatorum nos metipsos corrigendo et per satisfactionem emendando, jubilationem psalmi quinquagesimi (3), in annum videlicet jubeleum (4), qui etiam remissus et absolutus intelligitur, confirmat ad summum. Et hoc est quod in præscripto psalmo canis, ut credo, frequenter : « Redde mihi lætitiam salutaris tui, et spiritu principali confirma me (5). » Quod dicitur septies undeni, ad solam corporis tui commendationem unà cum satisfactione animi articulatim intelligi (6) dictum. Iterum quod dicit septies LXX, ad dimittendas aliorum injurias quos in te peccare senseris, agnoscere (7) semper. Et hoc est quod ait summus princepsque apostolorum : « Domine, quoties peccaverit in me frater meus, jubes ut dimittam ei usque septies (8) ? Dixit ei Dominus : « Non dico tibi usque septies, sed usque septuagies septies (9). » Dicit articulator: « Quadringenti XC (10), » ac si dixisset : « Plus quàm proximus vel quisquis. ille est frater. »

Non solum [in] factis, sed etiam tibi in verbis sermonum [cui] peccare possit, si fieri potest, plus et per amplius ignosce. Et hoc est quod ait ipse Pius : « Si autem dimiseritis hominibus peccata, dimittet et vobis pater vester cœlestis vestra (11) etc. »

In has septemplices (12) formantium dona et in has VIII

(1) Pour *additur*.

(2) Pour *gratiam*.

(3) 49 et 1 font 50, numéro du psaume : *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam.*

(4) Pour *jubilæum*. Il s'agit de l'année du jubilé. Le jubilé, chez les juifs, était une solennité publique qui, se célébrant de *cinquante* ans en cinquante ans, amenait la rémission de toutes sortes de dettes, la restitution de tous les héritages aux anciens propriétaires, et la mise en liberté de tous les esclaves (Littré).

(5) *Psalm.*, L, 14.

(6) Pour *intellige*.

(7) Pour *agnosce*.

(8) *Matt.*, XVIII, 21.

(9) *Matt.*, XVIII, 22.

(10) 490, produit de 70 × 7.

(11) *Matt.*, VI, 14.

(12) Pour *in hæc septemplicia*.

partium beatitudines, per XV^c^cies *(quindecies)* graduum (1) militando, te, gradatim, hortor, meditanter (2), paulatim ascenderis, fili, ut ad centesimum de leva (3) in dextram, ad perfectionis acumen faciliter valeas transcurri (4) illæsus. Item. Nam articulatores peritissimorum (5) usque XCVIII in sinistram partem computantur nodis (6), at vero cum ad centesimum summatim pervenerit, statim cessat sinistra et gaudens ad C *(centum)* erigit (7) dextram. De qua supputatione ambarum (8) invenies scriptum : « Læva ejus sub capite meo et dextera illius amplexabitur me (9). » Quid in sinistra, fili, nisi præsens intelligitur vita, in qua unusquisque elaborando (10) volvitur nostrum ? Et quid in dextera, nisi sancta et digna cœlestis ostenditur patria ? Altitonans e summo cœlorum vertice Christus vitam almitatis tuæ multis in ejus, per XCVIII articulantium partes, bene vivendo, protelare dignetur temporibus. Ipse videlicet qui Ezechiæ ter quinos [annos] auxit ad vitam (11), augere dignetur tempora tua, et post multorum annorum curricula cursu, si fieri potest, faciat consummari felice. Sicut fuerit voluntas in cœlo, sic fiat. Amen.

Adjuvante Sanctæ Trinitatis gratiâ, qui (12) per infinita tempora vivit semper in sæcula, jam finiunt hæ beatitudines, adminiculante gratiâ Spiritus Sancti, et concluduntur in hoc quod scriptum est : « Gaudete, quia nomina vestra scripta sunt in cœlis (13). » Ad quod gaudium et regnum te

(1) Pour *quindecim gradus*.

(2) Pour *meditando*.

(3) Pour *de læva*, s.-e. *manu*, c'est-à-dire en comptant de la main gauche à la main droite.

(4) Pour *transcurrere*.

(5) Pour *peritissimi*.

(6) Pour *computant nodis*.

(7) Il faudrait le pluriel.

(8) S.-ent. *manuum*.

(9) *Cantic.*, II, 6 et VIII, 3.

(10) Pour *laborando*.

(11) Voyez IV, *Reg.*, XX, 1 à 11.

(12) Pour *quæ*, se rapporte à *Trinitas*.

(13) *Lucæ*, X, 20.

pius Dominus gloriosusque rex ac semper magnificus triumphator mundi faciat, fili, pervenire gaudentem. Amen.

CHAP. XLV.

Avis particulier et très utile sur notre double naissance.

Je me suis efforcée d'être ton guide en tout ce qui concerne les choses temporelles, pour que tu puisses marcher en sûreté et sans blâme dans la lutte du temps où tu vis, et abstraction faite des grandeurs de la contemplation. Maintenant, comme une seconde mère pour ton corps et ton esprit, j'aborde le combat de ton âme ; je veux t'apprendre à le poursuivre, avec l'aide de Dieu, jusqu'au bout, et à renaître quotidiennement dans le Christ.

Les docteurs nous apprennent qu'il y a dans tout homme deux naissances, l'une charnelle et l'autre spirituelle. La naissance spirituelle est plus noble que celle de la chair. L'une ne peut utilement exister sans l'autre dans le genre humain. Afin qu'elles s'adaptent l'une à l'autre, l'Apôtre dit : « Nous vivons avec elles et nous ne pouvons vivre sans elles. » Quoique ce passage soit susceptible d'un autre sens, je veux, pour diverses raisons, que tu t'en tiennes à mon interprétation.

[XLV] (1).

(Item.) Admonitio singularis [et] utilissima de gemina nativitate scienda.

Qualitas temporalium (2), ut, absque reprehensione, tempore dum vivis in militia actuali, sive dignitatis (3) contemplationum, securè et quietè valeas incedere, prout

(1) Ce chap. est numéroté XLIII dans P.
(2) Pour *Qualiter in temporalibus.*
(3) Je propose de lire : *sine dignitate.*

valui ordinatrix tibi adstiti in cunctis. Nunc vero deinceps militiam animæ tuæ qualiter, auxiliante Deo, ad summum usque perducas, velut genitrix secunda corpore et mente, ut in Christo quotidie renascaris admonere non cesso. Secundum dicta namque doctorum, duo nativitates in uno homine esse noscuntur, una carnalis, altera spiritualis, sed nobilior spiritualis quam carnalis. Una enim sine alia [non] utiliter potest in genere consistere humano, et ut ambæ dignius conveniant, Apostolus dicit : « Cum quibus [vivimus] et sine quibus vivere non possumus. » Et licet aliter (1) hoc in loco volvatur sensus, pro certis differentium (2) causis, ego volo ut ita teneas sicut fateor.

CHAP. XLVI.

Je désire que tu prospères dans la première naissance.

Au sujet de la naissance charnelle, nul n'ignore que chacun de nous naît avec le péché.

Quoique les questions qui nous occupent aient été quelque peu traitées suivant les principes des Grecs, tu trouveras plus bas et en détail ce que je veux que tu apprennes. L'enseignement de l'amour, en effet, vaut l'enseignement le plus savant, et porte sur toutes choses de vives clartés.

[XLVI] (3).

Ut in prima nativitate vigeas opto.

De prima nativitate nullus ignorat quia cum peccato unusquisque nascitur nostrum.

Et (quia) licet hæc sint secundum elementa Græcorum in quantulumcumque [tractata] (4), subtus articulatim in-

(1) Pour *alter*.
(2) Pour *differentibus*.
(3) P, XLIIII.
(4) Mot que je propose de suppléer.

venies quod volo et hortor ut dicas (1). Est enim ars (a) peritissimis digna et valdè in cunctis perlucide amatrix.

CHAP. XLVII.

Je t'avertis de persévérer dans la seconde naissance.

L'Évangile dit de la naissance spirituelle : « S'il ne renaît de nouveau, nul ne pourra voir le royaume de Dieu. » Il dit de la naissance charnelle : « Ce qui est né de la chair est chair. » L'Apôtre t'apprend comment un homme de la seconde naissance peut être le père de plusieurs autres. Lis la vie de la bienheureuse Marie, mère d'un enfant si haut placé ; lis celle d'Augusta, mère de saint Symphorien, citoyen d'Autun : tu verras comment elles ont été à la fois, dans le Christ, des mères selon la chair et selon l'esprit. Par l'Évangile, par la sainte prédication ou par l'exemple des bonnes œuvres, beaucoup de chrétiens ne cessent d'engendrer des fils à l'Église.

[XLVII] (2).

Ut in secunda perseveres admoneo.

De secunda namque nativitate, quod est spiritualis, ait Evangelium : « Nisi quis renatus fuerit denuo (3), etc. » Dicit de prima : « Quod natum est ex carne caro est (4). » Addidit de secunda : « Et quod natum est ex spiritu, spiritus est (5). » Qualiter homo secundæ nativitatis pluribus possit esse genitor, audi Apostolum : « Filioli mei, quos tantum parturio, donec Christus in vobis firmius forme-

(1) Pour *discas*.
(2) P, XLV.
(3) *Joan.*, III, 3.
(4) *Joan.*, III, 6.
(5) *Ibid.*

tur (1). » Et item Evangelium : « In quid (2) ego vos genui (3). » Et hoc tantum regenerationis augmentum (4) multipliciter plurimis extiterunt genitores. Lege beatam Mariam, illam matrem pueri celsi (5), et beatam Augustam, matrem sancti Simphoriani, Augustodunensium civem (6), qualiter primæ et secundæ nativitatis genitrices in Christo suis extiterunt prolibus (7). Et multi tunc (8) et nunc et semper, [qui] per Evangelium (in quid) et doctrinam sanctæ prædicationis, vel exemplum conversationis operum bonorum, quotidiè in sancta Ecclesia non desinunt generare filios.

CHAP. XLVIII.

De la première et de la seconde mort.

La première mort est le départ du corps pour des régions heureuses ou funestes.

La seconde mort est la mort de l'âme.

[XLVIII] (9).

De prima et secunda morte.

Mors prima, transmigratio est corporis sive in bonam, sive, quod absit, in aliam partem.

Mors secunda, mors intelligitur animæ.

(1) *Galat.*, IV, 19.

(2) Pour *quo*.

(3) Cette parole n'est pas dans l'Evangile, mais elle est un souvenir de I, *Cor.*, IV, 15, où il est dit : « *Nam in Christo Jesu per Evangelium ego vos genui.* »

(4) Je propose de lire : *tanto.... augmento.*

(5) Jésus.

(6) Saint Symphorien fut martyrisé à Autun vers 179, pour avoir refusé de sacrifier à Cybèle. Sa mère l'exhorta elle-même à souffrir avec courage.

(7) Le singulier vaudrait mieux.

(8) Pour *sunt*.

(9) P, XLVI.

Licet diversæ sint mortes in sensu obvolutæ, tamen hæ duæ consistunt.

CHAP. XLIX.

Considère la première mort.

Nul homme ne peut l'éviter. Paroles de Josué mourant.

[XLVIIII] (1).

[Ut mortem primam conspicias denuncio.]

Primam nullus evadere potest hominum, sicut dicit Psalmista : « Quis est homo qui vivit et non videat mortem (2)? » Subaudis nullus, nam cum proles ejus, emissa (3) luce, migrasset e sæculo, ait genitor : « Hæc est via universæ carni[s] (4). » « Ego sequester (5) ejus ero, deinceps vadens, et non revertar ultra (6). » Sic et alius, cum ad forum proximasset morti[s], ut (7) subditis suis : « En ego hodie viam ingredior universæ terræ (8). » « Auscultate sermones et verba oris mei (9), quia nomen Domini invocabo. »

(1) J'ai placé ici ce numéro et ce titre de chapitre, qui manquent dans P.

(2) *Psalm.*, LXXXVIII, 49.

(3) Pour *amissa.*

(4) Souvenir de *Genes.*, VI, 13.

(5) *Deuteron.*, V, 5.

(6) Ce passage est un amalgame assez confus de mots tirés de quatre passages différents de l'Ecriture : *Deut.*, V, 5 ; I, *Reg.*, XV, 26 ; *Jerem.*, XXII, 10, et *Oseæ*, V, 15.

(7) Pour *ait.* Il s'agit de Josué mourant.

(8) *Josue*, XXIII, 14, et III, *Reg.*, II, 2.

(9) *Genes.*, IV, 23.

CHAP. L.

Il faut lutter pour éviter la seconde mort.

L'homme peut l'éviter, s'il lutte courageusement. Heureux celui qui, au milieu des troubles de ce temps, saura combattre pour mériter l'honneur des récompenses divines. Pour rivaliser dignement avec eux, mon fils, tu dois fréquemment lire et prier, suivant mes conseils, avec une ferveur croissante dans le Christ.

[L] (1).

Ut mortem secundam fugias certare.

De morte autem secunda potest evadere homo, si vult et si certaverit dignè. Ait enim quidam : « Cum (2) vicerit non lædetur a morte secunda (3), sed faciam illum columnam in templo meo. Scribam super eum nomen meum et nomen civitatis novæ Jerusalem (4), ponamque eum sicut signaculum (5) in conspectu meo. Insuper dabo ei edere de ligno quod est in paradiso Dei (6). » Beatus ille qui inter fluctuationes seculi hujus (7) ita certaverit ut talis (8) sit dignus cumulari honore. Obliviosus mortem (9), vitam sine defectione cum sanctis possidebit æternam. Et, ut tali emulatui (10) adhærere valeas, fili, secundum admonitio-

(1) P, XLVII.
(2) Pour *Qui*.
(3) *Apoc.*, II, 11.
(4) *Apoc.*, III, 12.
(5) *Agg.*, II, 24.
(6) *Apoc*, II, 7.
(7) Nouvelle allusion aux troubles qui suivirent la mort de Louis le Débonnaire.
(8) Pour *tali*.
(9) Pour *mortis*.
(10) Ce mot n'appartient pas au latin classique.

nem meam, et tua(m) in Christo adcrescente voluntate, frequenter debes legere, frequenter orare.

CHAP. LI.

Adonne-toi à la lecture et à la prière.

Dans les saintes lectures, tu trouveras ce que tu dois demander à Dieu, ce que tu dois éviter et ce que tu dois suivre. Tu y trouveras un enseignement pour tout. L'Apôtre nous recommande l'assiduité dans la prière quand il dit : « Priez sans cesse. » Jérémie, dans ses *Lamentations* (1), dit de même : « Que la pupille de ton œil ne se taise point. » Est-ce donc qu'il faille toujours prier, ou que les yeux profèrent des paroles? Non, mais il faut entendre par là que tout ce que tu auras accompli de bien dans cette vie, tout cela priera sans cesse pour toi. Si tu répands des larmes sur tes erreurs et sur celles des autres, tes yeux mêmes crieront certainement et prieront vers le Seigneur.

[LI] (2).

Ut in lectione et oratione vigeas admoneo.

In lectione etenim sancta invenies quid orandum sit et quid vitandum, quid cavendum, quid etiam sectandum, vel quid in omnibus debeas observare. Cuncta tibi ibidem patebunt. De assiduitate orationis admonet nos Apostolus dicens. « Sine intermissione orate (3). » Et item alius (4) : « Non taceat pupilla oculi tui (5). » Numquid semper orandum est, aut oculi clamant? Non, sed est sensus : quidquid enim bonum egeris in sæculo, ipsum incessanter orabit pro te ad Dominum. Si pro tuis atque aliorum errantibus (6)

(1) *Threni.*
(2) P, XLVIII.
(3) I, *Thess.*, V, 17.
(4) Jérémie.
(5) *Thren.*, II, 18.
(6) Pour *erroribus.*

lachrymas ad Deum fuderis tuas, ipsæ pupillæ pro certo clamabunt et orabunt ad Dominum. De hoc adhortor, ut adsistat et Mundus (1). Lege et ora ut Exauditor omnium aurem suam dignetur accomodare tibi.

CHAP. LII.

Du passé, du présent et du futur.

Prie pour le passé, afin de ne pas oublier les fautes que tu as pu y commettre. Prie pour le présent, afin d'éviter de pécher. Prie pour le futur, afin de te garder du mal dans l'avenir.

[LII.]

[De præteritis, præsentibus et futuris.]

Ora pro præteritis, præsentibus et futuris. Præterita (2), si negligens fuisti, ut obliviosus maneas ex ea (3); præsentia (4), mala ut fugias semper; futura (5), ut caveas et nunquam in te adhæreat (6) ultra.

CHAP. LIII.

Prie pour tous les membres de l'Église.

---

(1) Je propose de lire : *ut adsistat te Mundus*, « afin que le Dieu très pur te vienne en aide. »

(2) Pour *Pro præteritis*.

(3) Pour *ne obliviosus maneas illorum* (s.-ent. *præteritorum*).

(4) Pour *pro præsentibus*.

(5) Pour *pro futuris*.

(6) Pour *adhœreant* (s.-ent. *mala*).

[LIII.]

[Qualiter pro omnibus gradibus Ecclesiæ ores insinuo.]

Ora, ut vales, pro omnibus gradibus ecclesiarum (1).

CHAP. LIV.

Pour les évêques et les prêtres.

Prie d'abord pour les évêques et les prêtres, afin qu'ils élèvent de pures prières, pour toi et le peuple entier, vers le Seigneur.

[LIIII.]

[Pro episcopis et sacerdotibus.]

In primis, pro episcopis et sacerdotibus cunctis, ut dignas et mundas pro te et pro universali populo ad Deum valeant fundere preces.

CHAP. LV.

Prie pour les rois et leur grandeur.

Prie pour eux et leur puissance, afin qu'ils maintiennent ferme dans le Christ la religion de l'Église universelle, et qu'ils gouvernent leur royaume terrestre de façon à mériter le royaume des cieux.

---

(1) Pour *Ecclesiæ*.

[LV.]

[Pro regibus et sublimitate eorum.]

Pro regibus et cunctis sublimibus illorum, ut firmam in Christo teneant religionem universalis Ecclesiæ, regnumque terrenum ita cum pace disponant ut illum acquirant cœlestem.

CHAP. LVI,

Prie pour ton seigneur (1).

Prie pour lui, afin que Dieu accroisse la force de son corps et de son âme, lui fasse mépriser les obstacles, le rende prudent et vigilant dans la prospérité, et le maintienne en toutes choses dans le bonheur et l'éclat du rang suprême. Prie pour lui, afin qu'il daigne conduire à son plus haut développement, par la crainte et l'affection, la force de ta jeunesse.

[LVI.]

[Pro seniore tuo.]

Ora etiam pro seniori (2) tuo, ut augeat illi Deus fortitudinem corporis et animæ, adversa pro nihilo putet, prospera (3) namque et prudens vigilque atque præclarus, in cunctis lætus incedens fulgeat semper, tuumque pubertatis vigorem cum metu timoris et prudentia(m) amoris dignetur ad summum perducere statim (4).

(1) C'est Charles le Chauve.
(2) Pour *seniore*.
(3) Pour *in prosperis*.
(4) Pour *statum*,

CHAP. LVII.

Prie assiduement pour ton père.

Prie assiduement pour ton père, et fais prier pour lui par les diverses catégories d'ecclésiastiques, afin que Dieu lui donne pendant sa vie la paix et la concorde, s'il est possible, avec tous; qu'il fasse réussir ses desseins par la patience et le courage, et, qu'après sa mort, il l'admette dans le royaume céleste, grâce aux fruits de sa pénitence et à la libéralité de ses aumônes. Amen.

[LVII.]

[Ut pro genitore tuo assidue ores admoneo.]

Pro genitore tuo hortor et admoneo ut pro eo frequens et assidue orator sis, atque cæteros ecclesiasticorum gradus pro illo exorare facias, ut det illi Deus, tempore dum vivet, pacem et concordiam. si fieri potest, cum omnibus, animumque suum fortiter cum patientiis vigore (1) faciat superare in cunctis, et post expletum vitæ præsentis, cum fructu pœnitentiæ et elemosinarum largitate, ad regnum, si jubet, faciat pervenire supernum. Amen.

CHAP. LVIII.

Prie aussi pour tous ceux qui suivent. Finis aux mots : « Et pro omni populo sancto Dei. »

Il faut prier pour ceux qui se nuisent par les discordes et les procès, afin que la paix de Dieu, qui surpasse toute opinion. garde leur cœur et leur intelligence, et les fasse

(1) Pour *cum patientiâ et vigore.*

s'accorder en paroles et en actes, pour glorifier Dieu d'un seul élan et d'une seule bouche. Amen.

Il faut prier pour ceux qui sont en chemin, afin que Dieu leur accorde un heureux voyage ; pour les navigateurs, afin qu'ils puissent entrer au port de salut ; pour les malades, afin que Dieu leur donne le salut de l'âme et la guérison du corps, et que, sortis de leur lit de douleur, ils puissent louer et bénir Dieu dans les églises ; il faut prier pour les affligés, les persécutés, les indigents, les victimes de la misère, et pour les catégories que j'omets ici. Lis les oraisons de la sixième férie, c'est-à-dire du vendredi saint. Tu y verras qu'il faut prier pour le peuple entier. L'une d'elles dit, en effet, « *Et pro omni populo sancto Dei.* »

[LVIII.]

[Item, pro omnibus qui sequuntur. Concludo in hoc ubi dicitur : « Et pro omni populo sancto Dei. »]

Pro adversantibus et discordantibus atque calumniantibus orandum est, ut pax Dei, quæ exsuperat omnem sensum, custodiat corda et intelligentias eorum, faciatque eos concordare verbis et factis, ut uno animo, uno ore, glorificent Deum qui regnat in cœlis. Amen. Pro iter agentibus, ut pro spiritu (1) et congruum iter illis tribuat Deus ; pro navigantibus, ad portum salutis [ut] valeant exire (2) gaudentes ; pro infirmis, ut det illis Deus salutem animæ et corporis medelam, atque a lecto ægritudinis erecti, in ecclesiis valeant laudare et benedicere Dominum ; pro afflic-

(1) Au lieu de *pro spiritu*, il faut lire *prosperum*. Il est probable que cette faute de copiste, comme la plupart de celles que nous relevons dans le Manuel, est imputable au copiste de P, et non au ms. de Pierre de Marca. Ces erreurs s'expliquent d'ailleurs facilement par la confusion que des copistes peu érudits pouvaient faire entre certaines abréviations. Les paléographes savent que l'abréviation de *pro spiritu* ressemble assez à celle de *prosperum*.

(2) Pour *ire*.

tis, pro tribulantibus, pro indigentibus et pro necessitate[m] patientibus, vel pro his gradibus quos hic prætermisi. Lege in oratione (1) feriæ VI (2), die videlicet passionis dominicæ (3), et ibidem invenies qualiter pro universa plebe sit orandum. Dicit enim in una ex illis, post plura : « Et pro omni populo sancto Dei (4), etc. »

CHAP. LIX.

Prie pour tous les fidèles défunts, pour ceux de mérites médiocres comme pour ceux de grande vertu.

Prie pour eux, afin que le Christ les secoure et daigne recevoir leurs âmes dans le sein d'Abraham. Prie afin qu'ils méritent de trouver le repos et le rafraîchissement dans l'éternité. Dans les offices des défunts, comme disent les docteurs, il y a, à leur usage, trois espèces de secours. En premier lieu, à l'intention de ceux qui possédaient de hautes vertus, il y a les actions de grâces. En second lieu, à l'intention de ceux dont les mérites étaient faibles, il y a la propitiation.

---

(1) Je propose de lire : *in orationibus.*

(2) La 6e férie répond au vendredi. « L'usage s'introduisit d'appeler *Féries* les six jours de la semaine ordinaire, bien qu'ils ne soient pas fériés, parce qu'on nomma d'abord ainsi les six jours de la semaine de Pâques, lesquels étaient réellement chômés et exempts de tout travail, comme le dimanche. » (L. de Mas Latrie, *Glossaire des dates*, Paris, 1883). La première férie est le dimanche, la deuxième le lundi, et ainsi de suite jusqu'à la septième, qui est le samedi.

(3) Le vendredi saint. Ce passage montre que le terme de *féries* ne s'appliquait encore, au temps de la rédaction du Manuel, qu'aux jours de la semaine de Pâques.

(4) Ces indications sont intéressantes pour l'histoire de la liturgie.

[LVIIII.]

[Ut pro omnibus fidelibus defunctis ores, pro valde bonis et pro non valde bonis.]

Ora etiam et pro omnibus fidelibus defunctis, ut eis pius subveniat Christus, et in sinu Abrahæ animas eorum collocare dignetur, ut requiem et refrigerium in futurum mereantur accipere cum sanctis. In sacrificiis (1) defunctorum, ut aiunt doctores, tribus modis eorum agitur ordo elemosinarum. Pro valde bonis, gratiarum actiones sunt. Pro non valde bonis, propitiationes.

CHAP. LX.

A l'intention des grands coupables, c'est par l'aumône que tu dois intervenir.

En troisième lieu, pour les grands coupables, il faut donner. Pourquoi? Parce que, s'ils n'y gagnent pas le salut, ils peuvent du moins recevoir quelque repos par les mérites des pauvres. Et cependant, comme on ne peut savoir à l'intention duquel d'entre nous Dieu accepte nos offrandes, il faut donner pour tous, et ces dons doivent être, sans exception, reçus par les fidèles ministres de la sainte Église, à moins, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'ils ne soient à l'intention de ceux qui ont dévié de la foi en la Sainte Trinité, ou qui, abandonnant leur salut, ont fini leurs jours dans le pire. En effet, Dieu connaît les cœurs de tous et il grave l'image des siens. Nous ne devons désespérer de personne, mais prier pour tous. Sans doute, au jour du jugement, le Dieu clément a pitié de sa créature, car l'Apôtre, ému de compassion pour les âmes des fidèles et des infidèles, disait, en poussant de profonds gémissements : « Quand je reviendrai parmi vous, puisse Dieu ne pas m'humilier en vous; puissé-

(1) Mot tout païen.

je n'avoir pas à pleurer sur beaucoup de pécheurs impénitents ! » Il faut prier pour tous, surtout pour ceux qui ont reçu la grâce du baptême, quoiqu'ils aient péché et soient morts sans faire pénitence. Pour ceux-là, il faut doublement pleurer et doublement prier.

Dialogue d'un esprit et d'un vieillard sur les peines des défunts.

En effet, un esprit répondit à un vieillard qui l'interrogeait : « Nous qui n'avons pas connu la Loi et qui n'avons jamais reçu la grâce du baptême, nous souffrons des peines un peu plus tolérables. » C'est comme s'il eût dit : « Personne ne nous a guidés. » « Mais ceux qui ont connu la puissance de Dieu, qui ont reçu le baptême et la foi de la Sainte Trinité, et qui, après leur initiation, sont morts sans le fruit de la pénitence, ceux-là souffrent des tourments plus cruels que les nôtres. » Le vieillard dit alors : « Et quelle est votre peine ? » La voix répondit : « Autant il y a de distance du ciel à la terre, autant il y a de feu sur ma tête et sous mes pieds. Moi et ceux de ma condition nous sommes au milieu. Mais ceux dont j'ai parlé, plongés, sous nos pieds, au plus profond de l'enfer, y souffrent d'épouvantables tortures. » Alors le vieillard commença de gémir et dit en sanglotant : « J'ai cinq frères, etc. »

Si quelqu'un pèche et ne se repent pas, que lui arrivera-t-il ? Écoute l'Évangéliste, qui dit : « Liez-lui les mains et envoyez-le dans les ténèbres extérieures. » Il faut prier pour ceux qui tombent, afin qu'ils se relèvent, et pour ceux qui sont debout, afin qu'ils ne tombent pas. Si tu tombes dans une faute, ne désespère pas, mais fais pénitence et confie-toi dans le Christ. Quand, avec l'aide de Dieu, tu te seras relevé, ne cesse d'avertir les tiens de se relever aussi.

Il faut prier pour tous, surtout pour ceux qui ont reçu la foi du Christ, et non-seulement pour les étrangers, mais encore, et plus ardemment, pour les membres de notre famille. Je te dis cela pour parvenir au but que je désire : je t'avertis, quoique près de la tombe, de prier pour tous les défunts, mais surtout pour ceux dont tu descends dans le siècle.

[LX.]

[Pro [valde malis] in meritis digna invenies quid agas.]

Pro valde malis in meritis, queo (1), dandum est. Quare? Quia, si non proficit ad eorum animarum lucra, ex meritis aliorum, illorum videlicet pauperum, quietis (2) ut refocillentur accipiunt. Et tamen, quia incertum est homini in cujus meriti munus accipiat Deus, pro omnibus est dandum, et a fidelibus sanctæ Dei Ecclesiæ ministris pleniter recipiendum, nisi pro eis forte, quod absit, qui a fide Sanctæ derivant Trinitatis, vel qui, in desperatione positi, dies in pejus finiunt suos. Deus enim novit omnium corda et figente (3) figmentum suorum. Non est nobis in ullo desperandum, sed pro omnibus fideliter implorandum. Forsitan miseretur Pius facturæ suæ in judicio, nam Apostolus, non solum pro fidelibus, sed etiam pro infidelibus, dignissima animarum compassione, in se cum rugitu recurrens lamentu (4), ita ejulans dicebat : « Lugeam ex his multo amplius qui ante peccaverunt et non egerunt pœnitentiam (5), etc. » Ego enim puto quod et pro eis lamentum dedisset qui ante diluvium peccaverant et in ipsa inundatione interierant aquarum (6), vel certè pro eis qui accepta lege peccaverunt et ante pœnitentiæ fructum ad mortem pervenerunt acerbam. Unde idem apostolus ait : « Qui in lege peccaverunt, pro lege justificabuntur (7), etc. » Pro omnibus est orandum, maximè pro his qui gratiam baptis-

(1) Pour *quæso*.

(2) Je propose de lire : *quietem*.

(3) Je propose de lire *figit*.

(4) Ce mot n'est pas latin. Je propose de lire *lamenti*, ou *lamentæ*, ou mieux encore *lamentorum*.

(5) II, *Cor.*, XII, 21. Ce passage est mal reproduit. Saint Paul dit : « *Ne.... lugeam multos ex iis qui ante peccaverunt*, etc. »

(6) Cette idée n'est guère dans la pensée de saint Paul, qui s'adresse tout simplement aux Corinthiens.

(7) *Rom.*, II, 12. Ces trois mots ne sont pas tout à fait ceux de saint Paul : *per legem judicabuntur*.

matis acceperunt, etsi aliquid deliquerunt et ante defunctionis tempus pœnitentiam non egerunt. Quid aliud pro eis, nisi duplex lamentatio et crebra (est) exhibenda oratio ?

Nam, cum spiritus ad interrogationem cujusdam senis responderet, ait : « Nos qui necdum legem novimus nec gratiam baptismatis unquam accipimus (1), quantulumcumque tollerabiliora nobis pena (2) manent, » ac si dixisset : « Nemo nos conduxit. » « Illi vero qui, agnita Dei virtute, cum (3) Sanctæ Trinitatis fide, baptismatis gratiam acceperunt, et post agnitionem absque fructu pœnitentiæ dies finierunt suos, duriora nobis sentiunt tormenta. » Tunc dixit senæ (4) : « Et qualis est pœna vestra ? » Respondit vox : « Quantum distat cœlum a terra, tantum est ignis super caput meum et subtus pedes meos. Ego autem, cum meis similibus, in medio stamus. Hi autem quos dixi, subtus pedes nostros in profundissimum (5) inferni immanissima sentiunt tormenta. » Nunc (6) senex cum rugitu cœpit lamentare, dicens : « Habeo autem quinque fratres (7), etc. » Et quid accepisset responsum patet cunctanter (8). Si peccaverit quis et non emendaverit, quid eveniet ei ? Audi Evangelistam : « Ligate ei manus et pedes, et mittite eum in tenebras exteriores (9), etc. » Oro enim ut talis sermo inauditor sit tui (10), et, ut ne fiat, emendandum est semper. Orandum est pro ruentibus, ut surgant ; pro stantibus, ne cadant. De stantibus dicit Apostolus : « Qui stat videat ne cadat (11). » Quid de aliis dico ? Hoc in te ut consideres opto, et si, quod absit, in aliquo elapsus

(1) Pour *accepimus*.

(2) Pour *tolerabiliores.... pœnæ*.

(3) Dans P, *cum* est mis après *fide*, ce qui n'a pas de sens.

(4) Pour *senex*.

(5) Pour *profundissimo*.

(6) Pour *Tunc*.

(7) Ces quatre mots appartiennent à la parabole de Lazare (*Luc.*, XVI, 28), dont certains éléments ont inspiré ce curieux dialogue, mais qui en diffère notablement. Voyez *Luc.*, XVI, 19 à 31.

(8) Je crois qu'il faut lire : *haud cunctanter*.

(9) *Matt.*, XXII, 13.

(10) Pour *non inauditus sit a te*.

(11) I, *Cor.*, X, 12.

cecideris delicto, non desperes, sed emenda et confide in Illum de quo ait apostolus idem : « Surgis (1) qui dormis, et exurge a mortuis, et illuminabit te Christus (2) ». Si enim, auxiliante Summo, surrexeris, tuos, ut surgant, admonere ne cesses. Prout vis est orandum ut supra pro defunctis, ut resurgant in Christo. Talis est tenor tenendus in vivis (3), ut considerent se morituros, et pro se iterum vivis necesse habes orandi. Et si quod dixit Apostolus pro ignorantibus luxit, quid in domesticis (4) ? Orandum est pro omnibus, maximè pro his qui fidem Christi acceperunt, et non sólum pro extraneis, verum etiam pro domesticis, hoc est proximis et propinquis parentum nostrorum, maximè crebriùs orare debemus. Hoc itaque dico ut ad id perveniam quod desidero. Admoneo te, licet moritura, ut pro omnibus defunctis ores, maximè autem pro his ex quibus tu originem trahis in sæculo.

CHAP. LXI.

Prie pour les défunts parents de ton père.

Prie pour les parents de ton père, qui lui ont laissé leur fortune en légitime héritage, et dont tu trouveras les noms à la fin de ce livre. Quoique l'Écriture dise : « Un étranger profitera du bien d'autrui, » ce ne sont pas des étrangers qui possèdent l'héritage de ces défunts, c'est ton seigneur et père Bernard. Si tu te conduis vis-à-vis de lui en fils digne et soumis, il accroîtra pour toi le profit de ses fragiles dignités. Si, grâce à la faveur divine, ton père peut en distraire quelque chose et te le donner, prie encore davantage pour que les âmes de ceux dont il tient ses biens lui fassent obtenir une augmentation de richesse. Les soins nombreux qui l'occupent ne lui laissent pas le temps de prier pour ces âmes ; mais toi qui en as le pouvoir et le loisir, fais-le sans relâche.

(1) Pour *Surge*.
(2) *Ephes.*, v, 14
(3) Pour *vivos*.
(4) Pour *domesticos*.

[LXI.]

[Pro defunctis parentibus genitoris tui ora.]

Ora pro parentibus genitoris tui, qui illi res suas in legitimâ dimiserunt hereditate, qui fuissent, vel quorum nomina in capitulis hujus libelli, in fine, invenies conscripta (1). Et licet Scriptura dicat : « In bonis alienis gaudet altus (2) ; » tamen eorum, ut prædixi, hæreditates *(Ici commence le huitième fragment de N)* non extranei, sed tuus possidet dominus et pater B[ernardu]s. In tantum quod illi remanserunt, ora. Pro (3) possidentes (4) ora, ut eis vivens multo fruaris feliciter tempore. Credo enim quod si digne et humiliter erga eum certaveris, pium tibi ex hoc augebit incrementum fragilitatis (5) dignitatum suarum. Si, concedente (6) prius clementia omnipotentis Dei, tuus genitor aliquid exinde tibi jusserit largiri, in quantum valueris per amplius ora (7) ut illi merces adcrescat ex eorum animabus quorum cuncta fuerunt. Ex occupationibus enim multis illi non licet ad tempus. Tu vero, dum vales et licentiam habes, pro animabus eorum jugiter ora.

CHAP. LXII.

Prie pour le seigneur Théodoric et pour tous les autres défunts, afin qu'ils reposent en paix.

Il ne faut pas oublier de prier, mon fils, pour celui qui, te prenant dans mes bras, t'adopta pour fils dans le

(1) Voir le chap. LXXII.

(2) Pour *alius*. Ce passage est un souvenir de *Eccli.*, XIV. 4, où il est dit : « *Qui acervat ex animo suo injuste, aliis congregat, et in bonis illius alius luxuriabitur.* »

(3) P, *hoc*, m. l.

(4) Il est probable qu'il faut lire *possidente*, s.-e. *Bernardo.*

(5) P, *frugalitatis*, m. l.

(6) P, *Sicut, cedente*, m. l.

(7) P, *per ampliora*, m. l.

Christ par le baptême de la régénération (1). Quand il vivait, il s'appelait le seigneur Théodoric ; maintenant il n'est plus. Il eût été en tout ton guide et ton ami si cela lui eût été permis. Il a été reçu, sans nul doute, dans le sein d'Abraham. Te laissant dans le siècle comme un enfant premier-né, il a légué tous ses biens à notre maître et seigneur (2), afin qu'ils te soient entièrement destinés. Ordonne souvent, autant que tu le pourras, des prières pour ses fautes, s'il en a commis et ne s'est pas repenti ; ordonne-les nombreuses et particulières, aux offices de la nuit, à matines, à vêpres, et aux autres heures ; ordonne-les dans beaucoup de lieux, et que beaucoup de personnes y prennent part. Que le sacrifice de la messe soit fréquemment offert pour lui ; que de saints prêtres y prient et que des aumônes y soient distribuées aux pauvres. Indication des prières que Guillaume doit dire quand il priera pour Thédoric.

Il faut faire dire des messes et des offices, non-seulement pour lui, mais encore pour tous les fidèles défunts. Nulle prière ne vaut mieux, dans cette intention, que les libations des sacrifices (c'est-à-dire le vin du calice, la messe).

[LXII.]

[Pro domno Theuderico quondam et pro omnibus iterum defunctis, ut requiescant in pace, ora.]

Nec hoc prætereundum est, fili, de illo qui te, ex meis suscipiens brachiis, per lavacrum regenerationis filium adoptavit in Christo. Nomen autem ejus apellatus (3) est, dum vixit, domnus Teodericus (4), nunc vero condam (5).

(1) C'est-à-dire fut ton parrain.
(2) L'empereur.
(3) P, *appellatum*.
(4) P, *Theodoricus*.
(5) P, *quondam*.

Nutritor etenim (1) atque amator tuus fuerat (2) in cunctis, si ei licuisset. Suscepit eum, ut credimus, Abrahe (3) sinus. Te quasi primogenitum parvulum relinquens in sæculo, suo (4) cuncta domno et seniori nostro, ut tibi prodesse (5) valerent in omnibus, remanserunt (6). Pluriora enim (7) et speciali[a] cum plurimis in nocturnis, matutinis, vespertinis, cæterisque [h]oris (8), per [h]orarum tempora et spatia locorum, pro ejus delictis, si aliquid injuste egit, æternum (9) pœnituit, in quantum vales, cum valde bonis pluraliter, in quantum potes, per orationes sanctorum sacerdotum, et elemosinas in pauperibus erogando, Domino sacrifitium (10) pro eo offere jubeas frequenter. Cum enim pro eo ad Deum (11) tuas effunderis (12) præces (13) dic capitulationes tali modo : quinque (14) *Requiem æternam, etc.*; quinque (15) *Anima ejus in bonis demorentur* (16) ; quinque (17) *In memoria æterna erit justus*, vel sicut melius nosti. Cum compleveris hæc, dic orationem : « Collocare digneris, Domine, corpus et animam famuli tui Theoderici (18) in

(1) P, *etiam*.
(2) Pour *fuisset*.
(3) P, *Abrahæ*.
(4) Pour *sua*.
(5) P, *prodesse tibi*.
(6) Voyez la note 2 de la page 54.
(7) P, *autem*.
(8) Le mot *heures* s'applique, dans le langage liturgique, à des chants et à des prières qui, dans l'Église catholique, constituent un office religieux pour certaines *heures*, soit du jour, soit de la nuit. Ces heures sont au nombre de sept, savoir : *matines* et *laudes*, *prime*, *tierce*, *sexte*, *none*, *vêpres* et *complies*. Les différentes *heures canoniales* sont composées de psaumes, de cantiques, d'hymnes, de leçons, de versets, de répons, etc.
(9) P, *et non*, b. l.
(10) P, *sacrificium*.
(11) P, *Dominum*.
(12) P, *effuderis*.
(13) P, *preces*.
(14) Mot omis dans P.
(15) Mot omis dans P.
(16) P, *demoretur*, b. l.
(17) Mot omis dans P.
(18) P, *Theodorici*.

sinibus Habrahe (1), Ysaach (2) et Jacob, ut cum dies agnitionis tuæ venerit, inter sanctos et electos tuos eum resucitari (3) præcipias, per Dominum. » Missarum (4) namque et sacrifitiorum (5) sollempnia (6) non solum pro eo, verum etiam pro omnibus fidelibus defunctis frequenter facias offerri. Nulla enim oratio in [h]ac parte melior, quam sacrifitiorum libamina. Dicit (7) de viro fortissimo Juda : « Sancta et salubris est cogitacio (8) orare pro mortuis et pro eis sacrifitium offerre, ut a peccatis solvantur (9). » Requiescant in pace. Amen.

CHAP. LXIII.

Même sujet, et notamment pour ton père [Théodoric].

Suis donc, mon fils, les avis que je te donne, et surtout pense à l'âme du seigneur Théodoric, de bonne mémoire, et agis pour le mieux à son intention. Pour le reste, prends courage dans le Seigneur. Conseils.

---

(1) P, *Abrahæ.*

(2) P, *Isaach.*

(3) P, *resuscitare.*

(4) Ce mot commence, dans N, le chap. LXII, qui se termine, dans le même ms., au mot *Amen*, comme le chap. LXII de notre édition. Dans P, le mot *Missarum* commence le chap. LXI. Il y a là, dans les deux mss., un défaut de correspondance évident avec la *Table des chapitres.*

(5) P, *sacrificiorum.*

(6) P, *solemnia.*

(7) Pour *Dicitur.*

(8) P, *cogitatio.*

(9) II, *Machab.*, XII, 46. Judas Machabée, à la suite d'un combat heureux, fit offrir un sacrifice pour les péchés de quelques juifs qui avaient dérobé certains objets des temples ennemis, et qui avaient été tués. C'est à cette occasion que le second livre des Machabées contient le verset cité.

LXIII (1).

[Item, specialiter pro patre.]

Tu ergo, fili, age ut tibi (2) ad[h]ortans moneo, maximè de anima divæ (3) [et] bonæ prædicti memoriæ, sicut melius nosse valebis (4). De cætero confortare in Domino et in potentia virtutis ejus. Tempore quo (5) in sæculo consumaveris isto, benedic Deum et pete (6) ut vias in cunctis dirigat tuas. Consilia namque tua in ipso semper permaneant. Qui (7) benedixit domnum Abraham, Ysaach et Jacob, Moysen et Levi, suam super te dignetur ad salvandum excitari (8) potenciam, ut cum prædictis personis merearis partem [h]abere [in] regno sine fine mansuro. Amen.

CHAP. LXIV.

Des divisions et des combinaisons des nombres.

Je me suis utilement servi, pour écrire le présent livre, de divers autres ouvrages, mais la méthode qui m'a guidée, c'est de choisir des matériaux appropriés à ta jeunesse, de façon que tu sois guidé et conduit jusqu'au sommet par les quinze échelons dont j'ai déjà parlé. Je désire que le nom-

(1) P, LXII.

(2) Pour *te*.

(3) *Divæ* fait songer à l'épithète *divus*, appliquée aux empereurs romains après leur mort.. Les mots *prædicti bonæ memoriæ*, comme les mots *pro patre* de l'intitulé du chap., ne peuvent se rapporter qu'à Théodoric, qui avait été un père pour Guillaume, et qui était mort. *Bonæ memoriæ* ne s'applique pas à un vivant, comme l'était alors le duc Bernard, père de Guillaume.

(4) P, *valebit*.

(5) Pour *quod*.

(6) P, *precare*.

(7) P, *quia*, m. l.

(8) P, *excitare*, b. l.

bre de ces échelons, déroulé dans ton esprit, y suive le même progrès que les heures accordées à ton existence par la bonté de Dieu.

LXIIII (1).

[De articulis et metrorum compositis.]

Ars (2) namque hujus ex parte libelli, quanquam ex diversis librorum voluminibus sit utiliter *(Ici se termine le huitième fragment de N)* contextus, tamen eorum testimoniis (3) secundum tuæ qualitatis mensuram digno affectu inserere malui, ita ut per tres quinas graduum partes ad summum sit (4) usque perductus atque collectus. Quod volo, ut ipse (5) partes, sicut, tibi auxiliante dies (6), horarum, adcrescunt per tempora, ita et ipse numerus in sensu revolvens tuo augmentetur in majus.

CHAP. LXV.

De la signification des lettres du nom d'« Adam. »

De même que cinq fois trois font quinze, de même quinze fois trois font quarante-cinq. Ajoutez un et vous avez quarante-six. Ce nombre, d'après les principes des Grecs, est contenu tout entier dans les lettres du nom d'Adam. En effet, l'*alpha*, qui est l'Orient, vaut un ; le *delta*, qui est l'Occident, vaut quatre ; une seconde fois l'*alpha*, qui est le Septentrion, vaut un ; et enfin le *moida*, qui est le Midi, vaut quarante. Adam, par ses descendants, s'est étendu dans ces quatre parties du monde. Mais un, plus quatre, plus un, plus quarante, font quarante-six. Autant il y a de

(1) P, LXIII. Dans N, ce chap. est intitulé : *De articulis.*
(2) Pour *In arte.*
(3) Pour *testimonia.*
(4) Pour *sis.*
(5) Pour *ipsæ.*
(6) Pour *Deo.*

jours dans ce chiffre, autant on mit d'années à construire la maison du Seigneur à Jérusalem.

[LXV] (1).

[De litteris Adam et ejusdem sensibus.]

Sicut quinquies terni XV, sic XV^decies^ *(quindecies)* III^ni^ (2) *(terni)* XLV faciunt. Additur I et fiunt XLVI. Totus numerus, secundum elementa Græcorum, litteræ (3) continetur. Nam *alfa*, quod est oriens, I ; *delta*, quod est occidens, IIII ; iterum *alfa*, quod est VII^m^ drion (4), [I] ; *moida*, quod intelligitur meridies, XL. In has IIII mundi partes extensus est Adam in filiis suis. Unus autem et IIII et I et (V^quies^ II^bini^) (5) XLXVI (6) faciunt. Quantos dies esse particulationes continentur, tot annis restaurata est domus Domini in Jerusalem, hoc est XL et VI annis. Nam Dominus, ipso legitimo dierum numero compleri volens, ait Judeis : « Solvite templum hoc, et in triduo excitabo illud (7). » Illi autem dixerunt : « XL et VI annis ædificata est domus hæc, et tu in triduo excitabis illud (8) ? » Ille autem dicebat de templo corporis sui, ac si diceret : «Solvite per passionem quod de vestra sumpsi origine, » ut audietis : « Ecce homo (9), et ego in triduo per divinitatis excitabo potentiam. » De quo triduo multo antea prædixit Propheta, dicens : « Vivificabit [nos] per (10) duos dies, die tertia suscitabit nos (11), etc. »

(1) P, LXIIII.

(2) P porte par erreur IIII^ni^.

(3) Pour *in litteris Adam.*

(4) Pour *septentrion.*

(5) A supprimer et à remplacer par XL. *Quinquies bini* est évidemment une faute de copiste. Le contexte ne permet pas d'hésiter dans cette correction.

(6) Pour XLVI. Le copiste de P n'a manifestement rien compris à ce calcul.

(7) *Joan.*, II, 19.

(8) *Joan.*, II, 20.

(9) *Joan.*, XIX, 5.

(10) Pour *post.*

(11) *Oseæ*, VI, 3.

CHAP. LXVI.

Des quinze bénédictions qui te sont offertes et qui doivent toujours demeurer sur toi.

De même que un, plus deux, plus trois, plus quatre, font dix, de même dix, plus vingt, plus trente, plus quarante, font cent. Mais cent, plus deux-cents, plus trois-cents, plus quatre-cents, forment le nombre mille. Mille, plus deux-mille, plus trois-mille, plus quatre-mille, font dix-mille. Dix-mille, plus vingt-mille, plus trente-mille, plus quarante-mille, font cent-mille. Tu peux dire encore, en t'élevant davantage, cent-mille, plus deux-cent-mille, plus trois-cent-mille, plus quatre-cent-mille, font un million.

Dans les éléments de ce calcul, se trouve un nombre grand et parfait. C'est le nombre *un*, qui signifie Dieu. Le prophète a dit : « Le Très Haut est grand et seul sur toute la terre. » Quant au nombre *deux*, il faut y voir les deux Testaments, ou les deux commandements : l'amour de Dieu et l'amour du prochain. Le nombre *trois* désigne le Dieu triple et parfait. Celui-là sera sauvé qui croira en lui. Le nombre *quatre* signifie les quatre parties, les quatre colonnes du monde, où partout est prêché le saint Évangile. Le nombre *cinq* doit s'entendre des cinq vierges sages, qui conservent à leurs cinq sens l'éclat de la virginité et la blancheur de la chasteté. Le nombre *six* veut dire les six urnes qui représentent les six âges du siècle. Apprends à y discerner les gens de bien, et tourne-toi vers le noble falerne. Dans le nombre *sept*, il faut voir les sept candélabres ou les sept lampes qui éclairaient le temple du Seigneur. Le nombre *huit* désigne les huit âmes qui furent sauvées sur les eaux du déluge, c'est-à-dire ceux qui, dans l'arche de l'Église, régénérés par l'eau du baptême, méritent la palme de la huitième béatitude. Le nombre *neuf* signifie les neuf chœurs des anges. Par le nombre *dix* on doit entendre la dîme.

Depuis le premier homme créé jusqu'au dernier qui doit être sauvé à la fin du monde, j'estime que tous doivent être

ramenés à la condition des anges. Dans cette récupération, non-seulement les autres nations doivent être sauvées, mais encore celle des juifs. Puisses-tu profiter de ce salut dans l'avenir. Amen.

Revenons, mon fils, sur ces calculs. Comme les unités des différents ordres (1) peuvent être décuplées par le seul moyen de trois autres nombres (2), et peuvent de même devenir cent et mille fois plus grandes, ainsi les phalanges, par la flexion que les plus habiles calculateurs impriment à leurs doigts, arrivent, par une progression rapide, à exprimer jusqu'à un million, pour le salut de la civilisation tout entière (3). Le nombre de un million est le plus parfait. S'il n'en était pas ainsi, les frères de Rebecca ne lui auraient pas dit : « Puisses-tu croître, par ta descendance, jusqu'à un million. »

Que le Dieu tout puissant te donne sa bénédiction. Amen.

[LXVI].

[De quinquies ternis benedictionibus in te offerentium et manentium (4) semper].

Sicut I et II et III et IIII, X sunt, sic X et XX [et XXX] (5) et XL, C faciunt Centum autem et CC et CCC et CCCC complent numerum M. [Millia] namque [et] $\overline{\text{II}}$ (6) et $\overline{\text{III}}$ et $\overline{\text{IIII}}$, C N (7) sunt; potes etiam, si velis altius, dicere cen-

(1) *Partes* ne peut guère se traduire autrement dans ce passage difficile. Il s'agit ici des unités simples, des unités de dizaines, des unités de centaines, etc.

(2) Voir plus haut, par ex., le nombre 1 devenant 10 en y ajoutant 2, 3 et 4; le nombre 10 devenant 100 en y ajoutant 20, 30 et 40.

(3) Platon *(Epinomis)* dit que c'est un dieu qui a apporté la science des nombres sur la terre, et que sans elle les hommes seraient au niveau de bêtes. (Voir aux *Éclaircissements*).

(4) Je propose de lire : *tibi oblatis et in te mansuris....*

(5) Il faut évidemment suppléer ici le nombre trente.

(6) *Duo millia.*

(7) Pour C M, *centum millia*. Le copiste de P, perdu dans tous ces calculs, a dû sauter un passage que je restitue ainsi : «...[$\overline{\text{X}}$ *sunt.* $\overline{\text{X}}$ *autem et* $\overline{\text{XX}}$, *et* $\overline{\text{XXX}}$ *et* $\overline{\text{XL}}$,] C M *sunt.*

tum M et $\overline{CC}$ et $\overline{CCC}$ et $\overline{CCCC}$, M. M^{lia} (1) deducunt in summa. In has quoque calculi particulas magnus et perfectissimus continetur numerus, nam, in unum, ipsum intellige qui dictus est Deus, quoniam, sicut ait Propheta : « Ipse est magnus et solus altissimus super omnem terram (2). » In duo, duo intellige Testamenta vel duo mandata, dilectionem videlicet Dei et dilectionem proximi. In ternarium quoque Perfectum et Trinum designat (numerum), cui qui firmiter crediderit salvabitur. In (quo) quaternario, quatuor mundi continentur [partes] vel quatuor columnæ; sanctum per orbem universum prædicat (3) evangelium. In quinario, quinque intelliguntur prudentes (4); quinquies (5) corporum suorum sensibus (6) cum virginitatis nitore et castitatis candore duplum ad summum usque perducunt. In senarium, sex [h]ydrias (7) quæ per sex sæculi volvuntur ætates intellige ; in qua boni minusve (8) dinoscuntur esse permixti, lege et invenies, atque in falernum nobilem (9) utiliter verge. In septenarium, ut supra, (vel) septem candelabra et (10) septem lampadas domum illustrantes Domini. In octonarium, octo intellige animarum (11) quæ per undas aquarum salvatæ sunt, vel certe illos qui in arca, hoc est in Ecclesia, per aquam baptismatis renovati, octavam dignitatis beatitudinem (12) merentur accipere cum palma. In novenarium, novem asserit ordines (13) qui firmiter

(1) *Mille millia.*

(2) *Psalm.*, LXXXII, 19.

(3) Pour *prædicatur.*

(4) Sous-ent. *virgines. Matt.*, XXV, 2.

(5) Pour *quæ quinque.*

(6) Pour *sensus.*

(7) Ce sont les six urnes des noces de Cana. *Joan.*, II, 6.

(8) Je propose de lire : *in quantum boni plus minusve.*

(9) L'eau des vases de Cana fut changée en vin excellent. Le falerne, un des meilleurs vins du monde romain, désigne ici les hommes de bien.

(10) Pour *vel.*

(11) Pour *animas.* Ces huit personnes sont Noé, ses trois fils, sa femme et ses trois brus. *Gen.*, VI, 18.

(12) Pour *octavæ dignitatem beatitudinis.*

(13) Il s'agit ici des neuf classes ou chœurs entre lesquels les anges sont divisés.

steterunt. In denarium, decimum quod secundum dicta Patrum recuperandum esse omnes fatemur et credimus. Et cætera his (1) pertinentium (2) multa (3). De droplasto (4) usque in ultimum qui in fine mundi salvandus est, ad hoc eos credimus esse colligendos, ut (dicimus), sicut prædixi, legaliter recuperetur ordo angelicus. In hanc recuperationem non solum nationes, sed etiam Israëlitarum salvandæ sunt generationes, dicente scriptura : « Cum plenitudo subintraverit generationem (5), tunc omnis Israël salvus fiet (6). » Salvatio hæc tibi in futuro succurrat. Amen.

Quod tibi, fili, V[uillelme], in hac (7) calculationes plura replicem verba. Cum (8) omnes partes usque in denarium utiliter crescant (9), cum solis ternis, et in centesimum et in millesimum, omnes articulationes, per flexos peritissimorum articulos, usque ad mille millia, ad salutem morum omnium (10), per saltus adcrescunt, humanorum ; perfectissimus autem est omnium millia millesimus. Quod si ita non esset, nequaquam quidam fratres (11), suam admonentes sororem, cum orationis augmento [non] ita dicerent : « Soror nostra es, crescas inter millia (12). » Et si in fragili sexu ita, quid in virili ?

Deus omnipotens in quem hæc omnia jàm superiùs articulata dignissimè volvuntur, secundum admonitionem sanctorum Patrum in prole, et secundum orationem Isaach

(1) Pour *ad hæc*.

(2) Pour *pertinentia*.

(3) On voit que l'auteur du Manuel s'arrête à *dix*, et ne poursuit pas son symbolisme jusqu'à *quinze*, nombre des bénédictions qui font le sujet des chap. LXVI et LXVII. Ici seulement commence le chap. LXVI dans P.

(4) Pour *protoplasto*.

(5) Il faudrait *generationum*, mais il faut lire *gentium*, comme dans l'épitre de Paul.

(6) Ce passage est un arrangement de *Rom.*, XI, 25 et 26.

(7) Pour *has*.

(8) Pour *Quum*.

(9) Pour *crescunt*.

(10) Voir aux *Éclaircissements*, VIII.

(11) Il s'agit des frères de Rebecca, la future femme d'Isaac.

(12) *Genes.*, XXIV, 60. La Vulgate porte : *in mille millia*.

et Rebeccæ conferentem, in Jacob te benedicens, crux (1) benedicat. Amen. Et in virtutis (2) aptis crescat (3) atque multiplicet (4). Amen.

CHAP. LXVII.

Même sujet.

Que Dieu te donne en abondance la rosée du ciel et la graisse de la terre. Qu'il soit pour toi un puissant défenseur contre tes ennemis. Enumération des bénédictions que Dhuoda désire pour son fils. La dernière bénédiction est ainsi conçue : Sois béni au début et à la fin de ta jeunesse, sois béni dans ta vieillesse et jusqu'au port des âmes. Atteins-y, entre un million, par une marche heureuse et par le combat du salut. Amen.

LXVII.

[Item, de eadem re ad eumdem].

Donet tibi de rore cœli et de pinguedine terræ abundantiam. Amen. Frumentum vinumque et oleum fruenter cum cunctis tibi redundent. Sit tibi adjutor et contra omnes inimicos tuos fortissimus defensor. Secundum orationem cujusdam conferentem in subditis oratrix tibi, nobilis puer, adsisto. (LXVIII) [I,] Benedictus tu in civitate ; II, Benedictus in agro ; III, Benedictus in aulam ; IIII, Benedictus cum genitore et benedictus cum fratre ; V, Benedictus cum magnis et benedictus cum minimis ; VI, Benedictus cum senioribus et benedictus cum junioribus ; X (5), Benedictus cum castis et benedictus cum con-

(1) Pour *cruce*.
(2) Pour *virtutibus*.
(3) Ponr *crescas*.
(4) Pour *multiplices*.
(5) Il manque dans P les bénédictions VII à IX et XIV à XV.

tinentibus ; XI, Benedictus cum sobriis et benedictus cum vigilantibus dignè ; XII, Benedictus etiam fructur (1) terræ tuæ ; XIII, Benedicta juventus tua, egrediens et regrediens, et ad senectam et senium perveniens atque ad portum animarum, una cum salutis agone in mille millia cursu valeas pertingere felicior. Amen.

CHAP. LXVIII.

Des époques de ta vie.

Tu as déjà seize ans accomplis. Si mon second fils avait le même âge, j'écrirais pour lui un autre livre. Si je te voyais parvenir à l'âge de trente ans, j'entrerais dans des développements plus étendus et plus approfondis. Mais la mort approche de moi et la détresse épuise mon corps. Aussi, prévoyant que je n'irai pas jusque-là, je me suis hatée de composer le présent livre pour te servir à toi et à ton frère. Je t'exhorte à y puiser toujours ta nourriture, et à t'y désaltérer comme à un breuvage parfumé de miel. La date de mon mariage avec ton père, la date de ta naissance, aux approches des calendes de décembre, tu y trouveras tout cela. Depuis le premier vers de ce livre jusqu'à sa dernière syllabe, sache que tout est écrit en vue de ton salut. Pour connaître les matières traitées, lis les titres des chapitres : tu comprendras plus aisément le texte de ces chapitres.

Les vers qui précèdent ou qui suivent, je les ai dictés moi-même, avec tout le reste, pour ton esprit et ton corps, et je ne cesserai de t'exhorter à les lire et à les apprendre par cœur.

---

(1) Pour *fructus*.

LXVIII.

[De temporibus tuis.]

Quadrans (1) in quatuor jam habes annos usque perductos.
Si proles secundus (2) tot tempus haberet,
In sui personam illi alium transcriberem libellum ;
Et si tantum et aliud tantum, et medium dimidii tantum (3),
In annis volvens, ut speciem cernerem tuam,
Fortiora tibi in verbis prolixis copulare[m].
Sed quia tempus resolutionis non tardat me meum,
Et ægritudo angustiarum corpus undique conterit,
Istum tibi et fratri, ut prosit, quod collegi festinans,
Sciens me ad tempus prædictum pervenire non posse (4),
(Ici commence le neuvième et dernier fragment de N)
Velut mellifluum potum, favisque (5) permixtum,
In cibum oris, ut degustes (6) semper ad[h]ortor.
Tempus namque ex quo ad genitorem tuum perveni,
Vel tuus ex nobis in sæculo processit status,
Kalendis mensarum (7), cuncta feruntur in nobis (8).
Ex primo namque hujus versu libelli,
Usque ad ultimam ejusdem sillabam (9),

(1) Pour *Quadrantes.*

(2) Pour *secunda.*

(3) Voir aux *Éclaircissements*, IX.

(4) P transcrit comme de la prose cette première partie du chap. LXVIII. Mais N transcrivant en vers plus ou moins réguliers, comme tous les vers du Manuel, la seconde partie du même chapitre, j'ai cru devoir, par analogie, et en me guidant sur la coupe des phrases, transcrire également en vers la première partie.

(5) P, *favumque*, m. 1.

(6) P, *utile gustes*, m. 1.

(7) Mabillon lit *decembrium.* Il faut entendre : *tertio kalendas mensis decembris.* En effet, Dhuoda dit, dans la préface, que Guillaume est né le 29 novembre.

(8) Pour *in isto libello.*

(9) P, *syllabam.*

Cuncta tibi ad pensum salutis scripta cognosce.
Et quid ibidem gerantur (1), lege capita versuum (2),
Ut ad ea quæ subtus secuntur (3) facilius valeas ingredi.

Item ejusdem. Hos versiculos supra, infra et subtus, ad mentem corpusque tuum ipsa dictavi, cum cunctis ; et ut legas ore, teneas corde, admonere non cesso.

CHAP. LXIX.

Vers composés avec les lettres de ton nom. (Résumé de l'enseignement de Dhuoda.)

Autant que possible, deviens fort et heureux, mon enfant bien-aimé ; prends goût à lire les pages que j'ai fait écrire pour toi ; tu y trouveras vite de la douceur.

La parole de Dieu est la vie : recherche-la avec soin, et instruis-toi dans la doctrine sacrée. Alors ton esprit goûtera les joies éternelles.

Que le Roi infini et puissant, lumineux et bon, daigne en toutes choses nourrir ton esprit, cher enfant qui entres dans l'adolescence ; qu'il te protege et te défende à toute heure.

Sois humble d'esprit et chaste de corps, sois prompt à rendre service aux grands et aux petits, dans la mesure de ton pouvoir.

Avant tout, crains et chéris Dieu de tout ton cœur, de tout ton esprit, de toutes tes forces ; et ensuite ton père, en toutes choses.

Que l'enfant né de sa race, accroissant l'illustration de ses parents, et brillant au milieu des nobles, ne cesse de servir Dieu.

Aime les grands, considère les premiers de la cour, descends jusqu'aux humbles, lie-toi avec les bons, garde-toi de suivre les orgueilleux et les méchants.

Honore toujours les véritables ministres des rites sacrés,

(1) P, *geratur*, b. l.
(2) P, *versorum*.
(3) P, *sequuntur*.

les saints évêques; recommande-toi partout, les mains tendues et en toute simplicité, aux gardiens des autels.

Viens souvent en aide aux veuves et aux pupilles, distribue aux pèlerins de quoi manger et boire, prépare-leur des asiles, et donne des vêtements à ceux qui sont nus.

Sois, dans les causes, un juge équitable, ne recevant de présents d'aucune main, et n'opprimant personne : ta rétribution, c'est Dieu qui te la donnera.

Dans tes dons, sois généreux, toujours attentif et prudent, sympathique et gracieux ; cache-les avec soin, et garde toujours ces mêmes dehors.

Il y a quelqu'un qui pèsera tout cela, et qui, attribuant à chacun suivant ses mérites, ses actions, ses paroles et ses œuvres, pourra te récompenser par les astres du ciel.

Eh bien, noble enfant, recherche ces soins avec ardeur, pour en mériter la récompense, et méprise les bûchers de bois sec et de poix (c'est-à-dire la mort).

Quoique ta jeunesse, fleurie de seize rameaux (seize ans), achemine tes membres délicats vers un plus grand nombre d'années,

Le moment où tu seras homme me semble bien éloigné. Je voudrais te voir homme, si j'en avais le pouvoir, mais je n'aurai pas ce bonheur.

Puisses-tu vivre pour Celui qui t'a créé dans sa bonté, et, ta course achevée, participer à la récompense de ses serviteurs.

Assurément, mon esprit se meut dans les ténèbres, mais je t'exhorte pourtant à lire avec assiduité les pages de ce livre et à les graver dans ta mémoire.

J'achève ces vers, avec l'aide de Dieu, quand tes seize ans viennent de s'accomplir, au moment d'entrer dans le mois de décembre, le jour de la fête de Saint André, et dans l'Avent du Verbe. Fin des vers.

LXVIIII.

[De versis et litteris compositis tuis] (1)

Vt valeas, vigeas, optime (2) prolis (3); conscripta a me tibi directa legere ne pigeat; invenias (4) facile placida tuis (5).

Est vivus sermo Dei : illum perquire diligentius, sacram disce doctrinam. Mens etenim tua repletur (6) gaudiis magnis per sæcula (7)..

Rex immensus et fortis, clarus et pius, dignetur per cuncta tuam nutriri (8) mentem, juvenilis puer; [te] protegat, defendat omnibus horis (9).

Sis namque tu humilis mente et castus corpore, pronus in servitiis abtis (10), magnis et minimis omnibus, ut vales, plectere frequens (11).

In primis Dominum Deum ex toto corde et mente, totis viribus pansis, time et dirige (12); genitorem tuum inde per cuncta.

Almificum genitum prole exortum (13), genus adcrescens parentum, prosapie(m) (14) refulgens ex magnis, Illi adsidue (15) servi (16) ne pigeat (17).

(1) Au lieu de ce titre, qui est celui de la table de P, N donne : *Item nomina*. Les premières lettres des dix-huit vers ou plutôt versets qui forment ce chapitre constituent les mots : VERSI AD VVILLELMVM F*(ilium)*.

(2) P, *optimæ*.

(3) Pour *optima proles*. — P ajoute : *dicta*.

(4) Pour *invenies*.

(5) Pour *tibi*.

(6) Pour *replebitur*.

(7) Ces quatre mots n'existent pas à cette place dans P.

(8) P, *nutrire*, b. l.

(9) P ajoute, à tort à cette place : *ut vales, plectere frequens*.

(10) P, *aptis*.

(11) Ces quatre mots n'existent pas à cette place dans P.

(12) Pour *dilige*.

(13) Il faudrait *Almificus genitus prole exortus*.

(14) P, *pro sapientia*, m. l.

(15) P, *assidue*.

(16) P, *servire*, b. l.

(17) P ajoute, à tort à cette place : *inprobis cave ne flectas*.

Dirige (1) obtimates (2) magnos, in aula(m) conspice primos, coequa te humilibus, junge benevolis (3), superbis (4) et improbis cave ne flectas (5).

Veros sacrorum (6) digni juris (7) ministros, præsuli (8) dignos, honora semper; altarium custodibus tensas manus ubique simplex co[m]menda.

Viduis et pupillis subleva frequens, et peregrinis victum potumque largire, para hospitia, nudis namque vestitum porrige manum.

Justus (9) in causas (10) judex (11) valens adesto, munus a manu non accipias umquam, nec opprimas quemquam; retribuet enim tibi Largitor (12).

Largus in donis, semper vigil et prudens, omnium concors amabili nisu, ad ima regaudens (13); facies etenim hæc manebit (14) tibi (15).

Huc et illuc compensor (16) unus est dator, meritis reddens singulorum, præfactis (17), verbis et operi tribuens obtima (18) cœlorum sidus (19).

(1) Pour *Dilige.*

(2) P, *optimates.*

(3) N, *benivolis.*

(4) P, *superbos.*

(5) Ces quatre mots n'existent pas à cette place dans P. — Il faudrait : *ad superbos et improbos cave ne mentem flectas.*

(6) N, *sacrarum.*

(7) P, *viris*, m. l.

(8) Pour *præsules*

(9) P, *Judex.*

(10) P, *causis*, b. l.

(11) P, *justus.*

(12) P ajoute, à tort à cette place : *etenim hoc manebit tibi.*

(13) P, *recondens*, b. l.

(14) Pour *maneat.*

(15) Dans P, à cette place, ces quatre mots sont remplacés par : *et.*

(16) Ce mot n'est pas classique.

(17) P, *de factis.*

(18) P, *optima.*

(19) P, *sydus.* Après ce mot, P ajoute, à tort à cette place : *esto mitis, despice piras.*

En, ut curas habeas, nobilis nate, solers perquire, pigeat ne tibi tantarum (1) præmia accipere, et picei fomitis despice piras (2).

Licet juventus tua, florida virgis quadrans quaternis, computaris in (3) annis senioribus teneris membris gradans (4) cursu peragrans (5),

Multum a me videtur longior esse, cernere volens tuæ speciei tenorem, si daretur virtus (6), attamen ad hæc merita non mea vigent (7).

Utinam Illi vivas qui te plasmavit placida mente, famulantium dignis jungas consorciis (8), post expletis cursibus felix adsurgas (9).

Mens namque mea certe (10) volvitur antris, hoc tamen [h]ortor ut pagin(d)as istius (11) jam supra exaratas, assidue (12) legas fixas ad mentem (13).

Finiunt versiculi, Deo juvante, annis præteritis octo binis deductos, incohans (14) december (15), Andree sancti festa, Adventus Verbi (16). Expliciunt versi.

(1) P, *tantorum.*

(2) Pour *pyras.* Ces quatre mots manquent à cette place dans P.

(3) P, *et.*

(4) Ce mot, qui n'est pas latin, est pour *gradus.*

(5) P ajoute, à tort à cette place : *non mea vigent.*

(6) P, *vultus*, m. l.

(7) Ces trois mots n'existent pas dans P à cette place.

(8) P, *consors.*

(9) P ajoute, à tort à cette place : *fixas ad mentem.*

(10) P, *certe mea.*

(11) Sous-ent. *libelli.*

(12) P, *assiduè.*

(13) Ces trois mots n'existent pas dans P à cette place.

(14) P, *inchoans.*

(15) P, *decembris.*

(16) On se rappelle que Guillaume est né le 29 novembre 826 (voir la Préface). Il a donc eu seize ans le 29 novembre 842. La Saint-André est le 30 novembre. L'Avent commence au dimanche qui tombe entre le 27 novembre et le 3 décembre. Pâques tombant, en 842, le 2 avril, le premier dimanche de l'Avent n'arriva, cette année-là, que le 3 décembre. On voit donc qu'il ne faut pas prendre à la lettre l'indication de Dhuoda : *Adventus Verbi.* Il ne faut retenir, des trois indications qui composent la date donnée par Dhuoda, que les deux premières : Guillaume vient d'avoir 16 ans, et on est à la Saint-André. Cela fait le 30 novembre 842.

CHAP. LXX.

Après les paroles qui précèdent, il est traité de ta vie publique.

Voilà terminées les paroles de ce livre, que j'ai dictées avec joie, et que j'ai ordonné de transcrire pour ton utilité.

Mais je désire encore que, lorsque tu auras, avec l'aide de Dieu, atteint l'âge d'homme, tu organises ta maison au moyen d'une hiérarchie régulière. A l'instar de David, qui, ayant tué d'un seul coup huit-cents ennemis, ne paraissait pourtant qu'un vermisseau entre les vaillants officiers dont il s'était entouré, accomplis toutes choses dans ta vie publique, avec méthode et résolution.

Si je vivrai jusqu'à ce temps et si je le verrai, j'en suis incertaine; incertaine de le mériter, incertaine de le pouvoir, car, frêle et souffrante, je suis brisée par le choc des vagues. Quoique j'en sois réduite à peu d'espoir, cependant tout est possible au Tout-Puissant. Si l'homme ne peut toujours réaliser son désir, Dieu peut lui accorder cette réalisation. Que sa volonté soit faite. Amen.

[LXX.]

[Post verba præscripta, de re publica.]

Finita sunt hujus verba libelli, quæ, ut valui, animo libenti (1) dictavi, et utiliter in tuam specie tenus formam tran(s)scribere jussi.

Volo enim (2) et [h]ortor ut cum, auxiliante Deo, ad perfectum perveneris tempus, domum tuam per legitimos gradus utiliter disponas, et, ut scriptum est de quodam viro (3),

(1) P, *libenter*.
(2) P, *etenim*.
(3) David.

« velut tenerrimus ligni vermiculus (1), » in re publica cuncta ordinabili cursu fidenter perage. Et ut ego ad hoc pervaleam (2) tempus, ut cernere valeam, incerta consisto, incerta ex meritis, incerta vigore, fragilique labore per undas conquassor. Licet in me ita consistat, tamen apud Omnipotentem cuncta possibilia manent. Quoniam non est in potestate hominis ut omnia agat que (3) vult, in tantum quantum est, Deus concedere jubet. Et secundum quod ait Scriptura, « Neque currentis, neque volentis, sed miserentis est Dei (4). » Ob id, in illa fidens, nichil aliud dico, nisi : « Sicut fuerit voluntas in cœlo, sic fiat (5). » Amen.

CHAP. LXXI.

Je pleure, en faisant un retour sur moi-même. Prie pour le salut de mon âme pendant le temps qu'il me reste à vivre, et après ma mort.

La douceur de mon trop grand amour et le regret de ta beauté m'ont fait presque oublier de moi-même, et maintenant que les portes de ce livre sont closes, il me prend le désir d'y rentrer. Quoique indigne d'être comptée dans le nombre de ceux pour lesquels on doit prier, ne cesse pas, je t'en conjure, de prier pour le salut de mon âme. Sans doute, je suis confondue dans la foule, mais tu m'en tireras par ton affection (6).

Tu n'ignores pas les périls de toute sorte auxquels mon constant état de souffrance, les évènements, et l'obstacle de ma faiblesse, ont livré mon frêle corps. Grâce à Dieu et à la valeur de ton père Bernard, j'ai échappé à tous ces dangers, mais mon esprit retourne vers ces violentes pé-

(1) II, *Reg.*, XXIII, 8.
(2) P, *valeam.*
(3) P, *quæ.*
(4) *Rom.*, IX, 16.
(5) Souvenir de *Matt.*, VI, 10.
(6) C'est ainsi que je crois devoir traduire : *inter innumeros, numerabili affectu....*

ripéties. Dans ce passé, j'ai trop négligé les louanges de Dieu. Ce que je devais faire pendant les sept heures, je ne l'ai pas fait, demeurant sept fois sept fois inoccupée. Aussi je te supplie de toutes mes forces de te complaire à invoquer sans cesse pour mes fautes la miséricorde de Dieu, afin qu'il daigne m'élever au ciel, moi brisée et accablée.

Tant que tu me sauras vivante, que ta tendresse plaide ainsi pour moi, non-seulement par les veilles et les prières, mais encore par les aumônes, afin que, lorsque la mort m'aura délivrée de la chaîne de mes péchés, je sois reçue avec bonté par le souverain juge.

Si tes fréquentes prières et celles des autres me sont nécessaires à présent, elles me le seront bien davantage encore après ma mort, dont je sens que l'heure est proche. Mon esprit est déchiré de crainte et d'angoisse au sujet de l'avenir de mon salut, et je suis incertaine de le mériter. Pourquoi ? Parce que j'ai péché en pensées et en paroles. Cependant, je ne désespérerai jamais de la miséricorde de Dieu. Pour l'obtenir un jour, je ne laisse personne qui puisse aussi bien plaider pour moi que toi-même, noble enfant, et ceux qui naîtront de toi.

J'ai contracté beaucoup de dettes pour venir en aide à mon seigneur et maître Bernard : je ne voulais pas que, dans la Marche d'Espagne ou partout ailleurs, mes services lui fissent défaut ; je ne voulais pas non plus qu'il se séparât de toi ou de moi, comme c'est la coutume dans certaines circonstances. Pour subvenir à des dépenses nombreuses, j'ai dû faire souvent d'importants emprunts, non-seulement à des chrétiens, mais encore à des juifs. Autant que j'ai pu, je les ai remboursés, et je les rembourserai toujours autant que je pourrai. Mais, si après ma mort, il demeure dû quelque chose, je te supplie de rechercher avec soin mes débiteurs. Quand tu les auras trouvés, fais payer tout exactement, d'abord avec les ressources de mon héritage, s'il en reste, et ensuite avec celles que tu as en propre, ou que tu auras, avec l'aide de Dieu, légitimement acquises.

Qu'ajouterai-je ? Comment tu dois te conduire à l'égard

de ton jeune frère, je te l'ai dit plus haut, et je te le rappelle encore. Je lui demande, s'il arrive à l'âge d'homme, de prier pour moi. Je m'adresse à vous deux comme à un seul, afin que vous offriez souvent pour moi les libations des sacrifices et les victimes.

Lorsque mon Rédempteur me retirera de ce monde, qu'il daigne, grâce à tes prières et à celles des autres, me préparer le rafraîchissement et me recevoir au ciel avec les saints.

C'est la fin du Manuel. Amen. Deo gratias.

LXXI.

Ad me recurrens, lugeo (1).

Ex nimii amoris dulcedinem (2) et desiderio pulc[h]ritudinis tuæ, me medipsam (3) quasi oblitam postponens, januis clausis, iterum intus (4) ingredi desidero. Sed, quia nec digna in numero sum computari præscripto, tamen rogo ut, inter innumeros, numerabili affectu pro anime (5) remedio meæ orare non cesses. Tibi non latet qualiter, pro infirmitatibus meis assiduis, et pro certis (e) (6) causis, secundum cujusdam sermonem qui ait : « Periculis ex genere, periculis ex gentibus (7), etc. » hæc omnia vel cæ-

(1) La table porte : *Ut pro me, tam in corpore volvente quam et post funebra sepulchri, pro salute animæ meæ exores, rogo.*

(2) P, *dulcedine.*

(3) P, *metipsum*, m. l.

(4) P, *intus iterum.*

(5) P, *animæ.*

(6) P, *ex.*

(7) II, *Cor.*, XI, 26.

Il est nécessaire de reproduire ici en entier ce passage de saint Paul, dont Dhuoda ne donne que six mots. Le voici :

« In itineribus sæpe, periculis fluminum, periculis latronum, periculis ex genere, periculis ex Gentibus, periculis in civitate, periculis in solitudine, periculis in mari, periculis in falsis fratribus. »

Nous voyons ainsi que Dhuoda fait allusion à des périls de voyage dont l'a tirée la bravoure de son époux. On peut aisément se figurer ce que

tera his similia, pro meis præpedientibus meritis, in meo fragili sustinui corpore. Auxiliante etenim Deo et merito genitoris tui B[ernardi] (1), de his omnibus evasi fidenter, sed in has ereptiones animus meus reflectitur. Per (2) recurrentium tempora, multis in laudibus divinis pigra remansi, et quod agere debui per [h]oras septenas, septenas septenas (3) desidiosa adstiti in cunctis. Idcirco, supplici affectu totis viribus præcor (4), ut pro meis offensis atque delictis Domini misericordiam jugiter exorare delecter (5), et me allisam atque gravatam ad superos erigere dignetur.

Dum me vivam in sæculo conspicis isto, vigil affectu ita certare stude, non solum in vigiliis et orationibus, sed et in elemosinis paupe(ro)rum (6), ut ex vinculo peccatorum meorum corporaliter erepta, a pio Judice piè merear esse in omnibus recepta. Est michi modo necesse tua vel aliorum frequens oratio : erit postea plus et per amplius, ut credo, cicius (7) ita esse venturum (8). Ex nimio timoris (9) dolore, quid in futuris michi eveniat, valde meus undique animus discutitur, et qualiter valeam in finem (10) liberari, incerta sum ex meritis. Quare ? Quia peccavi in cogitacione, in locutione. Ipsa autem locutio, inutilis, ad opus pravum usque pervenit. Licet ita sint, de Dei misericordia nunquam disperans (11) ero, nec sum, ero nec unquam. Et ut ad recuperationem aliquando pervenire possim, nullum similem tui superstitem relinquo, qui ita certet in

devait être, pour une femme délicate et souffrante, et au milieu des troubles qui ravageaient le territoire, un voyage de quelque étendue dans la Gaule du IXe siècle.

(1) Ce mot manque dans P.
(2) P, *Et.*
(3) P, *septena.*
(4) P, *precor.*
(5) Pour *delecteris.*
(6) P, *pauperum.*
(7) P, *citius.*
(8) P, *ventura.*
(9) P, *amoris*, m. l.
(10) P, *in fine.*
(11) P, *desperans.*

me sicut tu, et multi ex te, nobilis puer. Pro utilitatibus domini et senioris mei B. (1) (Bernardi), ut meum erga illum, in Marchis (2) vel in multis locis, non vilesceret servitium, nec a te vel a me se separasset, sicut mos est in aliquis (3), multum me sentio debitis adgravatam (4). Pro (5) multis vero necessitatibus, non solum de christianis, verum etiam de judæis, multa ex illorum rebus manibus meis frequenter recepi. In quantum valui reddidi, et in quantum potero semper reddam deinceps. Quod si, post meum discessum, aliquid remanserit ad solvendum, rogo et supplico ut tu ipse diligenter exquiras qui sint debitores mei. Qui cum reperti fuerint, non solum ex facultatibus meis, si remanserint, verum etiam de tuis que (6) habes, et adhuc, Deo adjuvante, juste adquisieris (7) cuncta in omnibus facias persolvi. Quid plura? De fratre tuo minimo quid erga illum agere debeas, admonui supra, admonui (8) deinceps. Hoc rogo ut, si ad perfectum (9) pervenerit tempus, et ipse pro me exorare dignetur. Jam enim quasi utrosque simul admoneo conjunctos, ut sacrifitiorum (10) libamina, cum oblationibus hostiarum, pro me frequenter offere dignemini ??? (11).

Ut cum redemptor meus e sæculo arcessire (12) jusse-

(1) Ce nom manque dans P.

(2) « La Marche d'Espagne, ou Gothie, avait Barcelone ou Narbonne pour capitale. Outre les comtés placés au-delà des monts, elle renfermait toute la Septimanie, à l'exception du comté de Carcassonne, et se trouvait composée des comtés de Narbonne, de Razès, de Maguelonne, d'Agde, de Nimes, d'Elne ou de Roussillon, d'Ausone, de Girone, d'Ampurias, d'Urgel, de Barcelone et de Besalu. » (*Hist. gén. de Languedoc*, nouv. édit., t. II, Note rectificative de M. Émile Mabille, p. 270.)

(3) P, *aliquibus*.

(4) P, *aggravatam*.

(5) P, *De*.

(6) P, *quæ*.

(7) P, *acquisieris*.

(8) Pour *admoneo*.

(9) Ce mot manque dans P.

(10) P, *sacrificiorum*.

(11) Ces signes se retrouvent dans P.

(12) Pour *arcessere*.

rit isto, refrigerium michi parare dignetur, atque cum sanctis, si fieri potest, tuis et aliorum dignis orationibus, ad cœlum faciat transire supernum, ille qui dictus est Deus.

Finit hic liber manualis. Amen. Deo gratias.

CHAP. LXXII.

Noms de défunts.

Voici quelques noms que j'ai omis plus haut.

Ce sont : Guillaume, Cunégonde, Gerberge, Witberge, Théodoric, Gaucelme, Garnier et Rodlinde.

Il se trouve encore des membres de la famille qui sont vivants, grâce à Dieu, mais qui se sont entièrement consacrés à leur Créateur. Qu'y a-t-il à faire à leur égard, sinon dire avec le Psalmiste : « Nous qui sommes vivants, bénissons le Seigneur maintenant et à toujours »?

Lorsqu'un membre de ta famille viendra à mourir, ordonne d'ajouter son nom à la liste des défunts pour lesquels il faut prier. Agis de même pour le seigneur Héribert, ton oncle.

[LXXII].

Nomina defunctorum [subtus transcripta.]

Quos de quosdam (1) prædictis supra prætermisi (2) personis, his (3) breviatos agnosce. Id sunt : Wil[l]elmus, Chungundis (4), Gariberga (5), Vuithburgis (6), Tedericus (7), Gothzelmus, Guarnarius, Rothlindis (8).

(1) P, *quibusdam.*
(2) P, *prætermissis*, m. l.
(3) Pour *hic.*
(4) P, *Cuhngundis.*
(5) P, *Cariberga.*
(6) P, *Withburgis.*
(7) P, *Theodericus.*
(8) P, *Rodlindis.*

Sunt namque ex prædicta genealogia, Deo auxiliante, vigentes (1) in sæculo, quorum vocatio Illi manet per cuncta, qui eos creavit, ut voluit. Quid in his agendum est, fili, nisi dicere cum Psalmista : « Nos qui vivimus, benedicimus Dominum (2), ex hoc nunc et usque in sæculum (3). »

Item. Quisquis de tua migraverit stirpe, quod non est aliud nisi in potestate Dei, quando jusserit ipse, similiter et de domno (4) Ariberto (5), avunculo tuo, rogo, tu si superstes fueris, nomen illius cum præscriptis personis supra jube tran(s)cribi, orando illis.

CHAP. LXXIII.

De l'épitaphe que je te prie de faire graver sur ma tombe.

Lorsque j'aurai fini mes jours, ordonne d'ajouter mon nom à la liste des autres défunts de la famille. Je veux et je te demande avec instance et de toutes mes forces, qu'au lieu où je serai inhumée, tu fasses graver, sur la dalle même de mon sépulcre, les vers qui suivent, afin que ceux qui verront cette épitaphe fassent dire, pour moi indigne, de dignes prières.

Ce Manuel que tu lis, si quelqu'un vient aussi à le lire, qu'il accomplisse les paroles qui vont suivre, et qu'il me recommande à la clémence de Dieu, moi qui serai déjà sous la terre.

(1) P, *jungentes*, m. l.

(2) Pour *Domino*.

(3) *Psalm.*, CXIII, 18.

(4) P, *domino*.

(5) Héribert était un fils de Guillaume de Gellone. Il tomba, en 830, entre les mains des partisans de Lothaire, et malgré l'intérêt que lui portait l'empereur, il eut les yeux crevés.

« Hlotarius de Italia perveniens, placitum illic habuit, et Herebertum, fratrem Bernardi, excaecari jussit. » — *Annal. Bert.*, Pertz, t. I, p. 425.

(Note rectificative de M. Émile Mabille dans l'*Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. II, p. 267*)*.

Lecteur, lis à cette place les vers de mon épitaphe.

Aux Dieux Mânes.

Dans ce tombeau repose le corps de Dhuoda, formé de la terre :

Roi infini, reçois-la.

La terre a repris le limon périssable dont elle était faite :

Roi bienveillant, pardonne-lui.

Abreuvée de maux, il ne lui reste plus que la terre du sépulcre :

Roi, remets-lui ses fautes.

O vous, de tout âge et de tout sexe, qui viendrez et reviendrez ici, dites ces mots :

Dieu grand et saint, délivre-la de ses chaînes.

Percée d'une cruelle blessure, environnée d'amertumes, elle a fini sa misérable vie :

Roi, pardonne-lui ses péchés.

Afin que le serpent du mal ne saisisse point son âme, vous qui priez, dites ces mots :

Dieu clément, viens-lui en aide.

Que personne ne passe outre avant d'avoir lu. Je conjure tous les passants de prier et de dire :

Dieu bon, donne-lui le repos,

Et commande qu'elle participe enfin, avec les saints, à la lumière éternelle :

Qu'elle reçoive l'*amen* après sa mort.

[LXXIII.]

[De epitaphio sepulchri mei ut scribas rogo.]

Cum autem et ego ipsa dies finierim meos, nomen meum cum illorum nominibus jube tran(s)scribi defunctum. Quod volo, et quasi ad præsens totis flagito nisibus, ut in loco in quo fuerim sepulta, super ipso tecto sepulchri quod meum (1) operuerit corpus, hos versiculos jube tran(s)scri-

(1) Mot omis dans P.

bere (1) firmatim (2), ut cernentes ipsum epythaphium (3) sepulchri, pro me indigna dignas ad Deum jubeant fundere præces ??? (4).

Sed et istum Manualem quem legis, qui legerit umquam (5), verba quæ subtus secuntur (6) meditetur ipse, et me, jam quasi intus reclusam, Deo commendet solvendam.

Hic lege, lector, versiculos epitaphii (7).

⊢θ⊣ ⁝ ⊢⊤o⊥⊣ D ⊢⊤o⊥⊣ M ⊢⊤o⊥⊣ (Dîs Manibus) (8)

De terra formatum, hoc in tumulo Duodane (9) corpus jacet humatum :

Rex immense, suscipe illam.

Hæc namque fragile tellus undique suum suscepit cœnum ad ymma (10) :

Rex benignus (11), illi veniam da.

Ulceris (12) rigata, solùm illi superrestat (13) densa (14) sepulchri :

Tu, Rex, ejus solve delicta.

Omnis ætas et sexus, vadensque et revertens hic (15), rogo, dicite ita :

Agyos (16) magne, ejus dilue vincla (17).

(1) P, *transcribi.*
(2) Ce mot n'est pas classique.
(3) P, *epitaphium.*
(4) Ces signes se retrouvent dans P.
(5) P, *unquam.*
(6) P, *sequuntur.*
(7) Dans P, *lege* est à la fin de cette phrase.
(8) Les croix et la formule D. M. sont omises dans P.
(9) P, *Duodanæ.*
(10) P, *ima.*
(11) Pour *benigne.*
(12) Pour *ulceribus.*
(13) Ce mot n'est pas classique.
(14) Sous-entendu *terra.*
(15) Pour *huc.*
(16) P, *Agios.*
(17) P, *vincula.*

Diri vulneris antro defixa, septa fellis (1), vitam finivit cœnosam :

Tu, Rex, suis parce peccatis.

Anguis ne ille suam obscurus animam captet, orantes dicite ita :

Deus clemens, illi succurre.

Ne hinc (2) pertranseat quis, usque dum legat. Conjuro omnes ut orent, ita dicentes :

Requiem illi tribue, Alme,

Et lucem perpetuam ei cum sanctis jube, benignus (3), in finem largiri.

Amen recipiat post funeris (4) ipsa ⊢○⊣ (5).
A ω

De l'ordre que tu dois suivre dans le chant des Psaumes.

Je t'ai, plus haut, recommandé de chanter les sept heures. Je reviens à présent sur ce sujet, pour entrer dans le détail de la manière dont tu dois le faire. Le chant des psaumes, quand il est exécuté avec âme, ouvre au cœur le chemin de Dieu. Alors il nous pénètre du mystère des prophéties et des grâces de la ferveur. Cette ferveur nous mène à Jésus. Il est nécessaire que notre esprit se purifie des souillures du siècle et se pénètre des choses divines et célestes, pour que le ciel lui soit révélé. Dans cette vie mortelle, il n'est rien dans quoi nous puissions plus intimement pénétrer que les divines louanges des psaumes. Aucun mortel, pourtant, ne peut en exprimer ni en comprendre les vertus.

Énumération de ce que Guillaume trouvera dans les psaumes : l'incarnation du Verbe, la Passion, la Résurrection, l'Ascension, une pénétrante prière, une complète

(1) Pour *felle* ou *fellibus*. P, *fluminis*, m. l.
(2) N, *De hinc*, m. l.
(3) Pour *benigne*.
(4) Pour *funus*.
(5) La croix, l'A et l'Ω n'existent pas dans P.

confession de ses péchés, le moyen d'implorer dignement la miséricorde divine, la raison cachée de tout ce qui lui arrivera, l'aveu de sa faiblesse et de sa misère, ce qui lui vaudra la clémence de Dieu, et enfin toutes les vertus.

Indication des psaumes que Guillaume devra chanter, suivant ses besoins spirituels. Éloge du psaume : *Beati immaculati*.

Tu n'as pas besoin d'éparpiller ton esprit dans beaucoup de livres. Dans le psautier (1) seul, jusqu'à la fin de ta vie, tu trouveras matière à lire, à étudier et à apprendre, car il contient les prophètes, les évangiles, et tous les livres apostoliques et divins.

N'oublie pas, dès que finiront les sept heures du jour, de chanter le *Te Deum*.

Le chant des psaumes a tant de vertus, que tu dois les chanter assidûment pour toi, pour ton père, pour tous les vivants, pour les personnes qui te sont chères, pour tous les fidèles défunts, et pour ceux dont la commémoration est écrite plus haut. J'ajoute aussi : pour le salut de mon âme, si tu ne redoutes pas de chanter pour moi les psaumes que tu auras choisis, afin que, lorsque la fin de ma vie arrivera, je ne sois pas à gauche avec les méchants, mais à droite avec les bons. Amen.

—

Recours toujours à ce livre.

Sois toujours, noble enfant, fort et prospère dans le Christ.

Qualiter ordinem psalmi (2) ex parte componc(n)s.

De septenis horis ut cantes, tibi supra (3) admonui. Nunc iterum quales, secundum tuæ qualitatis mensuram, utiliter debeas canere, adjuvante Domino, ordinatrix tibi in cunctis adsisto.

(1) C'est-à-dire la Bible.

(2) P, *psalmorum*.

(3) Voyez les chap. x et LXII.

Vox enim psalmodie (1), cum per intentionem cordis agitur, per hanc omnipotenti Deo ad cor (2) iter (3) paratur, ut intenti mente, vel prophetiæ misterium, vel compunctionis gratiam, meditantibus infundat. Unde scriptum est : « Sacrifitium laudis honorificabis (4) me (5), etc. » In sacrifitio igitur divine (6) laudis, fid (7) in Jhesu (8) iter (9) ostensionis. Quia dum per psalmodiam compunctio effunditur, viam (10) nobis (11) in corde fid (*fit*) per quam ad Jhesum veniamus. Dignum quippe est ut mens a præsentibus universis, in quantum valet, se mundet, et divinis, cœlestibus atque spiritualibus, se inhereat (12), ut cœlestia ei revelentur. Nihil est in hac mortali vita, in qua possimus nos familiarius inherere, quam in divinis psalmodiæ laudibus. Nullus itaque mortalium potest, nec verbis, nec mente, psalmorum explicare virtutes.

Ejusdem. In psalmis itaque invenies, si intenta mente perscruteris, et ad spiritualem intellectum pervenis, dominici Verbi incarnationem, passionemque et resurrectionem atque ascensionem.

Ejusdem (13). In psalmis invenies tam intimam orationem, si intenta mente perscruteris, sicut non potes per te ipsum ullatenus excogitare.

Item (14). In psalmis invenies intimam confessionem peccatorum tuorum, et integram depræcationem (15) divinæ atque dominicæ misericordiæ.

(1) P, *psalmodiæ*.
(2) Pour *ad omnipotentem Deum cordi*.
(3) P, *iterum*, m. l.
(4) P, *honorificabit*, b. l.
(5) *Psalm.*, XLIX, 23.
(6) P, *divinæ*.
(7) Pour *fit*.
(8) P, *Jesu*.
(9) P, *iterum*, m. l.
(10) P, *via*, b. l.
(11) Mot omis dans P.
(12) P, *inhæreat*.
(13) P, *Item*.
(14) P, *Ejusdem*.
(15) P, *deprecationem*.

Ejusdem (1). In psalmis quoque invenies, omnium rerum quæ tibi accedunt, intima actionum (2).

Item (3). In psalmo quoque confiteris infirmitatem tuam atque miseriam, et per ipsam misericordiam Dei ad te provocas. Omnes enim virtutes in psalmis invenies, si a Deo merueris ut tibi revelet secreta psalmorum.

Si vis pro peccatis tuis pœnitentiam agere et confessionem, et peccatorum tuorum veniam rogare delictis, quantum vales intende, non (s)celeritate verborum, sed mente cogitando ac scrutando, decanta (4) septenos davificos (5) psalmos quorum initium est, duo : « Domine, ne in furore tuo (6) », et duo : « Domine exaudi (7) », « Beati quorum (8) », necnon et : « Miserere mei, Deus (9) », secundum atque : « De profundis (10) »; et (s)celerrimè invenies clementiam Dei.

Si vis mentem tuam spirituali (11) gaudio ac læticia inluminare (12) decanta prom[p]ta mente hos psalmos quorum initium est : « Exaudi, Domine, justiciam meam (13) »; « Ad te, Domine, levavi (14) » ; et « Deus, in nomine tuo (15) », « Deus misereatur nostri (16) », « Deus in adjutorium (17) » et « In te, Domine (18), speravi (19) », nec non

(1) P, *Item.*
(2) Il vaudrait peut-être mieux lire *intimam rationem.*
(3) P, *Ejusdem.*
(4) P, *decantando.*
(5) P, *davidicos.*
(6) *Psalm.*, VI, 2.
(7) *Psalm.*, CXXIX, 2, et CXLII, 1.
(8) *Psalm.*, XXXI, 1.
(9) *Psalm.*, LV, 2.
(10) *Psalm.*, CXXIX, 1.
(11) P, *spiritali.*
(12) P, *lætitia illuminare.*
(13) *Psalm.*, XVI, 1.
(14) P ajoute: *animam meam.* — *Psalm.*, XXIV, 1.
(15) *Psalm.*, LIII, 3.
(16) *Psalm.*, LXVI, 2.
(17) P ajoute : *meum intende.* — *Psalm.*, LXIX, 2.
(18) P, *Deus.*
(19) *Psalm.*, XXX, 2.

« Inclina, Domine (1) » ; et tunc misericordiam Dei cicius (2) impetrare valebis (3) fidenter.

Si vis omnipotentem Deum laudare, ipsius majestatem omniumque benefitiorum (4) tuorum (5) quibus humani (6) generi ab initio mundi concedere dignatus est, quantulumcumque scire, decanta illos psalmos quorum titulum (7) « Alleluia (8) » est ; quorum initium est : « Confitemini Domino (9) », « Laudate Dominum (10) », et : « Benedic, anima mea, Domino (11). » Omne mel et favum omnipotenti Deo dulce munus offeres, si in his psalmis continuè illum laudes ac magnifices.

Item. Si diversis tribulationibus adflictus (12), et, vel (13) humanos (14), vel spiritualibus temptationibus (15) undique adstrictus (16), et tibi videtur a Deo derelictum (17), qui plerumque sanctos suos ad tempus derelinquid (18) probandos, et per (h)id tibi videtur temptacionem majorem esse quam tolerare possis, intima mente decanta (19) illos psalmos quorum initium est : « Deus, Deus meus respice (20) », « Exaudi, Deus, deprecationem meam (21) »,

(1) *Psalm.*, LXXXV, 1.
(2) P, *citius*.
(3) P, *valebit*, m. l.
(4) P, *beneficiorum*.
(5) P, *suorum*, b. l.
(6) P, *humano*, b. l.
(7) Pour *titulus*.
(8) P, *titulus allatus*, m. l. — Ces psaumes sont au nombre de vingt, sur lesquels Dhuoda en choisit trois, dont le dernier n'a pas pour titre : « Alleluia », mais « Ipsi David » (CIII).
(9) *Psalm.*, CIV, 1.
(10) *Psalm.*, CXVI, 1.
(11) Ces deux mots manquent dans P. — *Psalm.*, CIII, 1 et 35.
(12) P, *afflictus*.
(13) P, *ut*.
(14) P, *humanis*, b. l.
(15) P, *tentationibus*.
(16) S.-ent. *es*.
(17) Pour *derelictus*.
(18) P, *derelinquit*.
(19) Mot omis dans P.
(20) *Psalm.*, XXI, 2.
(21) Mot omis dans P. — *Psalm.*, LX, 2.

(et) « Exaudi, Deus, orationem meam cum deprecor (1) », « Salvum me fac, Deus (2) » ; et statim te adjuvat (3), ut temptacionem quam patereris tolerare possis.

Si tibi præsens vita fastidiosa (4) est et animum tuum delectet supernam patriam contemplari, et omnipotentem Deum ardenti desiderio intueri, hos psalmos intenta mente decanta : « Quemadmodum (5) », « Quam dilecta (6) », « Deus, Deus meus ad te de luce (7) » ; et clemens Deus cito mentem tuam consolatur (8).

Si te in tribulationibus a Deo derelictum intelligas, compuncto corde hos psalmos decanta : « Usque quo, Deus (9) », « Deus auribus nostris (10) », « Miserere michi, Domine (11) », « Exaudi, Deus, orationem (12) » et « Ne dispexeris (13) », « In te, Domine, speravi (14) » ; et Deus statim te lætificat in omnibus angustiis tuis.

Post acceptam quietem (h)ac prosperitatis tempora, hos psalmos in laude decanta : « Benedicam Dominum (15) », « Benedic, anima mea, Dominum (16) et omnia (17) », « Exaltabo te, Deus, meus rex (18) ». Et in omni prosperitatis sive adversitatis tempore semper himnum (19) trium puerorum (20) decanta. Nullus itaque mortalium virtutem

(1) P, *deprecor*. — *Psalm.*, LIV, 2.
(2) *Psalm.*, III, 7.
(3) P, *adjuvabit*, b. l.
(4) P, *fastidio*.
(5) *Psalm.*, XLI, 2.
(6) *Psalm.*, LXXXIII, 2.
(7) P ajoute : *vigilo*. — *Psalm.*, LXII, 2.
(8) Pour *consolabitur*.
(9) *Psalm.*, LXXIII, 10.
(10) *Psalm.*, XLIII, 2.
(11) P, *mei, Deus*. — Cinq psaumes commencent par : *Miserere mei, Domine*, et deux par : *Miserere mei, Deus*.
(12) P ajoute : *meam*. — *Psalm.*, LIV, 2 et LXIII, 2.
(13) Ces trois mots manquent dans P. — *Psalm.*, LIV, 2.
(14) *Psalm.*, XXX, 2 et LXX, 1,
(15) P ajoute : *in omni*. — *Psalm.*, XXXIII, 2.
(16) P, *Domino*.
(17) Ces deux mots manquent dans P. — *Psalm.*, CII, 1.
(18) *Psalm.*, CXLIV, 1.
(19) P, *hymnum*.
(20) *Dan.*, III, 24 à 90.

hujus himni explicari (1) potest, in quo omnis creatura ad laudandum Creatorem invitatur.

Si volueris intima mente (2) in divinis laudibus ac (3) præceptis (4) et mandatis cœlestibus, hunc psalmum decanta : « Beati immaculati (5) ». Et licet ad obitum vitæ tuæ hujus psalmi virtutem contempleris ac scruteris, nunquam perfectè illum, ut puto, intelligere potes. In quo nullus versus est ubi non sit vel via Dei, vel lex, vel mandata seu præceptum Dei, vel verba, aud (6) justificationes, vel juditia, aud sermones Dei (7) descripti. Et ideo non est tibi opus ut per diversos libros animum diffundas (8). In psalterio solo, usque ad obitum vite (9), habes matheriam (10) legendi, scrutandi, docendi, in quo invenies prophetas, evangelia, atque apostolicos et omnes divinos libros, specialiterque intelligitur ex parte tractos atque discriptos. Et priorem atque secundum adventum Domini ibi rep(p)eries prophetatos (11). Incarnationem quoque (h)ac passionem, resurrectionemque atque ascensionem dominicam, et omnem virtutem divinorum dictorum in psalmis invenies. Si intima mente perscruteris. et ad medulla (12) intimi intellectus per Dei gratiam pervenies.

Ne hoc prætereundum putes, ut finit expleto cursu septenis [h]orarum diurno (13), hymnum : « Te Deum laudamus (14), » et « Fidem, ut scriptum est, quicumque vult, etc. » Et cum tot(h) et tantas habeant virtutes, fili, cantica

(1) Pour *explicare*.
(2) P ajoute : *te*.
(3) P, *hac*.
(4) P, *perceptis*, m. 1.
(5) *Psalm.*, CXVIII, 1.
(6) P, *aut*.
(7) Ce mot manque dans P.
(8) Cette phrase manque dans P.
(9) P, *vitæ*.
(10) P, *materiam*.
(11) P, *profatos*, m. 1.
(12) P, *medullam*.
(13) Pour *ut finiet expletus cursus septenarum horarum diurnus*.
(14) Le *Te Deum* est une hymne de saint Ambroise et de saint Augustin.

psalmorum, V[uillelme], horto[r] et admoneo ut adsiduè eos (1), pro te et genitori (2) tuo, decantes, nec non et pro omnibus vivis, seu etiam et pro personis qui tibi cari (3) adsistunt (4), sive et pro omnibus fidelibus defunctis, atque pro illis quos (5) supra commemorationem habes conscriptam. Additamque (6), si jubes, et pro animæ remedium (7) [m]ei, psalmos quos elegeris non oberrescas (8) cantare, ut cum michi extrema dies finisque vite (9) advenerit, non cum impiis ad sinistram, sed cum piis et dignè agentibus ad dexteram mercar sublevari. Axem (*Amen*).

—

Ad istum tamen semper recurre libellum.

Vale et vige, nobilis puer, semper in Christo. ✠ (10)

Souscription.

Ce livre a été commencé la seconde année de la mort de l'empereur Louis, la veille des calendes de décembre, à la messe de la Saint-André, dans les premiers jours de l'Avent. Il a été terminé, avec l'aide de Dieu,... le quatre des nones de février, jour de la Purification de sainte Marie, toujours vierge, sous le règne favorable du Christ, et dans l'attente du roi que Dieu nous aura donné. Lecteur, prie pour Dhuoda et pour le scribe Guilbert, qui a

(1) Pour *ea*.

(2) P, *genitore*, b. l.

(3) Pour *caræ*. P, *chari*.

(4) P, ajoute, à tort à cette place : *et ideo non est tibi opus ut per diversos libros animum diffundas*.

(5) P, *quorum*, b. l.

(6) Pour *Additoque*.

(7) P, *remedio*.

(8) P, *obhorrescas*, b. l. Ce composé de *horresco* n'est pas classique.

(9) P, *vitæ*.

(10) La croix manque dans P.

écrit ce livre avec grand travail, si tu veux mériter de contempler le Christ dans l'éternelle félicité.

C'est ici que se termine, grâce à Dieu, le livre du Manuel de Guillaume. Comme dit l'Évangile, tout est consommé.

[Subscriptio.]

Incoatio (1) hujus libelli II° (2) anno obitus Ludovici condam imperatori[s] (3), II° kalendas (4) decembri[s], sancti Andreæ missa, incoante sanctum (5) Domini Adventum (6). Finitus est autem, auxiliante Deo,..... IIII° nonas (7) februarii (8), Purificationis sancte (9) semperque virginis Mariæ, Christo propitio regnante, et regem (10) quem Deus dederit (11) sperantem (12). Qui legis, ora pro prescripta Duodane (13), si merearis Christum videre in æterna felicitate. Finit hic, Deo gratias, liber manualis (14) Wilelmi, in eo quod ait Evangelium : « Consu[m]matum est. »

(Ici se termine, avec le Manuel, *le neuvième et dernier fragment de N).*

(1) P, *Inchoatio.*
(2) P, *secundo.*
(3) P, *quondam mei fratris*, m. l. — Voir aux *Éclaircissements*, x.
(4) P, *kalendarum.*
(5) P, *sancto*, b. l.
(6) P, *Adventu*, b. l. — Voir aux *Éclaircissements*, xi.
(7) P, *mensis.*
(8) Voir aux *Éclaircissements*, xii.
(9) P, *sanctæ.*
(10) P, *rege.*
(11) P, *dedit.*
(12) P, *regnando*, m. l. — Voir aux *Éclaircissements*, xiii.
(13) P, *Duodana.* P ajoute : *et pro scriptore Wislaberto, qui magno labore hunc codicem scripsit manualem.* — Voir aux *Éclaircissements*, xiv.
(14) P ajoute : *domni.*

ÉCLAIRCISSEMENTS

I.

Les formes du nom de Dhuoda.

Le nom de Dhuoda revêt deux formes dans les mss. de Paris et de Nimes, une forme simple et une forme allongée.

La forme simple est donnée par l'acrostiche qui constitue l'*Epigramma* du Manuel dans P : DHVODA DILECTO FILIO WILHELMO SALVTEM LEGE. Cette forme coïncide avec le nominatif.

La forme allongée est tantôt *Dodanæ* (*Incipit liber Dodanæ*), tantôt *Dodanam* (*Et me Dodanam*) (§§ 1 et 2 des *Prolégomènes* dans P), tantôt *Dhuodane*, dans l'acrostiche qui forme l'épitaphe de Dhuoda (N et P, chap. LXXIII), mot qui est pour *Dhuodanæ*, « à Dhuoda », tantôt enfin *Duodane* (*Ora pro prescripta Duodane*, dans la souscription de N), ou *Duodanâ* (*Ora pro prescriptâ Duodanâ*, dans la souscription de P). Cette forme coïncide avec le génitif, l'accusatif, le datif et l'ablatif.

En un mot, la forme simple correspond au cas-sujet, et la forme allongée aux divers cas qui se sont plus tard confondus dans le cas-régime de l'ancien français. La distinction du cas-sujet et du cas-régime, débris du système classique des Latins, est le principe fondamental de la syntaxe romane. Il est intéressant de la voir observer pour un nom latin dans le Manuel de Dhuoda, qui est contemporain des serments de Strasbourg (842).

La forme simple et la forme allongée du nom de Dhuoda sont parfaitement légitimes toutes les deux dans le texte latin du Manuel, suivant que ce nom est sujet ou régime, étant données les conditions du langage au IXe siècle. Mais quand on parle de Dhuoda en langue française moderne, où n'existe plus

la distinction du cas-sujet et du cas-régime, la forme allongée doit être rejetée, et on ne doit admettre que la forme simple : *Dhuoda*. C'est ce qu'a fait M. Léopold Delisle dans la Note qu'il a lue à l'Académie des Inscriptions, le 10 juillet 1885.

II.

Le duc Bernard.

Bernard, duc de Septimanie, passe pour l'aîné des fils de Guillaume, plus connu sous le nom de Saint-Guillaume de Gellone (1). C'est, en tous cas, le plus célèbre d'entre eux.

« Il fut nommé comte de Barcelone après la révocation du duc Béra. Il ne paraît pas cependant avoir succédé immédiatement à ce dernier comme marquis de Gothie, et peut-être n'obtint-il ce titre qu'en 827, lorsque son frère Gaucelme eut été révoqué de ses fonctions par l'empereur pour avoir mal dirigé la guerre contre les Sarrasins (2). Ce n'est, en effet, que l'année suivante, en 828, qu'on trouve Bernard qualifié pour la première fois, par l'auteur de la *vie de Louis le Débonnaire*, de *comes limitum et partium Hispaniæ* (3), titre équivalant à celui de marquis ou de duc qui lui est attribué dans la suite (4) ».

M. E. Mabille, à qui j'emprunte ces renseignements, parle ensuite du mariage de Bernard avec Dhuoda, mariage qu'il place par erreur au 1er juillet 822, alors que nous avons vu qu'il eut lieu le 24 juin 824.

Il ajoute que Dhuoda « était peut-être sœur de Louis le Débonnaire ». On verra aux *Éclaircissements*, X, comment M. Léopold Delisle montre que cette opinion, fondée sur une faute de scribe du ms. de Paris, doit être définitivement abandonnée.

(1) Voir, sur Guillaume de Gellone, aux *Éclaircissements*, VI.

(2) Eginhard, *Annales*, ad ann. 827. Pertz, t. I, p. 359. — Voir la note relative à Gaucelme, aux *Éclaircissements*, VI.

(3) *Vita Hludovici imperatoris*, Pertz, t. II, p. 632.

(4) *Histoire générale de Languedoc*, nouv. édit., t. II, Note rectificative de M. Émile Mabille, p. 274.

M. Mabille termine ainsi ce qu'il dit du duc Bernard : « S'il était réellement le beau-frère de l'empereur, on pourrait ainsi expliquer tout à la fois sa fortune rapide, les jalousies qu'il excita parmi les Francs, et son attachement inviolable pour la personne de Louis le Débonnaire, attachement qui le porta à sacrifier toute sa famille pour la défense de ce prince, et à s'attirer, de la part de Lothaire et de Charles le Chauve, une haine qui ne s'éteignit qu'à la mort du dernier de ses descendants (1).

Bernard eut de sa femme Dodane deux fils : Guillaume, né le 29 novembre 826, et Bernard, né à Uzès le 22 mars 841. Révoqué en 844, il fut jugé par ses pairs et condamné à être décapité pour crime de rébellion et pour excès de pouvoir (2) ».

III.

Le jeune Guillaume.

Guillaume était fils du duc Bernard de Septimanie et de Dhuoda. Il naquit, comme nous l'apprend le Manuel (Préface), le 29 novembre 826.

« D. Vaissete veut qu'après la mort de Bernard (844), Guillaume, son fils aîné, ait été pourvu du duché de Toulouse ; mais il n'allègue d'autre preuve de ce fait qu'un passage de la chronique d'Adhémar de Chabanais qui est loin d'être explicite et qui renferme de telles erreurs qu'on ne peut y ajouter la moindre confiance. Il est plus vraisemblable de croire qu'après la mort de son père, Guillaume se retira dans les terres que son grand-oncle (le comte Théodoric) lui avait léguées dans le comté d'Autun et dont il était entré en jouissance après la bataille de Fontenay, en 841. Cependant, en 849, Guillaume voulut s'emparer sur le comte Isembert, fils de Warin, et sur Aledran, comte de Barcelone, de cette dernière ville, à laquelle probablement il prétendait avoir des droits. Il fit d'abord Aledran prisonnier et se rendit momentanément maître des

(1) On a vu dans notre *Introduction* que c'est plutôt son amour pour l'impératrice Judith que son attachement pour l'empereur Louis qui est la clé de la destinée du duc Bernard.

(2) *Ann. Bertin.* ad ann. 844.

comtés de Barcelone et d'Ampurias ; mais Aledran ayant recouvré la liberté, les choses changèrent de face ; Guillaume, fait à son tour prisonnier, fut condamné à mort en 850, et exécuté comme rebelle (1). Il n'avait guère plus de vingt-quatre ans et paraît ne pas avoir été marié; du moins ne laissa-t-il pas de postérité. » (*Histoire générale de Languedoc*, nouv. édit., t. II, Note rectificative de M. Émile Mabille, p. 274-275.)

IV.

Le jeune Bernard.

Ce second fils de Dhuoda, né le 22 mars 841, et enlevé à sa mère avant d'être baptisé, s'appelait Bernard, comme son père.

Il n'avait que neuf ans à la mort de son frère aîné Guillaume, arrivée en 850.

« La première fois qu'il est fait mention de Bernard, fils de Dodane, c'est en 864 ; il avait alors vingt-trois ans et se trouvait le dernier survivant de sa famille. Charles le Chauve était à la diète de Pistres et l'avait, à ce qu'il paraît, confirmé dans la possession des biens tenus jadis en bénéfice par son frère Guillaume en Bourgogne. Au nombre de ces bénéfices se trouvait peut-être le comté d'Autun. Mais le jeune Bernard était loin de se montrer reconnaissant de ce que le roi ne l'avait pas entièrement privé des biens de sa famille; il ne pouvait oublier que Charles le Chauve avait été l'ennemi de tous les siens, qu'il avait ordonné la mort de son père et celle de son frère Guillaume, et il ne songeait qu'à la vengeance. Ayant obtenu, sous prétexte de retourner dans ses terres, l'autorisation de quitter la diète avant sa conclusion, il partit de nuit et se cacha avec une troupe de gens armés dans une forêt voisine de Pistres. Il s'y mit en embuscade dans le but, disent les uns, de surprendre le roi ; pour tuer, selon les autres, Robert le Fort, comte d'Anjou, et Ranulfe Ier, comte de Poitiers, les principaux conseillers du roi et les ennemis de sa famille. Le roi ayant eu connaissance de ce complot, envoya des gens

(1) *Chronicon Fontanell.* Pertz, t. 2, p. 302.

pour s'emparer de sa personne, mais Bernard put s'échapper et prendre la fuite. Charles fit immédiatement instruire son procès à la diète de Pistres, et il fut condamné à perdre ses honneurs et ses dignités, dont le roi disposa en faveur de Robert le Fort, à la vie duquel Bernard avait voulu attenter (1).

Bernard tint peu de compte de la sentence prononcée contre lui; il se maintint à main armée dans le comté d'Autun ; et soit que Robert le Fort, auquel ce comté avait été donné, n'ait pu réussir à s'en emparer, soit qu'il en ait été empêché par les Normands, qui exigeaient sa présence sur les bords de la Loire, il fut le premier à conseiller au roi, en 866, de donner à son fils Louis un bénéfice dont il ne pouvait jouir (2). Charles suivit son conseil, mais cette nouvelle disposition ne fit point abandonner à Bernard la voie dans laquelle il était entré; il fallut employer la force pour le contraindre à céder. Surpris, en 872, aprés une longue résistance, par une bande d'hommes armés que Bernard, fils de Blichilde, avait envoyés contre lui, il périt dans la mêlée (3). Charles, en apprenant sa mort, donna le comté d'Autun au marquis de Gothie en récompense du service qu'il lui avait rendu. Ainsi finit, sans laisser de postérité, le dernier descendant de Guillaume de Gellone. » (*Histoire générale de Languedoc*, nouv. édit., t. II, Note rectificative de M. Émile Mabille, p. 275.)

(1) 864. Bernardus, Bernardi quondam tyranni carne et moribus filius, licentia regis accepta de eodem placito, quasi ad honores suos perrecturus, super noctem armata manu regreditur et in sylva se occulens, ut quidam dicebant, regem qui patrem suum Francorum judicio occidi jusserat, et ut quidam dicebant, Rodbertum et Ramnulfum, regis fideles, malitiis occidere locum et horam exspectat. Quod regi innotuit, et mittens qui eum caperent et ad præsentiam illius adducerent, fuga sibi consuluit ; unde judicio suorum fidelium honores quos ei dederat rex recepit et Rodberto fideli suo donavit. (Hincmar, *Annal. Remenses.* Pertz, t. I, p. 466.)

(2) 866. Carolus Rodberto comiti abbatiam S. Martini donat et ejus consilio honores qui ultra Sequanam erant per illius complices dividit, comitatum quoque Augustidunensem, a Bernardo filio Bernardi super Rodbertum occupatum, Hludowico, filio suo, ipsius Rodberti consilio, ad eum ditandum committit. (Hincmar, *Annal. Remenses.* Pertz, t. I, p. 471.)

(3) 872. Wibaudus autem ad pontem Lindi ad Carolum venit ; nam illuc pro quibusdam in Burgundia causis componendis perrexerat ; ubi nuntiatur ab hominibus Bernardi, filii Bernardi Bernardus, qui Vitellus cognominabatur, occisus, et ejus honores prædicto Bernardo sunt dati. (Hincmar, *Annal. Remenses.* Pertz, t. I, p. 494.)

V.

Le comte Théodoric (Chap. LXII).

Le comte Théodoric, qui occupa un rang élevé près de Louis le Débonnaire, était le frère de Saint-Guillaume de Gellone, et par conséquent l'oncle du duc Bernard. Le 14 décembre 804 il appose son seing au bas de la donation de Saint-Guillaume à l'abbaye de Gellone : *Signum domni Theuderici* (1). « Il exerça les fonctions de *missus* ou de commissaire impérial dans les comtés d'Autun, de Nevers et d'Auxerre, depuis l'an 816 au moins, jusqu'en 820. Nous avons plusieurs notices des plaids qu'il tint en cette qualité (2) et dans lesquels il prononça sur des différends relatifs au fisc ou domaine impérial de Perreci. Les biens dont il avait hérité du duc Théodoric, son père, étaient situés dans le même pays. » (*Hist. gén. de Languedoc*, tome II, *Note rectificative* de M. Émile Mabille, p. 273). M. Mabille pense qu'il dut mourir entre les années 828 et 830.

VI.

Les défunts de la famille du jeune Guillaume (Chap. LXXII).

1.

« Guillaume, plus connu sous le nom de Saint-Guillaume de Gellone, était fils de Théodoric ou Thierry et d'Aldane. Son père était allié à la famille de Charlemagne, *propinquus erat*

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Guillem du Désert.* — *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, sæc. 4, part. 1, p. 88. — *Histoire générale de Languedoc, nova edit.*, tome II, preuves, col. 67.

(2) *Cartulaire de Perreci*, chartes 3, 5, 7, 8 et 9, et *Recueil de Pérard.*

regis, dit Eginhard (1) ; il avait des terres en Bourgogne, dans l'Auxois et le pays d'Autun, ce qui fait supposer qu'il était originaire de ce pays... Guillaume avait été élevé à la cour de Charlemagne, parmi les jeunes Francs que ce prince faisait instruire sous ses yeux dans la pratique des armes et de l'administration (2). Lorsqu'en 790, à la diète de Worms, Chorson, duc de Toulouse, eut été révoqué de ses fonctions pour s'être laissé battre par les Gascons, Guillaume fut chargé de défendre contre eux la Marche d'Espagne, dont Toulouse était alors la capitale, et qui, avec le Toulousain, renfermait toute la Septimanie. Le premier soin de Guillaume, en prenant possession de ce commandement, fut de faire rentrer dans le devoir les Gascons révoltés, en employant tour à tour la force et la persuasion (3)... Il organisa ensuite plusieurs expéditions contre les Sarrasins, qui avaient tenté d'envahir de nouveau la Septimanie, aida à conquérir sur eux les comtés d'Ampurias, de Girone, d'Ausone et de Barcelone, et se démit en 806 de ses fonctions, pour prendre l'habit monastique dans l'abbaye de Gellonne, qu'il avait fondée et à laquelle il devait donner son nom. » (*Histoire générale de Languedoc*, nouv. édit., tome II, Note rectificative de M. Émile Mabille, p. 272.)

2.

Cuhngundis. Cunégonde était la première femme de Guillaume de Gellone, qui la mentionne dans sa donation du 14 décembre 804 à l'abbaye de Gellone (4).

3.

Cariberga. Gariberge ou Gerberge était une des filles de Guillaume de Gellone. Elle fut noyée dans la Saône en 834, par ordre de Lothaire, un des fils de Louis le Débonnaire.

(1) « Quibus in ipsa Saxonia obviavit Theodoricus comes, propinquus regis, cum his copiis. » Eginhard, *Annales*, ad ann. 782. — Pertz, *Monum.*, t. I, p. 169.

(2) *Vita S. Guillelmi Gellonensis*.

(3) Vita *Hludovici imp.*, Pertz, t. II, p. 609.

(4) Cartulaire de l'abbaye de Saint-Guillem du Désert. — *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, sæc. 4, part. I, p. 88. — *Hist. gén. de Languedoc*, nouv. éd., t. II, preuves, p. 66.

Cette exécution eut lieu à Châlon, à la suite de trois assauts livrés à la ville par Lothaire. Celui-ci, dit le vieil historien Nithard, « s'en étant enfin emparé, l'incendia avec les églises ; il fit précipiter dans la Saône Gerberge, à la manière des criminels, punit de mort Gauzhelme... (1) »

4.

Withburgis. Witberge ou Guitberge était la seconde femme de Guillaume de Gellone, qui, dans sa donation précitée de 804, la mentionne avec Cunégonde, en ces termes : *et uxoribus meis Cunegunde et Guitburge.*

5.

Theodericus. C'est le comte Théodoric, frère de Guillaume de Gellone. Voyez le chap. LXII.

6.

Gaucelme ou Gaucelin était un des fils de Guillaume de Gellone, qui le mentionne dans la donation précitée de 804.

« Gaucelme ou Gaucelin est un des huit comtes auxquels Charlemagne adressa, en 812, son diplôme en faveur des Goths établis en Septimanie, qui avait fui devant les persécutions des Sarrasins d'Espagne ; il était alors comte de Roussillon et le fut un peu plus tard d'Ampurias. Les chartes lui donnent le titre de *marquis.* Il paraît en effet avoir succédé, comme marquis de Septimanie ou de Gothie, à Béra le Goth ; mais en 827 ou 828, il fut probablement révoqué de ses fonctions, ainsi que plusieurs comtes de la Marche d'Espagne, pour avoir mal dirigé la guerre contre les Sarrasins. En 829, c'est à son frère Bernard qu'on donna le titre de marquis, et celui-ci le garda jusqu'en 844.

Gaucelme, quoique révoqué de ses fonctions de marquis, resta néanmoins possesseur du comté de Roussillon. Attaché à la fortune de son frère, il prit part à ses différentes expédi-

(1) NITHARD, *Histoire des dissensions des fils de Louis le Débonnaire,* dans la Collection des Mémoires relatifs à l'hist. de France, par M. Guizot, t. III, p. 441.

tions contre les enfants de Louis le Débonnaire. Fait prisonnier dans Châlon-sur-Saône, par Lothaire, en 834, il eut la tête tranchée par ordre de ce prince, tandis que Gerberge, sa sœur, qui était religieuse, et qui fut prise en même temps que lui, fut enfermée dans un tonneau et noyée dans la Saône. » (*Hist. gén. de Languedoc*, nouv. édit., t. II, Note rectificative de M. Émile Mabille, p. 276).

7.

Guarnarius ou *Warnarius*, c'est-à-dire Garnier, était un des fils de Guillaume de Gellone, qui le mentionne, dans sa donation précitée de 804, sous le nom de *Witcharius*.

8.

Rodlindis. Rodlinde était, d'après M. Mabille, une des filles de Guillaume de Gellone. Cette opinion du savant auteur de la *Note rectificative* est probable, mais elle n'est que probable. En effet, Guillaume de Gellone ne mentionne pas Rodlinde dans sa donation de 804, et Dhuoda n'explique pas le degré de parenté de Rodlinde avec le duc Bernard.

VII.

Le comput digital et les « articulatores » (Chap. XLIV).

Il ne faut pas chercher dans les dictionnaires le sens que présente dans ce chapitre *articulator*. MM. Quicherat et Daveluy ont rencontré ce mot dans le glossaire de Philoxène, mais ne savent trop comment le traduire. Ils risquent, avec un point d'interrogation, le sens de « qui coupe par morceaux. » Je ne sais si un pareil sens a jamais pu convenir au mot *articulator*, mais il faut certainement l'écarter ici. *Articulator* signifie dans notre texte : *calculateur*. En effet, comme la suite du chapitre l'indique, les calculateurs comptaient au moyen de leurs doigts, *articuli*.

Dans une étude intitulée *le Comput digital* (Annuaire de la Société française de Numismatique et d'archéologie, année 1884, p. 232 et suiv.), M. Frœhner donne de curieux détails sur cette manière de compter, qui était en usage dans l'antiquité et au moyen âge. J'emprunte à son savant travail les renseignements suivants, qui aideront à comprendre les passages du Manuel où il est question du comput digital.

Il existe, parmi les tessères d'ivoire, romaines ou gréco-romaines, un groupe qui se distingue par l'étrangeté de son type. On y voit une main ouverte dont la paume fait face au spectateur, tandis que les doigts capricieusement se replient ou se redressent. La lecture du traité de Nicolas de Smyrne Περὶ δακτυλικοῦ μέτρου a conduit M. Frœhner à en trouver la véritable explication. Les variantes qu'on y observe dans la configuration des doigts rappellent bien le mécanisme du comput digital. Chaque tessère porte au revers un chiffre, et M. Frœhner a constaté que ce chiffre correspond à la figure décrite par l'auteur grec et représentée sur la tessère même.

« On s'occupe peu, dit M. Frœhner, de la coutume des anciens de compter par les doigts, et j'avoue qu'on n'a pas tort, car si elle est tombée en désuétude, elle ne méritait pas de survivre à des méthodes plus pratiques et plus scientifiques. Néanmoins, elle a son attrait comme tout ce que l'antiquité a produit d'ingénieux.

« Pour en saisir le jeu, qui est d'une extrême simplicité, il suffit de connaître les règles principales. La main gauche indique les chiffres 1 à 99 ; tournée vers l'interlocuteur, la paume forme une espèce de cadran sur lequel les doigts, tour à tour, s'abaissent et se relèvent. Chose curieuse, ce n'est pas aux doigts levés qu'on doit faire attention, c'est leur flexion seulement qui annonce une valeur numérique. Mais on distingue deux sortes de flexions : la κλίσις et la συστολή. Dans la συστολή, les trois phalanges figurent comme un Π, placé sur le rebord supérieur du cadran; si les doigts s'allongent et se posent sur le creux de la paume, il y a κλίσις ».

A la suite de cette explication, M. Frœhner transcrit les passages essentiels du texte de Nicolas de Smyrne et du traité *De loquela per gestum digitorum*, attribué à Bède. A la lumière de ces textes, il démontre le sens de douze tessères qu'il a fait figurer dans une planche qui accompagne son étude. Dans une des tessères, ce n'est plus la main qui opère isolément, « c'est le computiste lui-même, vu à mi-corps, et drapé

gravement dans sa loge. Il rappelle une statue de bronze citée par Pline l'Ancien (XXXIV, 88): *Eubuli mulier admirans laudatur, Eubulidis digitis conputans.*

» Des figures représentant les gestes du calcul digital (σχηματισμοὶ χειρολογιστικοί) existent dans les manuscrits et ont été publiées à différentes reprises. Elles ont aussi leur degré d'autorité et remontent à la tradition antique, qui est devenue la coutume du moyen âge. »

La main représentée dans les tessères de M. Frœhner est la main gauche.

VIII.

La primauté de la science des nombres (Chap. LXVI).

Ad salutem morum omnium humanorum est une formule concise et énergique, qui montre que le moyen âge attachait à la science des nombres la même importance que l'antiquité. On connaît l'axiome pythagorique : « Les éléments des nombres sont les éléments de toutes choses. » Platon a exprimé, dans son noble langage, l'idée que nous retrouvons dans le Manuel de Dhuoda. Dans le dialogue *Epinomis*, il dit en effet :

Κατίδωμεν δὴ ταύτην πρώτην (sous-ent. ἐπιστήμην), τίς ποτ' ἐκ τῆς ἀνθρωπίνης φύσεως ἐπιστήμη μία διεξελθοῦσα, ἢ μη παραγενομένη τῶν νῦν παρουσῶν, ἀνοητότατον ἂν καὶ ἀφρονέστατον παράσχοι τὸ ζῷον τὸ των ἀνθρώπων. Οὐ δὴ τοῦτό γε πάνυ χαλεπὸν τὸ κατιδεῖν. Μία γάρ, ὡς εἰπεῖν, πρὸς μίαν, ἡ ΤΟΝ ΑΡΙΘΜΟΝ δοῦσα παντὶ τῷ θνητῷ γένει, τοῦτ' ἂν δράσειε. Θεὸν δ' αὐτὸν, μᾶλλον ἤ τινα τύχην, ἡγοῦμαι δόντα ἡμῖν σώζειν ἡμᾶς (1).

Après ce témoignage d'admiration religieuse pour la science du NOMBRE, et les développements dont il l'accompagne, Platon conclut par ces mots, qui reproduisent à peu près l'axiome pythagoricien :

Οὕτως ἀριθμὸν μὲν ἀνάγκη πᾶσα ὑποτίθεσται (2).

(1) *Platonis opera ex recensione Schneideri, vol.* II, *Parisiis*, A. Firmin Didot, 1846, *Epinomis*, p. 504, 35-42.

(2) *Ibid.*, p. 505, 21.

M. V. Cousin traduit ainsi ces passages :

« Quelle est, de toutes les sciences, celle qui, si elle venait à manquer à l'homme, ou s'il ne l'avait jamais connue, en ferait le plus stupide et le plus insensé des animaux ? Elle n'est pas difficile à trouver ; car, si on les compare une à une, aucune ne produirait plus sûrement cet effet que celle qui donne au genre humain la connaissance *du nombre ;* et je crois qu'un dieu, plutôt que le hasard, nous a fait don de cette science pour notre conservation.

» Il est donc de toute nécessité que le *nombre* serve de fondement à tout le reste. »

IX.

Manière d'exprimer certains nombres au moyen âge
(Chap. LXVIII).

Et si tantum, et aliud tantum, et medium dimidii tantum.

Cela veut dire : *si tu avais trente-six ans.* Mot à mot : si tu avais autant (16 ans), plus autant, plus la moitié de la moitié (1).

Cette singulière manière d'exprimer un nombre n'est pas rare, au moyen âge, dans le style des poètes et des inscriptions.

C'est ainsi qu'on lit, à droite du charmant portail latéral de l'église de Sainte-Marthe, à Tarascon de Provence, une inscription donnant la date de l'invention ou élévation solennelle des reliques de sainte Marthe. Cette date se compose de deux vers latins dans le goût du temps :

VIGITI : NOVIES : SEPTE : CV : MILLE : RELAPSIS :
ANO : POSTREMO : NOBIS : PATET : OSPITA : XPI :

(1) J'ai traduit, dans le sommaire du chap. LXVIII, ce calcul par le chiffre rond de *trente ans*, âge auquel l'éducation est terminée.

En y réfléchissant, j'incline à lire *medium* au lieu de *aliud.* Le vers serait alors : *Et si tantum, et medium tantum, et medium dimidii tantum.* Ce serait une progression décroissante régulière qui donnerait 28 ans.

C'est-à-dire :

Viginti novies septem cum mille relapsis,
Anno postremo nobis patet hospita Christi.

Ce calcul, qui se décompose en *neuf vingts ans, sept, avec mille*, donne l'année 1187 pour la découverte des reliques (1).

L'inscription se continue par un second calcul donnant la date de la consécration de l'église, 1197 :

Mille ducentis transactis minus et tribus annis,
Imbertus præsul, Rostagno præsule secum,
In primâ junii consecrat ecclesiam (2).

X.

Dhuoda n'est pas fille de Charlemagne. (Souscription).

P, *quondam mei fratris*. Mauvaise leçon qui a fait croire que Dhuoda était fille de Charlemagne. « Dodane, disent les auteurs de l'*Histoire littéraire* (t. V, p. 17. Paris, 1740), ou Duodane, étoit de la première condition, comme on en juge par ses alliances. Mais elle n'avoit point pour frère l'empereur Louis le Débonaire, ainsi que l'avoient d'abord avancé quelques sçavants sur une leçon vicieuse, dont ils ont depuis reconnu le défaut. »

M. Léopold Delisle, dans la Note qu'il a lue à l'Académie des Inscriptions, le 10 juillet 1885, s'exprime ainsi à son tour :

« Non seulement les fragments donnés par Mabillon et Baluze sont très courts et tout à fait insuffisants; ils sont de plus très incorrects. On en peut juger par la souscription, qui contient un témoignage historique d'une haute valeur et dont le texte exact est encore inédit. La première phrase de cette souscription est ainsi donnée par Mabillon : *Incoatio hujus libelli II° onno obitus Ludovici condam mei fratris*, etc., ce qui a fait

(1) *Monuments de l'église de Sainte-Marthe à Tarascon*, par l'abbé Faillon. Tarascon, 1835, pag. 38 et 39.

(2) *Inscriptions du* v^e^ *au* xvie *siècle*, recueillies principalement dans le Midi de la France, par le marquis de Castellane. Toulouse, 1838, p. 114.

croire à plusieurs auteurs que Dhuoda était fille de Charlemagne. Baluze, dom Vaissete et dom Rivet ont montré que cette opinion n'avait aucun fondement (*Marca Hisp.*, col. 349; *Hist. de Languedoc*, t. I, p. 493; *Hist. litt.*, t. V, p. 17); mais elle n'a pas été absolument abandonnée par M. Mabille dans les notes de la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc*, (t. II, p. 274, col. 2, note 2).

» Les doutes qui pouvaient subsister sur la leçon *Ludovici quondam mei fratris*, adoptée par Mabillon, sont levés par l'examen du manuscrit de Nimes. Le fac-simile que m'a envoyé M. Bondurand porte très nettement *Ludovici condam imperatori* (sic). La copie dont Mabillon s'est servi, et qui est à la Bibliothèque nationale, dans le manuscrit latin 12293, donne bien *quondam mei fratris ;* mais c'est évidemment une faute de scribe. Cette copie, Mabillon le dit lui-même, dérivait d'un manuscrit supposé original que Pierre de Marca avait communiqué à dom Luc d'Achery : *ex ipso autographo quod illustrissimus Petrus de Marca quondam Acherio nostro concessit*. Or Baluze déclare avoir lu de ses yeux *Ludovici condam imperatoris* dans le manuscrit de Pierre de Marca. L'affirmation de Baluze suffisait; il n'est cependant pas indifférent de la voir confirmée par l'autorité du manuscrit de Nimes. Il faut donc renoncer formellement à l'idée de mettre Dhuoda au nombre des enfants de Charlemagne. »

XI

Quand le Manuel a été commencé. (Souscription).

Louis le Débonnaire étant mort le 20 juin 840, on entrait, le 20 juin 841, dans la seconde année de sa mort. Le second jour des calendes, ou la veille des calendes de décembre, correspond au 30 novembre, jour de la Saint-André. Le manuel de Dhuoda a donc été commencé le 30 novembre 841. Quant à la mention : *inchoante sancto Domini Adventu*, il ne faut pas la prendre trop à la lettre. La Pâque de 841 étant tombée le 17 avril, le premier dimanche de l'Avent est arrivé cette année-là le 27 novembre, et non le 30 novembre. Si l'on se reporte à la der-

nière note du chap. LXIX, on verra que Dhuoda n'a pas l'habitude de mettre beaucoup de précision dans ses mentions relatives à l'Avent.

XII.

Quand le Manuel a été achevé. (Souscription).

On remarquera que la seconde date de la souscription est incomplète et que la mention de l'année y fait défaut. Comme on peut s'en convaincre par l'examen de la souscription du manuscrit carolingien de Nimes, il existe entre les mots *auxiliante Deo* et les mots *IIII° nonas februarii*, une ligne ponctuée, formée de cinq points, qui est pour moi l'indication d'une lacune. Cette lacune existait déjà dans le ms. plus ancien (1) sur lequel le ms. de Nimes a été copié, et le scribe de N l'a marquée par des points.

Le Manuel n'ayant jamais été l'objet d'une étude complète, cette lacune n'a pas été soupçonnée, et l'on a considéré l'ouvrage comme ayant été terminé le IV des nones de février, c'est-à-dire le 2 février, qui a suivi le 30 novembre 841. Le Manuel aurait donc été achevé le 2 février 842, 64 jours seulement après avoir été commencé.

Outre qu'il est très difficile d'admettre qu'un livre qui touche à tant de sujets, et dont le scribe Guilbert dit, en parlant de lui-même : *magno labore hunc codicem scripsit manualem*, d'admettre, dis-je, qu'un tel livre ait pu être composé et écrit en si peu de temps, il y a, pour écarter la date de 842, une raison péremptoire tirée du Manuel lui-même.

On a vu, au chap. LXIX, que ce chap. n'a été terminé que le 30 novembre 842, à l'époque où Guillaume venait d'avoir seize ans (voir la dernière note du chap. LXIX). C'est un an, jour pour jour, après que le Manuel avait été commencé. Le chap. LXIX étant le résumé de l'enseignement du Manuel, et clôtu-

(1) Ce ms. plus ancien ne peut être que l'original lui-même, puisque de son côté, le ms. de Paris ne comble par la lacune que je signale. On sait que le premier et le dernier feuillet d'un ms. sont les plus sujets aux dégradations.

rant la partie la plus importante du livre, puisque le chapitre suivant commence par ces mots : *Finita sunt hujus verba libelli*, etc., on s'explique très bien que Dhuoda, avec la tournure mystique de son esprit, ait tenu à faire coïncider l'achèvement du Manuel avec la fin de l'année et les seize ans de Guillaume.

Il est évident que la totalité du Manuel n'a pas pu être achevée avant une de ses parties, et je considère la date du 2 février 843 comme étant celle de l'achèvement du livre entier.

XIII.

Le règne de Charles le Chauve mal reconnu dans le Midi.

(Souscription).

P, *regnando*, m. l. On voit par cette phrase que l'autorité de Charles le Chauve n'était pas encore généralement reconnue en Septimanie, le 2 février 843. Mais comme Dhuoda savait parfaitement que c'était ce prince qui régnait, (puisque dans le Manuel elle recommande à son fils de lui être fidèle), il ne faut voir dans cette formule qu'une sorte de distraction du scribe, obéissant à l'habitude, générale autour de lui, de contester la souveraineté de Charles le Chauve.

Voici comment s'exprime, à ce sujet, l'*Histoire générale de Languedoc* (t. I, pag. 1033 et 1034) :

« Avant son départ » pour Saint-Quentin, Charles le Chauve « accorda, la veille de la fête de Noël, à un de ses vassaux, nommé Milon, la propriété et la disposition libre de quelques fiefs dans le pays de Pierre-Pertuse et de Fenouillèdes, au diocèse de Narbonne, preuve qu'il étoit alors possesseur de la Septimanie. Il paroît, cependant, par d'autres monumens (1), qu'il n'y étoit pas généralement reconnu, non plus qu'en Aquitaine, sans doute par les intrigues secrètes de Bernard, qui, outre qu'il étoit toujours attaché (2) à Pépin, travailloit à se

(1) Baluze, *Historia Tutelensis*, p. 314 et seq.
(2) *Annales Bertiniani*, p. 200.

rendre indépendant dans son duché ou gouvernement de Septimanie.

» Nous voyons, en effet, qu'en 842, on ne datoit les chartes, dans plusieurs endroits de cette province et de la Marche d'Espagne, que depuis la mort de Louis le Débonnaire, sans aucune mention du prince régnant. C'est ce qu'on voit dans quelques (1) actes passés au mois d'août, dans le diocèse de Girone. Un autre (2), du diocèse de Béziers, passé au nom des exécuteurs testamentaires d'un seigneur du pays, appelé Teutbert, est daté du 23 décembre de la même année, la troisième année après la mort de Louis le Débonnaire, et après qu'il eut transmis son autorité à Lothaire, son fils. Suivant une ancienne chronique (3), dont l'auteur écrivoit dans la Septimanie, Lothaire régna deux ans dans cette province, après la mort de l'empereur Louis le Débonnaire, son père. On trouve enfin une nouvelle preuve de ce que nous venons de dire dans le manuel (4) de Dodane, femme de Bernard, duc de Septimanie, » etc.

XIV.

Le scribe Guilbert. (Souscription).

Et pro scriptore Wislaberto, qui magno labore hunc codicem scripsit manualem.

A propos du scribe Wislabert ou Guilbert, l'*Histoire littéraire* (t. V, pag. 19 et 20) dit : « Dodane se servit, pour le mettre sur le papier (le *Manuel*), de la main d'un nommé Wislabert, qui pouvoit être son aumônier. » Le « papier » est une manière de parler, car c'est sur le parchemin que l'on écrivait alors.

(1) *Marca Hispanica*, c. 779 et seq.

(2) Voyez t. II de l'*Hist. de Languedoc*, nouv. édit., *Preuves*, Chartes et Diplômes, n. LV.

(3) Voyez t. II de l'*Hist. de Languedoc*, nouv. éd., *Preuves*, Chroniques, n. II.

(4) *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, sæc. 4, part. I, p. 757.

XV.

Fragments du Manuel transcrits par M. E. Germer-Durand.

Dans le courant de mai 1887, M. F. Paulhan, bibliothécaire de la ville de Nîmes, a trouvé, en terminant le dépouillement du fonds considérable des papiers de M. E. Germer-Durand, un cahier écrit de la main de ce savant et intitulé : *Le livre de Doda*. Ce cahier contient la copie des fragments du Manuel donnés par Mabillon et la transcription des fragments du ms. de Nîmes. En les combinant ensemble, M. Germer-Durand a relié ces fragments par les intitulés des chapitres tels que les donne Mabillon dans sa reproduction de la table. Il a laissé des blancs à la suite, pour les nombreux chapitres dont le texte lui manquait. Il a identifié quelques passages tirés de la Bible et noté quelques corrections au texte des fragments. Ce premier essai n'est qu'une pierre d'attente, mais il démontre que M. Germer-Durand se rendait parfaitement compte de la valeur des fragments de Nîmes.

TABLE DES MATIÈRES

—

	Pages.
Introduction	7
Texte du Manuel	45
Prolégomènes	45
Invocation en vers	46
Prologue	50
Préface	51
Table des chapitres	54
De l'amour de Dieu	57
De la recherche de Dieu	59
De la grandeur de Dieu	60
De la sublimité de Dieu	61
De la Sainte-Trinité	71
De la Foi, de l'Espérance et de la Charité	74
Du respect dans la prière	76
Du respect que tu dois à ton père	81
De ton seigneur le roi Charles	89
Du conseil	92
Des conseillers	97
Des proches de ton seigneur	101
Des grands	105
Il faut être serviable avec les petits comme avec les grands	107
Du respect que tu dois aux prêtres	116
Contre les mauvaises mœurs	124
Contre l'orgueil	132
Travaille à acquérir les sept dons du Saint-Esprit	133
Contre les vices	140
Il faut opposer les vertus aux vices	141
Sois patient d'esprit et de corps	146
Des Huit Béatitudes	150
Aide les pauvres dans la mesure de tes moyens	163
Des diverses tribulations	166
De la réconciliation avec Dieu si tu commets une faute	174
Des tentations	176
Des tribulations	176
Des persécutions	177
Du besoin	178

Pages.
Du malheur 178
De la maladie 179
Tu dois en tout glorifier Dieu 182
Comparaison des Sept Dons du Saint-Esprit et des Huit Béatitudes 184
Comment tu peux demeurer immaculé 186
Avis pour devenir un homme parfait 187
Des combinaisons du nombre sept, dans leur rapport avec le pardon des injures 189
De la double naissance 194
Prospère dans la première naissance 195
Persévère dans la seconde naissance 196
De la première et de la seconde mort 197
Considère la première mort 198
Évite la seconde mort 199
Adonne-toi à la lecture et à la prière 200
Du passé, du présent et du futur 201
Prie pour tous les membres de l'Église 201
Pour les évêques et les prêtres 202
Pour les rois 202
Pour ton seigneur 203
Pour ton père 204
Pour tous ceux qui suivent 204
Pour tous les fidèles défunts, de grands ou de faibles mérites.. 206
Pour les grands coupables, il faut donner 207
Prie pour les défunts parents de ton père 211
Prie pour le seigneur Théodoric et pour tous les autres défunts 212
Des divisions et des combinaisons des nombres 216
De la signification des lettres du nom d'Adam 217
Des quinze bénédictions 219
Des époques de ta vie 224
Résumé de l'enseignement de Dhuoda (acrostiche où entre le nom de Guillaume) 226
De la vie extérieure de Guillaume 231
Retour de Dhuoda sur elle-même. Elle implore les prières de son fils 232
Noms de défunts, parents de Guillaume 237
Épitaphe de Dhuoda 238
De l'ordre à suivre dans le chant des psaumes 241
Souscription 248
Éclaircissements 251
I. — Les formes du nom de Dhuoda 251
II. — Le duc Bernard 252
III. — Le jeune Guillaume 253
IV. — Le jeune Bernard 254
V. — Le comte Théodoric 256

Pages.

VI. — Les défunts de la famille du jeune Guillaume 256
VII. — Le comput digital et les *articulatores*..... 259
VIII. — La primauté de la science des nombres..... 261
IX. — Manière d'exprimer certains nombres au moyen âge. 262
X. — Dhuoda n'est pas fille de Charlemagne..... 263
XI. — Quand le Manuel a été commencé..... 264
XII. — Quand le Manuel a été achevé..... 265
XIII. — Le règne de Charles le Chauve mal reconnu dans le Midi 266
XIV. — Le scribe Guilbert..... 267
XV. — Fragments du Manuel transcrits par M. E. Germer-Durand..... 268

FIN

De la vie extérieure de Guillaume .....
Retour de Dhuoda sur elle-même. Elle implore
son fils .....
Noms de défunts, parents de Guillaume.....
Épitaphe de Dhuoda.....
De l'ordre à suivre dans le chant des psaumes .....
Souscription.....
Éclaircissements .....
I. — Les formes du nom de Dhuoda.....
II. — Le duc Bernard... .....
III. — Le jeune Guillaume .....
IV. — Le jeune Bernard .....
V. — Le comte Théodoric.....

BJ
1520
.D5

THE LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Santa Barbara

STACK COLLECTION

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW.

10m-5,'65(F4458s4)476D

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 890 852 7